

LA  
TUNISIE

ET  
LA TRIPOLITAINE

PAR  
GABRIEL CHARMES



PARIS  
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR  
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES  
3, RUE AUBER, 3

—  
1883

Droits de reproduction et de traduction réservés.

66 9775-104

## AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Au moment où nous le publions, ce livre a déjà vieilli de quelques mois. Il se compose d'une série de lettres qui ont paru dans le *Journal des Débats* en juillet et en août de l'année dernière. L'auteur, ayant quitté l'Égypte en pleine insurrection militaire, a parcouru la Tunisie et la Tripolitaine dans les meilleures conditions pour bien voir. Il a trouvé dans ces deux pays, dans le second surtout, une situation sur laquelle les événements d'Égypte exerçaient une grande influence. La crise générale que subissait alors tout le monde

islamique, et qu'il a décrite dans un autre ouvrage <sup>1</sup>, avait à Tunis et à Tripoli un contre-coup qu'il n'était pas sans intérêt d'étudier. Depuis lors, les événements ont marché; sur plusieurs points ils sont arrivés à leur dénouement. Nous ne changeons rien pourtant à ces lettres. Telles qu'elles sont, elles constituent un document curieux; elles éclairent un moment de l'histoire du monde arabe; et, dans le monde arabe, si les surfaces changent avec une mobilité plus grande que partout ailleurs, le fond reste toujours le même. Le lecteur reconnaîtra sans peine ce qui a un caractère accidentel et ce qui a un caractère permanent dans les pages qui suivent.

Nous avons le regret de dire que la situation, en Tunisie, ne s'est pas modifiée. Ce qui était vrai il y a huit mois l'est encore aujourd'hui. A peine étaient-ils maîtres de l'Égypte, que les Anglais ont remanié toutes ses institutions. De-

<sup>1</sup> *L'Avant de la Turquie.*

puis deux ans, nous n'avons su rien faire, nous n'avons osé toucher à rien en Tunisie. L'Europe nous regarde, et elle est étonnée de notre timidité. Elle a accepté notre prise de possession de la Régence tunisienne; nous sommes les seuls qui paraissions en douter encore. L'œuvre à entreprendre reste intacte. A ce titre, l'ouvrage que nous publions conserve tout son à-propos : il montre les vices de la situation actuelle et en indique les remèdes.

---

# LA TUNISIE

---

## LETTRES DE TUNISIE

---

### I

#### D'ALEXANDRIE A MALTE

A bord de l'*Algérie*, 15 avril 1882.

J'ai quitté Alexandrie jeudi dernier, 13, avril, à midi, pour me rendre à Malte, et de Malte à Tunis. La route n'est pas très directe, et les bateaux sur lesquels il faut s'embarquer, si j'en juge par l'*Algérie*, ne sont pas des meilleurs ; mais il n'existe point encore, et peut-être n'existera-t-il jamais de service régulier de navigation le long des côtes de l'Afrique. Dans l'état actuel du moins, on doit forcément passer par Malte, île à demi africaine, située sur les limites de l'Afrique et de l'Europe, et qui appartient en quelque sorte aux deux con-

tinents. Le départ d'Alexandrie est des plus pittoresques. Je ne sais pourquoi cette ville, fort maussade et fort vulgaire à l'intérieur, produit de la pleine mer un effet presque féérique. La plage sur laquelle elle est construite s'élève à peine au-dessus des flots de la Méditerranée, qui prennent, dans son port et sur le long de ses rivages, une teinte vert émeraude de la nuance la plus fine. Bercé sur cette mer transparente, on aperçoit les longues lignes des jetées, puis une forêt de mâts entremêlés de minarets, de coupoles, de constructions indistinctes, mais d'une admirable couleur. Les murs étincelants du palais du Khédive, la silhouette des maisons de Ramlé, espèce de ville de plaisance, où les riches alexandrins vont chercher en été l'ombre et le frais, les bastions des forts noyés dans la lumière de l'Orient se découpent à gauche sur le bleu délicat du ciel : plus loin, vers la droite, le désert prolonge à l'infini une bande blanche à laquelle le soleil donne l'éclat éblouissant de l'acier, et le sable, légèrement soulevé par la brise, forme à l'horizon une vapeur translucide où peuvent flotter toutes les visions.

Les visions que j'y ai entrevues avant-hier n'avaient rien de bien poétique. Je n'ai jamais quitté

l'Égypte sans tristesse ; mais cette fois, au regret d'abandonner un pays où s'est exercée sur moi la plus profonde et la plus irrésistible séduction, venaient s'ajouter des préoccupations nouvelles. L'état dans lequel j'ai laissé l'Égypte est des moins rassurants : livrée à l'anarchie militaire, elle est prête à retomber sous un régime qui rappellera par les désordres financiers les plus mauvais jours d'Ismail-Pacha, et par les commotions politiques, l'époque désastreuse des Mamelucks<sup>1</sup>. Déjà les signes précurseurs de ce déplorable avenir éclatent de tous côtés. L'armée, qui s'est emparée du gouvernement et qui l'exerce à son profit, commence à se diviser ; l'élément turc et circassien qu'on veut en expulser cherche à résister. La veille du jour où j'ai quitté Alexandrie, des dépêches parlaient de tentatives de révolte contre l'autorité du commandement arabe ; tentatives plus ou moins sérieuses, plus ou moins efficaces, plus ou moins authentiques, mais qui se renouvelleront à coup sûr et amèneront des discordes peut-être san-

1. Il faut se rappeler que tout ce qui va suivre a été écrit au mois d'avril 1882, c'est-à-dire au moment où l'insurrection militaire était triomphante en Égypte, et où les hésitations de l'Europe faisaient croire, sinon à son triomphe définitif, au moins à sa durée possible pour un temps indéterminé.

glantes. Il faut s'attendre à voir le mouvement militaire qui se développe en Égypte depuis plus d'un an, et qu'on n'a pas pu ou pas voulu réprimer, produire les conséquences inévitables que les mouvements de ce genre ont constamment amenées chez les peuples arabes. Mais il faut s'attendre aussi à ce qu'il dépasse la frontière de l'Égypte et à ce que le contre-coup s'en fasse sentir dans tout le nord de l'Afrique, en Syrie et en Arabie. Incapables de cohésion politique, d'accord dans les résolutions et dans la conduite, les Arabes sont cependant liés entre eux de la manière la plus étroite, la plus indissoluble. S'ils ne savent pas combiner leurs efforts pour se lancer en commun à la poursuite d'un but unique, ils combinent si intimement leurs rêves qu'on peut être à peu près sûr que les illusions qui entraînent quelques-uns d'entre eux les entraînent tous, depuis les rives de la Méditerranée jusqu'au fin fond du désert, depuis les bords du golfe Persique jusqu'aux extrêmes frontières du Maroc. L'unité n'existe jamais chez eux dans la pratique, mais elle existe toujours dans l'imagination. D'un bout à l'autre des territoires qu'ils occupent les mêmes projets, les mêmes espérances, le même idéal flottent dans l'atmosphère, et embrasent tous les cou-

rages, sans parvenir à discipliner toutes les volontés.

J'ai été très frappé de ce phénomène en suivant avec attention les progrès de la crise égyptienne. Si cette crise, qui n'était à l'origine qu'une fort médiocre émeute de caserne, a pris peu à peu les proportions d'une révolution dont l'Europe entière est émue, c'est aux événements de Tunisie et d'Algérie qu'on doit l'attribuer. Quelques colonels, menacés d'une peine méritée, s'étaient révoltés contre une autorité dont ils sentaient la faiblesse présente, mais dont ils redoutaient la puissance future. Ce léger incident n'aurait eu aucune suite sans l'agitation beaucoup plus grave qui est venue, au moment même où il se produisait, secouer le monde arabe. L'entrée de nos troupes en Tunisie, les protestations du Sultan, les révoltes de l'Algérie, les entreprises de Bou-Amema surtout ont eu l'été dernier, au Caire et à Alexandrie, un écho prolongé. On ne connaît pas assez, en France, la corrélation qui existe entre les intérêts algériens et la situation politique en Orient ; il serait essentiel cependant qu'on s'en rendît compte, car cette terrible et inextricable question orientale, qui menace sans cesse de mettre le feu à l'Europe, peut tout aussi bien être soulevée à Alger

ou à Tunis que sur les bords du Danube ou sur les rivages de la mer Egée. Partis pour la Tunisie avec le dessein formel de ne pas faire de conquête, de nous borner à une simple expédition de police, nous avons commis l'imprudence de laisser croire aux Arabes que nous n'étions pas assez forts pour les maîtriser. Ce qui en est résulté, tout le monde le sait. Une campagne brillamment commencée a dégénéré subitement en une aventure médiocrement glorieuse, où nos troupes, maladroitement diminuées, ont eu à lutter contre une série d'insurrections qu'elles ne sont point parvenues à comprimer du premier coup. Le feu a gagné l'Algérie. Il n'a pas fallu autre chose pour enflammer l'imagination arabe. A peine Bou-Amema était-il entré en lutte, à peine avait-il exécuté quelques razzias heureuses, qu'un frisson d'enthousiasme parcourait la côte africaine et venait atteindre, en passant par l'Égypte, jusqu'à l'Arabie. N'était-ce pas le signal du réveil, le commencement du retour à l'indépendance ? Depuis plusieurs années déjà, les Arabes, fatigués du joug avilissant de la Turquie, convaincus que le Sultan n'est pas le vrai calife, se nourrissent de l'espoir qu'il leur sera donné de relever l'islamisme. Né parmi eux, il ne saurait, à leur avis, reprendre un nouvel essor que

dans le sein de la race à laquelle il doit son origine et sa rapide expansion dans le monde. Le rôle des Turcs est fini ; celui des Arabes va recommencer. Des milliers de prophéties répandues dans toutes les mosquées, colportées par des cheiks infatigables jusqu'aux extrêmes limites du désert, annoncent que le XIII<sup>e</sup> siècle de l'Hégire, qui expire au mois de novembre prochain, ne se terminera pas sans que les Arabes, ressaisissant la direction de l'islam, aient infligé à la chrétienté des échecs plus terribles que tous ceux du passé. Cette grande œuvre ne s'accomplira certainement pas en un jour ; mais elle ne sera pas beaucoup plus lente que l'ancienne conquête arabe, laquelle, en moins de cinquante ans, avait couvert la moitié du monde civilisé. Une série de héros, suscités par Dieu lui-même, relèvera peu à peu chaque peuple arabe, jusqu'à ce que l'un d'eux, plus fort, plus grand, plus favorisé du ciel que les autres, marche à la tête de l'islamisme tout entier, et écrase une seconde fois les chrétiens.

Si telles sont les pensées qui hantent l'esprit arabe, doit-on s'étonner que les petits succès de Bou-Amema aient pris, dans l'imagination de sa race, les proportions d'éclatantes victoires ? De toutes les nations arabes, l'Égypte est celle où les

nouvelles se répandent et se déforment avec le plus de rapidité. Il existe au Caire et à Alexandrie ce qu'on ne voit nulle part ailleurs, je veux dire une presse arabe considérable qui pénètre partout, qui porte partout les mêmes inspirations ; de plus, la fameuse mosquée l'El-Azar, la première université musulmane du monde, est le centre d'informations controuvées le plus important de l'islamisme : chaque jour il s'y trame des complots contre la domination chrétienne ; chaque jour il en part des cheiks chargés de missions lointaines, qui répandent, depuis Siam jusqu'au Maroc, le fanatisme ignorant dont ils sont animés ; chaque jour il y revient d'autres cheiks porteurs de renseignements fantastiques sur les prétendus triomphes des défenseurs de la vraie foi dans toutes les régions musulmanes. Ceux qui arrivaient l'été dernier de Tunisie et du Sud oranais, l'esprit surexcité par les révoltes où ils avaient joué le rôle d'acteurs et de témoins, racontaient de telles merveilles, ils peignaient sous des couleurs si vives l'impuissance des Français, l'héroïsme de Bou-Amema, l'irrésistible vigueur des Arabes, que les Égyptiens eux-mêmes, quoique de tempérament très froid, se sont animés à ces récits romanesques. L'un d'eux, qui avait passé inaperçu dans la pre-

mière émeute militaire et qu'un esprit borné semblait condamner pour toujours à l'obscurité, Arabi-Pacha découvrit dans le Coran de nombreux passages où une brillante renaissance était promise aux Arabes. Doué de cette facilité d'élocution qui exerce sur les Orientaux un attrait souverain, bien qu'elle ne soit nullement une preuve d'intelligence, il parvint très vite à se faire écouter; on crut à sa mission; peut-être y crut-il lui-même; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'événement a justifié jusqu'à présent sa confiance, car il est aujourd'hui le maître de l'Égypte.

On peut donc regarder Arabi-Pacha comme le produit direct de Bou-Amema; c'est l'exemple du second qui a fait le premier; c'est du Sud oranais qu'est partie l'inspiration de la révolte qui a triomphé au Caire. Mais n'est-il pas à craindre qu'un mouvement en sens inverse ne vienne maintenant à éclater? Rien à coup sûr n'est plus capable d'aviver les espérances des Arabes que la conquête qu'ils viennent de faire sans coup férir de la plus belle, de la plus riche province de leur ancien empire, de celle qui leur avait échappé la première et qui, après avoir été longtemps la proie des Circassiens et des Turcs, des Mamelucks et de Méhémet-Ali, paraissait être tombée pour tou-

jours sous la domination indirecte, mais incontestable et absolue des Européens ? S'il a suffi à Bou-Amema de quelques razzias pour persuader aux Arabes du monde entier qu'il avait écrasé la France, combien sera-t-il plus facile à Arabi-Pacha, souverain véritable de l'Égypte, de leur faire croire qu'il a fait reculer à la fois la France et l'Angleterre, sans parler de la Turquie que les Arabes considèrent tantôt comme une alliée et tantôt comme une ennemie ? Sous l'inspiration de quelques hommes plus avisés que lui, il travaille à organiser militairement le pays dont il s'est emparé, à en exploiter les immenses ressources au profit de son armée et de la propagande islamique dans le nord de l'Afrique. La vanité et la naïveté arabes sont capables de tout. Lorsqu'on reproche à Arabi-Pacha d'être un soldat, il répond sans hésiter : « Napoléon I<sup>er</sup> aussi » était un soldat, et cela ne l'a pas empêché de » gouverner la France et l'Europe. » Nul doute que la comparaison ne lui paraisse si naturelle, qu'après avoir mis la main sur l'Égypte, il ne songe à de plus audacieuses entreprises. Si rien ne l'arrête dans sa marche ambitieuse, il deviendra l'espoir de tous les Arabes d'Afrique, auxquels il lui sera facile d'envoyer des armes et de l'argent.

Mais, même en supposant qu'il se restreigne à l'Égypte et qu'il borne au 18 brumaire l'imitation de Napoléon 1<sup>er</sup>, il est impossible que le vent de révolte déchaîné dans la vallée du Nil ne soulève pas des tourbillons de poussière dont les rafales s'étendront, le long d'un désert plat et sans obstacle, jusque dans nos possessions africaines.

Voilà pourquoi, après avoir longtemps étudié le mouvement arabe en Égypte et en Syrie, après en avoir cherché les manifestations à Constantinople, je vais en ce moment en Tunisie, pour en suivre de plus près encore le progrès. On n'a pas, ce me semble, suffisamment réfléchi parmi nous à la situation nouvelle que nous créaient l'occupation de la Tunisie, les insurrections algériennes, les événements survenus en Égypte, les intrigues politiques qui se nouent et se dénouent sur le Bosphore. Nous sommes allés à Tunis, il faut bien l'avouer, sans plan préconçu, sans politique arrêtée, et nous avons fait là une nouvelle expérience de l'exactitude du mot célèbre de Cromwell : « On ne va jamais aussi loin, que lorsqu'on ne sait pas où l'on va. » Jusqu'au lendemain du traité du Bardo et à la malencontreuse retraite de nos troupes, immédiatement suivie d'une insurrection générale, l'Europe croyait que nous savions au con-

traire où nous allions ; elle nous prêtait des vues qui avaient relevé pour quelques jours notre prestige diplomatique, si profondément abattu depuis nos grands désastres militaires. J'ai parcouru à cette époque Constantinople, la Turquie, la Hongrie, l'Autriche, Vienne et une partie de l'Allemagne du Sud ; j'ai trouvé partout le même sentiment. On était persuadé que la France se réveillait, qu'elle sortait de son recueillement trop prolongé, qu'elle reprenait hardiment la défense de ses intérêts et de ses droits. Aussi se préparait-on à compter avec elle et à respecter son autorité. Nos diplomates étaient frappés du changement de ton qui se produisait dans les relations avec leurs collègues étrangers : on commençait à les traiter comme les représentants d'une nation que la défaite pouvait avoir blessée, mais qu'elle n'avait pas diminuée. Par malheur, ces beaux débuts ont eu de bien tristes suites. Nous avons été les premiers à détruire notre prestige renaissant. Quelques difficultés militaires, qui jadis auraient compté pour rien, quelques obstacles diplomatiques, qu'avec un peu de fermeté on aurait surmontés en quelques jours, ont suffi à comprimer tellement notre courage, que l'expédition de Tunisie est devenue, dans l'esprit populaire, une déplorable

aventure dont nous ne saurions nous tirer trop vite. Je ne veux point discuter encore une opinion qui a trouvé tant d'écho dans nos Chambres. N'est-il pas étrange cependant que les plus légers sacrifices nous aient si complètement abattus ? A lire certains journaux, à écouter certains orateurs, on croirait que nous n'avons éprouvé en Tunisie que des désastres. En réalité, malgré d'énormes fautes, l'occupation d'une contrée qui a pour nous une importance politique, militaire et coloniale du premier ordre, nous a coûté fort peu d'hommes et fort peu d'argent. Peut-on comparer le prix dont nous l'avons payée à celui que l'Autriche, par exemple, a dépensé et dépense encore pour la Bosnie et l'Herzégovine ? Et cependant la possession de la Tunisie est pour nous, j'espère le démontrer, d'une nécessité non moins grande que celle de l'Herzégovine et de la Bosnie pour l'Autriche. C'est la garantie de notre influence sur la Méditerranée et du maintien de notre politique traditionnelle en Orient.

Sans remonter jusqu'aux jours où le flot de l'invasion arabe, qui jusque-là n'avait rencontré aucune digue sérieuse, vint se briser sous les murs de Poitiers et jusqu'à l'époque presque légendaire où Aroun-al-Rachid envoyait à Charlemagne les

clefs du Saint-Sépulcre, la France semble avoir été destinée, par son histoire la plus récente comme par ses souvenirs les plus lointains, à prendre la direction du monde arabe, à arrêter ses débordements, à lui imposer la civilisation européenne contre laquelle il a lutté avec tant d'éclat, mais en définitive, avec tant d'impuissance. Je dirai plus tard quels sont les qualités et les défauts des Arabes, pourquoi ils n'ont pas réussi à maintenir l'immense empire qu'ils avaient créé avec une rapidité foudroyante et un génie prodigieux, quels destins leur sont encore réservés, ce qu'on peut attendre d'eux et ce que l'on ne doit pas leur demander. Pour le moment, je me bornerai à remarquer qu'après avoir été les plus brillants héritiers de l'antiquité, qu'après avoir porté sa science et ses arts, dont le dépôt était passé entre leurs mains, jusqu'en Espagne et dans le sud de notre pays, qu'après avoir marché quelque temps à la tête de l'humanité, ils sont tombés plus vite encore qu'ils ne s'étaient élevés. Doués d'une facilité d'esprit merveilleuse, d'une imagination charmante, d'un courage superbe, ils sont totalement dépourvus de discipline et d'aptitudes à une organisation régulière. Ils construisent, en politique comme en architecture, des œuvres dont le détail est délicieux,

mais dont les fondations n'ont pas la moindre solidité. Poussant l'analyse au dernier degré, ils sont incapables de synthèse ; ils ne voient dans le monde que des accidents ou des incidents ; les lois générales leur échappent ; jamais ils n'ont su les saisir, et par conséquent s'y soumettre. C'est pourquoi l'anarchie semble être leur état naturel. La vie libre et aventureuse du désert est la seule qu'ils sachent mener avec une réelle supériorité ; partout où ils ont essayé d'y renoncer, quels qu'aient été d'abord leurs succès, ils n'ont pas tardé à se laisser emporter par leurs instincts d'indépendance sans frein, de particularisme désordonné. Sitôt que le premier élan de la foi, que le premier enthousiasme de la conquête a été affaibli, leur immense empire, leurs grandes royautés ont disparu pour laisser la place à une poussière de petites nations aussi mobiles que le sable du désert, aussi troublé que lui. Ce n'est pas sans raison que les États qu'ils ont fondés sur les bords de la Méditerranée, et qui d'ailleurs n'ont pas su conserver leur indépendance, ont reçu le nom d'États barbaresques. Jamais, sous des apparences parfois civilisées, la barbarie n'a été portée aussi loin que dans ces peuples minuscules, agités au dedans par les plus sanglantes révolutions et ne se manifestant

au dehors que par une piraterie qui était sur mer pour les Arabes ce que la vie du désert était sur terre, c'est-à-dire le libre développement de tous les caprices, de toutes les audaces, de tous les désordres. Est-il besoin de rappeler ce que ces hardis forbans ont fait de la Méditerranée durant des siècles? Grâce à leurs entreprises, cette mer de la civilisation est restée, presque jusqu'à nos jours, le théâtre de tels dangers qu'il arrivait souvent qu'on ne s'y trouvait pas plus en sûreté qu'au centre du Sahara, et qu'aux plus brillantes époques de l'histoire, on y était encore exposé à des razzias non moins redoutables que celles dont le cœur de l'Afrique est aujourd'hui troublé.

Plusieurs nations chrétiennes se sont essayées tour à tour à conjurer le fléau qui les frappait toutes et qui, même au plus fort de leur puissance, leur infligeait de si cruelles humiliations. Lorsque des écrivains comme Cervantès, comme Regnard, pouvaient être amenés en captivité à Alger et subir des années entières un esclavage terrible, qui n'abattait d'ailleurs ni la puissante ironie de l'un ni la gaieté charmante de l'autre; lorsque chaque année des centaines de navires, enlevés par les corsaires, perdaient à la fois leur équipage et leur cargaison, comment l'Europe ne se serait-elle pas

émue? Mais c'est en vain, on le sait, que Charles-Quint promena ses flottes et ses armes devant Alger : quelques pirates eurent raison du maître de l'Europe secondé par les premiers guerriers de son époque, au nombre desquels figurait Fernand Cortez, le conquérant du Mexique. L'Italie, qui aime si fort l'histoire qu'elle essaie de se persuader que les Vêpres siciliennes datent d'hier et vont se renouveler demain, ne devrait-elle pas se rappeler les sanglants affronts que le second des Barberousse infligea à l'un de ses plus illustres marins, André Doria, et les épouvantables ravages qu'il exerça sur ses côtes pillées et incendiées par des hordes sauvages ? Un siècle plus tard, tous les triomphes de Louis XIV ne suffirent pas non plus pour réduire Alger. En dépit de la magnifique apostrophe de Bossuet, Alger ne céda ni ne tomba, et la navigation ne fut pas assurée par les armes de Louis. Réduit en cendres, ce nid de pirates n'en resta pas moins suspendu sur la Méditerranée comme une menace incessante et un péril toujours renouvelé.

Il devait être donné à la vieille monarchie française d'achever, à l'heure même de sa chute, l'œuvre de répression que Louis XIV n'avait accomplie qu'en partie dans les plus belles années de

son règne. Alger tomba en même temps que notre royauté traditionnelle, et ce dernier succès éclaira d'un rayon glorieux la fin d'un régime qui sans cela se serait affaissé sans honneur sous le poids de ses propres fautes. Mais si c'est la France qui a porté le coup suprême aux États barbaresques, son action sur le monde arabe ne s'est pas bornée à cet acte de punition et de vengeance. Elle n'a pas seulement châtié les Arabes là où ils avaient l'esprit d'anarchie à un point tel, qu'il n'était plus possible de le supporter ; elle est venue partout à leur secours pour les délivrer de la tyrannie que des races moins fines, plus brutales, mais mieux disciplinées, faisaient peser sur eux. C'est ce qu'elle a fait en Algérie même, où elle les a débarrassés des Turcs, qui, profitant de leurs divisions, les avaient peu à peu maîtrisés et avaient établi sur eux la plus violente et la plus corruptrice des dominations. Mais ce n'est pas tout. Si la Syrie a toujours joui d'une demi-indépendance, si les montagnes du Liban sont restées comme une oasis au milieu du désert de la Turquie, si l'agriculture, si la sécurité personnelle, si une certaine civilisation s'y sont perpétuées à travers la barbarie environnante, n'est-ce pas à la politique de la France qu'a été dû ce grand résultat ? Sous le cou-

vert de la religion, notre pays a protégé en Syrie les débris de la race arabe vaincue et opprimée par les Turcs, et sa protection a été si féconde que les Arabes musulmans eux-mêmes nous regardent souvent comme la seule garantie qui leur reste d'une certaine liberté, comme leur meilleur espoir d'une émancipation future. La mission de la France en Égypte a eu le même caractère, mais il a été plus efficace encore. En apparence l'expédition de Bonaparte a échoué, puisque nos armées ont été chassées du pays qu'elles avaient si brillamment conquis ; en réalité, elle a réussi, car les Mamelucks dont nous étions venus briser la tyrannie ont disparu sans que les Turcs parvinssent à les remplacer. C'est grâce à nous que l'Égypte, débarrassée de ses oppresseurs, a pu prendre une place à part dans le monde musulman, vivre d'une vie particulière, organiser un commerce immense, entrer en relations avec l'Europe, lui emprunter ses arts, sa science, son industrie, ses capitaux, et en dépit de la crise actuelle, qui sera passagère, il faut l'espérer, devenir une puissance tellement différente des autres contrées orientales qu'on a peine à croire qu'elle fasse partie de l'empire ottoman. L'expédition de Bonaparte l'a arrachée à la barbarie ; les efforts de la monarchie de

Juillet, en lui assurant une dynastie indépendante, en ont fait une nation européenne.

Ainsi, par sa politique religieuse en Syrie, par sa politique administrative en Égypte, par sa politique guerrière en Algérie et en Tunisie, la France est devenue, après la Turquie, la première puissance arabe du monde. Telle est du moins la situation dans laquelle la république l'a trouvée. Quand la république s'est établie parmi nous, les fautes de l'empire nous avaient fait perdre notre position sur le continent ; mais nous conservions sur la Méditerranée l'influence que nos deux monarchies et que le premier empire nous y avaient créée. Il ne faudrait pas croire que cette influence fût purement morale, qu'elle n'eût pour nous aucun avantage matériel. Toute notre richesse dépend du maintien de notre commerce et du progrès de notre industrie ; or, si nous nous laissons chasser de la Méditerranée, si nous abandonnons l'Orient à nos rivaux, si nous renonçons à lutter avec eux dans le sud de l'Asie, dont le canal de Suez est la route, nous tomberons peu à peu au niveau de l'Espagne actuelle et de l'Italie avant sa résurrection. En présence de la concurrence américaine, notre agriculture ne peut plus nous assurer le premier rang qu'elle nous donnait

autrefois. Nous abandonner nous-mêmes, dans la concurrence vitale que les grandes nations se livrent pour l'exploitation des ressources du monde, serait donc nous préparer une défaite plus irrémédiable que celle dont nos armes ont été affligées. Aussi est-ce avec raison que nous avons maintenu par une expédition militaire notre prépondérance sur la côte de l'Afrique, menacée par les entreprises assurément naturelles, mais singulièrement dangereuses, de ceux qui cherchent à nous remplacer dans la Méditerranée. Quels qu'aient été les motifs apparents, les causes secondes qui nous ont poussés en Tunisie, la république, en occupant une province nécessaire à la sécurité de nos possessions africaines et de notre prépondérance dans le monde arabe, n'a fait que continuer les traditions de notre politique séculaire. Les désertir, aujourd'hui que le plus fort est fait, serait une faute tellement grave, qu'en dépit des faiblesses de notre esprit public, aucun gouvernement, j'en ai la confiance, n'aura l'imprudence de la commettre. Mais gardons-nous d'illusion ! L'occupation de la Tunisie a donné au mouvement arabe une nouvelle énergie. Nous le retrouverons en Syrie, en Égypte, en Algérie, partout où nous avons des territoires ou

une influence à garantir. Il faut donc nous préparer à prendre une série de mesures préventives pour conjurer les menaces de l'avenir, à adopter partout une conduite ferme, avisée, prudente, à faire face à toutes les éventualités qui risquent de se produire contre nous, à profiter de toutes celles qui nous seraient favorables. Avoir les yeux ouverts à la fois sur Constantinople, sur Beyrouth, sur le Caire, sur Tunis et sur Alger est une tâche difficile sans doute, mais qui n'est point au-dessus de nos forces. Une résolution heureuse, prise sur un point, se fera sentir d'ailleurs sur tous les autres, en vertu de cette homogénéité morale du monde arabe dont je parlais en commençant. Le contre-coup de nos hésitations à Tunis a eu un effet déplorable au Caire. Si nous savons y mettre un terme et agir délibérément, nous en sentirons bientôt l'effet dans tout le monde arabe, à commencer par le Caire. Serai-je témoin en Tunisie d'un événement de ce genre ? Je n'ose y croire beaucoup ; mais c'est cet espoir qui me fait voguer sur un détestable navire, par une bourrasque épouvantable, sous un ciel chargé de nuages, qui ne me rappelle guère celui que j'admirais, il y a un mois, au milieu des ruines de Karnak, perdu dans des pensées où la politique arabe ne tenait qu'une bien faible place !

## II

### MALTE

La Valette, le 19 avril.

« Nous avons dans le centre de la Méditerranée, » écrivait Bonaparte au Directoire, après s'être emparé de l'île de Malte, « la place la plus forte de l'Europe, et il en coûtera cher à ceux qui nous en délogeront. » Hélas ! il en a été de cette prédiction comme de tant d'autres : les événements l'ont cruellement démentie ! A Malte, ainsi que sur bien des points de la Méditerranée, c'est au profit de ses adversaires, ou du moins de ses rivales, que la France a détruit les institutions du passé. Le coup qu'elle a porté à l'Ordre de Malte, loin de lui profiter, n'a servi

qu'à l'Angleterre, qui a pu s'établir et se fixer dans « la place la plus forte de l'Europe », où nous n'avions fait que passer. *Sic vos non vobis !* Au moment où Bonaparte se présenta devant La Valette, à la tête de la jeune et brillante armée qui venait de conquérir l'Italie et qui allait sauver l'Égypte, l'Ordre de Malte, affaibli par ses dissensions intestines, ses disputes avec le Saint-Siège, l'accroissement de la puissance maritime des différents États de l'Europe, capables de se protéger désormais eux-mêmes contre les Turcs dégénérés, n'était plus qu'un corps inutile, qu'un vain simulacre auquel il n'y avait aucune raison de laisser la plus belle position de la Méditerranée. On sait avec quelle rapidité foudroyante Bonaparte la lui enleva. En trois jours, il avait acquis sans combat une ville devant laquelle toutes les forces de la Turquie s'étaient brisées si souvent et si longtemps. Ce fut un succès tellement soudain et tellement complet que ceux mêmes qui en furent les témoins, l'esprit rempli des souvenirs du passé, avaient peine à croire à la réalité du présent. L'un d'eux, un simple artiste, Vivant Denon, que Bonaparte amenait à sa suite pour dessiner les monuments de l'Égypte, a raconté dans le style saugrenu de l'époque l'espèce d'ahurissement dont

l'armée tout entière fut atteinte lorsqu'elle se trouva maîtresse de La Valette. « Une barque sortit du port, écrivait-il : nous envoyâmes un canot pour la héler et la conduire au général. Quand je vis cette petite barque portant à sa poupe l'étendard de la religion, cheminant humblement sous ces remparts qui avaient victorieusement résisté deux années à toutes les forces de l'Orient commandées par le terrible Dragut, quand je me peignis cette masse de gloire, acquise et conservée pendant des siècles, venant se briser contre la fortune de Bonaparte, il me sembla entendre frémir les mânes des Lisle-Adam, des La Valette, et je crus voir le temps faire le plus illustre sacrifice à la philosophie, de la plus auguste de toutes les illusions <sup>1</sup> ».

Je relisais avant-hier, tout en approchant de Malte, ces lignes d'un autre âge. La côte de l'île, assez peu élevée, est formée d'une sorte de falaise crayeuse au-dessus de laquelle je voyais se dresser des remparts plus formidables encore que ceux qui s'humiliaient si bénévolement devant la philosophie de Vivant Denon. Sur toute la ligne des collines qui s'offraient à mes regards,

1. *Voyage dans la Basse et la Haute Égypte pendant les campagnes du général Bonaparte*. Tome I, page 24.

j'apercevais, de distance en distance, des bastions capables à coup sûr de rassurer les mânes des Lisle-Adam et des La Valette, si par hasard ils avaient encore envie de frémir. Plus près, le long du port et de la ville, d'immenses fortifications semblaient défier toute approche. L'entrée des bassins est fort belle ; on pénètre par une passe assez étroite, qu'il serait facile de rendre plus large en faisant sauter quelques rochers, mais qu'on respecte au contraire, car ils font partie du système de défense et garantissent contre les vents du large, qui se font sentir assez loin lorsque le temps est gros, dans une admirable rade où plusieurs flottes trouveraient sans peine un abri. C'est l'un des deux ports. Il y en a un second, le port de la Quarantaine, qui partout ailleurs qu'à Malte paraîtrait magnifique. De tous côtés, derrière les remparts, se dressent des maisons ; des clochers, des coupoles, des arcades, des frontons grecs, des balcons, des terrasses, de charmantes constructions italiennes qui donnent à cette terrible place de guerre l'aspect le plus riant. En dépit du son des cloches qu'on entend presque constamment, on ne se croirait pas dans une île qui a été pendant de longues années un couvent. Tout y a l'air gai, lumineux, brillant. Les gros vaisseaux de

guerre anglais eux-mêmes semblent légers, dans un port si vaste et si bleu que rien n'y peut être lourd ni sombre. L'entrée en ville ne dément pas cette première impression. On monte joyeusement, dans des voitures largement ouvertes, de petites rues à pentes douces qui conduisent à la Strada Reale et à la place San-Giorgio. J'ai fait ma première station sur cette place. Un régiment anglais y exécutait de la musique militaire, entre le palais des Grands Maîtres et un monument, je ne sais lequel, sur la façade duquel une inscription latine rappelait en termes pompeux que les traités de 1814 avaient confirmé à l'Angleterre la possession de l'archipel de Malte : *Magnæ et invictæ Britannicæ militensium amor et Europæ vox has insulas confirmat A. D. 1814*. Le régiment jouait, à grand renfort de fausses notes, le chœur des soldats de *Faust* :

Gloire immortelle  
De nos aïeux !

Ma fierté nationale aurait dû être flattée d'entendre les Anglais jouer si bruyamment de la musique française : mais la lecture des victoires de Bonaparte m'avait troublé la tête, et j'ai éprouvé, faut-il l'avouer ? un sentiment assez différent.

Hélas ! que reste-t-il de la gloire de nos aïeux ? Bonaparte, si fin politique depuis, et, qui sut montrer en Égypte un si grand respect pour la religion populaire, eut le tort de blesser profondément les Maltais en pillant leurs églises. A peine avait-il quitté l'île, que la petite garnison qu'il y avait laissée sous les ordres du général Vaubois fut bloquée par les Napolitains, les Portugais et les Anglais. La population conspirait avec les assiégeants. Nelson, victorieux à Aboukir, vint en septembre 1799 établir autour de l'île le blocus le plus rigoureux. Continué par l'amiral Keith, ce blocus dura deux ans ; la résistance fut désespérée ; en fin de compte, les Français épuisés, privés de secours, réduits à l'impuissance la plus complète, durent capituler. Depuis lors les Anglais n'ont pas quitté Malte. C'est en vain que Bonaparte essaya par le traité d'Amiens de rétablir l'ordre des Chevaliers en lui donnant une constitution plus libérale ; cette clause du traité ne fut pas exécutée, et sa violation servit de prétexte à la rupture de la paix. C'est pour l'Angleterre que nous avons renversé l'Ordre de Malte. Plaise au ciel que ce ne soit pas aussi pour elle que nous ayons expulsé les Mamelucks et les Turcs d'Égypte, et pour l'Italie que nous ayons

anéanti les États barbaresques à Tunis et à Alger !

J'ai déjà dit qu'il était difficile de savoir au juste si l'île de Malte devait appartenir à l'Europe ou à l'Afrique. Elle participe à la fois des deux continents, à l'histoire desquels elle a été également mêlée. Son sol stérile, brûlé par le soleil, et desséché par le sirocco, semble plus africain qu'européen. « Campagnes nues, sans forme, sans couleur, arides comme le désert, » s'écrie Lamartine <sup>1</sup>, et cette exclamation n'a rien d'excessif. Malte est un rocher blanchâtre sur lequel ne pousse qu'une maigre végétation. Sa population est un singulier mélange de toutes les races ; néanmoins celle qui paraît y dominer, quoique ce ne soit qu'une apparence, est la race italienne, dont la langue est parlée par la bourgeoisie des villes. Au premier abord, Malte ne diffère en rien de l'Italie : c'est la même nature, le même art, ce sont les mêmes types, les mêmes costumes, le même aspect, des hommes et des choses. Géographiquement, l'île est une dépendance de la Sicile dont elle a longtemps suivi les destinées et à laquelle tout semble la rattacher. Je suis surpris que les Italiens ne la comprennent pas dans l'*Italia irredenta* et n'en réclament pas la possession au nom des droits phy-

1. *Foyage en Orient*. Tome I, page 65.

siologiques et historiques qui règlent aujourd'hui la politique. Ils auraient de fort bons arguments à faire valoir en leur faveur, car, sans parler de la conquête romaine qui expulsa les Carthaginois de Malte, ne pourraient-ils pas invoquer dans le présent la beauté et la facilité tout italiennes des femmes de La Valette, et dans le passé le complot des *Vêpres siciliennes*, qui, d'après une tradition assez plausible, fut tramé dans l'île ? Puisque les *Vêpres siciliennes*, sont devenues un titre national, le lieu où elles ont été préparées mériterait par cela même d'être une terre italienne ! Il est à craindre seulement que les canons anglais, qui pullulent sur les murailles de La Valette, ne jouent dans l'avenir un rôle plus décisif que le souvenir lointain du massacre des soldats de Charles d'Anjou <sup>1</sup>.

On se tromperait toutefois si l'on croyait que l'italien est la langue unique de la population urbaine de Malte : dans les villes comme dans les campagnes, le peuple ne parle que maltais ; l'anglais est à peu près ignoré ; les paysans, les ouvriers, les domestiques n'en savent même pas quelques

1. Je rappelle que ceci a été écrit au moment où l'on célébrait avec tant de bruit à Palerme un centenaire des *Vêpres siciliennes*.

mots. Quant au maltais, on sait que cette sorte de patois est une corruption de l'arabe. Les Sarrasins ont occupé deux siècles l'île de Malte, et, chose fort rare, leur administration y a été assez sage, assez humaine, assez tolérante envers les chrétiens pour amener un véritable accord entre eux et les indigènes. De là, une sorte de fusion de races qui a laissé des traces dans le langage comme dans la population. On a remarqué que l'arabe a exercé une influence profonde sur la langue des peuples assujettis à l'islamisme, qu'il les a marqués d'une empreinte ineffaçable, mais qu'en revanche il a très peu subi lui-même l'influence de la langue des pays qu'il a conquis. Cela tient surtout à des causes philologiques ; mais la politique n'a pas été étrangère à ce phénomène de linguistique. Ce n'est guère qu'en Espagne et sur quelques points isolés, comme Malte, que les Arabes ont fusionné avec les vaincus, et par suite qu'ils ont parlé une langue commune formée d'emprunts faits aux deux populations. « A peine citerait-on, a dit M. Renan, un ou deux exemples de dialectes arabes tout à fait défigurés par ce mélange d'éléments étrangers. La physiologie assez distincte du dialecte *mapoule* sur la côte de Malabar, vient de ce que l'émigration sé-

mitique sur ce point eut lieu à des époques très diverses. S'il se produisit ailleurs des altérations caractérisées, ce fut toujours par le fait des races étrangères qui avaient adopté l'islamisme, et non par le fait de la race arabe elle-même. Ainsi, dans l'Espagne méridionale, la langue arabe étant devenue celle de la population chrétienne, se corrompit et forma le *mosarabe* qui a, dit-on, survécu jusqu'au dernier siècle dans les montagnes de Grenade et de la Sierra-Morena. Le *maltais* offre un autre exemple de ces patois mélangés. Le grand nombre de langues qui se sont croisées sur le sol de l'île de Malte a pu donner le vertige aux anciens linguistes qui ont voulu tour à tour retrouver dans ce maltais la langue des différents possesseurs de l'île, et, en particulier, le phénicien. C'est le sort de ces petites terres isolées, espèces d'hôtelleries, qui ne sont pas des patries, de changer de langage suivant les hôtes qui s'y succèdent, et dont chacun y laisse les traces de son passage. Que le phénicien et le carthaginois aient été longtemps parlés à Malte, c'est ce que les nombreux monuments phéniciens trouvés sur le sol de l'île suffiraient à prouver ; mais le patois auquel on donne de nos jours le nom de *maltais*, et qui n'est plus parlé que dans les campagnes (dans les

viles on parle anglais ou italien), n'est que de l'arabe mêlé d'italien, d'allemand ou de provençal. Il se rapproche, pas ses idiotismes spéciaux, de l'arabe du Nord de l'Afrique... Le maltais est, avec quelques langues de l'Abyssinie, le seul exemple qu'on puisse citer d'un dialecte sémitique tout à fait altéré et ayant admis dans son sein une grande masse d'éléments hétérogènes. Le caractère propre des langues sémitiques est, en général, de recevoir très peu de choses des autres et de rester presque fermé aux influences du dehors I.

Ce que M. Renan dit des langues pourrait se dire également de la politique des sémites : les Arabes en particulier, du moins lorsqu'ils sont les maîtres, restent presque fermés aux influences extérieures. Si la population maltaise s'accommoda assez bien de leur domination, c'est que, douée comme eux de la passion des aventures, elle les aida à faire de leur île un véritable repaire de pirates. L'accord fut bientôt assez intime pour qu'il se produisît entre vainqueurs et vaincus une sorte de fusion d'où la race maltaise est sortie. Je viens de dire qu'elle a l'air d'être italienne ; en

1. E. Renan : *Histoire générale des langues sémitiques*. 5<sup>e</sup> édition, liv. IV, ch. II.

réalité elle ne l'est pas. C'est une race croisée; mais où l'on peut encore retrouver la trace du sang arabe. Elle a conservé quelque chose de l'énergie primitive de ses anciens maîtres, qui, eux, ont si tristement dégénéré. Les Maltais jouent dans la Méditerranée un rôle considérable, et que j'aurai certainement l'occasion d'observer en Tunisie, comme je l'ai déjà fait en Égypte. Resserrés sur leur petite île, où l'aridité du sol ne leur permet pas de trouver les moyens de vivre, ils vont partout chercher un aliment à leur inépuisable activité. Malte est une ruche qui essaime de tous côtés. C'est une sorte de fabrique de population d'où les contrées qui manquent d'hommes retirent cette précieuse denrée, la première, la plus indispensable de toutes. Le caractère laborieux des Maltais les rend très propres au défrichement, à la colonisation. Leur douceur naturelle permet de les admettre partout sans danger. Le seul pays où ils semblent avoir gardé quelque chose de leur ancien goût pour la vie de pirates est l'Égypte; il est probable que c'est le voisinage des contrebandiers grecs qui entretient en eux ces vieux instincts. Comment s'est formé leur tempérament actuel? Il serait trop long de le rechercher. Je n'ai pas l'intention de raconter ici l'histoire de

Malte. Je n'en parle qu'en passant et sans intention de tirer des conséquences politiques de rapides observations. Aussi ajouterai-je seulement que les choses suivent, après tout, un ordre plus logique qu'il ne semble quand on ne les observe qu'avec légèreté. Quoiqu'ils aient joué dans l'île un rôle considérable, quoique leur sang se soit croisé avec le sang des indigènes, le règne des Arabes ne pouvait durer longtemps. Il devait être remplacé par celui d'un peuple mieux doué sous le rapport du gouvernement. Le passé semblait annoncer le présent. Si Malte est aujourd'hui anglaise, si, après avoir passé entre tant de mains, elle s'est arrêtée entre les mains de l'Angleterre qui ne la lâchera pas de longtemps, il ne faut ni s'en étonner ni s'en irriter. Ses premiers colons ont été les Anglais de l'antiquité, ces hardis Phéniciens qui possédaient, eux aussi, un empire colonial démesuré, défendu par une poignée de soldats et des milliers de vaisseaux. Leur politique, toute semblable à celle de l'Angleterre, consistait à occuper sur terre et sur mer les points qui commandaient les grandes routes du commerce. Ils s'y établissaient vigoureusement, laissant les environs entre les mains des autres peuples, concentrant le plus possible leurs forces

en des lieux bien choisis, évitant de les disperser de peur de les affaiblir, et sauvant leur infériorité numérique par la supériorité de leur prévoyance et de leur habileté. Plus tard, Malte échut aux Carthaginois, héritiers et continuateurs des Phéniciens. Après bien des aventures, parmi lesquelles la domination arabe est la plus intéressante de toutes, elle est passée de nouveau sous la domination du premier peuple industriel, commercial et maritime du monde, et sa merveilleuse position stratégique sert encore à préserver d'immenses richesses qui, sans elle, pourraient être compromises et ne trouver dans la Méditerranée qu'une insuffisante sécurité.

Je ne sais si c'est la vue de La Valette qui, peu à peu, m'a amené à me consoler de la perte de Malte et de son occupation définitive par les Anglais, mais il est certain que cette ville est charmante et qu'elle inspire une douce gaieté. Bâtie très régulièrement, elle est divisée en rues longitudinales et en rues transversales qui se coupent à angles droits ; cette disposition serait assez disgracieuse sans les différences de niveaux et la variété des constructions qui rompent la monotonie de cette sorte de damier. Presque à chacun de ces angles, un petit oratoire, une statue de saint ou de sainte

quelconque est placé contre le mur : les maisons, parfois un peu lourdes, sont cependant d'une architecture qui ne manque ni d'élégance ni de grandeur. Ce qui en fait l'agrément, ce sont des balcons arrondis à ciel ouvert, et des quantités de balcons couverts, surmontés d'une loge vitrée, qu'on nomme des *miradores*. C'est là que les belles Maltaises montrent leurs têtes brunes en prenant le frais ou en regardant les passants. Quoiqu'elles soient beaucoup moins mystérieuses, les *miradores* ressemblent quelque peu aux moucharabiehs du Caire; comme ces dernières, elles envahissent la rue, la recouvrent en partie et lui donnent l'aspect d'un délicieux désordre, cent fois plus agréable que l'odieuse monotonie des grandes voies du Paris moderne. Le soir, à la tombée de la nuit, lorsqu'on se promène le long des ruelles en escaliers qui montent des ports à la Valette, ces innombrables nefs garnies de jolies femmes produisent un effet bien séduisant. A côté, une lampe discrète brille devant une madone où un Christ rococo. Plus bas, le regard plonge dans des magasins où des ouvrières aux yeux noirs, au teint bistré, aux cheveux couleur de jais, vêtues de costumes légers, achèvent rapidement leur travail. On saisit au passage des scènes piquantes,

et des tableaux de genre dont le souvenir vous suit et vous amuse quelque temps.

Je ne sais ce qu'il faut penser des Maltaises. Leur réputation n'est pas des meilleures, et la légende ajoute que la facilité de leur humeur est due aux traditions de galanterie des chevaliers, qu'elles ont pieusement conservées. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont une tournure pleine d'élégance et la démarche la plus séduisante qui se puisse voir. Enveloppées dans une sorte de voile noir, la *faldetta*, qui rappelle le *habara* des femmes arabes et qui certainement en dérive, elles passent au milieu de la foule avec une vivacité de tournure et une souplesse d'attitude qui m'ont rempli d'admiration. Peut-être le souvenir des femmes arabes, semblables à de gros paquets noirs, ou le contraste des Anglaises dégingandées, semblables à des perches, m'a-t-il fait illusion. Néanmoins, je ne le crois pas. Il faut tout dire, leurs traits sont assez ordinaires, et si elles ont de grands yeux noirs, c'est un attrait sur lequel on est assez blasé quand on revient d'Orient. Mais il est impossible de tirer un plus agréable parti de la *faldetta* ! Ce vêtement n'est pas joli. Il ne ressemble en rien à la mantille. Qu'on se figure une sorte de tuyau noir placé sur la nuque et terminé

par un long voile qui recouvre les épaules, la taille, la moitié du corps. Ce tuyau est un peu relevé sur les côtés, ce qui lui donne quelque grâce. Les femmes le disposent comme une sorte d'écharpe arrondie au-dessus de la tête. Il ne cache pas le visage, mais il le met en quelque sorte dans la pénombre. Les Maltaises en jouent si habilement pour montrer à demi leurs yeux, leurs cheveux, leur buste, qu'elles trouvent le moyen de le faire paraître charmant. « Ce manteau d'étoffe légère, disait poétiquement Lamartine, enflé par la brise, se dessine dans la forme d'un voile gonflé sur un esquif, et, dans ses plis gracieux, tantôt de robe, tantôt de voile, la figure mystérieuse qu'il enveloppe semble lui échapper à plaisir <sup>1</sup>. » La *faldetta* vient, je le répète, du *habara* arabe; c'est, sans nul doute, un souvenir de la domination sarrasine; mais la coquetterie chrétienne l'a rendue méconnaissable, et ce qui était une défense au temps jadis pourrait bien être aujourd'hui, comme on l'affirme, une provocation.

La foule, que les Maltaises traversent avec leur vive et séduisante démarche, est des plus bigarrées. Des soldats anglais à la casaque rouge et au casque blanc, des artilleurs à l'uniforme plus

1. *Voyage en Orient*. Tome I, p. 61.

sombre, des agents de police presque noirs y cou-  
doient des touristes aux vêtements extravagants,  
des Turcs, des Arabes, des Italiens et une multi-  
tude innombrable de moines et de prêtres. Des  
figures de capucins joufflus et de Basiles aux yeux  
creux semblent sortir de toutes les rues, de toutes  
les maisons. Les églises abondent à La Valette.  
Une seule est remarquable. C'est celle de *San  
Giovanni*, Saint-Jean des Chevaliers, dont la voûte  
couverte dans toute sa longueur de peintures de  
*Mathias Pretti*, dit *il Calabrese*, a été bien souvent  
décrite. « *Mathias Pretti*, dit Théophile Gautier,  
est un de ces maîtres secondaires qui, s'ils ont  
moins de génie, ont quelquefois plus de talent que  
les princes de l'art. Ce qu'il y a de science, d'ha-  
bileté, d'abondance et de ressources dans cette  
colossale peinture est vraiment inimaginable.  
Chaque division de la voûte renferme un sujet de  
la vie de saint Jean <sup>1</sup>. » Je ne sais pourquoi  
Théophile Gautier ajoute que « ces divisions  
sont soutenues à leur retombée par des groupes  
de captifs, Sarrasins, Turcs, chrétiens ou autres,  
demi-nus ou couverts de quelques restes d'armure  
brisée, dans des poses humiliées ou contraintes,  
espèce de cariatides barbares bien appropriées

1. Théophile Gautier, *Constantinople*, 1857, p. 29.

au sujet. » Le fait est que j'ai vainement cherché ces captifs qui n'existent en aucune manière. Mais, quoique dépourvue de cet accessoire, la fresque du Calabrese est d'une grandeur de composition, d'un éclat de coloris, d'une variété d'exécution surprenants. Le pavé de l'église est formé d'une vaste mosaïque de marbres sculptés et incrustés avec beaucoup d'art, représentant des armoiries, des inscriptions, des sujets allégoriques, et qui recouvre les tombeaux de plus de quatre cents chevaliers. Les chapelles latérales, d'une ornementation splendide, appartenaient aux différentes *langues* dont se composait l'Ordre. On remarque dans quelques-unes d'entre elles de beaux tombeaux, dus au ciseau de Caffa, un des bons élèves du Bernin. Dans la chapelle de France s'élève celui du comte de Beaujolais, frère de Louis-Philippe, œuvre froide du froid Pradier. C'est encore dans l'église de San Giovanni que se trouve *la Décollation de saint Jean*, un des meilleurs tableaux de Michel-Ange Caravage. Un noble romain ayant insulté Caravage, refusa de lui rendre satisfaction sous prétexte qu'il était roturier. Caravage vint à Malte afin de mériter par ses peintures le titre de chevalier et de pouvoir provoquer son adversaire. J'aime à croire qu'il tint l'épée

aussi bien que le pinceau et qu'il sut venger une injure qu'il ne faut pas trop regretter puisqu'elle nous a valu quelques chefs-d'œuvre.

A part l'église de San-Giovanni, La Valette possède peu de monuments. Le palais des Grands Maîtres n'offre rien de bien remarquable; on y montre un musée d'armures et la salle du conseil d'administration actuel de l'île, ornée de magnifiques tapisseries des Gobelins. Les *Auberges* de différentes nations, celles de *Castille et de France*, de *Provence et d'Auvergne*, d'*Aragon et d'Allemagne*, l'*Hôpital militaire des Hospitaliers*, l'*Université* sont de belles constructions sans grande originalité. En somme, on sent que La Valette a été refaite depuis la destruction de l'Ordre; ce qui y reste du passé est noyé dans le présent. On n'y éprouve pas l'impression qu'on ressent en arrivant à Rhodes et en gravissant la rue des Chevaliers. A Rhodes, on croirait que les Chevaliers viennent de quitter la ville : leurs maisons sont intactes ; les charmantes murailles de la place, couvertes de blasons, n'ont pas été touchées depuis le jour où les Turcs les ont forcées ; les morceaux qui étaient tombés sous leurs coups, sont restés à terre ; le reste n'a pas subi la moindre transformation. On y est encore en plein moyen âge, en pleine

chevalerie. Il n'en est pas de même à Malte. A la vérité, l'Ordre n'y a jamais eu le caractère qu'il avait à Rhodes. Lorsque Charles-Quint l'y transplanta, c'était déjà une institution vieillie ; l'ère des croisades était close ; l'architecture comme tout le reste s'est ressentie du changement. A La Valette, elle est somptueuse et grande ; à Rhodes, elle est belle. La Valette d'ailleurs est presque complètement refaite et reconstruite à neuf. Aussi serait-il facile d'y oublier les chevaliers et de se croire tout simplement dans une ville italienne fortement nettoyée par les Anglais. Ce n'est point au passé, c'est au présent et à l'avenir que l'on pense en visitant ses bastions. On peut le faire d'un bout à l'autre sans que personne vous dérange, avec la seule précaution de ne pas fumer dans le dépôt d'obus. C'est de là qu'on voit le mieux la ville tout entière, la campagne qui la suit, la mer qui l'enveloppe, les superbes bassins qui la pénètrent de toutes parts. Des terrasses en arcades, de petits temples grecs, de lourds tombeaux anglais interrompent çà et là la monotonie des murs. On ne les regarde guère, mais on reste longtemps en contemplation devant un port qui commande la Méditerranée, dont il est en quelque sorte la clef et la citadelle. Des milliers de petites

barques vertes, bariolées de dessins extravagants de chevaux lancés au galop, de lions furieux, d'animaux invraisemblables, semblent se jouer au milieu des gros vaisseaux. Leur forme est pleine d'élégance; elles se relèvent aux extrémités en pointe ou en croix, ce qui augmente leur légèreté. On les prend pour visiter les bassins et aller d'un quartier à l'autre. C'est une promenade fort instructive. Les bateaux de commerce ne paraissent pas très nombreux à La Valette, soit qu'ils se perdent dans l'immensité du port, soit qu'en effet ils ne soient pas très nombreux, Malte n'étant commercialement qu'un port de relâche. C'est comme position stratégique, c'est comme place de guerre qu'elle mérite l'éloge qu'en faisait le général Bonaparte d'être le premier poste de l'Europe. Un vaisseau parti de La Valette est en trois ou quatre jours à Alexandrie, à Beyrouth, aux Dardanelles; en un jour il serait à Tunis, à Messine ou à Reggio. De ce point unique l'Angleterre tient la Méditerranée. Dieu veuille qu'elle ne s'en serve désormais que pour protéger le commerce de tous et faire triompher partout la politique de liberté, qui est sa gloire la plus pure, son véritable honneur !

### III

#### LA SITUATION MILITAIRE ET POLITIQUE

Tunis, 7 mai.

A peine débarqué à Tunis, j'en suis reparti pour entreprendre, à travers la Régence, un voyage d'exploration politique qui m'a conduit jusqu'à la frontière tripolitaine. Les conditions dans lesquelles s'est accompli ce voyage étaient tout exceptionnelles. M. Cambon, notre nouveau ministre résident, désireux de se rendre compte par lui-même de l'état du pays qu'il est appelé à organiser, allait parcourir le littoral Est de la Tunisie et une partie importante de l'intérieur; l'occasion était trop bonne pour que je n'en profitasse pas; j'ai accompagné M. Cambon. Nous avons visité tour à tour

Zaghouan, qui donne ses eaux à Tunis ; Sousse, un des centres commerciaux les plus importants de la Régence ; Kairouan, la cité sainte où il y a quelques mois encore les chrétiens ne pouvaient pénétrer ; Sfax, dont la révolte sanglante a produit l'été dernier une si vive impression en Europe ; Gabès et ses belles oasis ; l'île de Djerba, renommée pour sa fertilité ; Zarzis, petit village maritime situé à quelques kilomètres de la Tripolitaine dans la région des nomades, non loin des possessions des Ourghemma, la seule grande tribu tunisienne qui n'ait point encore fait sa soumission. Au retour, nous nous sommes arrêtés à Mehdiyah et à Monastir, charmantes villes du Sahel, la riche contrée dont la fécondité, si célèbre dans l'antiquité, fait encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs.

Je vous raconterai plus tard en détail les péripéties pittoresques de cette excursion qui m'a vraiment séduit, même après les merveilles de l'Égypte et de l'Orient. Pour aujourd'hui, je voudrais vous faire part de l'impression que m'a causée et qu'a causée à tous mes compagnons de voyage l'état militaire et politique du pays que nous avons traversé. Je résumerai d'un mot cette impression : la Tunisie est complètement conquise,

notre domination y est partout acceptée, et si nous y rencontrons désormais des résistances, c'est du dehors et non de l'intérieur qu'elles viendront. Voilà, ce me semble, un résultat dont nous aurions le droit d'être fiers, si nous n'avions pas pris l'habitude de ne voir que le mauvais côté des choses, et de nous traiter nous-mêmes avec la plus injuste sévérité. Combien d'années ne nous a-t-il pas fallu pour nous emparer de l'Algérie ? En un an, et malgré des fautes que je signalerai tout à l'heure, nous nous sommes rendus maîtres d'un pays qui, malgré sa moindre étendue, vaut l'Algérie, qui vaut davantage peut-être, car il possède des terres plus fertiles, placées tout près d'une côte toujours facile à aborder, et par conséquent à défendre. Si nous le perdons, c'est que nous le voudrons bien ; c'est que nos hommes politiques n'auront pas le courage de continuer l'œuvre de nos soldats ; c'est que des défaillances civiles compromettront le fruit de nos succès militaires. Mais il est essentiel que l'on sache bien en France que la Tunisie est aujourd'hui dans nos mains, que nous en sommes absolument maîtres, matériellement du moins. Il existe encore, à la vérité, dans les villes du littoral, où la population européenne est nom-

breuse et influente, un parti qui refuse de reconnaître notre autorité. Mais partout où les Arabes sont seuls nous ne rencontrons pas la moindre opposition. Nos rapports avec eux sont empreints d'une sorte de cordialité. La population nous préfère aux fonctionnaires du Bey, qui l'opprimaient indignement. Elle ne demande qu'à rester sous notre domination.

J'ai éprouvé, j'en conviens, une certaine émotion en entrant à Kaïrouan, cette vieille capitale d'un glorieux empire, qui, jusqu'à ces derniers mois, avait conservé intacte sa virginité musulmane. Nous nous en sommes emparés sans coup férir; et maintenant nos troupes y habitent comme dans une ville française, au milieu d'une population, attristée sans doute, mais absolument résignée au sort qui la frappe. Il n'y a pas d'étrangers, pas de consuls, pas de capitulations à Kaïrouan : aussi jamais un de nos soldats n'y a été attaqué dans les rues, ainsi que cela arrive sans cesse à Tunis et dans les villes du littoral, jamais un conflit quelconque ne s'y est élevé entre l'autorité française et les habitants; les mosquées sont ouvertes aux visiteurs; l'aumônier du corps d'armée promène dans toutes les rues sa soutane chrétienne; la tolérance est complète de

part et d'autre ; vainqueurs et vaincus entretiennent les uns avec les autres des relations presque amicales. A Sfax, dont l'insurrection a été cruellement réprimée, quelques trous dans les murailles, quelques mouvements de terrain sur le port, qui indiquent les tranchées remplies de cadavres d'arabes tués pendant le siège, rappellent seuls les tristes scènes de la résistance et du bombardement. Enfin tout à fait au Sud, à Zarzis, en plein pays des nomades, si l'on rencontre quelques esprits hésitants, si des hommes avisés vous posent quelques questions embarrassantes, c'est uniquement parce qu'il arrive chaque jour de fausses nouvelles de la Tripolitaine, parce que l'annonce incessante du départ de l'armée française et de la prochaine intervention turque inspire de vives inquiétudes aux tribus qui se sont soumises à notre domination et qui redoutent de terribles représailles le jour où nous les abandonnerons à leurs ennemis.

Ne croyez pas que le tableau que je vous trace de l'état actuel de la Tunisie ait rien d'imaginaire. J'en parle que de ce que j'ai vu et observé. Je ne vous dis rien du pays des Kroumirs, quoiqu'il soit aujourd'hui un des plus pacifiés et des plus pacifiques, en même temps qu'un des plus fertiles de la

Régence, parce que je n'y ai pas encore été. Par la même raison je ne vous dis rien non plus du Nord de la Tunisie, mais je puis vous affirmer que les régions que j'ai parcourues sont parfaitement calmes, et que l'occupation française y est très franchement acceptée. Cela n'empêche pas, bien entendu, qu'il ne s'y produise des actes isolés de brigandage, que les télégrammes des journaux s'empressent de décorer du nom d'actes de révolte. Mais ces actes-là n'étaient ni moins nombreux ni moins graves avant notre entrée dans la Régence qu'aujourd'hui. Jamais la Tunisie n'a été un pays policé où régnaît le même ordre que dans une nation européenne. Les tribus s'y sont toujours fait la guerre; leurs luttes violentes ont toujours amené des désastres locaux. Nous y sommes depuis trop peu de temps pour avoir mis un terme à ce régime régulier d'anarchie. Malgré la présence de nos soldats, il se forme encore bien souvent des *djich*, c'est-à-dire des bandes de brigands qui traversent une route, y détroussent un certain nombre de voyageurs, y pillent quelques villages, assassinent quelques particuliers. Ces *djich* s'organisent d'autant plus facilement aujourd'hui qu'ils partent de la Tripolitaine et y reviennent dès qu'ils ont achevé leur en-

eprise. Rien de plus difficile que de poursuivre et de saisir une poignée de cavaliers arabes voyageant sans vivres, sans tentes, sans aucun matériel d'approvisionnement. Dès qu'on en signale la présence sur un point, une colonne part; mais, quand elle arrive, le *djich* n'existe plus, il est fondu, les cavaliers sont dispersés dans tous les sens; ils regagnent, isolés, la frontière de la Tripolitaine, où ils se réunissent pour de nouvelles razzias. Personne jadis n'attachait d'importance aux *djich*. Le gouvernement du Bey était trop faible pour tenter même de les réprimer. Quand un village pillé venait se plaindre au cadi ou au califat, on lui répondait par quelques-unes de ces formules de résignation orientale qui servent à tout chez les musulmans. Dieu l'avait voulu, pourquoi se plaindre? Aujourd'hui, c'est à nous que s'adressent les populations opprimées, et il se trouve partout des agents provocateurs pour mettre sur notre compte les maux qui leur arrivent. C'est une situation fâcheuse, mais qui aura certainement un jour de bons côtés. Si nous parvenons à supprimer les *djich*, ou du moins à les restreindre beaucoup, la classe sédentaire, travailleuse, agricole et industrielle nous sera complètement acquise; nous trouverons en elle appui et dévouement.

Mais je repète que les *ditch* ne sont pas une véritable insurrection. L'insurrection est aujourd'hui refoulée à l'extrême sud de la Régence, au delà de la ligne des *Chutout* (*Chutout*, qui se prononce *chtoutt*, est le pluriel de *chott*) <sup>1</sup>, et sur le territoire de la Tripolitaine; encore pourrait-on dire qu'elle n'existe réellement que dans cette dernière contrée. En effet, si la grande et belliqueuse tribu des Ourghemma ne s'est point encore soumise nettement à notre domination, elle n'est point entrée non plus directement en révolte. On affirme qu'elle est fort hésitante, et le bruit courait, à la suite de notre voyage à Zarzis, qu'elle était disposée à demander l'aman. Pour secondes ses bonnes dispositions, le général Logerot est allé s'établir au milieu de ses récoltes et les menacer. Il y a tout lieu d'espérer que cette démonstration produira d'heureux résultats <sup>2</sup>. Or si les Ourghemma se prononçaient pour nous aucune grande tribu ne serait plus en état d'in-

1. *Chott*, que l'on devrait écrire *chothth*, désigne l'élargissement d'un fleuve s'étendant en une vaste nappe ou se divisant en deux branches; de la racine *chaththa* être éloigné ou *chaththa* être séparé en deux bras. Tout le monde sait que c'est qu'un *chott*.

2. On verra plus loin pourquoi la campagne du général Logerot n'a pas produit tout l'effet qu'on en attendait.

surrection, nous n'aurions plus à combattre, ou plutôt à arrêter que les bandes insoumises qui se sont réfugiées en Tripolitaine, sous la protection des Turcs et sous le commandement d'Ali-ben-Khalifa. On peut évaluer approximativement ces bandes à 6,000 tentes, ce qui fait environ 30,000 âmes. et tout au plus de 3 à 4,000 hommes capables de porter les armes. Ce serait une force bien peu dangereuse, si elle ne formait en quelque sorte un rideau derrière lequel on s'efforce de faire croire aux Tunisiens que se trouve la Turquie. La détestable politique qui prévaut à Constantinople a malheureusement décidé la Porte à nous faire en Tripolitaine une guerre sourde, mais incessante. C'est la Turquie qui retient les insurgés, qui les empêche de se soumettre, qui les nourrit de fausses espérances, qui les condamne à une affreuse misère plutôt que de leur permettre d'accepter notre autorité. Ces infortunés meurent de faim, et la plupart d'entre eux ne demanderaient qu'à rentrer dans leur pays. Mais la Turquie s'y oppose. J'ai assisté à Gabès à une scène fort instructive. Un cheik arabe, dévoué à la France, s'était chargé d'aller à Tripoli pour porter des propositions d'aman aux insurgés. A peine arrivé, les Turcs l'ont saisi sous

prétexte qu'il risquait de provoquer des désordres en prêchant la paix à des gens qui désirent la guerre. Il n'avait pas eu le temps de voir un seul Tunisien. En descendant du bateau, il s'était rendu au bain ; c'est là que les Turcs se sont emparés de lui. Ils ne l'ont rendu, sur les réclamations de notre consul, que le jour et à l'heure du départ du premier bateau retournant à Gabès.

En dehors des Turcs il n'existe donc plus aucun danger en Tunisie. Si les Turcs n'avaient pas à Tripoli un corps de troupes de 15,000 hommes toujours sur le pied de guerre, s'ils n'y retenaient pas par tous les moyens les réfugiés tunisiens, la pacification se ferait immédiatement. Ce sont leurs excitations, leurs promesses, leurs menaces qui causent nos derniers embarras. Leurs agents sont répandus dans tout le pays, et ils y déclarent sans cesse que nous sommes décidés à ne faire qu'une occupation transitoire, que nous l'avons promis cent fois et que, si nous ne tenons pas nos promesses, la Turquie se chargera de nous y contraindre par la force. Les Italiens, bien entendu, les secondent dans cette propagande de fausses nouvelles. Partout où nous sommes passés dans notre voyage, nous avons rencontré la crainte que notre départ prochain

ne livrât les tribus qui se sont compromises avec nous à nos ennemis et aux leurs. Ce sentiment est si général qu'il est partagé par la plus grande partie de la population européenne et juive<sup>1</sup>, aussi bien que par la population arabe. La récolte, cette année, sera excellente, grâce aux pluies très abondantes qui sont tombées pendant l'hiver ; on s'attend à de très gros profits ; mais ces profits seraient singulièrement compromis si nos soldats quittaient le pays. Aussitôt les insurgés, soutenus par des bandes turques et par toute la population pillarde de la Tunisie, se mettraient à razzier les contrées où nous n'avons rencontré aucune résistance. Le péril serait grand surtout à la frontière tripolitaine. On sait que cette frontière, assez mal définie, est peuplée des deux côtés par des populations ardentes, belliqueuses, indisciplinées.

1. Il ne faut même pas excepter les Italiens de ce que je dis là. J'ai vu des Italiens protester vivement contre tout projet d'évacuation française de la Tunisie. Sans doute, disaient-ils, la prise de possession de la Tunisie par la France a profondément blessé notre patriotisme. Mais enfin nous nous sommes résignés, et, dans la prévision d'un régime meilleur que celui du Bey, nous avons acheté des terres, monté des industries, préparé des affaires. Et la France, en se retirant, viendrait nous ruiner ! Après avoir porté un si rude coup à nos sentiments nationaux, elle en porterait un plus rude encore à nos intérêts ! Mais ce serait odieux ! — J'affirme que ce langage est textuel.

En Tripolitaine, les Nouaïl, ramassis de vingt ou trente tribus, forment un centre de piraterie et de brigandage toujours en activité. Ces écumeurs de terre n'attendent qu'une occasion pour tomber sur les Accaras de Zarzis et sur les autres tribus qui ont reconnu notre autorité. Le jour où nous abandonnerions, je ne dis pas la Tunisie, mais seulement le Sud de la Tunisie, nos alliés seraient immédiatement raziés et massacrés. Aussi, loin de repousser l'occupation française, ceux-ci la réclament-ils avec instance. Ils n'y a pas de garnison à Zarzis ; la France n'y est représentée que par une simple canonnière qui mouille à plus d'un kilomètre de la plage. Les Accaras en sont désolés. Ils voudraient voir nos soldats au milieu d'eux. Je ne sais si on leur donnera cette satisfaction ; mais il est certain que les marches qu'exécutent en ce moment le général Logerot, le général Philibert et le général Jamais, ne doivent pas être de simples démonstrations, et qu'il faudra laisser une partie de leurs troupes, en un point bien choisi, parmi les tribus du Sud, comme un appui pour ces dernières et un avertissement pour la Turquie.

Les détails que je viens de vous donner et que j'ai recueillis directement ne prouvent-ils pas

qu'on a fort exagéré et les difficultés de la conquête de la Tunisie, et le prix qu'elle nous a coûté ? Qu'en un an nous nous soyons rendus maîtres de la Régence au point d'avoir uniquement à y craindre les intrigues d'une puissance voisine et nos propres défaillances, c'est là un succès que les passions politiques ont pu obscurcir et voiler, mais qui n'en est pas moins éclatant. Il est presque admis aujourd'hui en France que l'expédition de Tunisie a été une déplorable aventure, que nos troupes y ont montré une incontestable faiblesse, que notre administration militaire y a fait preuve d'une incurie profonde, que notre diplomatie n'y a commis que des maladroites, que nous n'y avons rencontré que des échecs, et que, si nous ne parvenons pas à nous en retirer vite, nous n'y essaierons à l'avenir que des désastres. Rien de plus impopulaire chez nous que ce beau pays qui excite la jalousie des Anglais et la convoitise des Italiens. L'opinion publique, faussée par des polémiques de presse et des discussions de tribune où l'on n'a recherché que le scandale, est ouvertement hostile à toute politique capable de nous en assurer la possession définitive. On regrette même que nous en ayons acquis la possession provisoire. C'est avec la timidité effarée qui a succédé à notre ancienne

témérité, qu'on juge une entreprise dont le seul défaut est d'avoir été commencée sans plan arrêté et conduite sans décision. On n'avait pas eu tort, au début de la campagne, de tenir en assez faible estime le courage des Tunisiens. Tous les historiens, tous les géographes ont constaté que le caractère belliqueux des Arabes et des Berbères décroît à mesure qu'on s'avance vers l'Est. Les tribus nomades du Maroc sont singulièrement hardies et turbulentes; celles de la province d'Oran ont le même tempérament; il n'en est déjà plus ainsi dans la province d'Alger; la province de Constantine est peu guerrière et la Tunisie ne l'est pas du tout. En continuant le long de la côte <sup>1</sup>, on arriverait à l'Égypte, où on ne rencontre que des fellahs mous et sans vigueur. Cette singulière loi ethnique a existé depuis des siècles; les Romains l'avaient déjà vérifiée. C'est donc avec raison qu'on avait compté sur une faible résistance de la part de la Tunisie. Peut-être même avait-on exagéré l'humeur entreprenante de certaines tribus, des

1. Il faut cependant faire exception pour les Bédouins de la Tripolitaine et du désert lybique qui sont de véritables barbares. Mais leur énergie presque sauvage tient à la nature du pays affreux qu'ils habitent sur le littoral; les populations des oasis de Tripoli et des belles côtes Cyrénaïques sont beaucoup plus douces.

Khroumirs par exemple, dont la mauvaise réputation était assurément surfaite. Après avoir essayé de lutter dans deux ou trois combats inégaux, ils se sont résignés à notre domination et n'ont même pas eu depuis une seule velléité de révolte. Mais, si l'idée qu'on se faisait des populations tunisiennes était parfaitement juste, les conséquences qu'on en a tirées étaient au contraire très fausses. Lorsqu'on se trouve en présence d'Arabes dépourvus d'énergie, le seul moyen d'éteindre en eux toute idée de résistance est de leur montrer immédiatement qu'on est très fort, et qu'on les écrasera sans pitié s'ils tentent de s'insurger. Au lieu de cela, nous sommes arrivés en Tunisie avec la prétention de nous y faire accueillir en alliés, en amis, de nous y insinuer par la séduction et de nous y maintenir par la force morale. On voulait pouvoir dire aux Chambres que nous ne faisons pas la guerre, que nous ne marchions pas à une conquête ; on se berçait de l'illusion qu'une simple démonstration militaire et un succès diplomatique suffiraient à relever notre prestige aux yeux des Arabes. Mais ceux-ci ne croient qu'aux faits qui frappent leurs yeux, ou aux rêves qui remplissent leur imagination ; et lorsqu'ils ont vu nos troupes, à la suite du traité du Bardo, commencer l'évacuation du pays,

ils se sont imaginés que nous reculions. Le journal officiel de la Régence ne soufflait mot du traité ; en revanche, il annonçait pompeusement que, sur un seul mot du Bey, le général Bréart avait renoncé à entrer à Tunis. Du haut de leurs murailles de carton, flanquées des canons les plus invraisemblables, les indigènes nous ont vus partir, tandis qu'aucun d'eux n'avait assisté à la scène tragi-comique qui s'était déroulée dans le palais beylical. D'un bout à l'autre de la Régence, on s'est imaginé que Tunis mériterait son nom d'*El Maroussa* (la bien gardée), et que les saints qui la protègent avaient fait fuir nos soldats.

L'impression a été plus grande encore lorsque le général Farre a commis la faute inexcusable de rappeler la meilleure partie du corps d'occupation. C'est à cette imprudence qu'ont été dues toutes les difficultés qui nous ont coûté tant d'hommes et tant d'argent. Sur ce point, l'opinion des militaires que j'ai vus en Tunisie est unanime. Il n'y aurait pas eu d'insurrection, ou l'insurrection aurait à peine duré quelques jours si les 20,000 hommes qui sont rentrés en France à la suite de la première campagne étaient restés quelques mois de plus en Afrique. On a beaucoup exagéré dans les journaux et à la Chambre les pertes que nous a fait éprou-

ver le climat de la Tunisie. Néanmoins ces pertes ont été considérables. Nous avons eu peu de tués et peu de blessés, ce qui s'explique sans peine lorsqu'on voit de quels fusils les Arabes sont armés et de quelle manière ils s'en servent; mais personne n'ignore les ravages que la fièvre a causés dans nos rangs. Le corps d'occupation se composait en majorité de jeunes soldats dont le tempérament moral et physique était à peine formé. Il leur a fallu quelque temps pour s'habituer au feu; il leur en a fallu davantage pour s'habituer au pays. En général, les troupes qui combattent en Afrique perdent rapidement le tiers de leur effectif; mais les deux autres tiers sont excellents. C'est un calcul qu'on a fait en Algérie et qu'il a fallu malheureusement refaire en Tunisie. Si nombreux qu'il soit, un régiment vaut peu de chose lorsqu'il n'a pas payé ce tribut. Le général Logerot me disait à Gabès, au moment de partir pour son expédition dans le Sud, qu'il irait au bout du monde avec les bataillons réduits dont il dispose aujourd'hui, tandis que les bataillons complets qu'il conduisait au début de la campagne ne lui inspiraient aucune confiance. Avec ces derniers, il hésitait devant toute entreprise un peu périlleuse; rien ne l'effraie avec les premiers. L'expédition contre les

Khroumirs, la marche sur le Kef et sur Tunis avaient fait passer le corps d'occupation par l'épreuve décisive, inévitable, sans laquelle une armée d'Afrique manque totalement de solidité. Nos soldats s'étaient aguerris au feu. Ils connaissaient la manière de combattre des Arabes; tous ceux dont la santé ne pouvait s'accommoder du climat de la Tunisie étaient restés dans les ambulances. C'est ce moment que le ministre de la guerre a choisi pour en rappeler vingt mille en France, sans prévoir qu'il serait obligé bientôt de les remplacer par des troupes nouvelles, arrivant au fort de l'été, et condamnées par suite à subir des pertes bien plus considérables encore que celles de leurs devancières.

Naturellement les Arabes ont profité d'une imprudence dans laquelle ils ont vu une preuve incontestable de faiblesse. Tranquillisés par le traité du Bardo, que nous regardions si mal à propos comme un chef-d'œuvre diplomatique, nous négligions de surveiller les actes du gouvernement tunisien. Chaque jour des soldats de l'armée du Bey désertaient sous nos yeux, sans que nous eussions la prévoyance de comprendre qu'ils allaient soulever l'insurrection dans les provinces. Ils partaient, non seulement d'une manière isolée, mais

par bandes s'élevant parfois jusqu'à cent hommes. On les laissait faire. Munis d'armes supérieures à celles des tribus, quoique d'une qualité médiocre, fanatisés par nos adversaires les plus violents, ce sont eux qui ont semé le vent qui s'est déchaîné sur nous en tempêtes. Bientôt la révolte a éclaté partout, et il a fallu commencer une nouvelle campagne. Si nous avions eu encore les vingt mille hommes aguerris qui venaient de rentrer en France, cette campagne n'aurait duré que quelques jours, tout au plus quelques semaines. Mais on a dû attendre des troupes fraîches, qui ont mis beaucoup de temps pour arriver, qui en ont mis plus encore pour s'habituer à la guerre et au climat. C'est alors que se sont produites ces épidémies déplorables dont l'opinion a été si vivement émue. Le nombre des victimes a été grand ; tout le monde cependant m'a affirmé que là encore les exagérations de la presse et de la tribune avaient singulièrement altéré la vérité. En général, l'armée parle plutôt avec malveillance qu'avec bonne grâce de l'administration militaire et sanitaire. Presque tous les officiers que j'ai rencontrés m'ont attesté cependant que le service des ambulances n'avait pas été plus mal fait en Tunisie que partout ailleurs. Sans doute, au premier moment, il y a eu

bien des mécomptes. Rien n'était prêt ; on n'avait pas de moyens de transporter rapidement les malades loin des foyers d'infection ; les lits manquaient ; les remèdes étaient insuffisants ; mais n'en est-il pas toujours ainsi lorsqu'on arrive dans un pays inconnu, dépourvu de routes, sans moyens de communications ? Peu à peu, les ambulances ont été parfaitement organisées. L'état des troupes, fortifiées par les premiers efforts, est devenu meilleur. On avait préparé 600 lits pour la colonne Lógerot à Gabès, lorsqu'elle a effectué sa marche de Kairouan vers le Sud. La colonne se composait de 5,500 hommes. Quatre vingt-trois seulement sont restés aux ambulances, et il n'y a eu que quatre morts. Je prends cet exemple parmi plusieurs autres qu'on m'a cités. Aujourd'hui la santé des troupes est excellente, et les hôpitaux sont parfaitement organisés. J'en ai visité beaucoup ; ils étaient presque vides. Les lits, placés dans des baraquements fort bien aérés, sont des plus confortables. J'en parle par expérience, car j'ai couché dans plusieurs d'entre eux, en traversant des petites villes où on ne pouvait pas s'installer ailleurs pour passer la nuit. J'étais enchanté de constater qu'il y avait des lits d'hôpitaux à l'usage des voyageurs, et non moins enchanté de recon-

naître que ces lits ne répondaient en rien aux effrayantes descriptions que j'avais lues il y a quelques mois dans les journaux.

L'impression qu'on éprouve en parcourant la Tunisie est donc une impression de surprise pour la rapidité avec laquelle nous nous sommes complètement emparés du pays, et, d'autre part, une impression de regret, à la pensée de la rapidité plus grande encore avec laquelle nous aurions pu nous en rendre maîtres, si des fautes politiques et militaires commises non sur les lieux, mais à Paris, n'y avaient pas provoqué une insurrection contre laquelle nous avons lutté plusieurs mois. Je répète que les Arabes de Tunisie sont très doux, très timides, mais que c'est précisément à cause de cela qu'ils se révoltent dès qu'ils croient avoir affaire à de plus timides qu'eux. Ils deviennent alors, suivant l'expression vulgaire, des moutons enragés. Un exemple plus significatif encore de cette violence qui n'est qu'une preuve de faiblesse, peut se tirer de ce qui se passe en ce moment en Égypte, où des fellahs, courbés depuis des milliers d'années sous la courbache, se sentant par hasard à l'abri de toute répression, se livrent à de si déplorables excès. L'Arabe est un enfant qui tremble lorsqu'il craint le châtiment,

mais qui s'emporte dès qu'il le voit s'éloigner. Voilà pourquoi nous devons profiter des leçons que nous avons reçues l'année dernière, afin d'éviter de retomber dans les erreurs qui nous ont fait tant de mal. Bien des personnes en France rêvent de recommencer la faute du général Farre en diminuant peu à peu le corps d'occupation de la Tunisie et en arrivant graduellement à le supprimer. Or, qu'on ne s'y trompe pas : si une mesure pareille vient à être adoptée, il en résultera des complications terribles contre lesquelles il ne nous sera peut-être pas possible de lutter victorieusement. Que nous ayons eu tort ou raison d'aller en Tunisie, nous y sommes, et l'émotion produite par cette conquête a été telle dans le monde arabe, que la Régence est devenue en quelque sorte la clef de voûte de nos possessions africaines. Évacuer la Tunisie serait non seulement un acte déshonorant, qui livrerait toutes les tribus soumises à notre autorité aux représailles sanglantes de leurs ennemis, mais ce serait de plus une abdication éclatante de notre domination en Afrique et de notre influence en Orient. Le jour où nos soldats abandonneraient de nouveau le pays, il se produirait un mouvement analogue à celui qu'a provoqué le rappel du premier corps

d'occupation ; seulement ce mouvement ne serait pas restreint à la Tunisie ; il gagnerait l'Algérie, qui se soulèverait tout entière sous les provocations des Turcs. Ce premier succès de la politique antifranaise griserait les Arabes. De quelques précautions diplomatiques que nous couvrions notre retraite, ceux-ci n'y verraient qu'un aveu d'impuissance dont ils se hâteraient de profiter. Retirer les 30,000 hommes qui sont aujourd'hui en Tunisie, serait nous condamner à en envoyer bientôt 100,000 en Algérie. C'est donc par prudence, par timidité même qu'il faut rester dans la Régence. Mais si nous y restons, nous ne devons pas le faire en camp volant, dans une situation précaire qui nous livre sans défense à toutes les intrigues ; nous devons nous y établir solidement et définitivement. C'est ce que je vous prouverai dans mes prochaines lettres, en vous indiquant les moyens à employer pour nous assurer la possession tranquille d'un pays que nous avons conquis et dont la perte aurait pour nous des conséquences si graves qu'il y aurait véritablement de la folie à s'y exposer.

## IV

### LA COMMISSION FINANCIÈRE

Ce ne sont pas seulement les populations tunisiennes, indigène et européenne, qui regardent aujourd'hui notre domination en Tunisie comme un fait définitif : les puissances étrangères elles-mêmes l'acceptent résolument, ou s'y résignent avec plus ou moins de bonne grâce. La situation diplomatique n'a plus, à Tunis du moins, le caractère aigu, violent qui la rendait il y a quelques mois si dangereuse. Je ne veux pas dire que tout le monde regarde du même œil le traité du Bardo ; mais tout le monde paraît convaincu que nous sommes résolus à en tirer les dernières conséquences, et on attend avec plus de curiosité que

de colère l'œuvre d'organisation politique et administrative que nous avons promis d'entreprendre. Sans doute il serait naïf d'espérer que certaines puissances l'accueilleront par des applaudissements. Mais ce n'est pas ce que nous leur demandons; nous leur demandons seulement de ne pas l'entraver. L'Angleterre a mis bien des années à reconnaître la conquête de l'Algérie sans que ses lenteurs nuisissent en rien à nos intérêts; il en sera de même pour la Tunisie. La réserve de l'Italie et de l'Angleterre ne doit pas nous émouvoir, pourvu qu'elle n'aille pas jusqu'à l'opposition déclarée. Or, ce genre d'opposition n'est point à craindre. Quant aux autres puissances, elles ont accepté purement et simplement le traité du Bardo. Il y a peu de jours, l'Allemagne a envoyé ici un nouveau consul, qui est un savant voyageur, un géographe du premier ordre, un homme de la plus haute distinction, M. le docteur Nachtigall. C'était la première fois, depuis que nous sommes en Tunisie, qu'un représentant d'une nation étrangère était accrédité auprès du Bey. D'après le traité du Bardo, c'est notre propre représentant qui est le ministre des affaires étrangères de la Régence; mais on sait que cette disposition a soulevé les plus grandes protestations de

la part de beaucoup de membres du corps consulaire. M. le docteur Nachtigall s'y est soumis, au contraire, sans la moindre hésitation, et c'est par l'intermédiaire du chargé d'affaires de France qu'il s'est fait présenter au Bey, reconnaissant ainsi, au nom de son pays, les droits qu'on ne saurait plus nous contester.

Je répète donc que rien ne s'oppose à notre puissance en Tunisie, et que tout le monde s'attend à ce que nous en profitions pour donner à ce malheureux pays une administration capable d'arrêter la désorganisation qui le ruine. Ce serait un déshonneur pour nous de le laisser dans l'état où nous l'avons trouvé, état tellement grave, tellement douloureux et ruineux, que s'il durait quelque temps encore il amènerait de véritables désastres. J'aurai à examiner avec quelque détail la situation intérieure de la Tunisie ; mais je veux commencer tout de suite par le point capital et mettre le doigt sur la plaie vive qu'il faut guérir à tout prix, sous peine de voir le fruit de nos efforts militaires et diplomatiques absolument perdu. Je lisais récemment dans un excellent ouvrage de M. E. de Laveleye les lignes que voici : « Le crédit que nous apprenons à bénir comme une fée bienfaisante qui multiplie

les biens de l'humanité, est devenu pour ces populations (les populations de l'Italie) un fléau pire que la peste et la famine au moyen âge, car celles-ci étaient passagères, et l'autre est permanent. C'est l'abus du crédit qui a ruiné la Turquie, l'Égypte, l'Italie, l'Autriche, la Russie, tous les pays dont les moyens de production ne sont pas en rapport avec les dépenses exagérées faites par ceux qui les gouvernent. Le crédit est l'agent de *paupérisation* le plus actif qui soit en œuvre aujourd'hui. Il crée des classes entières de rentiers qui vivent dans l'oisiveté, et, pour les payer, l'impôt arrache aux malheureux cultivateurs le fruit de leur travail. Ajoutez la commission et la prime au moment où les emprunts se concluent. C'est en Égypte qu'on peut le mieux étudier ce lamentable phénomène. L'exploitation, ou, pour mieux dire, l'écorchement des fellahs, est organisée par une commission anglo-française et pratiquée avec une dureté impitoyable. C'est un des spectacles les plus odieux que présente notre globe, en proie à tant d'iniquités. L'esclavage des noirs était la félicité en comparaison, car on épargnait le nègre, qui représentait un capital. Mais le fellah, qu'il meure de faim ou sous le bâton, qu'im-

porte aux porteurs de la dette égyptienne ! »

Ce que M. de Laveleye disait de l'Égypte, et qui n'est plus vrai depuis longtemps grâce à la réforme administrative si heureusement accomplie dans ce pays, pourrait s'appliquer avec une justesse parfaite à la Tunisie. La Régence est aujourd'hui exploitée sans merci ni miséricorde par une commission financière qui tarit tous ses revenus et qui la conduit rapidement à une ruine totale. Agissant au nom de créanciers impitoyables, cette commission n'a pas le droit de se préoccuper de l'intérêt de la Tunisie et de mettre quelque mansuétude, ne fût-ce qu'au nom de la prévoyance, dans le traitement qu'elle lui fait subir. Il faut qu'elle la presse jusqu'au sang ; il faut, non seulement qu'elle s'empare de toutes ses ressources, mais qu'elle les épuise. Elle ne saurait se prêter à aucune réforme, car une réforme quelconque aurait comme conséquence immédiate une perte pour les créanciers, et ceux-ci ne veulent rien perdre. Que le fellah meure de faim ou sous le bâton, suivant l'expression de M. de Laveleye, peu leur importe ! Que la Tunisie se dessèche et se brise dans la main

1. *Lettres d'Italie*, par G. de Laveleye, p. 332.

qui l'étreint, peu leur importe encore ! Pour eux, la question du coupon domine toutes les autres, ce qui est fort naturel d'ailleurs et ce dont il serait absolument puéril de leur faire un crime. Et ce qui rend cette situation particulièrement triste, odieuse et tragique, c'est qu'elle ne saurait avoir de terme, même dans un avenir éloigné. La Dette égyptienne s'amortit chaque jour. La Dette tunisienne est une dette perpétuelle ; elle est mieux encore, elle est une dette croissante ; non seulement on ne l'amortit jamais, mais elle est organisée de telle manière qu'il est impossible de ne pas l'augmenter annuellement. Le poids qui pèse sur la Tunisie devient donc sans cesse plus lourd. Écrasée sous cette masse grandissante, la Régence sue et saigne tout ce qu'elle a de richesses ; mais ne doit-on pas prévoir le jour assez prochain où il ne lui restera ni sueur, ni sang, ni or, ni rien, et où le terrible fléau, si énergiquement décrit par M. de Laveleye, l'aura en effet frappée d'une destruction plus terrible que celle que pouvaient produire la peste et la famine du moyen âge ?

Comment la Tunisie est arrivée à cet état épouvantable, qui ne saurait se prolonger sans honte pour nous et sans une ruine irrémédiable pour

elle, personne ne l'ignore. Son histoire est celle de toutes les nations orientales; elle ressemble d'une manière frappante à l'histoire de l'Égypte; le théâtre est moins grand, les acteurs sont plus médiocres, mais la pièce est la même. Le goût du luxe, des dépenses folles, le besoin de satisfaire les convoitises ardentes des favoris indigènes et les besoins insatiables des aventuriers européens, l'ignorance profonde et l'irréremédiable naïveté des Orientaux en matière de finances ont poussé le Bey à contracter des emprunts dans des conditions les plus onéreuses. En 1869, la dette s'élevait au chiffre de 275,000,000 de francs. Il va sans dire que la Tunisie n'en avait touché qu'une bien faible part, et que, dans cette comédie orientale digne à tous égards de Molière, les crocodiles empaillés et les boîtes à musique avaient joué leur rôle ordinaire. Il va sans dire aussi que les sommes réellement touchées par le Bey avaient été employées aux plus tristes usages, et que, sauf les travaux pour la conduite des eaux de Zaghouan à Tunis, lesquels d'ailleurs avaient été conduits eux-mêmes de la manière la plus dispendieuse, elles n'avaient servi à aucune entreprise d'utilité publique. Le pays n'avait donc pas vu augmenter ses ressources, et il fallait, pour satisfaire à l'intérêt et à l'amortisse-

ment d'une dette relativement colossale, qu'il fournît chaque année plus de 5 millions d'intérêts ! Dans de pareilles conditions, la banqueroute était inévitable. Un inspecteur des finances français, M. Villet, fut chargé de liquider la Dette, d'écarter les créances véreuses, d'assurer le paiement des créanciers de bonne foi dans les meilleures conditions possibles, enfin d'éviter le retour des anciens désastres en donnant au Bey un conseil de tutelle des plus énergiques. Il n'est que juste de reconnaître l'intelligence, la probité, l'habileté avec lesquelles M. Villet s'est acquitté de cette besogne ingrate. Par ses soins, la dette a été unifiée et réduite au chiffre de 125,000,000 de francs ; une partie des impôts a été donnée en gage aux créanciers, et l'administration de ces impôts a été confiée à une commission financière internationale qui a obtenu en outre un droit de surveillance sur l'ensemble des finances de la Régence. Ces dispositions répondaient admirablement au but pour lequel elles étaient prises. M. Villet n'avait pas à se préoccuper de la prospérité de la Tunisie : chargé uniquement de défendre les intérêts des créanciers, il devait trouver le moyen de les garantir de la manière la plus étroite. Son rôle n'était ni celui d'un homme politique, ni celui d'un réformateur, encore moins

celui d'un philanthrope ; c'était le rôle d'un liquidateur de banqueroute qui cherchait à tirer le meilleur parti possible d'une situation désastreuse au profit unique de ceux que la banqueroute avait lésés.

Pour se rendre compte de la manière dont il s'est acquitté de cette œuvre spéciale, il me suffira d'exposer brièvement l'organisation financière établie par lui en Tunisie. Les impôts du pays ont été divisés en deux catégories : d'abord les impôts affectés au service de la dette, ensuite les impôts réservés au gouvernement beylical. Naturellement on a choisi pour les impôts affectés, ceux dont le rendement était le plus sûr et la perception la plus rapide ; ce sont : les douanes d'importation et d'exportation, — un certain nombre de taxes municipales, telles que les droits de marchés, — les contributions indirectes et l'impôt sur les loyers établis dans les principales villes de la Régence, — l'impôt sur les oliviers dans les provinces les plus riches, — le droit de timbre, — tous les monopoles existant dans la Régence, c'est-à-dire le tabac, le sel, la pêche des lacs de Tunis et de Bizerte, celles des poulpes et éponges sur les côtes, la tannerie, etc. Les impôts réservés au gouvernement sont : la capitation *omedjba*, qui est le plus important des

revenus tunisiens, mais aussi le plus difficile à percevoir puisqu'on ne l'arrache, on le sait, aux contribuables, qu'à l'aide de véritables expéditions militaires, — l'impôt sur les oliviers dans les provinces peu agricoles, et l'impôt sur les palmiers, — les contributions indirectes dans les centres peu importants, et le produit du domaine. J'ai sous les yeux le budget de l'année 1881-1882. Les revenus concédés s'élèvent à 5,120,000 fr., et les revenus réservés à 5,640,000 fr. Ainsi, près de la moitié des impôts de la Tunisie est officiellement employée au service exclusif de la dette. Mais, comme cette moitié ne suffit presque jamais au paiement du coupon, le gouvernement doit parfaire la différence avec le produit des ressources qu'il s'est réservées, en sorte qu'en réalité c'est plus de la moitié des impôts qui passe entre les mains des créanciers.

Pour assurer la bonne administration des revenus affectés et pour empêcher la dilapidation des revenus réservés, une organisation financière très habilement combinée a été organisée. Elle se compose : 1° du comité exécutif, qui joue le rôle de ministre des finances de la Régence; 2° du comité de contrôle, qui a la surveillance des revenus affectés, et, par extension, celle des revenus résér-

vés, mais qui servent de garantie éventuelle aux intérêts des créanciers. La réunion du comité exécutif et du comité du contrôle forme la commission financière. Le Bey ne peut, sans son assentiment, faire des concessions, contracter des emprunts, etc. etc. Elle siège tous comités réunis, et ses décisions sont prises à la majorité des voix ; mais quand il ne s'agit que de l'administration financière de la Régence, à l'exclusion des revenus affectés, c'est-à-dire de la perception des impôts réservés, de la préparation du budget, etc., le comité exécutif est seul appelé à délibérer. Ce comité se compose de trois membres : le premier ministre, un Tunisien au choix du Bey et un inspecteur des finances nommé par lui, sur la proposition du gouvernement français. Le premier ministre est en outre président, et l'inspecteur des finances, vice-président de la commission financière. Le comité de contrôle est formé de six membres, nommés en raison de deux pour les créanciers de chacune des nationalités française, anglaise et italienne.

Pour compléter cette organisation, la commission financière a établi un conseil d'administration chargé de gérer les revenus affectés. Ce conseil comprend cinq membres, un Français, un An-

glais, un Italien, un Tunisien, un Européen d'une autre nationalité que l'anglaise, la française, l'italienne. C'est la commission financière qui choisit le président du conseil d'administration : le conseil élit lui-même son vice-président. Naturellement ce conseil est placé sous l'autorité du comité exécutif et sous la surveillance du comité de contrôle; son président remplit en quelque sorte les fonctions de directeur général des revenus affectés, tandis que l'administration même de ces revenus est placée entre les mains des quatre autres membres. Grâce à son importance toute particulière, le service de la douane a été confié à un directeur pris en dehors du Conseil, lequel est en ce moment un Italien.

Telle est, en résumé, l'organisation financière de la Tunisie. Une partie des revenus de la Régence est aliénée et administrée, sous le contrôle de l'État, par une commission internationale, et l'autre partie est perçue et dépensée sous le contrôle du comité exécutif de cette commission. Ce qui a frappé le plus jusqu'ici, dans cet ingénieux système, les observateurs politiques, c'est son caractère international. Il y a là, en effet, un danger du premier ordre, et comme presque tous les titres de la Dette tunisienne appartiennent à des créanciers

français, c'est un danger auquel nous nous sommes exposés assez gratuitement. En tous pays, mais surtout dans les pays orientaux, les finances sont le nerf de toutes choses ; celui qui possède les finances possède l'administration et le gouvernement. Il est donc parfaitement certain que nous ne serons jamais ce que nous devons être en Tunisie, si nous partageons avec d'autres puissances, sous prétexte d'intérêts financiers, l'administration et le gouvernement de la Régence. Je dois dire que la commission financière est toujours restée en dehors des conflits politiques, qu'elle s'est occupée de son œuvre propre sans chercher à empiéter sur des attributions qui ne lui appartenaient pas. Mais cela vient de ce que les luttes d'influence internationale avaient les consulats pour théâtre et les consuls pour acteurs, jusqu'à notre intervention militaire, et que, depuis cette intervention, la commission, qui se sent menacée, évite tout ce qui pourrait précipiter sa ruine. Montrera-t-elle la même prudence, la même longanimité, le jour où, sûre de l'avenir, elle deviendra, par l'abaissement forcé des consulats, la seule force internationale de la Tunisie ? Ceux qui ont vu, comme moi, en Égypte le parti qu'on peut tirer des institutions financières au profit de la politique des pays étran-

gèrs sont absolument convaincus du contraire. Il faut que nous soyons chez nous en Tunisie ; or, nous n'y serons pas chez nous, tant que l'Italie, l'Angleterre, ou une puissance quelconque y partagera avec nous la gestion des finances. Un agent habile, souple, habitué aux intrigues orientales, nous enlèvera sans beaucoup de peine la majorité dans la commission. Ce n'est pas le gouvernement français qui nomme cette commission, il en désigne seulement le vice-président ; le choix des membres est laissé aux créanciers, qui mettront toujours leur intérêt particulier au-dessus de l'intérêt général de la politique nationale. Dans le conseil d'administration nous sommes fatalement en minorité, puisqu'il y a en face de nous trois étrangers et un Tunisien, et qu'en supposant que ce dernier ne nous abandonne jamais, nous n'en resterons pas moins dans la position de deux contre trois. Le conseil d'administration est renouvelable tous les trois ans ; en ce moment il est fort bien composé, parce qu'il a été élu sous le coup de nos succès militaires ; mais aux prochaines nominations on ne peut répondre de rien. Jadis il était présidé par un Anglais, il peut l'être demain par un Italien. Or, c'est ce conseil qui nomme tous les agents financiers. Ces agents jusqu'à ce

jour ont été pris parmi les Européens établis en Tunisie; c'était fatal, car il était impossible de faire venir des fonctionnaires du dehors pour occuper une position précaire et transitoire; mais comme les Italiens et les Maltais sont beaucoup plus nombreux que nous en Tunisie, ce sont eux qui l'ont emporté presque partout, en sorte que dans un pays où nous avons versé tant de sang, que nous occupons militairement, que nous ne pouvons pas abandonner sans nous exposer à la perte de nos possessions d'Afrique et à la ruine de notre influence orientale, l'administration financière est entre les mains de ceux qui ont le plus grand intérêt à nous contrecarrer de toutes les manières, à nous créer sans cesse des difficultés, à tendre sous nos pas des pièges qui nous rendront toute marche impossible.

Il y a là, je le répète, un danger politique du premier ordre, sinon pour le présent, au moins pour l'avenir. Qu'on n'oublie pas que la commission financière est maîtresse des revenus les plus productifs du pays, que son assentiment est nécessaire pour l'émission de tout emprunt, pour l'obtention de toute concession, pour le maintien de toutes celles qui auraient été faites indument; que le comité exécutif fixe et encaisse les reve-

nus même réservés; qu'il établit le budget, ordonnance les dépenses, crée les impôts; que le Conseil d'administration exerce une influence directe, multiple, incessante sur toutes les affaires de la Régence. Nous nous croyons maîtres du pays, nous avons fait des sacrifices énormes pour cela, et les douanes qui enveloppent toute la Régence, qui, tant pour l'exportation que pour l'importation, traitent avec les principaux habitants du littoral, avec ceux dont l'influence sur les tribus est la plus directe, avec ceux qui peuvent y répandre à leur gré un esprit d'apaisement ou un esprit de révolte, les douanes qui surveillent la contrebande de la poudre et des armes de guerre sont sous la direction d'un Italien. C'est à peine, paraît-il, si l'on y compte trois Français! Est-il besoin d'insister sur les inconvénients d'une pareille situation? Est-il besoin d'en signaler les périls? Si par cette prudence excessive qui est en Orient le comble de l'imprudence, par cet amour des demi-mesures, des demi-solutions dont, hélas! l'art malencontreux semble être devenu le plus sûr garant des succès parlementaires, nous commettons la faute de laisser toutes les puissances intervenir dans l'administration financière de la Tunisie, c'est en vain que nos soldats en tiendront

les postes fortifiés, les positions importantes. Les intrigues mineront le terrain sous leurs pieds, et un jour ou l'autre, au moment où des difficultés européennes appelleront ailleurs notre attention, nous y verrons éclater des conspirations longuement préparées, qu'avec un peu de prévoyance nous aurions pu prévenir et empêcher.

Mais si grave que soit le péril, je ne le mets pas en balance avec la honte de laisser subsister dans un pays sur lequel flotte notre drapeau une organisation financière qui l'écrase, le ruine, le condamne à un épuisement aussi rapide qu'inévitable. Cette organisation est admirablement conçue pour garantir aux financiers le paiement de leurs coupons. On sait que la richesse de la Tunisie est en quelque sorte intermittente ; lorsque l'année est bonne, c'est-à-dire lorsque la pluie tombe en abondance durant l'hiver, la récolte est merveilleuse et les revenus considérables. Par malheur, cela n'arrive qu'une fois tous les quatre ou cinq ans. Il en résulte que les excédents de recettes sont fort rares ; mais quand ils se produisent par hasard, il ne faudrait pas croire que le pays en profite. S'il y a des plus-values sur les ressources qui lui sont affectées, la commission financière ne les emploie pas à amortir la dette, ce qui soulage-

rait d'autant le fardeau de la Tunisie. Prévoyant avec raison les années mauvaises où le gouvernement aura quelque peine à lui donner sur ses propres revenus les sommes nécessaires à parfaire l'insuffisance des siens, la commission achète des titres de la Dette, non pour les amortir, mais pour les garder en caisse, comme fonds de réserve, dont, bien entendu, les coupons continuent à courir. Quand la disette arrive, le Bey, condamné à couvrir avec ses ressources réservées le déficit des ressources affectées, doit payer non seulement les coupons qui se trouvent entre les mains de ses créanciers, mais encore ceux que la commission a amortis en les achetant avec l'argent de la Régence. Il ne peut le faire qu'au moyen d'un emprunt. Or, pour emprunter, il faut avoir du crédit, et le Bey n'en a pas. Par la plus bizarre des combinaisons financières, la commission vient alors à son aide : elle lui confie les titres qu'elle a acquis, afin qu'il les donne comme nantissement aux nouveaux créanciers, mais sans renoncer, je le répète, car c'est le point essentiel, à en toucher elle-même le coupon. Si bien garantis qu'ils soient, grâce à cet ingénieux procédé, ces emprunts sont contractés à des taux très élevés, et forment en s'accumulant une dette flottante qui deviendra

peu à peu considérable. Je ne crois pas qu'on ait jamais imaginé un système mieux fait pour créer une dette perpétuelle et indéfiniment croissante. En supposant qu'il y eût assez de bonnes années pour racheter peu à peu la dette actuelle, cela ne servirait à rien, puisque les rachats ne sont point un amortissement, et puisque les titres acquis par la commission ne sortent de sa caisse que pour servir de gage à de nouveaux emprunts plus lourds que les premiers.

Si nous laissons subsister l'organisation que je viens de décrire, il est bien clair que la Tunisie succombera bientôt à la charge qui l'accable. Les bonnes années ne lui servent à rien, les mauvaises doublent son fardeau. Je me réserve de vous expliquer, au moyen de quelques exemples, comment la nature des taxes qu'elle supporte contribue à augmenter sa détresse. Mais je ne veux pas, pour aujourd'hui, vous parler d'autre chose que des revenus affectés et de leur administration par la commission. Cette administration laisse beaucoup à désirer. Je vous ai dit que le Conseil qui en est chargé est renouvelable tous les trois ans; aussi est-il composé d'hommes qui, n'ayant qu'une position transitoire, ne peuvent pas s'occuper d'une manière exclusive de l'œuvre qui leur est

confiée. Ce sont des hommes du pays, dont les intérêts personnels peuvent être en contradiction avec les intérêts généraux. On ne saurait leur demander beaucoup de zèle et beaucoup de compétence. Pourquoi les leur demanderait-on, d'ailleurs ? La commission ayant recours sur les revenus réservés en cas d'insuffisance des revenus affectés, n'est pas absolument intéressée à ce que ces derniers soient administrés avec toute la rigueur possible. Peu lui importe qu'il se produise les déficits que le gouvernement doit combler ! Assurément je n'accuse personne d'une situation qui tient à la force des choses. La commission financière est présidée par un homme doux, modeste, mais d'une incontestable valeur et d'une probité parfaite, M. Depienne. Venu en Tunisie dans des circonstances fort difficiles, succédant à deux inspecteurs des finances qui avaient dû fuir devant les exigences de M. Roustan, son rôle a été des plus délicats, et il s'en est remarquablement acquitté. Mais il est le premier à reconnaître et à proclamer que l'existence de la commission financière, excellente pour les créanciers, est incompatible avec une bonne administration financière de la Tunisie. Le président actuel du conseil d'administration, M. Rousseau, est un Français

peu à peu considérable. Je ne crois pas qu'on ait jamais imaginé un système mieux fait pour créer une dette perpétuelle et indéfiniment croissante. En supposant qu'il y eût assez de bonnes années pour racheter peu à peu la dette actuelle, cela ne servirait à rien, puisque les rachats ne sont point un amortissement, et puisque les titres acquis par la commission ne sortent de sa caisse que pour servir de gage à de nouveaux emprunts plus lourds que les premiers.

Si nous laissons subsister l'organisation que je viens de décrire, il est bien clair que la Tunisie succombera bientôt à la charge qui l'accable. Les bonnes années ne lui servent à rien, les mauvaises doublent son fardeau. Je me réserve de vous expliquer, au moyen de quelques exemples, comment la nature des taxes qu'elle supporte contribue à augmenter sa détresse. Mais je ne veux pas, pour aujourd'hui, vous parler d'autre chose que des revenus affectés et de leur administration par la commission. Cette administration laisse beaucoup à désirer. Je vous ai dit que le Conseil qui en est chargé est renouvelable tous les trois ans; aussi est-il composé d'hommes qui, n'ayant qu'une position transitoire, ne peuvent pas s'occuper d'une manière exclusive de l'œuvre qui leur est

confiée. Ce sont des hommes du pays, dont les intérêts personnels peuvent être en contradiction avec les intérêts généraux. On ne saurait leur demander beaucoup de zèle et beaucoup de compétence. Pourquoi les leur demanderait-on, d'ailleurs ? La commission ayant recours sur les revenus réservés en cas d'insuffisance des revenus affectés, n'est pas absolument intéressée à ce que ces derniers soient administrés avec toute la rigueur possible. Peu lui importe qu'il se produise les déficits que le gouvernement doit combler ! Assurément je n'accuse personne d'une situation qui tient à la force des choses. La commission financière est présidée par un homme doux, modeste, mais d'une incontestable valeur et d'une probité parfaite, M. Depienne. Venu en Tunisie dans des circonstances fort difficiles, succédant à deux inspecteurs des finances qui avaient dû fuir devant les exigences de M. Roustan, son rôle a été des plus délicats, et il s'en est remarquablement acquitté. Mais il est le premier à reconnaître et à proclamer que l'existence de la commission financière, excellente pour les créanciers, est incompatible avec une bonne administration financière de la Tunisie. Le président actuel du conseil d'administration, M. Rousseau, est un Français

gères, adressait à nos agents diplomatiques une circulaire-manifeste, destinée à justifier aux yeux de l'Europe notre entrée en Tunisie par l'exposé des réformes que nous allions accomplir dans le pays et des bienfaits que nous nous préparions à y répandre. « Si la Régence comprend bien ses intérêts, disait-il, elle pourra profiter de notre alliance infiniment plus que nous ne pouvons profiter de la sienne. Nous pouvons lui apporter tous les bienfaits de la civilisation dont nous jouissons. Dès 1847, nous établissions chez elle le service de la poste ; en 1859 et 1871, le service des télégraphes ; en 1877 et en 1880, un chemin de fer de cinquante lieues de long de la frontière algérienne à Tunis. Nous lui construisons en ce moment deux chemins de fer nouveaux, l'un qui reliera Tunis à Bizerte au nord, de vingt lieues de long, l'autre qui reliera Tunis à Sousse au sud. Nous allons prochainement commencer le travail plus difficile d'un port à Tunis même, qui permettra aux navires d'arriver de la rade et de la Goulette jusqu'à la capitale. Dans la dette tunisienne, des fonds français, à côté de fonds anglais et italiens, entrent pour plus de trois cinquièmes. Le magnifique aqueduc d'Adrien, qui amenait des eaux excellentes à Tunis, a été restauré par un ingé-

nieur français. Nous sommes prêts, dès que les bons rapports auront été repris, à faire une foule d'autres entreprises non moins bienfaisantes : des phares sur les côtes ; des chemins intérieurs pour relier bien des villes populeuses et prospères les unes aux autres ; de vastes irrigations dans un pays où les rivières ne manquent pas, mais où elles ne sont pas mieux aménagées que les forêts : des exploitations de mines abondantes en toutes sortes de métaux ; une culture perfectionnée sur les biens-fonds que les Européens peuvent acquérir dans la Régence, ou même sur les terres des indigènes ; l'emploi d'eaux thermales que jadis les Romains ont découvertes et pratiquées. La Régence de Tunis est en général très fertile, et la richesse prodigieuse de l'ancienne Carthage l'atteste assez. Sous la protection de la France, tous les dons naturels de cette contrée peuvent être développés de nouveau avec toute l'énergie et l'intensité des méthodes et des pratiques modernes. Nous pouvons ajouter que, si le Bey veut bien s'en fier à nous, l'administration intérieure de la Régence peut recevoir des améliorations non moins nécessaires et non moins assurées. Ce serait un service incontestable et relativement assez facile à lui rendre que d'y introduire, soit pour la levée des

impôts, soit pour la maintenance des fonds, soit pour les écritures des comptes, la régularité qu'a atteinte la gestion de nos finances. »

Voilà sans doute un magnifique programme, un programme dont la réalisation légitimerait pleinement nos entreprises militaires en Tunisie. Mais M. Barthélemy-Saint-Hilaire ne se trompait-il pas lorsqu'il déclarait qu'il dépendait du Bey de nous permettre de l'appliquer ou de nous empêcher de le faire ? Le Bey n'est pas maître chez lui ; il n'a aucunement la libre disposition de ces richesses latentes de la Régence que les Romains ont célébrées en termes si pompeux, et que les modernes ont laissé perdre avec tant d'incurie. La direction de ses finances lui échappe complètement, et sans finances il ne faut songer ni aux phares, ni aux routes, ni aux canaux, ni aux chemins de fer, ni aux entreprises agricoles, ni aux travaux de toutes sortes dont notre ancien ministre des affaires étrangères faisait dans sa belle circulaire l'énumération complaisante. La Tunisie est financièrement administrée par la représentation d'un syndicat de créanciers qui l'a mise en coupe réglée, et qui ne peut y consentir à aucune réforme sans risquer de compromettre le paiement du coupon. Aussi toute amélioration dans le régime

des impôts est-elle interdite, car une modification si petite, si avantageuse qu'elle fût, entraînerait des moins-values immédiates dont la commission financière n'a pas le droit de courir le risque. Son devoir le plus strict, son mandat obligatoire est de s'opposer à tout changement qui pourrait atteindre non seulement les revenus affectés, mais encore les revenus réservés, puisque ces derniers servent eux-mêmes éventuellement de garantie au coupon. Ce serait donc une grosse erreur de s'imaginer qu'il suffirait, pour rendre à la Tunisie sa prospérité antique, de transformer ses méthodes de comptabilité, de surveiller ses écritures. Le remède ne répondrait pas à l'étendue du mal. Il est indispensable de remanier le système tout entier des impôts tunisiens, si l'on veut réaliser une partie des promesses de M. Barthélemy-Saint-Hilaire. Ce système est organisé de manière à étouffer l'agriculture, à tuer l'industrie. Il a déjà produit des effets déplorables ; il en produira de plus déplorables encore à l'avenir ; la rigueur que l'on mettrait à l'appliquer ne pourrait que contribuer à le rendre plus désastreux.

La Tunisie est un pays essentiellement agricole dont toute la richesse consiste dans la vente des produits d'un sol admirablement fertile lorsqu'il

auquel tout le monde rend pleine justice. Mais il n'est à la tête du conseil que depuis quelques mois, et lui aussi est forcé d'avouer que sa mission est pleine de périls. Tous les revenus qui ont pu être affermés ont donné de meilleurs produits que sous l'administration directe du conseil. Preuve évidente que le système est radicalement faux et que, même mis en œuvre par des hommes de mérite, il ne saurait produire de bons résultats !

Le choix des revenus affectés est encore une des causes de la décadence de la Tunisie. La première chose qui frappe le voyageur à Tunis et dans les villes du littoral, c'est l'état de délabrement où elles sont tombées. Pourquoi ? Parce que les principales taxes municipales sont employées à la dette extérieure, et qu'il ne reste rien pour l'entretien des villes. Un seul jour de pluie les rend inabordables. Les droits sur l'exportation tuent l'industrie et découragent le commerce. C'est la taxe la plus désastreuse qu'on pût inventer dans un pays qui ne saurait avoir de richesse qu'à la condition de porter sans trop de frais ses huiles et ses céréales sur les marchés d'Europe. Les revenus de la Tunisie décroissent à mesure que croît sa dette ; le poids augmente et la force de résistance diminue. Encore une fois, est-il

possible que ce terrible phénomène amène autre chose que des désastres ? On s'explique parfaitement qu'en 1869 un inspecteur des finances, chargé de liquider une banqueroute et d'en prévenir le retour, ait donné à ce pays une organisation qui non seulement préserve les créanciers de tout mécompte, mais qui leur procure même des garanties tellement fortes, tellement sérieuses, que la Tunisie peut être totalement ruinée avant qu'ils perdent un coupon. Je demande seulement s'il est possible qu'une nation comme la France, qu'une nation libérale, généreuse, émancipatrice, laisse subsister un pareil régime dans un pays placé désormais sous sa protection ? C'est quelque chose assurément de discipliner les Khroumirs, d'arrêter les incursions des tribus pillardes, de prévenir les brigandages dont la Tunisie était sans cesse infectée ; mais n'y rétablirons-nous l'ordre matériel que pour la livrer à l'exploitation de ses créanciers, que pour leur permettre de la pressurer plus librement, de lui enlever avec plus de facilité ses dernières ressources ? Telle est la question qui se pose ? Il faut la résoudre immédiatement.

Le 9 mai de l'année dernière, M. Barthélemy-Saint-Hilaire, alors ministre des affaires étran-

peu à peu considérable. Je ne crois pas qu'on ait jamais imaginé un système mieux fait pour créer une dette perpétuelle et indéfiniment croissante. En supposant qu'il y eût assez de bonnes années pour racheter peu à peu la dette actuelle, cela ne servirait à rien, puisque les rachats ne sont point un amortissement, et puisque les titres acquis par la commission ne sortent de sa caisse que pour servir de gage à de nouveaux emprunts plus lourds que les premiers.

Si nous laissons subsister l'organisation que je viens de décrire, il est bien clair que la Tunisie succombera bientôt à la charge qui l'accable. Les bonnes années ne lui servent à rien, les mauvaises doublent son fardeau. Je me réserve de vous expliquer, au moyen de quelques exemples, comment la nature des taxes qu'elle supporte contribue à augmenter sa détresse. Mais je ne veux pas, pour aujourd'hui, vous parler d'autre chose que des revenus affectés et de leur administration par la commission. Cette administration laisse beaucoup à désirer. Je vous ai dit que le Conseil qui en est chargé est renouvelable tous les trois ans ; aussi est-il composé d'hommes qui, n'ayant qu'une position transitoire, ne peuvent pas s'occuper d'une manière exclusive de l'œuvre qui leur est

confiée. Ce sont des hommes du pays, dont les intérêts personnels peuvent être en contradiction avec les intérêts généraux. On ne saurait leur demander beaucoup de zèle et beaucoup de compétence. Pourquoi les leur demanderait-on, d'ailleurs ? La commission ayant recours sur les revenus réservés en cas d'insuffisance des revenus affectés, n'est pas absolument intéressée à ce que ces derniers soient administrés avec toute la rigueur possible. Peu lui importe qu'il se produise des déficits que le gouvernement doit combler ! Assurément je n'accuse personne d'une situation qui tient à la force des choses. La commission financière est présidée par un homme doux, modeste, mais d'une incontestable valeur et d'une probité parfaite, M. Depienne. Venu en Tunisie dans des circonstances fort difficiles, succédant à deux inspecteurs des finances qui avaient dû fuir devant les exigences de M. Roustan, son rôle a été des plus délicats, et il s'en est remarquablement acquitté. Mais il est le premier à reconnaître et à proclamer que l'existence de la commission financière, excellente pour les créanciers, est incompatible avec une bonne administration financière de la Tunisie. Le président actuel du conseil d'administration, M. Rousseau, est un Français

Quand la moisson est mûre, on procède d'abord au recensement, c'est le premier droit; viennent ensuite la dîme, puis les frais de perception qui ne sont pas compris dans la dîme, puis le droit d'entrée aux portes de la ville où le blé et l'orge sont embarqués, puis le droit de mesurage, puis le droit d'exportation, puis enfin le droit de statistique et de douane. L'ensemble de ces droits atteint des chiffres effrayants. Il faut tenir compte en outre du loyer de la terre, des frais de labour, des frais de transport qui sont énormes dans un pays dépourvu de routes, des frais de nolis, etc. etc. En additionnant tous ces droits et tous ces frais, on arrive sans peine à s'expliquer que le paysan tunisien soit plongé dans la plus affreuse misère. S'il est propriétaire, il se voit bientôt forcé de céder sa terre à ses créanciers. Dans les années mauvaises, il emprunte pour payer ses impôts; or ces années étant les plus nombreuses, l'emprunt s'ajoute indéfiniment à l'emprunt. Une année bonne tous les quatre ou cinq ans ne suffit pas à remettre de l'ordre dans ses affaires et à lui permettre de se délivrer de ses dettes. Imprévoyant comme le sont les Arabes, il se laisse aller au mirage du crédit; il devient la proie des usuriers; peu à

peu tout son bien s'échappe de ses mains pour passer dans les leurs. C'est ainsi que dans le Sahel, les plus riches cultures d'oliviers sont aujourd'hui la propriété de juifs et d'Européens. Ceux-ci tirent quelquefois profit des terres dont ils s'emparent, parce qu'étant placés sous la protection des consuls, ils paient seulement les droits que je viens d'énumérer, ou même quelquefois ils n'en paient pas du tout. Mais les indigènes sont écrasés sous d'autres fardeaux encore. Outre les droits qui atteignent leurs denrées, ils sont soumis à une capitation fort élevée. A force d'épuiser le contribuable, cet impôt finit par s'épuiser lui-même. Les non-valeurs deviennent si nombreuses que la capitation qui produisait 3,600,000 fr., est tombée en 1879 à 3 millions, en 1878 à 2,400,000 fr., et n'atteindra pas cette année 1,200,000 fr. Tous les revenus réservés de la Régence subissent la même décroissance, ils s'élevaient en 1874-1875 à 8,776,000 fr. ; en 1879-1880 ils ne se montaient plus qu'à 5,222,340 fr. La diminution sera plus grande encore cette année, les événements politiques et militaires ayant rendu la perception fort difficile. Mais en supposant que ces événements ne se fussent pas produits, le phénomène de décroissance régulière,

constante des revenus du pays, ne s'en serait pas moins manifesté, car il ne tient pas à des causes fortuites ; il tient à un système financier qui décourage la production, ruine le cultivateur, augmente la dette et tarit les ressources.

Pour accomplir la réforme économique solennellement promise à l'Europe par M. Barthélemy Saint-Hilaire, il est donc d'une nécessité absolue de remanier de fond en comble le régime économique de la Tunisie. Toutes les ressources du pays étant employées à payer la dette, avec quoi ferons-nous les routes, les chemins de fer, les canaux annoncés par l'ancien ministre des affaires étrangères ? Avec quoi creuserons-nous des ports, ouvrirons-nous des rades au commerce ? Avec quoi créerons-nous des industries ? Loin d'en faire naître de nouvelles, nous épuisons pour le moment la seule qui existe, l'industrie agricole. Quelques personnes qui redoutent le rachat direct de la Dette tunisienne par la France seraient d'avis de mettre au compte du gouvernement français la liste civile du Bey, les frais de la guerre, de la marine et de la justice, en un mot le budget des dépenses, de manière à alléger assez les charges du trésor beylical pour que des capitalistes pussent se charger du service

de cette dette sans exiger notre garantie. Cette combinaison ne modifierait en rien le système fiscal qui ruine la Tunisie. Que les revenus affectés soient exploités par une commission internationale ou par une Société financière, ils n'en resteraient pas moins établis de telle sorte qu'ils écrasent la production et la rendent de plus en plus impossible ; ils n'en resteraient pas moins pour le cultivateur une cause de misère immédiate, et pour le pays une cause d'appauvrissement graduel.

Mais le moyen qu'on propose ; dans l'espoir d'éviter le rachat de la dette, auquel on répugne, aurait de plus l'inconvénient de coûter aussi cher à la France que le rachat lui-même. Lorsqu'on examine de près le budget des dépenses de la Tunisie, on s'aperçoit non sans surprise que les crédits ouverts sous le titre d'administration centrale, d'administration de la guerre, d'administration de la marine, des travaux publics, etc., sont absorbés par les traitements et par les pensions. Tout l'argent passe aux hommes, il n'en reste plus pour les choses. On raconte que le directeur des travaux publics ayant eu un jour l'impertinence de venir demander à Mustapha Kaznadar, l'ancien ministre qui a été un des principaux auteurs des malheurs de la Tunisie, une

somme nécessaire à la réparation d'une route, reçut cette réponse significative : « Eh quoi ! on vous paie votre traitement, et vous n'êtes pas satisfait ! Et vous voudriez encore qu'on vous payât des routes. » Ce bon mot n'est pas une simple plaisanterie ; c'est la meilleure définition du régime administratif de la Tunisie. Ainsi le budget de la guerre s'élève à 1,049,600 fr., et il n'y a pas d'armée organisée ; tout le crédit, ou peu s'en faut, passe aux traitements du ministre et de l'état-major. Le budget de la marine est de 200,000 fr. ; or, il n'y a pas de marine en Tunisie. On peut voir, il est vrai, en rade de Sfax deux corvettes désarmées qui servent de point de ralliement pour la navigation et près desquelles les bateaux de commerce viennent mouiller ; mais ces deux corvettes, depuis longtemps sans équipage, appartiennent à des créanciers. Il ne reste au Bey qu'un assez joli canot de plaisance, don d'une Compagnie anglaise, qu'il envoie à la Goulette à la rencontre des personnages de distinction. Dans ces occasions solennelles, on rassemble un peu partout des rameurs pour faire gratuitement le service : le crédit tout entier de la marine sert à payer les traitements du ministre et de l'état-major de l'armée de mer. Quant au ministère des travaux publics, son bud-

get représente exactement, à une piastre près, le traitement du directeur des travaux publics et de ses conducteurs, ce qui est fort dommage, car le directeur des travaux publics, un ingénieur des mines français, M. Grand, est un homme très distingué, qui a fait une étude complète de la Tunisie et qui y rendra d'immenses services le jour où l'on mettra quelques fonds à sa disposition pour exécuter les plans qu'il a préparés avec autant de zèle et d'application que si la réalisation lui en eût paru prochaine. Enfin, les services administratifs, religieux et judiciaires n'existent que sur le papier. Les 1,390,600 fr. portés de ce chef au budget représentent les appointements des hauts fonctionnaires nominaux de la magistrature et du clergé, lesquels demeurent au Bardo et n'y exercent absolument aucune fonction. Ce sont les caïds, les kalifas, les cheiks, les cadis et les marabouts qui administrent la province, qui y rendent la justice et s'y occupent des intérêts religieux. On ne les paie pas, mais ils savent bien se payer eux-mêmes; leurs exactions viennent s'ajouter à l'impôt pour étouffer les contribuables.

Prendre à notre charge le budget des dépenses de la Régence ne nous dispenserait donc pas de trouver des ressources nouvelles pour organiser

des troupes indigènes, un corps judiciaire, un corps administratif, et pour exécuter les travaux publics sans lesquels le pays sera toujours frappé de stérilité. On dira peut-être que rien ne nous empêcherait de supprimer tous les traitements, ou du moins la plus grande partie des traitements portés à ce budget, et d'affecter aux services eux-mêmes les sommes accaparées jusqu'ici par les fonctionnaires. Ce serait assurément une mesure juste, mais serait-ce, pour le moment du moins, une mesure prudente? Jeter sur le pavé, ou du moins dans la poussière, car il n'y a pas de pavé en Tunisie, un personnel nombreux, influent, puissant et corrompu, qui forme l'aristocratie du pays, qui exerce une grande action sur les tribus, qui ne nous est déjà pas trop favorable, mais dont l'hostilité déclarée pourrait amener de nouvelles insurrections, me paraîtrait une lourde faute. Nous économiserions quelques millions, mais nous nous exposerions à en perdre trois fois plus dans des expéditions militaires. Cela étant, si l'on voulait se charger des dépenses, la France aurait à payer un budget de traitements qui s'élève à 4 millions et un budget de dépenses réelles qui atteindrait à peu près la même somme, soit au total, 8 millions qu'elle devrait couvrir avec les 5,640,000

francs des impôts réservés. Encore convient-il de remarquer que le déficit des impôts affectés est tous les ans de 1,500,000 francs environ, ce qui réduit à 5 millions, c'est-à-dire au montant du budget actuel, le produit des impôts réservés. Que gagnerions-nous donc à remplacer la commission internationale par une Société financière qui aurait les mêmes inconvénients qu'elle, et qui ne nous débarrasserait d'aucune des charges que le rachat de la dette risque de nous imposer ? Il y aurait eu peut-être un moyen de sortir d'embarras ; c'eût été de donner à la Société financière, en échange des revenus affectés, certains privilèges, tels que l'émission du papier-monnaie ou le monopole des prêts fonciers, source féconde de profits d'affaires. Mais nous avons à cet égard les mains liées par le traité de commerce anglo-tunisien du 19 juillet 1879, dont l'article 9 est ainsi conçu : « S. A. le Bey s'engage formellement à abolir tous les monopoles, de produits agricoles et tous les autres monopoles hormis et excepté le monopole des tabacs et du sel, hormis et excepté aussi celui des pêcheries et celui des tannages de peaux de bœuf, de cheval et de chameau. » Nous avons sanctionné par l'article 4 du traité du Bardo tous les engagements pris envers les puis-

sances étrangères. Nous serait-il permis de violer ceux qui résultent du traité de commerce anglo-tunisien ?

Quelque effort que l'on fasse afin d'échapper au rachat de la dette par le gouvernement français, c'est donc une solution qui s'impose absolument. J'ai toujours, pour mon compte, partagé cette opinion ; mais j'ai été frappé, en arrivant ici, de l'unanimité avec laquelle elle est professée à Tunis. Hommes politiques, hommes d'affaires, membres de la commission financière, toutes les personnes compétentes reconnaissent et déclarent que la France doit renoncer à faire quoi que ce soit en Tunisie si elle ne s'y donne pas ses coudées franches en remaniant tout le système administratif et fiscal, ce qui n'est possible qu'après le remboursement de la dette. Il ne m'appartient pas d'indiquer le procédé à employer pour ce remboursement ; mais il est clair que le plus facile de tous est la conversion. La dette fondée et la dette flottante de la Régence s'élèvent à 137,671,384 fr. En émettant des titres de 3 0/0 amortissable jusqu'à concurrence de cette somme, soit au cours de 84 fr., une somme d'environ 163,900,000 fr., l'annuité de l'emprunt, remboursable en soixante-quinze ans, serait de 5,518,200 fr., ce qui consti-

tuerait une économie annuelle de 1 million sur le service actuel de la dette fondée, sans compter le remboursement intégral des 12 millions 1/2 de la dette flottante et la libération complète de la Tunisie en soixante-quinze ans. Comme garantie de ses déboursés, la France aurait l'administration directe et absolue de la Régence. Les porteurs de titres tunisiens seraient admis de préférence à souscrire cet emprunt en versant en paiement leurs obligations de 500 fr. Les sommes versées par les autres souscripteurs seraient employées au remboursement des obligataires qui n'auraient pas voulu profiter de la conversion.

Je ne prétends certainement pas que le rachat soit à l'abri de toute critique; je sais quelles répugnances il inspire aux personnes qui ont gardé un souvenir trop présent des procédés au moyen desquels la dette tunisienne a été conclue; je ne me dissimule pas non plus qu'il nous imposera quelques sacrifices. Mais je crois avoir montré que toutes les autres combinaisons que nous pourrions essayer pour régler les intérêts financiers de la Tunisie nous imposeraient des sacrifices plus grands encore, et nous laisseraient aux prises avec les difficultés qui résultent du détestable régime fiscal de la Régence. Il est permis de regretter que ceux

qui ont prêté au Bey dans des conditions si onéreuses pour lui, soient remboursés intégralement par la France de sommes qu'ils n'ont versés qu'en partie. Une pareille considération ne saurait pourtant nous faire oublier que la réforme économique et administrative de la Tunisie est subordonnée au remboursement de la Dette et à la destruction de la commission financière. Or cette réforme est notre œuvre, nous y avons engagé notre honneur, et ne pas l'accomplir serait de notre part une sorte de banqueroute morale, en même temps qu'une faute politique capitale. Le jour où nous serons les maîtres de l'administration tunisienne, tout, d'ailleurs, s'accomplira sans beaucoup de peine. Convenablement gérées, les ressources du pays augmenteront dans de larges proportions. L'agriculture qui est presque éteinte se ranimera, la production doublera, l'industrie naîtra. On hésite à faire le recensement des oliviers de peur d'en trouver beaucoup moins qu'il n'y en a de marqués sur les rôles et de voir diminuer le kanoun. La commission financière n'ose pas l'autoriser, malgré les réclamations des cultivateurs. Les indigènes ne plantent plus, tant ils sont découragés. Bientôt, si cela dure, ils ne sèmeront même plus. La conquête française les mettant en relations avec leurs

compatriotes d'Algérie, ils auront peine à s'expliquer que nous les laissions plier sous ce poids de charges inconnues à notre grande colonie. En Algérie, le cultivateur ne paie pas de droit de recouvrement ; les frais de perception sont compris dans la dîme, le droit d'entrée aux portes des villes pour les marchandises d'exportation, le droit d'exportation enfin n'existent pas. Pourquoi les Tunisiens continueraient-ils à subir un sort dont les Algériens sont délivrés ? Pourquoi leurs impôts ne seraient-ils pas assimilés graduellement à ceux de ces derniers ? Pourquoi, de tous les peuples d'Afrique, resteraient-ils celui dont les taxes sont les plus lourdes ; car, depuis les dernières réformes, les Égyptiens sont bien loin d'être aussi cruellement pressurés par le fisc que les Tunisiens ?

Assurément, il y aurait quelque imprudence à remanier du jour au lendemain et de fond en comble les impôts de la Tunisie. Personne ne reprochera à la France de n'aborder une œuvre aussi délicate qu'avec beaucoup de précaution. Pour éviter de s'imposer à elle-même des charges trop grandes, elle ne devra toucher que progressivement aux taxes tunisiennes, et son premier soin devra être d'en surveiller et d'en améliorer la perception. Mais il faut qu'elle soit

maîtresse, absolument maîtresse de son action, et qu'elle puisse commencer sans retard les réformes qu'elle a solennellement promis de mener à bonne fin. Or, je ne saurais assez répéter que l'existence de la commission financière et du régime que cette commission a mandat de maintenir est incompatible, non seulement avec une réorganisation sérieuse de la Tunisie, mais avec le maintien prolongé de la situation actuelle. La décroissance constante des revenus et l'augmentation des dettes prouvent que le pays s'affaiblit de jour en jour, qu'il succombe au poids qui l'opprime, qu'il en sera prochainement écrasé. Aurions-nous beau rejeter sur d'autres la responsabilité de sa ruine, si elle venait à se produire, nous n'éviterions pas qu'on nous l'attribuât tout entière. Les nations rivales, qui ne sauraient nous pardonner facilement le rôle que nous avons joué en Tunisie, nous reprocheraient à bon droit de n'y être entrés que pour la livrer en pâture à d'avidés créanciers. Elles profiteraient habilement des souffrances des populations pour les soulever contre nous. Elles attribueraient à la France les mesures d'oppression fiscale qu'elles essaieront peut-être de faire prendre à la commission financière, à seule fin de nous rendre impopulaires. Avouons qu'elles auraient

beau jeu si elles pouvaient dire avec quelque apparence de raison que la France n'a envoyé 40,000 hommes en Tunisie, qu'elle n'a promis son appui au Bey, qu'elle n'a annoncé avec éclat au monde entier son intention d'exercer à Tunis une action bienfaisante et régénératrice, que pour finir par ruiner la Régence. Ne vaut-il pas mieux rembourser immédiatement les créanciers ? La France ne saurait continuer à les traiter comme une puissance maîtresse d'exploiter une province qu'elle a placée sous son protectorat. Qu'on les paie, et qu'ils nous laissent le champ libre pour faire un pays prospère, là où ils ne peuvent faire, eux, qu'un désert !

## LES CAPITULATIONS

Si l'opinion de toutes les personnes compétentes qui connaissent la Tunisie est unanime sur la question de la commission financière, elle l'est bien plus encore sur la question des capitulations. Personne ne s'explique que nous soyons depuis un an dans la Régence, que nous y exercions un véritable protectorat, que nous y supportions la responsabilité de l'ordre et de la justice, et que cependant nous souffrions à côté de nous un pouvoir égal au nôtre qui s'exerce directement contre nous. Sommes-nous des Turcs pour accepter qu'on nous traite comme eux, qu'on prenne à notre égard les précautions jugées nécessaires

pour échapper à leur arbitraire, qu'on montre à notre gouvernement tout juste le degré de confiance dont les puissances européennes honorent la Porte ottomane ? Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que cette situation humiliante, fautive, abaissée, nous ne nous y soumettons pas seulement, nous l'avons acceptée de gaieté de cœur. Lorsque les Anglais sont entrés en Chypre, leur premier acte a été de faire disparaître les capitulations. Eux aussi cependant avaient la prétention de ne pas faire de conquête : ils respectaient la suzeraineté du Sultan ; ils allaient plus loin que nous, car ils devenaient non ses protecteurs comme nous devenons les protecteurs du Bey, mais ses tributaires ; ils maintenaient une ombre d'autorité musulmane ; ils ne prenaient que le pouvoir administratif et militaire. Mais ils étaient à la fois trop fiers et trop pratiques pour pousser la fiction jusqu'à permettre à toutes les puissances européennes, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, de s'immiscer dans les affaires de l'île dont ils voulaient être les maîtres, et d'y exercer, sous le couvert de la justice, une véritable action politique. La suppression des capitulations n'a pas même fait pour eux l'objet d'une hésitation. Le jour où un soldat anglais a mis le pied en Chypre,

les capitulations sont tombées. Elles n'ont été remplacées jusqu'ici par aucune institution judiciaire digne de ce nom. Le gouvernement s'occupe en ce moment de réorganiser la justice chypriote ; mais pendant quatre ans il a laissé subsister les tribunaux indigènes, en leur apportant des modifications tellement insuffisantes, tellement illusoires, qu'il est le premier à reconnaître que l'œuvre est à recommencer. Cela ne l'a point empêché d'imposer à tous les Européens une juridiction qui n'était autre que la juridiction turque, mais qui cessait d'être inapplicable aux chrétiens dès qu'elle s'exerçait au nom de l'Angleterre. Les puissances ont fait quelques observations diplomatiques au sujet d'un procédé portant certainement atteinte aux intérêts de leurs nationaux ; aucune n'a protesté. Il en a été de même lorsque l'Autriche est entrée en Herzégovine et en Bosnie. L'Autriche, comme l'Angleterre en Chypre, comme la France en Tunisie, ne s'est pas emparée de la domination directe de l'Herzégovine et de la Bosnie ; c'est pour le Sultan, c'est en qualité d'alliée de la Porte qu'elle occupe militairement ces provinces et qu'elle les administre. Peu importe ! elle n'a pas admis une seconde que les capitulations pussent subsister dans une contrée où flotte son

drapeau, et l'Europe entière s'est empressée de reconnaître qu'elle était dans son droit.

Pourquoi donc la France seule maintiendrait-elle un régime que tout le monde juge incompatible avec un gouvernement régulier ? Elle est en Tunisie au même titre que l'Angleterre est en Chypre, que l'Autriche est en Herzégovine et en Bosnie ; sa civilisation n'est pas inférieure à celle de ces deux puissances ; son génie administratif, sa probité judiciaire peuvent braver toutes les comparaisons. Si, le jour même de la signature du traité du Bardo, elle avait supprimé les capitulations, nul n'aurait songé à s'en étonner. Ce qui a profondément surpris, au contraire, l'opinion européenne, c'est qu'elle ait eu soin de se donner à elle-même une sorte de brevet d'incapacité et de certificat d'impuissance, en faisant inscrire dans le traité du Bardo un article 4 par lequel « le gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le gouvernement de la Régence et les puissances européennes ». Autant valait déclarer d'emblée que la France était une sorte de Turquie incapable de faire autre chose en Tunisie que ce qu'y auraient fait les Turcs ? Pour s'expliquer que nous ayons bénévolement

resserré le lien des capitulations, que nous nous soyons pris spontanément dans ces entraves avec lesquelles il est impossible de marcher, il faut se rappeler que notre diplomatie est de toutes les diplomaties celle qui a le plus grand respect des traditions. Elle vit dans le passé beaucoup plus que dans le présent, et son admiration naïve pour les grandes œuvres d'autrefois lui fait méconnaître trop souvent le présent et ses progrès. A ses yeux, les capitulations sont une sorte de religion ; elle les regarde comme une des gloires de la France, qui les a, en effet, inventées il y a quelques siècles ; elle met son honneur à les conserver, comme si nous étions encore à l'époque de François I<sup>er</sup>, et comme si nous venions d'inaugurer cette habile politique de l'alliance turque, qui nous a donné longtemps une situation prépondérante en Orient. Cet enthousiasme posthume n'est pas sans danger. Assurément la marine à voiles a été une œuvre excellente, et les premiers qui l'ont pratiquée ont obtenu, sur leurs rivaux restés fidèles à la rame, une supériorité éclatante ; mais que dirait-on d'un peuple dont l'attachement à ses souvenirs nationaux irait jusqu'à refuser aujourd'hui d'employer la marine à vapeur ? C'est une faute du même genre que com-

met notre diplomatie lorsqu'elle maintient avec acharnement les capitulations non seulement contre les Turcs, mais contre la France elle-même.

Sans doute les capitulations nous ont valu d'immenses avantages aux jours lointains où nous en profitions seuls, où tout le commerce de l'Orient se faisait sous notre pavillon, où nos consuls étaient les protecteurs des Européens de toutes les nations établis sur le territoire musulman. Mais les temps ont bien changé. Les capitulations sont tombées dans le domaine commun ; tout le monde en a obtenu ; tous les drapeaux ont pu flotter à côté du nôtre dans les Échelles du Levant ; tous les privilèges dont nous avions le monopole sont devenus la propriété commune et, dans cette ardente concurrence, chacun obtenant le traitement de la nation la plus favorisée, nous avons perdu le rang unique que nous possédions autrefois. Dès lors une politique sage, habile, prévoyante, eût compris que les capitulations avaient fait leur temps, et qu'il fallait trouver autre chose. Depuis le commencement de ce siècle, mais dans ces dernières années surtout, l'Europe a pénétré en Orient par une voie autrement large, autrement puissante que l'étroit sentier des capitulations. C'est par l'action financière, administrative et

judiciaire qu'elle s'est introduite dans les régions les plus belles, les plus riches, les plus importantes du monde musulman, et qu'elle s'y est créé une force qui deviendra peu à peu invincible. Secondar cette action, en prendre énergiquement l'initiative, accomplir dans notre politique orientale une révolution non moins hardie, mais encore plus féconde que celle de François I<sup>er</sup>, telle aurait dû être l'œuvre de notre diplomatie, si la soumission servile à des traditions démodées ne lui avait pas enlevé l'intelligence des conditions nouvelles de l'Orient. On l'a vue, hélas ! combattre pendant de longues années la réforme judiciaire en Égypte, et il n'a pas tenu à elle que la réforme administrative n'y échouât complètement ! Elle s'est constamment servie des capitulations pour essayer d'arrêter des progrès qui se sont accomplis malgré elle et parfois contre elle ! Sa conduite en Tunisie n'a pas été moins aveugle. Son obstination à maintenir les privilèges les plus odieux, les dénis de justice les plus criants, que favorisent les capitulations, a été certainement une des causes qui ont rendu la guerre inévitable. On pouvait espérer du moins que, la guerre terminée, elle renoncerait aux capitulations et inaugurerait nettement la politique des réformes administra-

tives. Mais non ! Son premier acte a été un acte de piété envers les capitulations, et un acte de piété tellement superstitieuse qu'il a consisté à aiguïser contre nous l'arme forgée contre les Turcs, et qui n'a raison d'être que dans un État livré à l'anarchie ottomane.

Heureusement il n'est pas difficile de revenir sur une faute dans laquelle nous ne pourrions persister sans renoncer à faire de la Tunisie autre chose qu'une province administrée à la turque. Aucune réforme n'est possible avec le maintien d'un régime qui met au-dessus de la loi toute la population européenne, et toute la partie de la population indigène placée sous l'autorité des consuls, au moyen de la protection diplomatique. Il faut avoir vécu en Orient, il faut avoir vu de près les abus qui en découlent, pour comprendre combien les capitulations sont incompatibles avec un gouvernement régulier, avec une administration honnête. Elles ont puissamment contribué à la désorganisation morale et matérielle de la Turquie, et l'on peut affirmer, sans craindre de se tromper, que si, par grand hasard, il s'élevait dans l'empire ottoman un homme capable d'essayer sincèrement et sérieusement de régénérer son pays, elles feraient avorter tous

ses projets. Comment veut-on, en effet, qu'une nation se réforme, alors qu'elle ne peut prendre aucune mesure, faire aucune loi, frapper aucune taxe sans que des milliers d'étrangers établis sur son territoire, maîtres de la plus grande partie de ses propriétés, possesseurs de ses meilleures ressources, s'insurgent aussitôt et poussent à la révolte tous les indigènes ? Dans de pareilles conditions le gouvernement officiel n'est plus qu'une apparence ; il n'y a plus de souveraineté ; le pouvoir réel est entre les mains des consuls qui couvrent leurs nationaux, qui les secondent dans toutes leurs entreprises, bonnes ou mauvaises, qui les jugent et qui les absolvent au nom de l'unité politique, laquelle en Orient prime le droit, chaque fois qu'ils empiètent sur la puissance du pays dans lequel ils sont établis. Et ce serait une erreur de croire que les indigènes du moins restent soumis à l'autorité locale. Lorsqu'ils redoutent sa juridiction, comme leurs affaires sont sans cesse enchevêtrées dans celle des Européens, ils parviennent aisément à placer leurs intérêts sous la sauvegarde de ces derniers, et échappent ainsi à la justice de leur pays pour tomber sous celle des consuls. Cela donne naissance aux contrats les plus honteux, aux arrangements les

plus iniques, aux plus inqualifiables compromis. Mais les capitulations dissimulent tous ces mensonges et se prêtent à toutes ces fraudes avec une complaisance que n'avaient certainement pas prévue ceux qui les ont inventées.

On sait en quoi consistent surtout les capitulations, ou plutôt les usages qu'on a fait découler des capitulations, car elles étaient bien loin d'établir les privilèges qu'on en a tirés. Leur effet principal est de placer les étrangers vivant en pays ottoman sous la juridiction de leurs consuls, qui seuls ont le droit de les juger, de les condamner et d'exécuter les sentences prononcées contre eux. Officiellement, à la vérité, ce droit n'est pas sans limites. Ainsi les étrangers ne peuvent posséder des propriétés foncières qu'à la condition de payer les mêmes impôts que les indigènes et de se soumettre aux tribunaux locaux pour toutes les contestations relatives à ces propriétés. Tel est le principe. Il disparaît complètement dans la pratique. Lorsqu'un fonctionnaire local veut pénétrer sur une propriété européenne, il y trouve le drogman d'un consulat, personnage absolument sacré, et il est obligé de se retirer. C'est ce qui est arrivé à Tunis, comme on le sait, non à des fonctionnaires beylicaux, mais à des

membres de la commission financière. Le scandale est encore dans toutes les mémoires, il est inutile de le rappeler. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, en dehors des questions relatives à la propriété foncière, la compétence des consuls est absolue. De là des conséquences qu'on devine tout de suite. S'il s'agit, par exemple, d'établir une taxe, le consul peut s'y opposer, ou du moins, il peut en dispenser ses nationaux. S'il s'agit même d'une taxe ancienne, il peut leur fournir les moyens de s'y soustraire, car il est leur seul juge, et personne ne saurait l'empêcher de les renvoyer des poursuites qui leur sont intentées. Qu'on ne croie pas que cette hypothèse soit purement gratuite ! En Tunisie même, des faits nombreux se sont produits dans ces dernières années qui ont mis en pleine lumière ce que les capitulations ont de plus odieux. On a vu, par exemple, le concessionnaire d'une grande exploitation agricole, lequel ne remplissait d'ailleurs aucune des conditions de sa concession, refuser non seulement de payer ses taxes immobilières, mais encore les droits de marché qui frappaient la vente de ses produits agricoles. Dans tous les pays du monde, il aurait été expulsé purement et simplement de sa concession. En Tunisie il y a été maintenu, et après

un long conflit, dans lequel tous les ressorts des capitulations ont été mis en œuvre, il a obtenu la reconnaissance de ses prétentions. Aujourd'hui, il est maître absolu de sa concession et il n'y paie aucun impôt d'un genre quelconque. Il en résulte une situation des plus étranges. Imaginerait-on que l'administration financière française accordât aux pièces de vin sorties d'un domaine quelconque, au Clos-Vougeot, par exemple, la franchise à Marseille, à Lyon, et jusque dans les plus petites villes soumises aux droits d'entrée ? Mais ce qui nous paraîtrait monstrueux en France l'est bien davantage en Tunisie. Comme une partie des taxes qui frappent la propriété foncière, les droits de marché, les droits de douane à l'exportation, étant affectés au coupon de la Dette, la commission financière a très justement refusé d'admettre pour son compte les exemptions d'impôts auxquelles le gouvernement beylical a été forcé de consentir, sous la pression consulaire. Non seulement ce malheureux gouvernement ne perçoit aucune taxe dans la concession dont je parle, mais il est forcé de payer avec ses propres ressources celles de ces taxes qui devraient être versées à la caisse de la commission financière. Supposons, par impossible, qu'un pareil système se généralisât,

le gouvernement beylical acquitterait peu à peu toutes les taxes des Européens. Bientôt il ne percevrait plus des impôts écrasants sur les indigènes que pour solder ceux des propriétaires européens au profit de créanciers non moins européens. Voilà l'idéal vers lequel on marchait quand nous sommes entrés en Tunisie. S'il s'était réalisé jusqu'au bout, il est bien clair que les propriétaires exonérés auraient pu trouver une source nouvelle de revenus dans l'exploitation de leur privilège. Qui aurait pu les empêcher, par exemple, de faire passer chez eux les récoltes de leurs voisins et de les vendre sur le marché comme des produits de leur propres domaines? Ces domaines seraient devenus ainsi des espèces de pays francs, des entrepôts de contrebande, dont les propriétaires auraient tiré, aux dépens du Trésor public, d'immenses revenus. Si frauduleuse que fût une pareille opération, rien ne prouve qu'elle n'eût pas été tentée un jour ou l'autre. Les privilégiés européens ont une tendance évidente à étendre les abus qu'ils exploitent à tous ceux avec lesquels ils sont en relations d'affaires. Ainsi, hier encore, un agriculteur anglais, près de Mateur, n'a pas craint de soustraire tout le personnel indigène de son exploitation aux impositions

dont il devait, au contraire, assurer le paiement. Des sujets du Bey ont été traités comme des Européens protégés par les capitulations. On se demande ce que serait devenue la Tunisie, pliant sous le poids de sa dette, si les Arabes eux-mêmes avaient pu se soustraire aux charges publiques en passant des marchés quelconques avec les Européens.

Pour que la Tunisie se relève de sa misère actuelle et reprenne peu à peu la prospérité qui l'avait rendue si célèbre dans l'antiquité, il faudrait pouvoir y attirer le travail et les capitaux étrangers. Ses côtes, au Nord et à l'Est, sont d'une admirable fertilité; de grandes entreprises commerciales produiraient de magnifiques résultats; plusieurs industries, et en particulier celle de l'huile, y réussiraient à merveille. Mais est-il possible d'ouvrir largement le pays aux Européens, d'y donner à quelques-uns d'entre eux de grandes concessions, si l'on n'a aucun moyen de les obliger à payer les impôts et à remplir les conditions de leurs cahiers des charges? Non seulement les capitalistes, mais les ouvriers, les travailleurs, les petits industriels trouveraient en Tunisie le plus utile emploi de leur activité. Une partie du littoral est peuplée de Maltais. Notre intérêt serait d'attirer

~~Il y a en ce moment à Tunis un~~ intelligente,  
~~qui nous~~ qui nous  
~~et qui sup~~ et qui sup  
~~des bras par la~~ des bras par la  
~~de stéri~~ de stéri  
~~à Méditerranée.~~ à Méditerranée.  
~~sans agriculture, sans~~ sans agriculture, sans  
~~avec une prodigieuse ra~~ avec une prodigieuse ra  
~~sont surprenan~~ sont surprenan  
~~leur seul produit est le produit~~ leur seul produit est le produit  
~~Il ont des hommes comme d'autres font~~ Il ont des hommes comme d'autres font  
~~et du coton. Aussi débordent-ils sans~~ et du coton. Aussi débordent-ils sans  
~~de leur territoire trop étroit. Les Anglais ne~~ de leur territoire trop étroit. Les Anglais ne  
~~ont où les diriger, car leur tempérament mé~~ ont où les diriger, car leur tempérament mé  
~~ditional ne s'accommode guère que du climat de la~~ ditional ne s'accommode guère que du climat de la  
~~Méditerranée. Ils vont donc en Égypte, en Tunisie,~~ Méditerranée. Ils vont donc en Égypte, en Tunisie,  
~~en Algérie, et partout leur sobriété et leur amour~~ en Algérie, et partout leur sobriété et leur amour  
~~du travail les rendent des auxiliaires précieux de~~ du travail les rendent des auxiliaires précieux de  
~~l'agriculture et de l'industrie. Ce serait de notre~~ l'agriculture et de l'industrie. Ce serait de notre  
~~part une excellente politique de les accueillir et de~~ part une excellente politique de les accueillir et de  
~~les fixer parmi nous ; nous les dominerions très~~ les fixer parmi nous ; nous les dominerions très  
~~aisément au moyen de leur clergé, qui fait d'eux~~ aisément au moyen de leur clergé, qui fait d'eux  
~~tout ce qu'il veut, et qui est placé pour la Tunisie~~ tout ce qu'il veut, et qui est placé pour la Tunisie  
~~us la direction de l'archevêque d'Alger, le car~~ us la direction de l'archevêque d'Alger, le car  
~~de Lavigerie. Il y a en ce moment à Tunis un~~ de Lavigerie. Il y a en ce moment à Tunis un  
~~du gouvernement de Malte, officiellement~~ du gouvernement de Malte, officiellement

chargé de chercher le moyen de diriger vers la Tunisie l'émigration de ses compatriotes. Mais, tant que dureront les capitulations, pouvons-nous nous exposer à voir grandir une population déjà bien nombreuse qui est tout entière entre les mains des Anglais et qui, malgré la sympathie réelle que nous lui inspirons, pourrait un jour ou l'autre, sous une inspiration du dehors, se tourner contre nous et nous faire une guerre dangereuse ?

Et ce n'est pas tout que d'avoir des capitaux et des bras, il faut encore, pour créer en Tunisie une agriculture et une industrie sérieuses, prendre une série de mesures sans lesquelles le pays sera livré à tous les fléaux. Ainsi, nulle contrée ne paraît plus favorable à la culture de la vigne ; si on l'y introduit et si on l'y développe, elle donnera des résultats au moins égaux à ceux qu'elle donne en Algérie. La Tunisie possède un climat doux, une terre sablonneuse, des coteaux parfaitement exposés au soleil et garantis de tous les vents. La vigne y pousse avec une vigueur remarquable ; déjà dans certaines contrées elle y produit un vin qui serait excellent s'il était mieux préparé. Mais il faut créer une barrière autour de ses côtes pour empêcher le phylloxéra d'étendre sur elle ses ravages. Or, les capitulations ne per-

mettent pas plus cela qu'autre chose. En Algérie, une sorte de cordon sanitaire est établi contre l'invasion du phylloxéra : il est impossible d'importer dans notre colonie non seulement des plants de vigne, mais même de simples fleurs ; on n'y laisse pas pénétrer un bouquet, si petit qu'il soit. En Tunisie, les consuls ne permettraient pas d'imposer à leurs nationaux des règlements aussi sévères, ou, s'ils le permettaient en théorie, en pratique ils acquitteraient à coup sûr tous les auteurs de contraventions. On doit donc craindre plutôt que désirer l'introduction de la culture de la vigne dans un pays si bien préparé pour elle, car si le phylloxéra s'établissait en Tunisie, il ne tarderait pas à gagner l'Algérie et à compromettre les magnifiques promesses que l'exploitation vinicole y a fait naître depuis quelques années.

Ainsi il n'y a pas plus de colonisation, pas plus d'agriculture et d'industrie que de gouvernement possible avec les capitulations. Il y a moins encore d'administration. J'ai déjà dit que Tunis était dans un état de délabrement et d'infection aussi nuisible à la santé publique qu'aux intérêts du commerce. A la moindre averse, la promenade de la Marine, en particulier, devient un véritable

cloaque, d'où s'exhalent les plus désagréables parfums. Eh bien ! le régime consulaire défend d'y exécuter des travaux publics, d'y prendre même de simples arrêtés de police et des règlements de voirie. Il ne faut pas songer à exproprier un étranger, à le contraindre à l'alignement, à établir un pont, une route, des égouts. Tout cela est subordonné au consentement de consuls, qui voient des affaires d'État dans la plus petite question de balayage, et qui soulèvent par conséquent un conflit pour le moindre tas d'immondices. Je me rappelle l'étonnement que j'ai éprouvé, la première fois que je suis allé au Caire, en voyant les rues obstruées par des monceaux de pierres que la police locale était impuissante à faire enlever. Ces monceaux de pierres appartenaient à des Européens; les capitulations les protégeaient au détriment des passants qui devaient ou les franchir avec peine, ou faire un long détour pour les éviter. Un de mes amis possédait devant sa maison une fort belle cour. Un propriétaire précédent se l'était procurée d'une manière originale. Il avait tout simplement barré la rue qui passait à côté de chez lui. Vous croyez peut-être qu'on l'en avait empêché? Non, on s'était borné à renverser la maison d'un indigène pour faire faire un circuit à

LETTRE DE RESPECTABILITÉ POUR IMPROVISÉE DE L'EUROPE.

Il y a deux municipalités que j'ai vis en Orient pour le premier rapport sur le même chose. Néanmoins de ces deux sans grande surprise que je vis de l'une de ces municipalités ont fait de Tunis. Les consuls ont obtenu une véritable municipalité, sans l'assentiment de la ville. Il n'est pas permis d'envoyer un avis et de supprimer une charogne. Ce dernier détail est pas une exagération ; c'est l'expression exacte de la vérité. Grâce à une série de décrets du Bey, de règlements mal définis, d'empêchements non contrôlés, les consuls se sont organisés en conseil sanitaire, et sous prétexte que toute modification à l'état présent de la ville peut être contraire à l'hygiène et menacer la santé publique, il n'y a pas un acte de l'administration qu'ils n'aient la prétention de contrôler. Pour ne citer qu'un exemple, le cimetière catholique actuel est déplorablement insuffisant : il est encombré au point que les cadavres y sont entassés dans la boue, à un niveau peu inférieur à celui du sol ; placé d'ailleurs au centre de la ville et fort mal exposé, il forme un véritable foyer d'infection devant lequel on ne peut passer sans éprouver une sorte de malaise. Aussi, le cardinal Lavignerie

a-t-il établi à ses frais, avec l'autorisation du Bey, dans un terrain parfaitement situé, un nouveau cimetière hors la ville. Il aurait mérité des remerciements unanimes; les consuls en ont jugé autrement. Ils ont trouvé qu'on aurait dû les consulter, et, faute de cela, ils ont protesté, au nom des capitulations, contre une mesure qui préservera peut-être Tunis de plusieurs épidémies.

Je n'ai vu qu'une seule ville en Tunisie qui soit parfaitement propre, saine, bien entretenue : c'est Kairouan. Là, par bonheur, aucun Européen n'ayant été admis jusqu'à l'occupation française, nous n'avons pas trouvé de consuls pour nous empêcher d'obliger les indigènes à balayer les rues, à vider les égouts. Ceux-ci se sont exécutés de la meilleure grâce du monde. Ils n'ont même pas eu l'idée de se plaindre lorsque l'autorité militaire a régularisé quelques places, élargi quelques routes, renversé quelques murs gênants. Ce que nos soldats ont fait, nos administrateurs sont capables de le faire aussi. Qu'on leur laisse les mains libres, qu'on les débarrasse des tracasseries des consuls, et Tunis deviendra bientôt habitable. Mais il est clair qu'il faudra établir quelques petites taxes municipales, et que, si les Européens ne veulent pas les payer, il est indispensable d'avoir les

moyens de les y contraindre. On avait pensé jadis à des impôts sur les patentes, sur les voitures, etc. ; mais les indigènes seuls les payaient ; tous les riches négociants s'en trouvaient exemptés. Il en serait de même d'un pont à péage, d'une taxe de balayage, etc. <sup>1</sup>.

Tous les inconvénients que je viens de signaler ne sont rien comparés à celui que le maintien des capitulations fait courir à la sécurité publique. Chaque jour, à Tunis, nos soldats sont l'objet d'agressions de la part des étrangers ; ils ont reçu l'ordre de ne pas se défendre, et s'ils désobéissent ils sont punis de soixante jours de prison ; ils ne se dé-

1. A Sfax, le balayage des rues était exécuté avant l'occupation française d'une manière originale. On lâchait à travers la ville des troupeaux de cochons qui se chargeaient d'enlever les immondices. Par malheur, les cochons ont été tués durant le siège. Il a donc fallu chercher un autre moyen d'entretenir la voirie en bon état. D'abord les consuls s'y sont assez bien prêtés. On a cru un instant qu'ils consentiraient à laisser percevoir une taxe de balayage. Bientôt cependant ils se sont ravisés. La plupart d'entre eux habitent la campagne et ne viennent en ville que pour des affaires. Dès lors, pourquoi craindraient-ils les dangers de l'infection ? Les miasmes ne risquent pas de dépasser les murs d'enceinte, et s'ils produisent un effet délétère dans l'intérieur de ces murs, ce sont les soldats français qui en souffriront. Peu importe aux consuls étrangers que les soldats français meurent de la fièvre ou de la peste ! Il n'y a pas eu moyen de les convertir à la taxe du balayage.

fendent donc pas ; mais qu'en résulte-t-il ? Qu'ils sont en butte à des guets-apens de plus en plus audacieux, et que l'impunité rend de plus en plus fréquents. Récemment encore, des zouaves ont été frappés et blessés grièvement dans la rue. Je ne crois pas qu'aucune armée ait accepté, en aucun pays, ce que nous acceptons en Tunisie. S'il est un principe universellement admis, reconnu par tous les jurisconsultes, appliqué en toutes circonstances par toutes les nations, c'est que les troupes en campagne ont le droit de se protéger elles-mêmes. Quand on les attaque d'une manière quelconque, elles sont seules juges de la répression ; en Tunisie, au contraire, chaque fois que des étrangers se sont rués sur nos soldats, au lieu de les faire passer en conseil de guerre, on les a remis à leurs consuls, qui naturellement les ont traités avec la plus grande clémence <sup>1</sup>. De là des dan-

1. Le gouvernement français s'est enfin décidé à mettre un terme à un abus aussi odieux. Une consultation de jurisconsultes ayant proclamé qu'il avait le droit, sans toucher aux capitulations, de faire passer en conseil de guerre tous les étrangers coupables d'attaques contre ses soldats, il a décidé qu'il userait de ce droit. Toutefois, tant que M. de Freycinet a été à la tête des affaires, cette décision est restée à l'état de vague menace qu'on n'osait pas appliquer. Sur ces entrefaites, les Anglais sont allés en Égypte et ont fusillé sans autre forme de procès tous les Européens qu'ils

gers toujours renouvelés. Il est clair que si nous avons châtié nous-mêmes le premier étranger qui a blessé ou tué un de nos soldats, ou qui a essayé de franchir nos lignes de défense, l'exemple eût arrêté les imitateurs. Mais nous tenions par-dessus tout à dire que nous n'étions pas en campagne, que nous ne faisons pas la guerre, que notre armée n'était pas une armée, et il en est résulté qu'à l'heure actuelle nos troupes sont victimes des plus lâches provocations auxquelles il ne leur est pas permis de répondre. Dans toutes les villes où il y a des Européens, la population indigène n'est pas plus à l'abri que l'armée des entreprises impunies des voleurs ou des assassins. Nous sommes moralement responsables de la sécurité publique, et nous avons renoncé nous-mêmes aux seules armes avec lesquelles nous pourrions la maintenir ! Des centaines d'escrocs de toute nationalité se sont répandus sur le littoral, afin de profiter des circonstances ac-

ont trouvés pillant les villes ou assassinant les soldats de leur armée. Cet exemple a décidé le successeur de M. de Freycinet à montrer quelque courage. On connaît l'incident Meschino. La faiblesse des protestations de l'Italie prouve combien nous ayons raison de dénoncer les vaines terreurs qui nous ont empêché, durant près de deux ans, de défendre nos troupes et de les faire respecter.

tuelles pour mener à bonne fin leurs plus frauduleuses entreprises. Il existe à Sousse, à Sfax, un peu partout, des bandes interlopes qui se signalent chaque jour par quelque coup d'éclat. Mais comme ces bandes sont composées de Grecs, d'Italiens, etc., il nous est interdit d'y toucher. Leurs consuls seuls ont le droit de le faire, et l'on s'explique sans peine qu'ils mettent peu de zèle à cette besogne. Ne vaut-il pas mieux pour eux persuader aux indigènes que la domination française n'est même pas capable de les délivrer des voleurs ? Nous poursuivons les *djich*, nous châtions sans pitié les Arabes ; mais toucher à un Européen, même pris en flagrant délit de vol et d'assassinat, il n'y faut pas songer ! Les capitulations sont là ; c'est l'arche sainte ; qui oserait y porter la main ?

Et voilà comment nous nous plaçons nous-mêmes au rang des Turcs en acceptant une situation qui n'a été créée que pour ceux-ci et qui est indigne d'une nation civilisée ! Ce serait, d'ailleurs, une grande illusion de croire qu'en effet nous ferons mieux que les Turcs si nous restons enfermés dans le même filet. Il est puéril de vouloir gouverner un pays sans y exercer la justice, ou plutôt en y laissant la justice à ses propres adversaires. Qu'est-ce que des lois qui n'ont pas de sanction ?

et quelle sanction peut-on trouver en dehors des tribunaux et des gendarmes ? Aujourd'hui, en matière criminelle et correctionnelle, les étrangers nous échappent totalement. Lorsqu'ils se rendent coupables d'un acte qui touche même de très loin à la politique, — or, tout touche à la politique dans un pays en état de guerre, livré aux disputes de plusieurs grandes nations, — ils sont à peu près sûrs d'être acquittés avec éclat par leurs consuls. En matière civile et commerciale, si l'étranger est défendeur, il nous échappe encore, car la cause est jugée par son consul ; s'il est demandeur, il ne nous échappe pas moins, car la sentence de notre tribunal ne peut être exécutée que par le consul de l'étranger, lequel est libre de le faire ou de ne pas le faire. Essayer de promulguer des lois, d'établir des réformes avec un pareil système est une utopie ou une sottise. Je n'accuse pas les étrangers ; ils sont aussi honnêtes, aussi justes que nous ; mais ils n'ont absolument aucun intérêt à ce que la Tunisie devienne entre nos mains un pays heureux, libre, prospère, bien administré ; ou plutôt leur intérêt est que la Tunisie reste plongée dans une anarchie qui permette à leur gouvernement d'y intervenir sans cesse et d'y poursuivre la revanche de leurs ambitions déjouées par le protectorat

français. A leur place nous ferions de même. N'avons-nous pas favorisé de notre mieux les désordres du gouvernement du Bey? N'avons-nous pas soutenu par tous les moyens les prétentions les plus monstrueuses de nos nationaux? Jusqu'au traité du Bardo, ne nous sommes-nous pas servis des capitulations comme d'une arme de guerre d'une moralité contestable, mais d'une efficacité incontestée? Et on veut que les autres n'imitent pas l'exemple que nous leur avons donné! Et on leur met bénévolement entre les mains les armes qui ont servi à préparer notre action pour les aider à préparer aussi la leur! Il serait plus simple et plus digne de leur laisser immédiatement la place, de leur livrer la Tunisie sans combat.

## VI

### LES CONSULATS

Je ne saurais trop insister sur la nécessité absolue de la suppression des capitulations en Tunisie. A mon avis, cette suppression est encore plus indispensable que celle de la commission financière; dans tous les cas, elle est certainement plus urgente. On comprendrait à la rigueur que la France ajournât les réformes financières, les remaniements d'impôts qu'elle doit accomplir dans ce pays pour y ramener l'aisance d'abord, la prospérité plus tard. Ce qu'on ne comprendrait pas, c'est qu'elle renonçât à y faire régner tout de suite l'ordre et la sécurité. Or, encore une fois, il n'y a pas de gouvernement, pas d'administration pos-

siblès avec le régime consulaire. Il faut se résigner à imiter les Turcs, à ne faire ni autrement ni mieux qu'eux, ou se débarrasser sans retard des capitulations. On ignore trop en France ce que c'est qu'un consul d'Orient. Il n'y a pas d'ambassadeur, pas de ministre, pas même de souverain qui ait une autorité égale à la sienne. Véritable potentat, il détient une partie du pouvoir du gouvernement auprès duquel il est accrédité, et cette partie est d'autant plus considérable qu'il est lui-même plus remuant et qu'il empiète avec plus de hardiesse, soit sur les droits de l'État, soit sur ceux des collègues qui lui disputent l'influence. Sa souveraineté est en partie double : elle s'exerce à la fois sur ses nationaux et sur le pays dans lequel il est établi. Mais elle n'est réelle qu'en ce qui concerne ce dernier. Les capitulations font du consul un maître sans contrôle des nationaux ; théoriquement ils n'ont d'existence, de biens, de sécurité que par lui ; il peut les juger, les emprisonner, les traiter comme il lui plaît. Mais il faut reconnaître que, dans la pratique, il est plutôt leur jouet et leur instrument. Lorsque, par le système des capitulations, les puissances occidentales avaient obtenu des puissances orientales des concessions énormes au profit des Européens, il

avait été entendu qu'en revanche ces Européens ne pourraient être que des hommes choisis, placés sous une tutelle sévère, payant un cautionnement avant de s'embarquer pour le Levant, et qu'on rapatrierait au plus vite à la moindre faute, au moindre écart de conduite. Le consul était donc une sorte de censeur dont la juridiction, aussi attentive que sévère, devait réprimer toute fraude commise au détriment des pays qui voulaient bien accorder aux Européens une hospitalité exceptionnelle, privilégiée, telle que nulle part ailleurs il n'en existait. Les lois n'ont pas varié depuis le dix-septième siècle ; mais, hélas ! les mœurs ont subi des révolutions profondes. Aujourd'hui les colonies étrangères en Orient sont formées d'éléments variés, multiples, disparates, en grande partie détestables. Il en résulte qu'au lieu de rester un censeur, le consul est devenu par la force des choses un complice. Il a cédé au temps sans obstination. Placé à la tête d'une population remuante, qui n'est venue en Orient que pour y faire de rapides fortunes par des moyens avouables ou non avouables, il est condamné, sous peine d'être accusé de manquer de patriotisme et d'être poursuivi d'accusations odieuses jusque dans la métropole, à se faire le serviteur des plus tristes

intérêts. De là ces scènes à la fois grotesques et tragiques que les journaux à scandale se sont plu à mettre en lumière depuis quelques mois. De là ces affaires véreuses, ces entreprises qui paraîtraient criminelles en Europe, et pour lesquelles en Orient les consuls des plus grandes puissances entrent en campagne, comme s'il s'agissait de l'honneur et de la puissance de leur pays.

Dieu me garde de dire que tous les Européens établis en Orient y poursuivent des intérêts condamnables ! En Orient comme partout il y a de très honnêtes gens, qui travaillent sans bruit, qui gagnent modestement leur vie, qui rendent des services considérables sans demander pour cela une rémunération exagérée, qui ont horreur des gains illicites et des coupables succès. Mais ceux-là ne voient leur consul que pour le saluer les jours de fête ; tandis que ceux qui l'entourent, qui se pressent à ses côtés, qui réclament sans cesse son appui sont presque toujours des aventuriers désireux de s'enrichir en quelques années et à quelque prix que ce soit. C'est ainsi que se forme dans les villes orientales, sous le nom de colonies européennes, une population flottante à laquelle vient se joindre un grand nombre d'indigènes qui sollicitent et qui finissent

par obtenir la protection consulaire. Quelques-uns de ces indigènes sont aussi des gens honnêtes cherchant un abri contre l'arbitraire turc ; mais la grande masse, il faut bien le dire, est composée de tout ce que l'Orient contient de plus méprisable. C'est pour être en mesure d'exploiter sans merci le gouvernement, d'obtenir de lui des concessions honteuses, puis de couvrir ces concessions du drapeau d'un grand pays, que la plupart des Orientaux désirent si ardemment la protection européenne. Les procédés par lesquels ils l'obtiennent sont bien souvent dignes du but qui la leur fait souhaiter. Peu à peu s'organise autour du consul une société déplorable qui l'enveloppe, qui l'enserme, et qui finit par l'absorber s'il n'a pas une force de caractère peu commune. Comment veut-on que des jeunes gens arrivés en Orient de vingt à trente ans en qualité d'élèves consuls, ou, comme on dit maintenant, de consuls suppléants, soumis dès cet âge à toutes les sollicitations, exposés à toutes les séductions du pouvoir absolu, traités comme tous les despotes, dont chacun flatte ou plutôt provoque les caprices, résistent à une pareille éducation ? Beaucoup succombent. Leur sens moral se déforme, et s'ils ne deviennent pas personnellement malhonnêtes, ils perdent du moins

ces scrupules, ces délicatesses de conscience sans lesquels on risque toujours de se laisser entraîner à des fautes de conduite d'un caractère très fâcheux. Or, c'est là, au point de vue purement politique, un grand malheur. Il ne faudrait envoyer en Orient que des agents, je ne dis pas seulement d'une probité publique parfaite, mais d'une correction privée à l'abri de tout soupçon. On s'imagine trop en Europe que l'Orient étant corrompu les questions de mœurs y sont indifférentes. Rien n'est plus faux. Les indigènes y sont d'autant plus sensibles que pour leur compte ils sont moins vertueux. C'est précisément parce que leur conduite est généralement mauvaise, que les Orientaux n'ont de respect que pour l'austérité. Une seule défaillance suffit à compromettre à leurs yeux le prestige d'un agent. Ils regardent tout de suite comme un de leurs semblables et traitent en conséquence l'homme dont ils ont découvert le côté faible. Les villes d'Orient, le Caire, Damas, Alexandrie, Beyrouth, Tunis, etc., sont, de plus, de véritables petites villes, où il est impossible de cacher un scandale, si léger qu'il soit, où les moindres peccadilles deviennent énormes, tant elles sont colportées et grossies avec une rapidité extraordinaire.

Je signalerai encore un danger des consulats qui produit en Orient des effets désastreux; bien qu'en Tunisie, à ce qu'on m'a dit, il n'existe presque pas; je veux parler de l'organisation du drogmanat. Je n'hésite point à dire que le drogmanat, tel qu'il est pratiqué, est une des plaies de la diplomatie. Il est indispensable de prendre ces drogmans dans le pays même de chaque consulat, car les puissances européennes n'ont malheureusement pas assez d'agents sachant l'arabe et le turc pour se passer des services indigènes; mais il en résulte que les consuls sont à la merci d'individus qui, la plupart du temps, ne méritent aucune confiance et leur font commettre bien des sottises. Il existe en Orient deux sortes de drogmans : les drogmans honoraires, attachés aux consulats par un lien fictif afin d'obtenir le protectorat européen, et les véritables drogmans, chargés réellement des affaires des consulats. Les premiers sont en général assez nombreux : les consuls aiment à accorder le protectorat à des familles importantes qui répandent ensuite notre influence dans la contrée. Quoique ces protégés soient souvent embarrassants, quoique leurs intérêts ne soient pas toujours faciles à défendre, quoiqu'ils aient donné lieu parfois aux plus tristes

abus, ils sont en somme utiles, et il ne faudrait pas les supprimer complètement. C'est sur les seconds que devraient porter les réformes. Quelques-uns d'entre eux sont payés, mais d'une manière insuffisante; d'autres ne sont pas payés du tout. Ce sont généralement des commerçants, ou des propriétaires, qui se servent de l'autorité des consulats presque exclusivement dans leur intérêt personnel. Il n'est pas rare de voir tel drogman qui est entré dans un consulat dans un état voisin de la pauvreté, qui n'y a pas touché un liard d'appointements, et qui au bout de quelques années possède une fortune considérable. N'est-il pas évident que le drogmanat a été pour lui la plus féconde des vaches à lait, et n'est-il pas scandaleux que la diplomatie des grandes puissances puisse être, comme les administrations turques, une place commode pour s'enrichir aux dépens du public? Tous les drogmans qui traitent les affaires des consulats devraient être rétribués, largement rétribués, et on devrait en revanche leur interdire absolument le commerce, l'industrie, la spéculation sous quelque forme que ce fût, car, je le répète, permettre à des hommes qui ne sont pas toujours recommandables de se servir du nom de la France, ou d'une grande puissance quelconque

comme d'un pavillon pour leurs marchandises est un abus dont les conséquences ne peuvent être que désastreuses.

Vivant dans un milieu interlope, conseillé par des drogman d'une valeur intellectuelle médiocre et d'une moralité douteuse, si le consul, comme je le disais tout à l'heure, est devenu, la plupart du temps, le jouet de ses nationaux dont il devait être le censeur, en revanche, son autorité vis-à-vis du gouvernement auprès duquel il est accrédité n'a fait que grandir depuis l'origine des capitulations jusqu'à nos jours. Le consul et sa colonie forment un État dans l'État. Où commence l'action du consul s'arrêtent la police, l'administration, la justice et les lois. Et cette action n'a pas de limite. Elle peut s'étendre sur les indigènes aussi bien que sur les Européens, au moyen de la protection dont les effets sont cent fois plus importants que ceux de la naturalisation en Europe. En devenant protégé, on n'acquiert pas seulement le droit d'un citoyen, on se dispense de ses devoirs. Le protégé comme l'Européen est soustrait à l'impôt ; il est à l'abri de l'autorité locale ; il peut la braver impunément. Or, il suffit d'un mot du consul, bien souvent d'un caprice plus ou moins intéressé du drogman, pour transformer en protégé

l'homme qui était la veille Turc, Égyptien ou Tunisien. Dès lors cet homme est un petit souverain dans la sphère de ses intérêts il est libre de s'emparer de la puissance publique ; personne ne saurait l'en empêcher : s'il s'établit sur un terrain, s'il s'en arroe la propriété, il sera presque impossible de l'en déloger ; s'il refuse de payer une taxe, nul n'a le moyen de l'y contraindre ; s'il commet un crime ou un délit, il se couvrira d'un prétexte politique pour échapper au châtement, et il y échappera. On a beau vivre en Orient, on a beau y assister tous les jours aux spectacles les plus étranges, quand on n'a pas l'esprit fait d'une certaine manière, on y éprouve à tout propos de nouvelles surprises. Ce n'est pas sans stupéfaction, j'en conviens, que, déjeunant aux environs de Tunis, dans une propriété française, j'ai entendu un des convives porter le toast suivant : « Buons à la France, MESSIEURS ! Nous sommes ici sur territoire français. Nous y faisons tout ce que nous voulons, et nous ne payons pas l'impôt ! » La naïveté de cet aveu ou plutôt de cette déclaration, m'a confondu. Se glorifier d'habiter un pays qu'on exploite indignement, sans supporter des charges publiques, est une coutume à laquelle je ne m'habituerai jamais.

presque tous les Européens et les protégés européens raisonnent comme l'auteur du toast que je viens de citer. Si nous laissons subsister les capitulations en Tunisie, il ne faut donc pas nous faire d'illusion sur l'avenir qui nous y attend. Déjà les Italiens ont très habilement accordé leur protection, non seulement à des individus isolés, mais à des familles, à des groupes pris en masse. Dans certaines villes du littoral, ils ont, d'un seul coup, déclaré protégés des centaines d'israélites. Je ne le leur reproche pas : c'est une politique excellente de leur part. Mais n'est-il pas à craindre qu'un jour ne vienne où dans des milliers de familles, les jours de fête, on portera à déjeuner des toasts enthousiastes à l'Italie, sur le territoire de laquelle on ne paie pas d'impôts, même lorsque ce prétendu territoire est placé dans une contrée arrosée du sang et de l'or de la France ?

Ce serait un travail piquant que de faire la monographie du consul d'Orient ; mais je craindrais, si je m'y hasardais, d'être accusé d'exagération et d'abus de couleur orientale. Je ne relèverai donc que les traits essentiels d'un modèle qui est partout le même, et que je n'ai observé que de loin à Tunis, où j'ai pris la précaution de ne visiter au-

cun consul afin de ne pas m'exposer à tomber dans les personnalités. Il y a en Orient deux sortes de consuls : 1° le consul des petites puissances ou des grandes puissances ne possédant point d'intérêt dans les contrées où il habite ; 2° le consul des grandes puissances ayant des intérêts considérables à défendre devant le gouvernement auprès duquel il est accrédité. En principe, aucune différence d'attributions et de pouvoirs n'existe entre ces deux sortes de consuls, et, de fait, lorsqu'un consul de la première catégorie est actif, remuant, doué d'intelligence et d'habileté, il peut, malgré son infériorité naturelle, jouer un rôle aussi important que ceux de la seconde. J'ai vu en Égypte et en Syrie des consuls qui n'avaient pas un seul national, et qui s'étaient procuré à grand'peine deux ou trois protégés, parler aussi haut et obtenir en somme autant de faveurs que les consuls de France et d'Angleterre. L'issue des plus grosses affaires dépend souvent, en effet, d'un de ces consuls. Ils ont leur voix comme les autres dans les réunions consulaires ; ils y forment même la majorité, car ils sont les plus nombreux. Il peut arriver aussi que l'un d'eux soit doyen du corps consulaire ; dans ce cas la tenue et la direction des réunions sont à sa merci.

Ainsi j'ai expliqué que les consuls de Tunis formaient une sorte de Conseil municipal qui avait la prétention d'examiner, d'autoriser ou d'interdire toutes les mesures concernant la police et l'entretien de la ville. Or le doyen du corps consulaire est le consul espagnol, lequel représente évidemment une nation qui ne devrait pas plus se mêler des affaires de la Tunisie que de celles du Monomotapa. C'est à ce consul qu'il faut s'adresser cependant pour réunir le Conseil consulaire. S'il lui plaît de refuser, tout est dit ! S'agit-il d'une question de la plus grande urgence, la solution en est ajournée indéfiniment. Rien de plus odieux que cette ingérence de puissances qui n'ont aucun droit en Orient dans le gouvernement des peuples orientaux. C'est de l'arbitraire pur, gratuit, sans excuse. Je me suis amusé bien des fois, au cours de mes voyages, à causer avec un consul de la manière suivante : — Vous avez beaucoup de nationaux ? disais-je. — Oh ! beaucoup, non ! A dire la vérité, je n'en ai pas. Je suis surtout un agent d'observation ; j'envoie des renseignements à mon gouvernement. — Je comprends. Votre gouvernement a des intérêts ici ; parfois il passe des navires de commerce ; et si vous n'avez pas de nationaux, ces navires trafi-

quent avec les indigènes. — Mon Dieu ! vous vous trompez encore ; depuis que je suis ici je n'ai pas vu de navire de commerce de mon pays. Une fois, un navire de guerre a passé au large, mais il n'a pas touché la côte. — Alors vous voyez parfois des voyageurs de votre nation ? — C'est bien rare, et ces voyageurs, lorsqu'il en vient par grand hasard, n'ont guère affaire à moi. — Alors quel est votre rôle ? — Je vous l'ai dit. Je correspond avec mon gouvernement, je lui envoie des rapports.

J'affirme que cette conversation est textuelle et qu'elle m'a été tenue plus de vingt fois en des lieux différents. Et les consuls qui m'adressaient les réponses stupéfiantes que je viens de reproduire n'étaient pas ceux qui faisaient sonner le moins haut leurs droits, qui revendiquaient avec le moins d'énergie l'autorité que leur donnent les capitulations. Quelle que soit donc la puissance qu'ils représentent, tous les consuls exercent le même pouvoir exorbitant ; ils se mêlent aux intrigues de palais, ils complotent avec les factions, ils pèsent sur la vie quotidienne du gouvernement, ils entravent incessamment son action. A la moindre difficulté, ils en viennent aux menaces. Habités, depuis leur jeunesse, à traiter les Turcs avec la plus grande brutalité, à leur poser à propos de

tout, un ultimatum, dès que la moindre difficulté se produit, ils montrent en rade un cuirassé, menaçant de ses formidables canons d'acier les murailles croulantes des villes orientales, sur lesquelles des pièces endormies dans la rouille ne peuvent que se taire, humiliées devant ces terribles engins de destruction. On ne saurait croire quel rôle jouent les cuirassés dans la politique consulaire ; leurs gueules béantes apparaissent au bout des plus simples notes diplomatiques. Je me rappelle qu'un de nos derniers consuls en Égypte, M. de Ring, avait coutume d'agiter le spectre de la flotte sous les yeux effrayés des ministres du Khédive pour les plus misérables questions d'intérêt personnel. Il en a tellement abusé qu'on a fini par ne plus y croire, et que lorsqu'on en a parlé à Arabi Pacha il s'est mis à rire. Mais tout le monde n'a pas la philosophie d'Arabi Pacha, et la perspective de l'arrivée de la flotte a presque toujours fait céder les gouvernements orientaux.

Comme toutes les puissances absolues, les consuls sont d'humeur jalouse et conquérante. Ne s'occupant guère que d'intérêts privés, mettant sans cesse l'honneur de leur pays à faire obtenir des avantages matériels à leurs nationaux, ils en arrivent bientôt à ne plus pouvoir supporter

qu'aucun de leurs collègues entre en concurrence avec eux et obtienne les mêmes succès. Les appétits individuels, dont on connaît la violence, sont généralement exclusifs; lorsque la politique consiste uniquement à les satisfaire, il est inévitable qu'il se produise des conflits incessants, implacables, sans autre issue que la violence. On peut établir comme règle générale qu'il y a dans presque toutes les villes d'Orient deux ou trois consuls qui se disputent l'influence, c'est-à-dire les concessions, les faveurs, les dons gratuits du gouvernement au profit de leurs nationaux. La lutte s'engage entre eux avec une ardeur peu commune. C'est de la meilleure foi du monde qu'un agent s'imagine servir son pays en faisant octroyer à l'un de ses nationaux, au détriment d'un rival étranger, quelque affaire véreuse qu'on rougirait d'exposer devant un public européen. La ruse, la force entrent en jeu. On oublie bientôt la morale dans un combat acharné où il n'est question que de privilèges, que d'abus à exploiter, où l'intérêt du pays dans lequel on se trouve est indignement oublié, où l'on met en coupe réglée un gouvernement et une nation pour l'avantage de quelques Européens. Les têtes s'échauffent, la colère s'éveille; la situation s'aigrit, tourne au tragique, et le jour

vient où les armées seules peuvent dénouer une crise qui n'était à l'origine qu'une simple querelle entre des appétits excités à la curée.

On s'explique sans peine que, comprenant et remplissant ainsi leur rôle, les consuls aient une horreur profonde pour la politique financière, administrative et judiciaire qui tend à remplacer en Orient la politique des capitulations. Un consul d'Égypte me disait un jour : « Il faut maintenir tous les abus du régime égyptien, et être assez forts pour les faire tourner à notre profit ! » Un autre résumait ainsi la question égyptienne : « Un bâton dans la main du Khédive pour mener les fellahs, et un bâton dans la main du consul de France pour mener le Khédive ! » Consciemment ou inconsciemment ils raisonnent tous de la même manière. Leur éducation ne les prépare pas à favoriser les réformes administratives et judiciaires. Ne connaissant que les questions d'intérêts privés, n'ayant fait pour la plupart que des études classiques, ne possédant d'autres titres que celui de licencié en droit, ignorant les problèmes géographiques et commerciaux qui devraient faire le fondement de leur éducation, mais dont on ne leur demande pas assez de s'occuper, ils sont incapables de prendre en main la direc-

tion des grandes affaires. Pour s'acquitter de cette œuvre, il faut des hommes spéciaux, des hommes compétents, des hommes du métier. Or, lorsque de tels hommes arrivent en Orient, plus ils ont de talent, d'autorité, de prestige, plus ils augmentent l'influence véritable de leur pays, et plus naturellement ils rejettent dans l'ombre le consul et diminuent son pouvoir absolu. C'est un phénomène qui m'a beaucoup frappé en Égypte. On sait que les consuls s'étaient opposés de toutes leurs forces à la réforme judiciaire, et qu'ils la regardent encore avec beaucoup de mauvais vouloir. Mais la réforme administrative leur a causé plus d'irritation encore. On s'est demandé pourquoi l'homme qui l'a dirigée avec une supériorité si éclatante, M. de Blignières, avait été tour à tour dénoncé avec une violence extrême par trois consuls ? C'est tout simplement parce qu'en mettant un terme aux abus et en restreignant les capitulations, il ruinait la politique consulaire. Tous les hauts fonctionnaires qui travaillaient avec lui à la réorganisation de l'Égypte ont été également en butte à l'hostilité sourde des consuls. La même chose s'est produite dans d'autres conditions, bien qu'avec le même caractère, en Tunisie. Je me suis

fait un devoir de ne pas parler ici des préliminaires de la guerre tunisienne; mais tout le monde les connaît et tout le monde sait quel triste jour ils ont jeté sur les pratiques consulaires. Aucun des fonctionnaires français envoyés à Tunis n'a pu marcher d'accord et en parfaite harmonie avec son consul.

Pour les consuls, en effet, toute critique est insupportable; tout homme qui la formule est un incapable ou un mauvais esprit. Du moment qu'il s'agit de faire triompher l'influence nationale, — et c'est toujours de cela qu'il s'agit, même dans les questions les plus manifestement privées, — à quoi bon s'arrêter aux détails, aux scrupules de conscience, voire aux difficultés ou aux impossibilités matérielles? J'entendais, il y a quelques jours, un de nos compatriotes raconter une conversation du directeur des travaux publics, à laquelle il avait assisté, au sujet d'une concession réclamée par un Français. Cette concession était donnée dans les termes les plus vagues; elle portait sur toute une province de la Tunisie, elle comprenait des propriétés appartenant à des tribus. Le directeur des travaux publics avait fait remarquer qu'il faudrait la préciser et la restreindre de manière à respecter les droits exis-

tants. Notre compatriote n'en revenait pas. « Eh quoi, disait-il, s'arrêter à de pareilles objections quand il s'agit de l'intérêt d'un des nôtres, n'est-ce pas porter atteinte à notre influence ? Je ne comprends pas le directeur des travaux publics. C'est pourtant bien un Français ! » Telle est la naïveté avec laquelle tous les Européens, à quelque nation qu'ils appartiennent, s'imaginent que l'honneur de leur pays est engagé au succès de leurs affaires les plus contestables, et que, si un de leurs compatriotes ne leur prête pas main forte dans l'œuvre de l'exploitation sans merci ni miséricorde des nations orientales, il fait œuvre de mauvais citoyen. C'est la doctrine des consuls, et de là viennent leurs conflits avec les chefs de service qui se préoccupent de rétablir ou de maintenir quelque ordre, quelque moralité dans les administrations qui leur sont confiées. Le but est tout, les moyens ne sont rien. Un succès diplomatique éclatant, qui assure à un national une concession à laquelle il n'a aucun droit ou qui le décharge de ses impôts et les fait payer par le gouvernement, n'est-il pas préférable à ces réformes lentes, graduelles, fécondes qui transformeraient à la vérité la face d'un pays et qui nous feraient chérir de ses habitants, mais qui porte

raient atteinte aux capitulations, à toutes les vanités qu'elles favorisent, à tous les intérêts individuels dont elles assurent la satisfaction ?

Que cette manière de raisonner fût bonne ou mauvaise à une autre époque, c'est ce que je ne veux pas examiner. Je me suis proposé, je le répète, de ne pas refaire dans ces lettres les procès retentissants qui ont si tristement agité l'opinion dans ces derniers mois. A mon avis, notre politique en Tunisie est et doit rester indépendante des causes immédiates qui ont pu lui servir d'origine. Ce pays était nécessaire à la sécurité de nos possessions africaines et au maintien de notre situation en Afrique ; on nous y disputait l'influence prépondérante ; il en résultait une situation d'anarchie qui risquait d'amener la conquête étrangère. Nous avons bien fait de prendre les devants et d'en fermer l'entrée à ceux qui rêvaient de s'y établir à notre place. Mais nous ne pouvons justifier, aux yeux de l'Europe, la prise de possession de la Tunisie qu'à la condition d'en faire un pays européen, et par conséquent d'y détruire tous les abus de l'Orient. Or, avec le régime des capitulations, cela nous serait impossible ! A chaque pas nous nous heurterions à un consul qui nous barrait le chemin. A chaque réforme, on nous

arrêterait au nom d'un droit diplomatique et on trouverait dans nos propres traditions des précédents décisifs pour justifier cette opposition. Pouvons-nous permettre qu'il y ait toujours en Tunisie des Européens qui ne paient pas l'impôt, des indigènes qui se font protéger pour échapper à la justice locale, des consuls qui tranchent du souverain et nous menacent d'un conflit chaque fois que nous voudrions accomplir un progrès ? On peut discuter la question de savoir si les capitulations doivent être maintenues en Orient ou s'il ne vaudrait pas mieux les remplacer par cette politique réformatrice, libérale, que nous avons inaugurée en Égypte et qui y avait produit de si brillants résultats lorsqu'une désastreuse révolution est venue en compromettre le succès définitif ; mais là où nous sommes les maîtres, là où nous sommes garants et responsables de l'ordre, de la sécurité, de la justice, il est inadmissible qu'on les laisse subsister plus longtemps. Établies contre les Turcs, elles sont devenues surtout un instrument de luttes et de discordes entre les divers consuls. Il en résulte que partout où l'un d'eux l'emporte manifestement sur tous ses rivaux, les vaincus se coalisent aussitôt pour contre-balancer son influence par leur action combinée. Si l'expédition

de Tunisie n'avait pour résultat que de placer notre consul dans une situation exceptionnelle, en laissant subsister cependant l'autorité de tous les autres, ceux-ci oublieraient leurs démêlés particuliers et se ligueraient pour lui faire en commun une guerre acharnée. A coup sûr, il y succomberait, ou il faudrait une nouvelle guerre pour rétablir sa puissance détruite. Aussi y aurait-il plus que de l'imprévoyance à s'exposer à un pareil danger, que nous pouvons éviter si aisément.

## VII

### LE PROTECTORAT

Je me suis efforcé de démontrer jusqu'ici que la conquête de la Tunisie était aujourd'hui un fait définitivement accompli, mais qu'avant de commencer l'œuvre d'organisation qui doit lui succéder, il fallait nous débarrasser de la commission financière, institution internationale créée pour épuiser le pays au profit des créanciers, et des capitulations, œuvre du passé, destinée à mettre dans le présent et l'avenir d'insurmontables entraves à toute réforme administrative et politique. Il me reste maintenant à examiner sous quelle constitution politique la Régence doit être organisée. Les avis sont à ce sujet singulièrement

Les uns veulent l'annexion, les autres le protectorat, d'autres proposent tout simplement l'évacuation. Je ne discuterai plus l'opinion de ces derniers. Évacuer la Tunisie, sous prétexte d'éviter une aventure, serait, je l'ai prouvé, nous exposer à de véritables catastrophes. Nous tenons le pays, et si nous avons le courage de nous y établir fortement, personne bientôt ne pourra nous le disputer. Jamais peut-être occupation aussi importante n'a été faite aussi vite et n'a si peu coûté : l'occupation de l'Algérie exigeait encore en 1857 une armée de 100,000 hommes composée de l'élite de nos troupes et commandée par nos meilleurs officiers. L'occupation de la Tunisie ne nous demandera sous peu qu'un nombre relativement faible de troupes, pourvu que nous y laissons jusqu'à la pacification complète, laquelle n'est plus qu'une affaire de quelques mois, les 30,000 hommes parfaitement aguerris qui s'y trouvent en ce moment, et que nous nous résolvions à surveiller d'une manière importante la région du sud, qui est en quelque sorte la porte de communication de l'Afrique française avec le monde oriental. Cette porte fermée, nous aurons beaucoup moins à craindre les insurrections algériennes. Ce sera le grand avantage, le profit prin-

cipal que nous retirerons de la possession de la Tunisie, possession tellement nécessaire à notre sécurité militaire que nous ne pourrions plus y renoncer sans risquer de perdre en même temps notre grande colonie d'Afrique.

Mais si nous restons en Tunisie, il faut savoir très exactement à quel titre et dans quelles conditions nous le ferons. C'est pour ne l'avoir pas su jusqu'ici, c'est pour avoir sans cesse hésité sur la nature et sur le but de l'expédition entreprise dans la Régence, que nous avons subi tous les mécomptes, éprouvé toutes les difficultés dont l'opinion publique s'est si vivement émue. Non seulement nous sommes allés de gaieté de cœur au-devant des obstacles diplomatiques qu'il eût été très simple de renverser, mais nous avons condamné encore notre action militaire à des tâtonnements, à des faiblesses dont les suites ont été très fâcheuses. Tout le monde a été frappé du manque de netteté et de fermeté qui a éclaté en toute circonstance dans le commandement. Jamais les ordres n'ont eu de précision, jamais les instructions n'ont été formelles. Cela s'explique sans peine. Ne sachant pas ce qu'on voulait d'eux, ignorant s'ils faisaient une conquête ou une simple démonstration, craignant de dépasser le

but que le gouvernement se proposait d'atteindre, et de compromettre celui-ci plus qu'il n'avait l'intention d'être compromis, redoutant sans cesse la responsabilité d'une initiative hardie, nos officiers ont quelque peu livré les choses au hasard. Préoccupés de n'aller ni trop vite ni trop loin, ils se sont condamnés tantôt à l'immobilité, et tantôt à de fausses manœuvres non moins fâcheuses que l'immobilité. Des expéditions parfaitement commencées ont été arrêtées avant d'avoir produit les résultats qu'on en attendait. On s'est défié des succès eux-mêmes comme entraînant des conséquences qui peut-être seraient désapprouvées à Paris. Dans les occasions les plus graves, les chefs s'en sont remis complètement à leurs subordonnés. « Faites pour le mieux ! » a été le mot d'ordre général qu'on s'est passé les uns aux autres du haut en bas de l'échelle militaire, et le mieux, ainsi que le prédisait le proverbe, n'a été que trop souvent l'ennemi du bien. L'indécision politique a donc pesé de toutes les manières sur l'action de l'armée. Le maintien de l'administration beylicale, sans attributions déterminées, à côté de l'administration militaire, a donné lieu à des complications, à des difficultés de toute nature, dont on s'est plutôt tiré par la faiblesse que par la

décision. Enfin, jusque dans les incidents les plus simples, les plus ordinaires, l'ignorance où nos troupes ont été laissées sur le caractère et la portée de l'occupation, sur la nature et sur l'étendue de leurs droits vis-à-vis des indigènes et des Européens, sur le but et sur les résultats de la mission qui leur est confiée, a eu de malheureux effets. Ainsi, une rixe violente a éclaté, il y a peu de jours, dans les rues de la Goulette entre des soldats de la compagnie franche (compagnie indigène payée par nous et organisée par nos officiers), et des israélites et des Italiens. Un poste de gendarmerie française était présent; il n'est pas intervenu. Faut-il s'en étonner? Si l'un de nos soldats est convaincu d'avoir cherché querelle à un Européen, il est condamné à soixante jours de prison, tandis que les Européens, coupables du même délit, subissent tout au plus, du fait de leurs consuls, quelques heures d'emprisonnement. La partie n'est pas égale, et il est tout simple que les gendarmes français redoutent par-dessus tout de se mettre en contradiction avec les capitulations.

Si nous ne voulons pas que la Tunisie tombe dans une anarchie grosse de périls et qui nous obligerait à y réprimer sans cesse des insurrec-

tions nouvelles, l'heure est donc venue de trancher nettement, résolument, définitivement, la question de savoir quel régime politique et diplomatique nous comptons y établir. L'abandon étant impossible, nous n'avons le choix qu'entre deux solutions : l'annexion et le protectorat. L'annexion a bien peu de partisans en France ; si on la proposait aux Chambres, il est à peu près certain qu'elle serait repoussée. Je suis de ceux qui pensent qu'on aurait pu l'accomplir il y a un an, et qu'à cette époque elle n'eût pas présenté plus de difficultés que les demi-mesures auxquelles on s'est arrêté. Mais la situation n'est plus ce qu'elle était au moment où nos troupes sont entrées en Tunisie. Nous avons signé avec le Bey un traité qu'il a accepté de fort bonne grâce et qu'il n'a violé jusqu'ici dans aucune de ses parties ; nous lui avons solennellement promis par ce traité de respecter son autorité nominale ; nous nous sommes engagés d'honneur à la maintenir. Dès lors, l'annexion serait un acte de mauvaise foi qu'une nécessité absolue pourrait seule justifier. Or, l'état de la Régence est tel, au contraire, que rien ne nous oblige à y réclamer un pouvoir plus grand que celui que nous y exerçons. Sans doute, l'existence du Bardo est un

obstacle sérieux aux progrès de réformes administratives. J'ai déjà montré de quel poids pesait sur le budget cette cour de fonctionnaires et de favoris qui absorbe toutes les ressources actuelles du pays ; mais j'ai montré aussi qu'on ne pourrait s'en débarrasser sans risquer de soulever une excitation nationale des plus dangereuses. Nous ne devons pas oublier que nous n'avons que 30,000 hommes en Tunisie ; que, si peu belliqueuse et si peu fanatique que soit la masse de la population, elle est cependant accessible aux provocations des chefs dont elle a l'habitude de recevoir le mot d'ordre ; qu'elle est travaillée par des intrigues extérieures fort graves et qui deviendraient presque irrésistibles si elles trouvaient à l'intérieur un solide point d'appui. Or, une révolution qui enlèverait du jour au lendemain, sans motif pressant, au Bey, à sa famille, à ses favoris, à l'aristocratie du pays, ce qui leur reste de puissance et de fortune, risquerait de réveiller l'insurrection et de lui donner une consistance qu'elle n'a pas eue jusqu'ici. Les Turcs en profiteraient certainement. Chaque jour leurs émissaires prêchent la guerre sainte et annoncent le triomphe prochain des vrais croyants. On ne les croit qu'à moitié. En dehors des insou-

mis de profession, qui ne respectaient pas plus l'autorité du Bey qu'ils ne respectent la nôtre, des bandes de pillards et de certaines fractions des tribus du Sud, il n'y a plus d'insurgés en Tunisie. En serait-il de même le jour où le croissant cesserait de dominer les kasbahs, où chacun se sentirait menacé dans ses convictions et ses intérêts, où notre manque de parole justifiant toutes les calomnies répandues contre nous légitimerait les craintes qu'on essaie de répandre sur notre prétendue intolérance et sur notre prétendu despotisme ?

C'est au nom du Bey que nous avons pacifié le pays ; c'est donc en son nom que nous devons le gouverner, du moins tant que cela nous sera possible. Ce rôle de fonctionnaires et de gendarmes d'un gouvernement oriental est modeste sans doute, mais nous l'avons accepté en signant le traité du Bardo ; nous n'avons plus le droit de nous y soustraire. Il faut se rappeler aussi que nous avons pris l'Europe à témoin de nos engagements envers le Bey. Si nous avions annexé la Tunisie il y a un an, nous n'aurions probablement pas rencontré beaucoup plus d'opposition de la part des puissances que nous n'en avons rencontré pour la simple occupation ; l'Angle-

terre eût boudé, l'Italie eût crié, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie n'eussent rien dit. Mais aujourd'hui une annexion sans cause provoquerait probablement des protestations unanimes. Il est inutile de s'y exposer, puisque le protectorat, tout en respectant les droits du Bey, suffit à assurer nos intérêts. Seulement, ce protectorat doit cesser d'être un mot pour devenir une réalité. Nous ne saurions assister plus longtemps l'arme au bras à la décomposition de la Tunisie, sans nous faire accuser d'impuissance, sans nous déconsidérer à tout jamais aux yeux du monde entier, sans perdre notre influence en Orient, notre force en Afrique. Il n'est que temps de nous mettre à l'œuvre. Le jour où nous nous serons décidés à racheter la Dette et à supprimer la commission financière, rien ne nous empêchera de nous emparer des services publics, des finances, de l'administration, de la justice ; de remanier les impôts, d'en surveiller la perception ; de réformer peu à peu les lois ; en un mot, de prendre complètement en main le gouvernement intérieur de la Régence et de l'exercer suivant les principes qui nous guident en Algérie. Nous en serons quittes pour continuer à verser la liste civile au Bey, et à ne toucher qu'avec

création aux traitements des fonctionnaires tunisiens.

Vis-à-vis des indigènes, le traité du Bardo nous donne tous les droits dont nous pouvons avoir besoin ; il est inutile d'y rien changer. Nous arme-t-il suffisamment, au contraire, contre les Européens ? Pouvons-nous, après avoir sanctionné par l'article 4 les traités existants, supprimer les capitulations ? La question est controversée. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que nous sommes libres de conclure avec le Bey une convention additionnelle, qui modifierait sur ce point le traité du Bardo et proclamerait officiellement la plénitude de notre protectorat. La plupart des puissances n'y feraient pas la moindre objection. D'autres se plaindraient peut-être, mais ce seraient précisément celles qui n'ont pas encore reconnu le traité du Bardo et qui, par conséquent, se sont mises dans l'impossibilité d'en invoquer les clauses. S'il fallait toutefois négocier avec elles, n'aurions-nous pas beau jeu à leur démontrer que nous ne demandons à supprimer les capitulations qu'afin d'éviter l'annexion ? Coûte que coûte, et, quoi qu'il arrive, nous sommes engagés d'intérêts et d'honneur à établir en Tunisie un gouvernement et une administration régulière ; ce gouvernement

et cette administration ne sauraient exister avec les capitulations ; comme nous désirons nous arrêter aux solutions les plus modérées, nous demandons pour les détruire le protectorat ; si on nous le refuse, il ne nous restera plus qu'à annexer ! Mais l'annexion ne serait plus alors de notre part un acte de mauvaise foi ; ce serait un acte de légitime défense, un acte forcé que nous accomplirions pour échapper à la situation insoutenable dans laquelle des puissances maladroites nous auraient placés. Quand on nous a contesté la prépondérance diplomatique en Tunisie, nous avons été obligés de recourir à l'occupation ; si on nous refusait le protectorat, nous serions acculés à l'annexion. La responsabilité en retomberait tout entière sur ceux qui l'auraient rendue inévitable.

Aussi suis-je convaincu qu'il nous sera permis de détruire le système consulaire et de le remplacer par le régime du protectorat effectif. Mais il ne faudrait pas nous laisser prendre à de vains mirages, et croire que nous aurons organisé ce dernier régime lorsque nous aurons pris quelques mesures destinées en fait à régulariser notre action administrative, mais en réalité ne changeant rien de fondamental.

Le *Journal officiel* a publié un décret qui rattache les divers services ou établissements français fonctionnant en Tunisie à chacun des ministères correspondants de la République. Si c'était un premier pas vers l'assimilation, je n'aurais qu'à applaudir ; mais je crains, au contraire, que ce ne soit un de ces expédients bâtards au moyen desquels on cherche si souvent en France à éviter les solutions qui s'imposent. Il suffit de lire l'exposé des motifs de ce décret pour se convaincre qu'il n'y a réellement pas aujourd'hui, en dehors de l'administration de l'armée, de services et établissements français en Tunisie. Cet exposé des motifs fait remarquer que, « dans plusieurs circonstances, les travaux publics ont reçu notre direction. » Sans doute, mais cette direction a-t-elle été directe, avouée ? Bien que français, le directeur des travaux publics est un fonctionnaire du Bey, dont nous n'avons jamais songé à faire un de nos fonctionnaires. A quoi cela nous servirait-il d'ailleurs, tant que le budget des travaux publics n'existe pas, tant qu'il n'y a pas une place à consacrer aux routes, aux irrigations, aux chemins de fer ? Placer le directeur des travaux publics sous l'autorité du ministre français, ce n'est donner en quelque sorte une consécration officielle

cielle, et le laisser cependant dans la situation où il est, sans ressources pour remplir ses fonctions, ne serait-ce pas vouloir nous compromettre à plaisir? Si le service des travaux est mis nettement entre nos mains, et s'il continue à ne pas fonctionner du tout, ou aura le droit de dire que nous payons de mots et non de choses, que nous feignons la force et que nous sommes réduits à la plus complète impuissance. C'est donc une pure déception que de rattacher solennellement à nos grandes administrations les administrations tunisiennes, sans commencer par organiser celles-ci, sans leur affecter des revenus, sans leur donner les moyens d'existence qui leur manquent totalement jusqu'ici <sup>1</sup>. L'exposé des motifs du décret de rattachement parle encore d'une école primaire supérieure à fonder à Tunis et de l'institution d'un tribunal français. Pour l'école primaire supé-

1. Ce rattachement n'était, en effet, de la part de M. de Freycinet qu'un expédient destiné à éloigner une solution. Il était réellement absurde de rattacher les divers services tunisiens à nos ministères, alors qu'il n'existait pas un seul de ces services, en dehors de la poste et des télégraphes, qui fût français. Par bonheur, après la chute de M. de Freycinet, on est entré dans une voie meilleure et l'on a suivi la méthode que j'indiquais, s'il est vrai, comme le fait a été affirmé et il n'a pas été démenti, que M. Duclerc ait signé avec le Bey un nouveau traité.

rieure, il n'y a rien à dire, personne ne nous empêchera de couvrir la Tunisie d'écoles, si nous jugeons à propos de le faire. Mais quant au tribunal français, il serait extrêmement dangereux de l'établir avant d'avoir supprimé les capitulations. En vertu des traités, les puissances étrangères ont, en effet, le droit de nous imiter et de substituer à leurs tribunaux consulaires des tribunaux ordinaires; les capitulations et les conventions commerciales qui les ont développées leur assurent en ce point, comme en tous les autres, le traitement de la nation la plus favorisée; il est formellement stipulé que si un pays quelconque modifie son système judiciaire, cet exemple pourra être suivi par tout le monde. Créer un tribunal français serait donc nous exposer à voir s'élever aussitôt un tribunal italien, un tribunal anglais, un tribunal allemand, etc. Ce danger serait pire que celui des capitulations. A la vérité, il n'est pas impossible de tourner la difficulté en chargeant le Bey de constituer lui-même un tribunal dont nous fournirions les magistrats. Mais comment rattacher ce tribunal à notre ministère de la justice sans lui enlever son caractère tunisien, sans reconnaître qu'il est absolument français, et, par suite, sans retomber dans l'inconvénient des imitations étrangères?

C'est en vain qu'on cherche à sortir par des chemins détournés d'une situation fautive, équivoque, insoutenable. Les demi-mesures, les expédients qu'on essaie doublent les difficultés, loin de les supprimer. Tout ce qu'on fait pour éviter de toucher aux capitulations et à la commission financière ne sert qu'à mettre mieux en lumière l'impossibilité de n'y pas toucher. Lorsque M. Gambetta était au pouvoir, il avait fait un plan général de réorganisation de la Tunisie qui comprenait l'institution d'un conseil de résidence, placé à côté du ministre de France et possédant la haute main sur l'administration tunisienne. Le projet était excellent, mais à la condition, devant laquelle M. Gambetta n'avait pas reculé, de racheter la Dette et de prendre réellement la direction des services publics. Un conseil de résidence n'aurait aucune raison d'être, ce serait un pur décor chargé de masquer la réalité, si on laissait subsister la commission financière. Quelle autorité, quelles fonctions pourrait-on lui donner alors que le pouvoir appartient tout entier à cette commission ? En ferait-on le Conseil supérieur du gouvernement ? Mais le comité exécutif l'est déjà. Le chargerait-on d'examiner toutes les concessions, de dresser les cahiers des charges, d'établir le

budget ? Mais ces attributions appartiennent également au comité exécutif. Que ferait-il donc et quelle affaire lui soumettrait-on ? Son rôle ressemblerait fort, qu'on me passe la vulgarité de l'expression, à celui de la cinquième roue d'un carrosse. Tout au plus pourrait-il servir à couvrir le résident. Mais à quoi bon encore ? Le résident est suffisamment couvert par la commission financière. Dans la situation actuelle, en dépit de son titre, il n'est, il ne peut être qu'un simple consul général ; or, un consul général n'a pas besoin d'être assisté d'un Conseil qui n'aurait d'autre effet que d'entraver ses démarches et de les rendre stériles.

Le Conseil de résidence imaginé par M. Gambetta était composé de tous les chefs de service de l'administration civile et militaire française. Le jour où l'on se décidera à avoir en effet une administration civile et militaire française en Tunisie, ce projet devra être repris, car ce jour-là l'œuvre purement diplomatique cessera, et l'œuvre de réorganisation, si longtemps attendue, commencera enfin. Mais alors le Conseil de résidence, loin d'être un simulacre destiné à masquer le vide de notre œuvre, deviendra la clef de voûte d'un édifice politique aux murs pleins et résistants.

Puisqu'on conservera le Bey, il faudra lui laisser les apparences du pouvoir, et par conséquent maintenir un ministère indigène ; seulement les deux départements principaux de ce ministère, c'est-à-dire les finances et les travaux publics, seront confiés à des Français.

Ce système a été essayé en Égypte par l'ancien Khédive, et il y réussissait si bien qu'on s'est empressé de le détruire au moyen d'une révolution. Le ministère beylical se composerait d'un premier ministre, d'un ministre de l'intérieur, d'un ministre de la guerre, d'un ministre de la marine, et des deux Français directeurs ou ministres des finances et des Travaux publics. Le choix de ces derniers ne serait pas difficile ; il se porterait tout naturellement sur le président actuel de la commission financière, M. Depienne, et sur le directeur actuel des travaux publics, M. Grand, qui connaissent à fond la Tunisie, qui y ont rendu les meilleurs services, et qui, plus que personne, seraient à même d'y commencer sans retard les réformes urgentes qu'ils ont étudiées depuis longtemps. Il serait beaucoup moins aisé de trouver parmi les indigènes des hommes capables de gérer avec intelligence et probité les autres départements ministériels. Le président actuel du minis-

tère, Mohammed Kaznadard, est honnête ; mais, outre qu'il est vieux et malade, son hostilité contre nous est assez connue. Personne ne peut songer à rendre le pouvoir à Mustapha. Il faudra donc trouver, parmi les personnages moins en vue, un successeur à Mohammed Kaznadard, le jour où sa santé ou son inimitié envers la France rendraient son maintien impossible. Ce ne sera pas tout. D'après le traité du Bardo, le ministère des affaires étrangères est confié au ministre résident. Il n'y a pas de raisons sérieuses pour conserver une combinaison qui a provoqué, on le sait, de très vives répugnances chez les agents étrangers et qui a donné lieu, en effet, à de fâcheuses confusions d'attributions. Chargé de surveiller l'ensemble de l'administration tunisienne, il est inutile que le ministre résident soit fatigué par mille petites affaires qui lui font perdre beaucoup de temps, qui chaque jour le mettent en contact avec les consuls, et qui au total sont du ressort du drogman. Il en résulte des complications d'écriture et de correspondances, des retards, des fausses démarches qu'il vaudrait assurément mieux éviter. Le moyen le plus simple serait de faire nommer par le Bey, sur la proposition du ministre résident, un fonctionnaire spécial qui prendrait le titre de secré-

taire du gouvernement tunisien et auquel seraient confiées les relations du Bardo avec le corps consulaire. Un homme modeste, connaissant l'arabe, un drogman-chancelier par exemple, s'acquitterait fort bien de ces fonctions qui demanderaient beaucoup de tact, de douceur et d'esprit de conciliation, mais qui n'exigeraient pas une grande initiative de la part de celui qui les exercerait.

Le gouvernement beylical ainsi organisé et ainsi placé sous notre action directe, il y aurait tout intérêt à créer un conseil de résidence qui comprendrait à la fois les chefs de service nominale-ment tunisiens et les chefs de service purement français. On le formerait de la manière suivante : le ministre résident, président ; le secrétaire du gouvernement tunisien, dont je viens de parler, le directeur ou ministre des finances, le directeur ou ministre des travaux publics, le directeur des postes et des télégraphes, le général en chef ou général de division, l'attaché militaire de la résidence chargé des affaires indigènes, le premier secrétaire de la résidence, le consul général, le représentant de l'autorité judiciaire. Il serait peut-être sage d'y adjoindre l'archevêque, Mgr Lavignerie, dont l'action s'est exercée déjà en Tunisie d'une manière si utile à l'influence fran-

çaise, et dont tout le monde, sans distinction de culte et de nationalité, proclame ici la grande liberté d'esprit, la parfaite tolérance, l'initiative féconde. En tous cas il faudrait l'entendre dans toutes les questions qui l'intéressent. Les réunions du Conseil pourraient être fixes ou extraordinaires, mais il vaudrait mieux qu'elles fussent fixes, qu'elles eussent lieu à des époques régulières, pour ne pas attirer l'attention et pour provoquer le moins possible les commentaires et les commérages qui finissent presque par devenir, en Afrique et en Orient, un danger politique.

Autant il serait difficile de trouver des attributions sérieuses pour le Conseil de résidence, si on laissait subsister la commission financière, autant il sera aisé de lui en donner, au contraire, lorsqu'on aura supprimé cette commission. La première de toutes devrait être la conservation et la reconstitution du domaine beylical et des propriétés publiques. Dans un pays criblé de dettes comme la Tunisie et qui a des ressources si insuffisantes pour ses services publics, n'est-il pas honteux de voir dilapider, au profit de favoris indignes ou d'aventuriers européens, une richesse aussi grande que les terres appartenant au Bey? On ne saurait croire avec quelle rapacité indi-

gènes et étrangers se sont jetés depuis quelques années sur cette pâture. Les concessions les plus extravagantes ont été données sans examen, sans titre régulier. Il n'est que temps de mettre un terme à de pareils abus. Si nous nous chargeons de la dette et des finances de la Tunisie, nous devons, en revanche, en surveiller toutes les sources de revenus, rétablir celles qui ont été détournées, empêcher surtout qu'on ne les détourne à l'avenir. La commission financière est impuissante contre un mal que tout le monde s'est appliqué à favoriser. Le seul Mustapha ben Ismaïl s'est fait accorder par le Bey pour plusieurs millions de domaines; mais, en homme prudent et avisé, il en a déjà vendu, il en vend sans cesse encore à des Européens. Si nous ne prenons pas des mesures immédiates contre cette exploitation sans merci de la Tunisie, bientôt le domaine public en entier sera passé entre les mains de propriétaires plus ou moins protégés par les capitulations.

Le Conseil de résidence devra s'occuper en outre de la préparation du budget, qui n'est jusqu'ici, je l'ai dit, qu'une fantastique addition de traitements; de l'apurement des comptes; de la préparation ou de l'examen de tous les projets de décrets et de règlements à soumettre au Bey; de

l'examen des demandes de concessions ; de leur règlement et de l'établissement du cahier des charges des entreprises de travaux publics. Il n'y a en Tunisie ni Conseil d'État, ni Cour des Comptes, ni Conservation des Domaines, ni Conseil supérieur des ponts et chaussées, ni Conseil supérieur du gouvernement. Le Conseil de résidence remplacerait toutes ces institutions, dont le comité exécutif remplit aujourd'hui en partie les fonctions, mais dans des conditions telles, qu'incapable d'aucune réforme, il est forcé d'entraver presque toutes celles qu'on tenterait d'exécuter à côté de lui.

Ainsi, sans recourir à l'annexion, qui est devenue aujourd'hui dangereuse et inutile, nous n'avons qu'à vouloir pour organiser en Tunisie, sous la forme du protectorat, un gouvernement régulier. J'ai déjà dit, mais je ne saurais trop répéter que tout le monde semble s'attendre ici à ce que nous le fassions. On ne s'explique pas nos lenteurs, on sourit de nos hésitations. Il y a dans toutes les affaires humaines un moment unique qu'il faut savoir saisir, parce que si on le laisse passer il ne revient pas. Le moment est celui où les premières résistances étant tombées, où les nouvelles n'ayant pas eu le temps de s'élever, il

est possible, avec un peu de prudence et de hardiesse, de les empêcher de naître. C'est ce que Bossuet appelait « ne rien laisser à la fortune de ce qu'on peut lui enlever par conseil et par prévoyance ». Jusqu'ici nous n'avons eu, en Tunisie, ni conseil, ni prévoyance; mais la fortune a été douce pour nous; elle ne nous a suscité que des obstacles médiocres; les insurrections contre lesquelles nous avons eu à lutter se sont dissipées très vite; les complications européennes que nous pouvions craindre ne se sont pas produites; après plusieurs mois d'action faible et décousue nous nous trouvons en présence d'un pays pacifié et d'adversaires lassés. Plaise au ciel que nous sachions profiter de ces circonstances! Si nous abandonnons, comme nous semblons vouloir le faire, nos postes d'occupation du Sud, si nous ne nous établissons pas fortement sur la frontière, l'insurrection renaîtra, et cette fois elle sera peut-être terrible. De même si nous laissons se propager l'anarchie administrative et gouvernementale, si nous reculons devant quelques sacrifices, devant quelques mesures énergiques, nous verrons se réveiller les dangers extérieurs que nous avons eu la chance d'éviter jusqu'à présent. Rien de plus maladroit, en Orient, que de reculer devant

les solutions franches et immédiates. Les questions orientales sont presque toujours au début insignifiantes. Qu'on se rappelle la révolte de l'Herzégovine, de ce que M. de Bismarck appelait dédaigneusement « un petit brin d'Herzégovine ». Il est sorti de ce petit brin une guerre épouvantable qui a failli bouleverser l'Europe. On l'eût évitée avec un léger effort de courage. Nous luttons en ce moment contre un petit brin de Tunisie. Ce n'est rien par soi-même; lorsqu'on est sur les lieux, on est même étonné que ce soit si peu. Mais prenons-y garde ! Si, de peur de dépenser quelques millions et de nous attirer quelques notes diplomatiques, nous continuons à laisser se développer le germe minuscule qui contient, lui aussi, des tempêtes, qui peut répondre de l'avenir ? Le jour où nous aurions une difficulté en Europe, une Tunisie désorganisée militairement et administrativement serait pour nous un grand péril, et il ne serait plus temps alors de songer à le conjurer.

## IX

### L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Ce serait une véritable utopie que de vouloir atteindre du premier coup à la perfection dans l'organisation administrative de la Tunisie. Du moment que nous sommes obligés de quitter le pays et d'y maintenir l'autorité nominale du Bey, le problème à résoudre consiste à trouver une transaction entre le pouvoir militaire, le pouvoir civil et le pouvoir indigène. C'est une œuvre très délicate, dont le succès dépend beaucoup plus des hommes que des choses. Il va sans dire que si le ministre résident et le général en chef sont animés l'un contre l'autre d'intentions malveillantes, que s'ils se jaloussent mutuellement, que s'ils en-

trent en conflit de vanité ou d'influence, le mécanisme administratif le plus ingénieux sera immédiatement brisé. Nous ne pouvons pas compter sur les bonnes dispositions du Bey, de ses ministres et de ses agents. Ils ne nous seront fidèles qu'autant qu'ils se sentiront impuissants à nous combattre. Le jour où il s'élèverait des discordes entre nous, ils en profiteraient évidemment, avec ce génie de l'intrigue qui est la grande supériorité des Orientaux, pour s'émanciper le plus possible de notre tutelle. Par bonheur, dans l'état actuel, un pareil danger n'est pas à craindre. Le général qui commande en Tunisie, le général Forgemol, est un homme de grande expérience, très prudent, très circonspect et très modéré. Formé en Algérie aux habitudes administratives, il n'a pas la moindre brusquerie militaire. Les rapports avec lui sont extrêmement faciles, et tous ceux qui le connaissent se louent de son esprit conciliant. Il en est de même du ministre résident, M. Cambon. Administrateur émérite, il n'a aucune des susceptibilités étroites, des jalousies mesquines que l'on ne contracte, hélas ! que trop souvent dans la carrière consulaire. On sait qu'il n'appartient pas à cette carrière. Habitué de longue date, dans l'administration préfectorale, aux transactions de la

vie politique, il ne risque pas de porter dans ses nouvelles fonctions le tempérament d'un agent autoritaire et orgueilleux. Deux hommes d'une valeur aussi grande, animés d'intentions aussi sages s'accorderont sans trop de peine et resteront toujours unis. Ce sera le seul moyen de faire marcher durant quelques années, et jusqu'à la pacification définitive de la Tunisie, un régime nécessairement illogique et défectueux.

Pour se rendre compte de ce que doit être ce régime de transition entre l'occupation et l'assimilation, il faut connaître la constitution politique actuelle de la Régence. Je l'exposerai sommairement, car elle ressemble à celle que nous avons trouvée en Algérie et que nous y avons en partie conservée. La seule différence, c'est que les populations sédentaires sont beaucoup plus nombreuses, en Tunisie, qu'elles ne l'étaient en Algérie, et que les nomades y sont beaucoup moins difficiles à discipliner. Les divisions administratives du pays ont pour base la tribu, non le territoire. A la tête de chaque tribu est placé un caïd, nommé par le Bey ; le caïd a sous ses ordres un ou plusieurs khalifas et des cheiks, c'est-à-dire des maires de villes, de villages ou de fractions de tribus. Le caïd et ses agents sont revêtus

en fait de tous les attributs de la souveraineté, pouvoir civil, militaire, financier, religieux, judiciaire. En principe, il n'en est pas absolument ainsi : la justice civile est déléguée au *cadi*, nommé également par le Bey, et le pouvoir religieux appartient à des titulaires spéciaux ; mais, dans toutes les contestations administratives, les *cheiks*, le *khalifa*, le *caïd* et le ministre sont souverains, et l'autorité religieuse officielle est presque complètement supplantée par les congrégations religieuses, ou *zaouïas*, voire même par les *marabouts*.

J'ai dit qu'il y avait en Tunisie un assez grand nombre de populations sédentaires : elles habitent principalement les plaines du bassin de la *Medjerda*, *Bizerte*, l'*Ouata*n (province, circonscription) *el Guebli* et le *Sahel*. Ces populations vivent sous un régime territorial qui ne diffère point d'ailleurs, quant à son organisation, de celle des tribus. Les oasis et les *ksour* (villages fortifiés) du *Djerid*, du *Nefzaoua* et de l'*Arad* sont également habités par des populations sédentaires ; mais, comme les populations étaient trop éloignées du gouvernement central pour que celui-ci pût les protéger contre les agressions des tribus pillardes qui les avoisinaient, on les avait placées, et

elles sont encore officiellement sous l'autorité du gouverneur de Kaïrouan, espèce de vice-roi avec lequel le Bey était assez souvent obligé de compter. Personne n'ignore, d'ailleurs, que l'action de l'autorité centrale ne se faisait réellement sentir d'une manière régulière et constante que dans les plaines de la Medjerda et sur le littoral de la Méditerranée. Là, de malheureuses provinces, dont la fertilité est grande et l'accès facile, ont été en quelque sorte la ferme du Bey : c'est elles qui ont dû fournir presque tous les impôts et nourrir tout le personnel des fonctionnaires, des courtisans et des favoris. Écrasées de longue date par la plus odieuse oppression, il serait aisé de nous les attacher en apportant quelque sécurité et quelque justice dans leur administration intérieure.

Le seul obstacle que nous rencontrerons pour gouverner la Tunisie viendra des tribus. Celles-ci occupent une grande partie du pays. Les montagnes qui entourent le bassin de la Medjerda sont habitées par des populations à demi nomades, belliqueuses, parfaitement indisciplinées jusqu'à l'occupation française. Ce sont, autour de Tabarca, les Khroumirs et les Makna ; dans les montagnes qui enserrent l'entrée de la Régy

par la Medjerda, la confédération de la Reyba ; dans le massif qui sépare la Medjerda de l'Oued Mellègue, la confédération de l'Ounifa ; plus au Sud, aux environs de Tébessa, la tribu puissante des Fraichich. Les tribus des Ouled Ayar et des Ouled Houn occupent le prolongement de l'Aurès, du pays des Fraichich à Zaghouan. De là, l'Atlas descend en pentes de plus en plus douces et va mourir au cap Bon, en formant l'arête de la riche province d'Ouatan el Guebli. L'unique débouché du bassin intérieur du sud de l'Atlas, compris entre les montagnes des Fraichich et le Sahel, est la Sebka (lac salé) de Sidi el Hazl. Cette région, ainsi que tout le sud de la Régence, se partage en deux soffs ou grandes confédérations dont les tribus rivales s'enchevêtrent les unes dans les autres. Les deux puissantes tribus qui sont à la tête de ces soffs campent l'une et l'autre au sud des Chutout : ce sont les Beni-Zid au sud-ouest de Gabès, et les Ourghemma sur la frontière Tripolitaine. Les principales tribus, campées au nord des Chutout, qui sont confédérées avec elles, sont, pour les Beni-Zid : les Mételit à l'ouest de Sfax et les Souani au sud-est de Kaïrouan ; pour les Ourghemma : les Hammama au nord-ouest de Gabès, les Zlass aux environs de Kaïrouan, et les Nessat

au sud de Sfax. C'est à cette dernière tribu qu'appartient Ali-ben-Khalifa, le chef de l'insurrection actuelle.

Ayant affaire à des tribus aussi nombreuses et aussi remuantes, il est bien clair que nous ne pouvons pas songer à établir en Tunisie un régime purement civil. Pour arriver donc à régulariser le régime mixte sous lequel elle sera placée, il est nécessaire de diviser la Régence en cercles militaires et administratifs. On a proposé la distribution suivante : le pays serait partagé en deux divisions, la division Nord, dont le siège serait à Tunis, et la division Sud, dont le siège serait à Sousse. La première comprendrait trois subdivisions : la subdivision de Tunis, avec les cercles de Tunis, de Bizerte, de Zaghouan et l'annexe de Mateur ; la subdivision du Kef, avec les cercles du Kef, d'Aïn Tunga et des Hammada ; la subdivision d'Aïn Draham, de Ghardimaou et de Béja. La division de Sousse comprendrait également trois subdivisions : la subdivision de Sousse avec les cercles de Sousse, de Kairouan, de Mahadia et de Sfax ; la subdivision de Gafsa avec les cercles de Gafsa, du Nef Zaoua, les annexes de Tozeur et de Feriana ; la subdivision de Gabès avec les cercles de Gabès, de Maharès et de la région des Ksour.

Il n'y a pas d'objections à faire à ce projet, auquel on pourrait reprocher tout au plus de placer le siège de la division du Sud à Sousse, qui est bien près de Tunis ; Sfax, ce me semble, vaudrait mieux. Mais c'est là un point de détail. La proximité de Kaïrouan et la facilité d'établir un chemin de fer de Tunis à Sousse expliquent d'ailleurs le choix de cette dernière ville. La division territoriale opérée, chaque division devrait être commandée par un général de division, chaque subdivision par un général de brigade, chaque cercle par un officier supérieur.

C'est dans la détermination et dans l'exercice des fonctions des commandants de cercle que se trouve évidemment toute la difficulté du régime administratif de la Tunisie. Il va sans dire que ces commandants devraient être nommés par le général en chef. Les placer sous la direction du ministre résident serait impossible. Choisis par le général en chef, c'est de lui qu'ils recevront leurs ordres, leurs instructions. Mais il n'y aura pas à craindre de les voir commettre les fautes qu'on a pu reprocher aux bureaux arabes, car ils n'auront pas, comme en Algérie, l'administration directe des tribus placées dans les limites de leurs arrondissements ; cette administration restera confiée

aux caïds, lesquels dépendront toujours nominativement du Bey. Cette garantie, à coup sûr, n'est qu'une garantie secondaire. Chargés de la surveillance de l'administration indigène, responsables du maintien de la tranquillité publique, il est inévitable que les commandants de cercle exercent sur les affaires une ingérence directe et constante. C'est d'eux que partiront les propositions adressées au général en chef, et, par conséquent, c'est d'eux que dépendra le plus souvent la nomination ou la révocation des caïds. Les nominations ne seront pourtant faites que par le Bey, et par l'entremise du ministre résident, qui aura sur elles un certain contrôle. Tout dépendra du bon accord des autorités civiles et militaires. Tout dépendra aussi de la manière dont on choisira les commandants de cercle. Le personnel actuel des officiers de renseignements donne lieu à des plaintes nombreuses qui sont quelquefois justifiées. Les détestables habitudes de violenter les Arabes, de ne tenir aucun compte de leurs susceptibilités morales et religieuses, le manque d'expérience et de souplesse, si commun dans une partie de notre armée, ont déjà amené quelques affaires fâcheuses dont il est essentiel de prévenir le retour. Parmi les causes de l'insurrection, les nominations et

révocations qui ont eu lieu après le traité du Bardo, les concussions qui les ont accompagnées et que nos officiers n'ont pas su empêcher ont tenu une assez large place. Depuis, en diverses circonstances, une politique trop brutale a soulevé de tristes incidents. Les Arabes de Tunisie sont très faciles à conduire ; mais, comme tous les Arabes, ils sont vaniteux, formalistes, très sensibles à l'injustice. Ce qu'ils peuvent le moins supporter, c'est qu'on les humilie. D'une politesse personnelle qui va jusqu'à l'obséquiosité, le manque d'égards les froisse profondément. Ils sont toujours tentés d'y voir une insulte. Respectant avec soin les usages des autres, ils regardent le mépris qu'on fait des leurs comme une preuve d'intolérance et de despotisme. Enfin, lorsqu'on reconnaît leurs droits, ils se soumettent sans mot dire, mais avec cette rage intime que l'oppression inspire surtout aux races qui ne croient qu'à la force. Il serait donc essentiel de choisir en Algérie un certain nombre d'officiers déjà au fait des coutumes et des idées arabes, chez lesquels la perspective d'avancements ou de récompenses, qui jusqu'ici ont été trop parcimonieusement mesurées à l'armée de Tunisie, réveillerait le zèle qui s'éteint dans cette armée. Ils feraient sans peine

beaucoup mieux que leurs devanciers, quoique ceux-ci de leur côté, malgré les faiblesses que je viens de signaler avec franchise, aient déjà fait incomparablement mieux que les indigènes. Les populations reconnaissent hautement que la présence des officiers de renseignements a apporté une grande amélioration à leur situation et les a protégées contre bien des abus. Si les commandants de cercle comprennent leur mission, en peu de mois ils seront maîtres des tribus et y exerceront une autorité incontestée.

En fait, la nomination des caïds dépendra donc des officiers commandants de cercle, puisque ce sont eux qui feront les propositions ; mais ce droit sera tempéré par l'action du ministre résident et du Bey. Il faudra même que, dans les circonstances d'une gravité exceptionnelle, ces commandants, ainsi que les commandants de colonne expéditionnaire, puissent suspendre provisoirement les caïds de leur charge ; ils seront tenus seulement d'en référer sans retard à leur chef hiérarchique, et comme les communications sont très rapides en Tunisie, le contrôle supérieur s'exercera presque immédiatement. Pour les amendes individuelles et pour la prison, on ne saurait non plus refuser aux officiers une certaine liberté ; mais les amendes

collectives ne devront être infligées qu'après une entente entre le général en chef et le ministre résident. Le meilleur moyen d'empêcher les abus de l'action militaire est d'ailleurs d'apporter un grand soin au choix des caïds. Un certain nombre de tribus ont aujourd'hui à leur tête des caïds pris parmi leurs familles notables; c'est ce qui, sauf les exceptions obligées, devrait avoir lieu partout. Une des premières réformes à accomplir en Tunisie serait d'imposer la résidence aux caïds. La plupart d'entre eux habitent Tunis et restent éloignés de la tribu qu'ils sont censés diriger; ce sont des familiers du Bey, des courtisans, de hauts fonctionnaires pour lesquels le commandement d'une tribu n'est qu'une sorte de prébende, une source d'abondants revenus. Au lieu de s'occuper de leurs administrés, ils intriguent au Bardo, laissant l'autorité entre les mains de subalternes, de khalifas et de cheiks dont le seul souci est d'exploiter de leur mieux la place qu'ils ont chèrement payée. « Un favori vient d'être appelé au commandement d'une tribu ou d'une ville, dit M. H. Duveyrier. Il a dépensé beaucoup, souvent trop, pour satisfaire son ambition. Son premier souci sera, non pas de veiller au bien de ses administrés, mais de rentrer dans ses déboursés, et

» pour cela, il lui sera plus facile de s'adresser  
» aux pauvres, qui sont sans protection, qu'aux  
» riches, qui ont de l'influence et dont la voix  
» pourrait porter loin. Tout d'abord le caïd a les  
» places de ses subordonnés, qui représentent un  
» capital presque entièrement à la disposition de  
» leur supérieur hiérarchique. Sans qu'il ait  
» besoin de parler, les cheiks viennent les uns  
» après les autres lui offrir un cadeau d'investi-  
» ture, et les rivaux des cheiks ne manquent pas  
» de s'efforcer d'éclipser la magnificence de ceux-  
» ci; ils insinuent doucement que s'ils étaient  
» désignés pour remplacer les cheiks en fonc-  
» tions, tel impôt serait susceptible de prendre un  
» accroissement notable, et que la vieille consi-  
» dération dont ils jouissent imposerait silence à  
» toute velléité importune de récrimination. Fina-  
» lement la dignité de cheik reste au plus offrant,  
» et, par suite, toutes les fonctions subalternes  
» sont également mises à l'encan <sup>1</sup>. »

Ces détails n'ont rien d'exagéré. La vente des places est aujourd'hui le premier soin dont s'occupent les caïds. Ils ne s'en tiennent malheureusement pas là. Les insinuations que leur adres-

1. *La Tunisie*, par H. Duveyrier, p. 24 et 25.

sent les cheiks ou les candidats cheiks, au sujet de la perception des impôts, sont bien loin de rester sans effet. Les contribuables, déjà écrasés sous des taxes trop lourdes, ont à subir les plus tristes exactions. « Tel est le niveau de la moralité pour la classe la plus éclairée, dit encore » l'écrivain que je viens de citer, qu'un jeune » Européen cherchant à étudier, en 1860, le pays » sous tous ses aspects, et priant les caïds et » cheiks de différentes villes de la Tunisie de » lui communiquer le montant des impôts de » leurs circonscriptions, put obtenir, sans difficultés, le chiffre des exactions qui lui était présenté sous la rubrique euphémique du *haqq* » *essabât*, c'est-à-dire prix des souliers, des souliers que le fonctionnaire est censé user en » accomplissant les devoirs de son emploi. Dans » une ville comptant une population de 1,900 âmes » adultes (on ne faisait pas le recensement » des femmes et des enfants), et payant au gouvernement tunisien 380,250 fr. d'impôts, le » prix des souliers s'élève à 26,250 fr. ; dans une » autre ville, voisine de la première, les impôts » réguliers faisaient 360,000 fr. seulement, mais » la fameux prix des souliers rapportait un joli » denier, 81,000 fr. Partout le pauvre contribua-

» ble avait encore à satisfaire l'avidité du menu  
» fretin des employés et de leurs valets <sup>1</sup>. »  
Il m'est arrivé également de causer avec un khalifa des avantages comparés d'un gouvernement dans le Sahel ou à Kaïrouan, et d'être tout à fait surpris de la parfaite naïveté avec laquelle il m'avouait que Kaïrouan était très supérieur au Sahel, parce qu'on pouvait y gagner beaucoup plus au dépens des contribuables. Faut-il s'étonner qu'un régime pareil plonge les populations dans une misère affreuse, dans un état de pénurie et de souffrance qu'un des hommes qui ont le mieux connu la Tunisie, M. Pélissier, ancien consul de France à Sousse, a décrit en termes désolants? « Il est difficile, dit-il, quand on ne  
» l'a pas vu de ses yeux, de se faire une idée  
» exacte de la profonde misère de cette contrée  
» désolée. L'homme y est arrivé aux dernières  
» limites de l'abstinence forcée. Le pain de fro-  
» ment est presque partout un objet de luxe. La  
» nourriture de la majorité de la population se  
» compose d'orge, de millet, de marc d'olives et  
» d'intestins d'animaux séchés au soleil. Le prin-  
» temps ajoute à cette pitance quelques herbages,

1. *La Tunisie*, par H. Duveyrier. p. 26.

» et l'été quelques fruits, la figue du cactus ou  
» figue de l'Inde surtout. Il va sans dire que  
» cette misère qui resserre ainsi les besoins les  
» plus impérieux de la vie, s'étend à plus forte  
» raison à tous les autres. »

Le premier devoir de la France n'est-il pas de faire cesser un état de choses aussi inique, aussi douloureux ? Sans doute il est impossible de toucher immédiatement au système des impôts pour le modifier de fond en comble. Même lorsque la commission financière sera supprimée, ce sera un travail de longue haleine qui ne pourra être mené à bonne fin qu'en plusieurs années. Mais les populations seront déjà fortement allégées si une surveillance active est exercée sur les fonctionnaires, afin de les empêcher d'exploiter le contribuable aussi cruellement qu'ils le font aujourd'hui. Des caïds choisis dans la tribu, ayant avec elle des intérêts communs, désireux d'y maintenir leur popularité et celle de leur famille, obligés d'y résider et de l'administrer directement ; des khalifas et des cheïks placés sous un contrôle sévère ne pourront plus se livrer impunément aux excès qui ont si profondément appauvri la Tunisie. Ce serait une erreur de vouloir charger des fonctionnaires

français de percevoir directement les impôts ; c'est une fonction qui doit être laissée pour le moment aux fonctionnaires tunisiens, seulement ceux-ci seront tenus de présenter aux officiers de renseignements leur liste de perception. Si la suppression de la commission financière mettait entre nos mains la gestion des revenus de la Régence, il y aurait lieu d'adjoindre à chaque commandant de subdivision un receveur des contributions diverses. Aujourd'hui les caïds versent directement à Tunis les produits de leurs tribus, ce qui leur permet de se livrer aux opérations les plus frauduleuses. Une sorte de receveur particulier, centralisant la perception dans les provinces et signalant aux commandants de cercle les négligences ou les malversations des caïds, serait une garantie contre bien des abus. Mais ce qu'il est surtout essentiel de modifier, ce sont les missions de cavaliers qui vont s'établir chez les contribuables pour les contraindre à solder leurs impôts. Ces cavaliers se font payer à des taux écrasants. Le général Kéredine, auquel on devait une série d'excellents règlements financiers tombés par malheur en désuétude, avait établi une rétribution fixe pour ces cavaliers. Il faudrait reprendre le tarif qu'il

avait établi. Il est permis d'espérer d'ailleurs que la présence de nos troupes et la suppression des exactions décidera les tribus et les populations sédentaires à verser sans retard leurs contributions, ce qui leur épargnera les frais énormes de la perception forcée. Ce ne sera pas un des moindres bienfaits de notre occupation. Je suis persuadé, pour mon compte, qu'il ne sera pas très difficile à obtenir. Le fellah d'Égypte avait la réputation de se faire un véritable point d'honneur ne s'acquitter ses impôts que sous la bastonnade. Tous les voyageurs, tous les Européens établis dans le pays affirmaient qu'on ne le déciderait jamais à changer de coutume. Il a suffi cependant de régulariser quelque peu le système de perception, non seulement pour qu'il payât à heure fixe ce qu'il devait, sans le secours du bâton, mais même pour qu'il anticipât ses paiements. Pourquoi n'en serait-il pas de même en Tunisie ?

La réforme de la justice indigène est une œuvre beaucoup plus difficile que la réforme administrative et financière. Les plus grandes précautions y seront nécessaires. A l'heure actuelle, les contestations d'intérêt entre particuliers sont réglées devant le *cadi* suivant le rite malékite seul pour les tribus arabes, et suivant le rite malékite et le

rite hanefite pour les populations des villes : il y a un cadî de chaque rite. On appelle du jugement du cadî à celui des medjiss ou cours d'appel constituées à Tunis, à Kairouan, au Kef, etc. Il existe en outre dans les grands centres un bachmuphti, qui donne, en dehors du cadî, des consultations juridiques écrites. Le droit, pour les musulmans, dérive directement de la religion, et l'idée d'une justice laïque est assurément celle qui leur répugne le plus. Cela est tellement vrai que, lorsqu'ils traduisent nos Codes, ils n'emploient pas pour indiquer la loi, la justice, etc. etc., les expressions turques ou arabes correspondantes. En dehors du Coran, il ne peut pas y avoir de loi et de justice, il y a des choses qui y ressemblent, mais de si loin qu'on ne saurait les désigner par les mêmes mots. Toutefois, l'exemple de jugements parfaitement impartiaux rendus par des magistrats civils a exercé sur eux, partout où ils en ont été témoins, une grande impression. C'est ainsi qu'en Égypte, les indigènes sont les premiers à rechercher les tribunaux européens, à les préférer aux leurs. L'idée d'un droit laïque pénètre peu à peu dans leur esprit. On arriverait sans peine à la leur rendre familière. Mais il faudrait pour cela les mettre en mesure de comparer notre législation à la leur.

Or, quel effort a-t-on fait en Algérie en vue d'obtenir un résultat si désirable ? Aucun. S'il faut en croire le projet de budget pour 1881, il y a en Algérie 120 cadis rétribués fort modestement ; mais, en sus de leur traitement, on leur alloue une somme de 200 fr. quand ils justifient de la connaissance de la langue française. Or, sait-on combien il s'est rencontré de cadis, en 1881, qui aient mérité cette prime ? Certes elle vaut bien la peine qu'on se la dispute, car les trois quarts des cadis ne recevant que 1,000 fr. d'appointements, 200 fr. de plus constituent un avantage qui n'est point à dédaigner. Eh bien, on lit à la page 243 des procès-verbaux du conseil supérieur ces lignes qui méritent d'être reproduites intégralement : « Prime » pour la connaissance de la langue française, » accordée au cadi de Mondovi... 200 fr. ; ce cadi » était jusqu'à ce jour le seul qui eût obtenu, à la » suite d'un examen satisfaisant, la prime créée » par le décret du 25 mars 1860. Un nouveau ma- » gistrat, celui d'Orléansville, vient de subir les » épreuves exigées ; celui de l'ouar Senis est en » instance pour l'examen imposé. »

Il est à souhaiter que la Tunisie marche plus vite que l'Algérie, et que lorsque nous l'occuperons depuis un demi-siècle, il s'y trouve plus d'un

cadi sachant le français. Mais, en attendant, il faut, sans blesser en rien le sentiment des indigènes, sans les contraindre à accepter notre juridiction, leur faire comprendre tous les avantages qu'elle aurait pour eux. Le moyen qu'on a proposé à cet effet me paraît excellent : il consisterait à créer, à côté du cadi, dans les principales villes de la Tunisie, un juge de paix français. Quand le procès à juger serait entre Français et Européens, le juge de paix rendrait seul la sentence ; quand il s'agirait, au contraire, d'un procès entre Arabes, c'est le cadi qui prononcerait ; mais quand des Français ou des Européens auraient une affaire avec les Arabes, le juge de paix et le cadi siègeraient ensemble, et, suivant la nationalité du défendeur, le jugement appartiendrait à l'un ou à l'autre des magistrats. Un tribunal mixte, composé d'après la même méthode, serait établi à Tunis. On arriverait par ce moyen, tout en laissant les Arabes à leur juge naturel, tout en maintenant le cadi, à les mettre à même de faire une comparaison constante entre nos juges et les leurs, entre nos lois et leurs lois. De plus, nos magistrats vivant côte à côte avec les magistrats musulmans, exerceraient sur ceux-ci une surveillance singulièrement utile. Je suis de ceux qui croient qu'il e:

impossible d'imposer notre civilisation aux Arabes par la force, qu'on la leur imposera beaucoup mieux par la persuasion en leur montrant ses bienfaits. L'essentiel est de les placer sans cesse en face de cette civilisation pour qu'elle les pénètre insensiblement. Les tribunaux mixtes internationaux d'Égypte ont obtenu toute leur confiance. Des tribunaux français auront le même succès en Tunisie, à la condition d'être en quelque sorte facultatifs, de ne heurter ni les convictions, ni les usages, ni même les préjugés des musulmans.

Le système judiciaire actuel est trop mauvais pour qu'on le laisse subsister. Celui que je viens d'esquisser le remplacera très heureusement, mais il faudra s'arrêter là et se garder de blesser le sentiment religieux des populations par des réformes plus profondes qu'elles ne comprendraient pas, qu'elles regarderaient comme un scandale. Dans les tribus surtout, les innovations téméraires seraient fort dangereuses : il vaudra souvent mieux respecter ce qui existe que de risquer de provoquer une crise en le modifiant trop brusquement. En toutes choses on devra prendre grand soin de ne pas se montrer hostile au sentiment islamique, et ne toucher qu'avec réserve aux institutions aussi bien qu'aux hommes. Nous allons tra-

verser une période de transition dans laquelle la circonspection, la prudence seront absolument nécessaires. Le maintien de l'autorité du Bey nous imposera des ménagements, fort gênants peut-être, mais qui ne seront pas sans avantages. Grâce à la propagande panislamique qui se répand aujourd'hui dans toute l'Afrique, on nous représente en Algérie, en Tunisie, en Tripolitaine et en Égypte, comme les ennemis déclarés de l'islam. C'est contre cette prévention que nous devons lutter, car, tant qu'elle subsistera, la sécurité de nos colonies en sera grandement menacée. Après les promesses solennelles que nous lui avons faites, le renversement du Bey produirait parmi les populations l'effet d'une véritable trahison. La conservation de son pouvoir nominal ramène au contraire à nous bien des hésitants, rassure bien des consciences, encourage bien des inétriés. J'ai vu, parmi les indigènes, de fort braves gens qui, involontairement partagés entre les devoirs contradictoires d'une situation aussi troublée que celle-ci, se raffermisssent eux-mêmes, en disant : « Après tout, nous servons le Bey ? Puisqu'il a passé un traité avec les Français, obéir à ces derniers, c'est lui obéir à lui-même. » De pareils sentiments, si nous savons en tirer parti, serviront

beaucoup à la pacification, non seulement de la Tunisie, mais de tout le monde arabe, où notre bon accord avec notre vassal musulman produira une grande impression. Gouverner sous le nom du Bey a d'ailleurs son utilité. Cela nous dispense de créer de toutes pièces une administration française, cela nous permet de nous borner à surveiller de très près l'administration indigène.

La seule difficulté est le caractère mixte de cette surveillance qui doit être exercée à la fois par l'armée et par le ministre résident; mais cette difficulté ne deviendrait grave que si on était animé de part et d'autre de sentiments de jalousie; or c'est le contraire, pour le moment du moins, qui est la vérité. Si illogique que puisse être en lui-même le système d'une administration à la fois beylicale, militaire et civile, il n'en répond pas moins aux nécessités actuelles, il n'en est pas moins le meilleur auquel on puisse s'arrêter. M. Renan a dit que l'histoire était un compromis entre des contradictions. On pourrait en dire autant de la politique, et c'est pourquoi ceux-là seuls y réussissent qui, doués d'une volonté très ferme, n'ont rien d'absolu dans l'esprit.

## L'OCCUPATION MILITAIRE

La question de l'occupation militaire de la Tunisie est évidemment la plus importante de toutes celles que nous avons à trancher. Malheureusement cette question n'a jamais été traitée jusqu'ici sans préoccupations étrangères, et, à l'heure actuelle, la plupart de ceux qui l'abordent ont encore bien de la peine à se débarrasser de cette timidité malencontreuse qui a été la principale des difficultés que nous avons rencontrées en Orient et en Afrique. Pour ménager des susceptibilités parlementaires, pour éviter d'effaroucher une opinion naturellement craintive, pour éviter l'apparence de fuir les aveux

le meilleur moyen de les subir, on recule devant les résolutions les plus impérieusement imposées par la force des choses. Il en résulte de bien tristes choses. Nous avons commis, en entrant en Tunisie, la faute que nous avons commise autrefois en entrant en Algérie. Nous avons cru que nous pouvions rester maîtres du Nord du pays et de la côte, sans occuper le Sud ; nous avons essayé de limiter notre action aux régions voisines de la Méditerranée. Qu'en est-il résulté ? Tout le monde le sait : nous avons à peine rappelé nos troupes sur le continent, en nous bornant à mettre des garnisons dans les positions que nous comptions conserver, qu'une révolte générale partie du Sud, dont le centre et la ligne de retraite étaient au Sud, a gagné l'ensemble de la Régence et nous a contraints de recommencer, en plein été, la campagne que nous croyions terminée au printemps. Avec un peu d'expérience des affaires africaines, il eût été facile de prévoir ce résultat. Tous ceux qui connaissent l'Algérie et la Tunisie n'ignorent pas que les tribus ne s'insurgent que lorsqu'elles se sentent maîtresses de reculer vers le Sud et d'y trouver un refuge contre la poursuite des troupes européennes. Leurs moissons faites et la saison des chaleurs arrivée, rien ne les retient au centre

et au Nord ; elles lèvent leurs tentes, elles amènent leurs troupeaux, elles se retirent dans les positions inaccessibles du Sud pour repartir de là, sans bagages, sans matériel, sans rien qui gêne leur marche, et accomplir des pointes hardies dans les contrées qu'elles viennent d'abandonner. Malgré notre supériorité militaire, nous ne saurions lutter à armes égales dans des expéditions de ce genre. La température écrasante de l'été décime nos soldats ; les immenses convois, sans lesquels ils ne sauraient avancer, retardent leurs mouvements ; jamais l'ennemi ne se présente en masse à leur rencontre ; mais il les assiège, les harcèle, les épuise en des milliers d'escarmouches, où la supériorité de l'armement perd tous ses avantages, tandis que la connaissance du terrain, l'habitude du climat, la légèreté des costumes et des bagages deviennent les meilleurs éléments de succès.

Depuis la campagne d'Égypte, où le général Desaix ne put jamais atteindre directement les mameluks, jusqu'à la dernière de nos expéditions en Algérie, la manœuvre des Arabes africains contre les armées européennes n'a jamais varié. Il ne fallait donc pas un grand effort de génie pour deviner qu'après le traité du Bardo et la conquête

du Nord de la Tunisie, si nous n'occupions pas immédiatement le Sud, il s'y formerait contre nous une conspiration formidable qui nous coûterait beaucoup plus que nos premiers combats. Malheureusement, nous étions représentés à Tunis par des diplomates pour lesquels toute la Régence était comprise dans le Bardo, et nous avions à Paris un ministère dont la préoccupation principale était d'éviter jusqu'à l'apparence d'une annexion. Des mois précieux ont été perdus à discuter si nous devions oui ou non nous avancer vers le Sud, et ces hésitations ont duré jusqu'au jour où l'insurrection nous a forcé la main, où, coûte que coûte, il a bien fallu marcher vers les points que quelques semaines auparavant nous avions refusé d'occuper. Peu à peu, nous avons dû nous établir à Sfax, à Gabès, à Djerba, y laisser de fortes garnisons et lancer nos colonnes, bien au delà des chutout, jusqu'aux abords de la frontière tripolitaine. Voilà où nous en sommes ! Mais il est à craindre que l'expérience, pourtant si récente que nous avons faite, ne nous ait profité qu'à moitié. A l'heure qu'il est, on parle encore de diminuer considérablement le corps d'occupation, et si personne n'ose plus proposer d'abandonner la ligne des chutout, on déclare du moins qu'il ne faut à

aucun prix la dépasser, et pousser plus avant nos avant-postes. C'est une erreur presque aussi grande que celle qu'on a commise l'année dernière. Pour en comprendre toute la gravité, il faut se rendre bien compte de la situation actuelle de la Tunisie. Les difficultés et les dangers que nous risquons d'y rencontrer encore ne sauraient plus venir de l'intérieur; ils sont tous à l'extérieur. Le pays lui-même, jusqu'à la limite des chutout, est complètement pacifié; il s'y produit encore quelques désordres, mais il n'y a plus la moindre révolte. Toutes les tribus sont soumises, et les fractions isolées qui se sont soustraites à l'aman ont fui devant nos troupes jusqu'en Tripolitaine, où elles ont trouvé asile et protection. Naturellement ces fractions de tribus sont ce qu'il y a de plus ardent, de plus belliqueux dans la Tunisie; aussi ne laissent-elles pas, malgré leur faiblesse numérique, de nous menacer d'agressions sérieuses. Les Turcs, qui les entretiennent dans leurs idées de révolte, leur fournissent peu de vivres, mais ils ne leur refusent ni armes ni munitions. Si ces fractions de tribus rebelles restaient longtemps dans la situation où elles se trouvent aujourd'hui, si elles se voyaient forcées de renoncer à des incursions en Tunisie, tout fait

supposer qu'elles demanderaient assez vite notre pardon. Leur misère est profonde, et, de plus, les tribus tripolitaines au milieu desquelles elles sont campées commencent à trouver cette compagnie bien gênante. L'eau s'épuise, les pâturages se dessèchent, l'été arrive, les vivres vont manquer. La faim crée des inimitiés féroces entre Tunisiens et Tripolitains. Des rixes sanglantes se sont déjà produites, dans lesquelles les Turcs ont jugé prudent de ne pas intervenir. Il est impossible que l'état actuel des choses se prolonge ; il finirait inévitablement par une soumission des insurgés si ceux-ci continuaient à demeurer dans l'inaction.

La pacification complète de la Tunisie dépend donc de l'attitude que vont prendre les tribus tunisiennes de la frontière, et en particulier la principale d'entre elles, la tribu des Ourghemma. Le territoire de cette tribu s'étend entre la ligne des chutout et la Tripolitaine ; il comprend des terres de culture, des pâturages sahariens et de nombreux villages. Les Ourghemma, qui peuvent mettre en ligne 8 à 9,000 fantassins et 1,800 à 2,000 cavaliers, ont toujours joui d'une grande indépendance ; placés aux avant-postes de la Tunisie, sans cesse en lutte avec les Nouaïl de la Tripolitaine, le Bey n'a jamais exercé sur eux d'action

directe ; il ne s'en est servi que pour garder la frontière et pour lever des taxes sur les autres tribus, en leur accordant à eux-mêmes des exemptions d'impôts et des privilèges qui les ont rendus complètement maîtres chez eux. Si nous savions nous les attacher, il nous seraient très utiles pour couvrir par leur masse le Sud de la Régence et en interdire l'entrée soit aux tribus tripolitaines, soit aux tribus tunisiennes réfugiées à Tripoli. Il suffirait pour cela d'une politique ferme et modérée. Les Ourghemma ne se sont pas encore révoltés contre nous ; ils se sont bornés à ne pas se soumettre ouvertement ; je parle du moins de la fraction principale d'entre eux, celle des Touazin, car les deux autres, les Ouerna et les Khezour, ont demandé l'aman au général Logerot. Celui-ci vient de parcourir le territoire des Ourghemma, où il a rejoint les généraux Philebert et Jamais, qui, après avoir opéré plus à l'Ouest, dans le Djérid et le Nefzaoua, sont venus se joindre à lui à Kzar-Moudnine, capitale des Ourghemma. Ils ont razié les champs des rebelles et reçu la soumission de tous ceux qui craignaient pour leurs récoltes. Mais cette soumission est-elle bien sérieuse ? Subsistera-t-elle après le départ de nos troupes ? C'est ce qui est plus que douteux. Dès que nos

soldats auront disparu, dès que la température sera devenue intolérable pour les Européens, il est à craindre que les tribus tunisiennes de Tripoli, soutenues par les Nouaïl, ne pénètrent en Tunisie, et que la plupart des Ourghemma ne trouvent plus sage de se joindre à elles que de s'exposer à leurs coups. C'est un danger qu'il serait très facile d'éviter. En établissant une garnison sur un point bien choisi du pays des Ourghemma, soit à Kzar-Moudnine, le plus important de leurs villages, soit à Zarzis, petit port parfaitement situé sur la côte, dans une région très fertile où ne manquent ni l'eau ni l'ombre, et dont le climat n'est pas plus chaud que celui de Gabès, on rassurerait les fractions de la tribu qui se sont ralliées à nous et on maintiendrait les autres dans le devoir. Ce ne serait pas une grande dépense, car on pourrait sans inconvénient dégarnir le Nord de l'île Djerba, et porter à Kzar-Moudnine ou à Zarzis une partie des troupes qui s'y trouvent en ce moment et qui n'y sont pas d'une grande utilité <sup>1</sup>.

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, les événements sont venus confirmer les prévisions qu'elles contenaient. Le général Logerot s'est replié sur Gafsa avec sa propre colonne et celle du général Philebert, dont il avait pris le comman-

Abandonner tout le Sud de la Régence jusqu'à Djerbâ et à la ligne des Chutout; c'est s'exposer à laisser un foyer permanent d'insurrection sur la frontière tripolitaine, c'est livrer à leurs ennemis les fractions Ourghemma et les tribus secondaires qui sont venues à nous, c'est permettre que des bandes insurrectionnelles se forment sans cesse dans des contrées où rien ne trouble leur concen-

dement à la place de ce dernier, atteint d'une grave maladie tandis que le général Jamais regagnait Gabès. A peine nos troupes avaient-elles abandonné le Sud que les tribus tunisiennes révoltées et les tribus tripolitaines attaquaient vigoureusement les Accara de Zarzis, alliés des Ourghemma. Plusieurs combats très sanglants ont été livrés. Les Accara, qui nous ont été toujours fidèles, se plaignent, à bon droit, de l'isolement dans lequel nous les laissons. Il est clair qu'ils ne sauraient, réduits à leurs seules forces, garder constamment la frontière. Si nous ne venons pas à leur secours, les révoltés, qui ont épuisé toutes les ressources de la Tripolitaine, s'établiront dans l'Arad et dans le Nefzaoua, où ils subsisteront aux dépens des tribus soumises. L'insurrection se prolongera plusieurs mois, et nous serons obligés, pour les réduire, d'entreprendre une nouvelle campagne. La campagne des généraux Philebert, Jamais et Logerot a coûté des millions. Une nouvelle campagne ne coûtera pas moins. L'occupation du Sud, l'établissement d'une forte garnison à Zarzis ou à Kzar-Moudnine serait donc une mesure aussi économique que prudente. Que de fois déjà en Afrique, pour avoir hésité devant des résolutions impérieusement commandées par les circonstances, on a vu la suite de prendre des résolutions plus graves et de dépenser des sommes considérables à l'exécution !

plutôt jusqu'à Ghadamès, s'étend une immense zone de dunes qui constituent pour nos possessions africaines une frontière naturelle auprès de laquelle la mer intérieure ne serait qu'une simple cuvette dans un désert. Cette zone ne s'arrête qu'aux environs du chott Gharsa, et c'est de ce point jusqu'à la petite Syrte que nous devons par suite porter nos principaux efforts pour mettre l'Afrique française à l'abri du monde musulman, résultat que le percement d'un canal ne produirait assurément pas.

L'avis unanime des militaires et des personnes qui connaissent la Tunisie est que l'établissement d'une forte ligne défensive dans la région des Chutout s'impose absolument à nous, et que cette nécessité est indépendante soit du projet Rou-daire, soit de tout autre projet du même genre. On s'accorde aussi à reconnaître que cette ligne, qui partirait de Négrine, notre poste militaire le plus oriental au sud de la province de Constantine, devrait se diriger sur Gabès, Djerdâ et Zarzis, en passant par Gafsa. Les savants ajoutent même que les Romains nous ont tracé la voie, et que nous n'aurions qu'à suivre les débris des ouvrages construits par eux pour élever nos redoutes et placer nos retranchements aux meilleures places. Il ne

faudrait pourtant pas, afin de pousser jusqu'au bout l'imitation des anciens, rapprocher outre mesure nos postes d'occupation. Sous peine de disséminer beaucoup trop nos troupes et d'en immobiliser un trop grand nombre, nous ne saurions songer à créer les stations militaires aussi multipliées que celles des Romains. Ce qui pouvait être indispensable à une époque où les communications étaient nécessairement fort lentes, ne l'est plus aujourd'hui, où l'établissement de télégraphes électriques et de télégraphes optiques permet à des corps très éloignés les uns des autres de rester sans cesse en relations. L'important, dans la guerre d'Afrique comme dans toutes les guerres, est d'être en mesure de se porter avec une grande rapidité et en très grande force sur le point menacé. Or, le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, lorsqu'on opère dans un pays desséché et sous un climat brûlant, n'est pas d'avoir des garnisons répandues un peu partout, mais de mettre aisément en mouvement des colonnes légères, peu chargées de bagages, trouvant de nombreux points de ravitaillement. Il suffirait donc de choisir, sur notre ligne de défense tunisienne, quelques positions bien placées, puissamment fortifiées, où deux à trois cents hommes garderaient des magasins

d'approvisionnement de toutes sortes. Entre ces positions évolueraient des colonnes volantes de douze à quinze cents hommes, marchant sans convois, se ravitaillant souvent et se reposant dans les postes fortifiés. Ces garnisons partiraient de deux ou trois centres où l'on maintiendrait de grosses garnisons. Deux de ces centres paraissent absolument indiqués : ce sont Gabès<sup>1</sup> et Gafsa. Gabès est, on le sait, entouré de belles oasis, et sa proximité de la mer en fait un séjour très supportable. L'eau n'y manque pas, quoique par malheur elle soit très chargée de magnésie, ce qui la rend désagréable au goût et d'une digestion difficile. Néanmoins le général Logerot a choisi, à 12 kilomètres de la côte, un emplacement où il a établi un camp. Bien que très chaud, le climat ne l'est pas autant que celui de Biskra ; avec des loge-

- 1. Je ne change rien à ce que j'ai écrit sur Gabès au mois de mai dernier. Toutefois, à la réflexion, je ne sais si ce poste est aussi bien placé que je l'ai dit, sur la foi des autorités militaires de Tunisie. Ce qui s'est passé durant l'été a prouvé que les troupes campées à Gabès, au bord de la mer, étaient bien éloignées de la route que suivent les *djich* et ne pouvaient guère les arrêter. Lorsqu'on a choisi Gabès, on pensait que la ligne de défense de la Tunisie devait aller de Gafsa à Gabès le long et au nord des Chutout. Je crois qu'on se trompait. C'est au Sud des Chutout, c'est dans le Nefzaoua et l'Arad qu'il faut organiser cette ligne de défense, si l'on veut qu'elle soit réellement efficace.

ments et une installation confortable, nos troupes n'y souffriront pas trop. C'est encore une question de savoir s'il sera nécessaire d'occuper Tozeur ou quelque autre point de la ligne des Chutout. On n'aura à ce sujet des renseignements suffisants qu'après le retour des colonnes qui opèrent en ce moment dans le Djerid et le Nefzaoua. Il vaudrait beaucoup mieux sans doute pouvoir se contenter de Gafsa, dont on devra dans tous les cas faire le pivot de nos opérations du Sud. Située à 120 kilomètres de Gabès, et à la même distance de Négrine et de Tebessa, l'oasis de Gafsa est d'une importance militaire du premier ordre. C'est de là qu'on peut maintenir les Fraichich, peser sur les Hammama et sur toutes les populations du Djerid. Ce n'est pas tout; on sait, par expérience, que la plus sûre manière de maintenir les tribus arabes est de se porter sur leurs lignes de retraite vers l'intérieur; l'occupation de Gafsa aura donc un excellent effet sur les tribus des Ouled-Ayar, des Ouled-Aoun et des autres tribus du centre de la Régence.

Pour donner à l'organisation de cette frontière militaire du Sud de la Tunisie une solidité complète, la création d'un chemin de fer, au moyen duquel on puisse y transporter rapidement des forces considérables, est de première nécessité.

C'est à Gafsa que doit aboutir ce chemin de fer. Lorsque la ligne de Gardimaou à Souk-Ahras sera terminée, il faudra donc s'occuper immédiatement de celle de Souk-Ahras à Tebessa et à Gafsa. En nous permettant d'arriver en arrière des tribus sédentaires de la Régence, et en nous plaçant à quelques marches du Djerid, cette ligne assurera la pacification du pays. Peut-être pourrait-on la prolonger jusqu'à Gabès. Dans tous les cas, elle fera plus que bien des expéditions pour nous assurer la possession tranquille de la Tunisie. Ce sera le complément naturel, indispensable de notre occupation militaire. Je répète, d'ailleurs, que cette occupation, fortement organisée dans la région des Chutout, devra néanmoins pousser ses avant-postes jusqu'au milieu des Ourghemma et des Beni-Zid. La ligne des Chutout peut être la frontière naturelle de la Tunisie, mais la frontière politique est plus loin. Des contrées d'une grande fertilité, comme Nefzaoua, des régions remplies de terres cultivables comme l'Arad, de véritables oasis comme Zarzis, une île admirable, Djerba, s'étendent au sud des Chutout. Tout ce pays n'a encore presque rien de saharien. Il y a là des populations sédentaires qui accepteraient sans peine notre domination et des populations nomades qui

ne s'y refuseraient pas. Livrer ces dernières à elles-mêmes aurait pour résultat inévitable de les jeter entre les bras des tribus tripolitaines, dont elles sont en ce moment les ennemies, d'en faire les alliées forcées des Nouaïl, ces espèces d'écu-meurs de terre que je vous ai représentés dans une lettre précédente comme les plus tristes voisins que nous puissions avoir. Si nous savons, au contraire, nous assurer l'amitié des Ourghemma et des Beni-Zid, en leur accordant des exemptions d'impôts, en les délivrant de toute amende, et en laissant au milieu d'eux quelques garnisons chargées à la fois de les protéger et de les contenir, leurs goums marcheront aisément avec nos troupes contre les tribus tripolitaines dont les intérêts sont directement opposés aux leurs.

Dans tous les cas, le moment est venu d'arrêter le plan de l'occupation définitive de la Tunisie. Je viens de vous dire ce qu'il me semblait qu'il fallait faire au Sud. Pour le Nord, les avis ne sont pas partagés. Deux points doivent être occupés par des forces importantes : ce sont le Kef qui commande l'Atlas tunisien, et Béja, qui est la clef des montagnes des Khroumirs. Tunis restera, cela va sans dire, le principal dépôt des troupes, et l'on se gardera bien d'abandonner ses forts. La pos-

session de Tunis nous assure une grande autorité morale sur les populations ; il en est de même de celle de Kaïrouan, qui n'aurait peut-être pas une très grande importance militaire, mais à laquelle nous ne pourrions renoncer sans que tout le monde musulman regardât notre retraite volontaire comme une immense défaite. Je ne parle pas de Bizerte et des autres points de la côte que personne ne songe à évacuer. Je ne parle pas non plus de la nécessité d'exécuter le plus vite possible les lignes de chemins de fer de Bizerte à Tunis et de Tunis à Sousse par Hammam-el-Lif ; car il est de toute évidence qu'elles sont absolument indispensables au complément de notre système d'occupation.

Mais l'essentiel, je le répète, est de régulariser au plus vite cette occupation. L'armée est maintenue en ce moment dans un état d'incertitude qui lui pèse profondément ; les troupes ne sont ni en colonnes, ni en garnisons. Elles subissent par suite les inconvénients des deux régimes. Les hommes se découragent, les officiers sont dégoûtés. On n'a été juste ni pour les uns ni pour les autres ; on a fait retomber sur eux le mécontentement qui est résulté en France de la surprise de l'insurrection. Les troupes qui avaient fait la première cam-

pagne, aussi heureuse que brillante, ont reçu de nombreuses récompenses ; celles qui ont fait la seconde, non moins heureuse, mais beaucoup moins brillante que l'autre, ont été traitées, au contraire, sans la moindre faveur. Pourtant elles ont eu à supporter les plus grosses fatigues, puisque c'est au fort de l'été qu'elles ont dû marcher vers le sud de la Régence. Tout le monde a su, par les récits des journaux, combien le climat et les épidémies les avaient maltraitées ; ce qu'on a moins su, c'est le courage et la fermeté qu'elles ont montrés dans ces difficiles épreuves. Chacun m'a affirmé ici que notre soldat s'était admirablement comporté soit dans les combats, à la vérité fort rares, qu'il a eus à soutenir, soit dans les souffrances, beaucoup plus dures que les combats, auxquels il a été soumis. Il est quelque peu abattu en ce moment, mais il serait facile de lui rendre son entrain et sa gaieté. Quelques récompenses bien placées, quelques promesses, quelques marques d'attention suffiraient. Pour les officiers, ce qui les rend tristes et mécontents, c'est l'équivoque de leur situation et l'ignorance où ils sont de l'avenir. Vont-ils rester en Tunisie ? Vont-ils rentrer en France ? On ne le leur dit pas. Quant à moi, je regarderais comme un grand malheur, comme une

faute capitale qu'un trop grand nombre de bataillons fussent rappelés en ce moment. Diminuer l'effectif du corps d'occupation est impossible; il faudrait donc remplacer ceux qui partiraient par des bataillons nouveaux, non encore acclimatés, mesure singulièrement dangereuse au commencement de l'été. Ce serait s'exposer à voir renaître les maladies qui ont produit l'année dernière de si grands ravages dans les rangs de nos troupes; la plus simple prudence réclame qu'on modifie le moins possible en cette saison la composition du corps d'occupation. Quant à le restreindre, encore une fois on n'y doit pas penser! Qu'on songe que nous sommes en Tunisie depuis quelques mois à peine; que l'insurrection, refoulée en Tripolitaine, n'attend qu'une occasion ou un prétexte pour en sortir; qu'une armée de 15,000 Turcs l'appuie de la manière la plus efficace; qu'on annonce enfin chaque jour aux populations que nous allons partir, que nous n'avons fait en Tunisie qu'une promenade militaire, que nous sommes décidés à nous en retirer pour obéir aux ordres du Calife des musulmans ou pour échapper à son courroux; et que la moindre fausse démarche de notre part, en donnant quelque consistance à ces bruits controvés, est de nature à provoquer de nouvelles révol-

es ! Assurément, il est fâcheux d'être obligé de maintenir en Tunisie une trentaine de mille hommes, mais ne serait-il pas plus fâcheux d'être obligé de les y renvoyer, comme l'année dernière, si nous les en éloignons trop tôt ?

Il ne faudrait pas non plus se faire illusion sur le concours que peuvent nous prêter les troupes tunisiennes et sur l'allègement que ce concours procurerait à nos propres troupes. On se rappelle sans doute avec quelle naïveté l'agence Havas rapportait l'été dernier les prétendus combats livrés par l'armée d'Ali-Bey en faveur de la France, alors qu'Ali-Bey et son armée restaient en relations constantes avec les insurgés. Donner aux indigènes des armes perfectionnées, les instruire, les former à l'européenne est une entreprise qui, dans les circonstances actuelles, ne doit être tentée que très lentement et avec beaucoup de prudence. Nous avons trop souvent trouvé les soldats du Bey dans les rangs de nos ennemis pour ne pas nous méfier de ce qu'ils seraient capables de faire à l'avenir. Le plus simple serait de maintenir les corps réguliers de l'armée tunisienne, le nizam, l'artillerie, les zaptiés ou gendarmes. Les zaouas, milice turbulente et indisciplinée, ont été licenciés. Il serait aussi inutile que dangereux de les

reformer. Le reste serait conservé tel quel, afin d'éviter de rejeter dans les populations de nombreux mécontents. Mais l'effectif ne devrait pas dépasser 2 à 3,000 hommes qu'on laisserait dans leurs foyers, comme ils y sont aujourd'hui, pour la plupart. On se contenterait d'appeler quelques centaines d'hommes à tour de rôle, de leur faire garder les points secondaires, escorter les convois, porter les correspondances. En même temps, on créerait dans chaque brigade au moins une compagnie mixte comme celle qui a été organisée à Tunis, sous le nom de compagnie franche. Les officiers sont Français, une grande partie de l'effectif l'est également, les Arabes reçoivent un franc par jour pour leur solde et leurs vivres ; ils sont très satisfaits, ce qu'on s'explique sans peine. Sous le gouvernement du Bey, leur solde était nulle, et leurs vivres se réduisaient à un verre d'huile et à un petit pain par jour. Loin d'être payés pour leurs services, ils devaient eux-mêmes payer leurs officiers qui vivaient à leurs dépens. Tout récemment encore, un général de division, Mohamed ben Turkia, qui commande l'infanterie, a trouvé le moyen d'exploiter ses troupes d'une manière originale. Les soldats restent trois mois sous les drapeaux, après quoi ils sont renvoyés chez eux ; ce

service de trois mois forme ce qu'on appelle une nouba. Une nouba avait donc fini son temps ; mais au lieu de donner aux soldats la solde, qui est de cinq réaux pour les trois mois, Mohamed ben Turkia a réclamé de chacun d'eux, pour droit de libération, 40, 50 et jusqu'à 70 piastres. Il a maintenu sous les drapeaux tous ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu payer ; quant aux autres, il les a laissés partir, mais en gardant leur solde et leur droit de libération. Il ne nous sera certainement pas difficile, lorsque le fanatisme qui règne en ce moment dans le monde arabe sera amorti, de nous attacher par de bons traitements des soldats habitués à de pareilles spoliations. Mais c'est une œuvre à accomplir avec précaution, en développant peu à peu les compagnies franches, en y admettant même des officiers indigènes, enfin en composant avec elles de vrais bataillons.

La cavalerie indigène nous rendra de grands services comme troupe irrégulière. Il faudra former des maghzem composés de cavaliers payés de 50 fr. à 60 fr. par mois ; on en prendrait 25 à 30 par centre et 100 par chef-lieu de brigade. A un moment donné, on pourrait réunir ces cavaliers, qui formeraient un effectif assez important. Mais, si on voulait s'assurer les hommes les plus vigoureux

ou les plus alertes, il serait sage de ne pas transformer les maghzem en troupes régulières, car le service des manœuvres en éloignerait certainement les meilleurs éléments. Les spahis et les aouaneb (gardes) du Bey, répandus dans toute la Régence, fourniraient sans doute d'excellentes recrues pour les maghzem soldés. J'ai eu occasion d'en voir beaucoup en parcourant la Régence; ce sont d'in-fatigables cavaliers qui font 60 kilomètres au galop sans se reposer. Jusqu'ici leurs seules ressources proviennent des amendes qu'ils prélèvent sur les contribuables lorsqu'ils vont lever l'impôt. Les employer à un autre usage serait aussi utile aux populations qu'à eux-mêmes.

Je ne veux pas finir sans exposer une observation que j'ai faite partout, que tous les officiers m'ont répétée, et qui ne manque pas d'opportunité. L'expédition de Tunisie et les opérations d'Algérie ont montré combien il serait nécessaire d'avoir en Afrique des troupes formées d'hommes d'un tempérament plus fait que ceux que donne la loi militaire actuelle. Si nos premières colonnes ont eu tant à souffrir, si elles ont fait presque sans combattre de si grandes pertes, c'est qu'elles étaient composées de tout jeunes gens, de nouvelles recrues qu'un climat violent a décimées.

Plus âgés, les soldats auraient mieux résisté ; mais à vingt et un ans la santé n'est point encore affermie, les forces physiques n'ont pas atteint tout leur développement. Là où les nouvelles troupes ont beaucoup souffert, les troupes plus anciennes n'ont subi que des pertes légères. Qu'arrivera-t-il donc lorsque, grâce au service de trois ans, ce seront presque toujours des jeunes gens qui seront envoyés en Afrique ? Je n'ai pas le dessein de me mêler de loin à la discussion de la loi militaire. Je dis seulement, en passant, ce que j'ai vu et entendu. Dans tous les cas, il est indispensable de créer une armée coloniale avec des éléments plus résistants que notre armée ordinaire, si nous ne voulons pas exposer celle-ci à un genre de guerre pour laquelle elle n'est point faite et qui l'épuise si inutilement.

## LES CRITIQUES CONTRE L'EXPÉDITION

Avant de continuer l'exposé de la situation de la Tunisie que j'ai entrepris de vous faire, avant surtout d'essayer de démontrer la nécessité absolue où s'est trouvée la France d'occuper la Régence, je voudrais revenir sur quelques points que j'ai déjà touchés, mais qu'il me paraît essentiel de développer plus complètement. Je ne me dissimule pas, en effet, qu'en parlant avec une certaine chaleur de la Tunisie, qu'en soutenant que nous devons nous y établir fortement et pour toujours, je vais à l'encontre, je ne dirai pas de l'opinion publique, — car il n'y a plus d'opinion publique chez nous, au vrai sens du mot, sur les questions extérieures,

— mais du sentiment public français. L'expédition de Tunisie, qui n'avait excité à ses débuts que bien peu d'enthousiasme, est tombée très vite dans une complète impopularité. Cela tient à la fois à des causes générales et à des causes particulières qu'il n'est pas très difficile de démêler.

Depuis nos malheurs de 1870-1871, nous sommes devenus le peuple le plus pacifique de l'Europe ; nous avons une véritable horreur de tout ce qui ressemble de près ou de loin à la guerre ; nous poussons si loin cette horreur, que le mot de conquête nous effarouche autant que celui de défaite ; comme des gens qui ont été soumis à une trop forte épreuve, et qui en sont sortis meurtris, nous manquons tellement de confiance en nous-mêmes, que le moindre mouvement nous fait peur. C'est une disposition qu'il ne faudrait pourtant pas pousser trop loin ; car, à force de nous défier de nous-mêmes, nous amènerions les autres à ne pas s'en défier du tout. Une grande nation comme la France, qui a des intérêts engagés dans le monde entier, ne saurait pratiquer longtemps la politique d'abdication sans risquer de soulever contre elle toutes les convoitises, toutes les hardiesses. C'est parce que nous avons trop annoncé l'intention de nous recueillir à tout prix et quoi qu'il

arrivât, qu'on est venu nous provoquer en Tunisie. On s'est dit qu'il fallait profiter de notre faiblesse actuelle pour essayer de nous enlever un pays sur lequel nous avons toujours exercé une action prépondérante, et qu'il nous était interdit de livrer à personne, car il est la clef, le boulevard de nos possessions africaines. De là les incidents qui nous ont forcés à envoyer nos troupes en Tunisie. Ces incidents n'avaient point en eux-mêmes une grande gravité; mais ils étaient pour ainsi dire des reconnaissances, des préludes qui préparaient une action décisive. Il s'agissait de savoir si notre recueillement allait jusqu'à l'anéantissement; on nous marchait sur les pieds afin de s'assurer qu'on pouvait nous frapper au cœur. Heureusement nous avons deviné l'intention, et nous avons eu le courage de la déjouer.

J'ai déjà dit que j'avais eu occasion l'année dernière, au début de l'expédition de Tunisie, de parcourir une partie de l'Europe, et de constater partout l'excellente impression que ce début avait produite. Le sentiment général était que la France se regardait elle-même comme assez forte pour faire respecter ses droits menacés; et comme la force est aujourd'hui ce que le monde respecte le plus, l'opinion que nous semblions avoir de nous-

mêmes nous ramenait l'estime de tous. C'était assurément un très grand avantage, que nous aurions dû conserver coûte que coûte. Rien, en effet, n'était plus capable de favoriser cet amour de la paix qui est aujourd'hui notre passion dominante. Il y a deux manières de s'exposer à perdre la paix : la première est, sans doute, de se montrer téméraire et d'aller provoquer les autres d'un cœur léger ; mais la seconde, non moins dangereuse que celle-ci, est de faire preuve d'une telle pusillanimité que tout le monde s'imagine pouvoir vous provoquer sans inconvénient. S'il n'est point à craindre qu'aucun gouvernement en France compromette de longtemps la paix par excès de hardiesse, il pourrait se faire que l'un d'eux le fît par excès de timidité. Les commencements de l'expédition de Tunisie avaient donc eu un très heureux effet. Si nous ne les avons pas gâtés à plaisir, sous prétexte de modération, mais en réalité par manque d'énergie et de prévoyance, nous nous serions rendus presque sans coup férir maîtres de la Régence, et ce brillant succès aurait achevé de relever notre prestige en Europe. Le traité du Bardo a tout gâté, non par lui-même, mais par la manière dont nous l'avons exécuté, dont nous avons voulu le pratiquer.

général d'avant-garde est allé le présenter au Bey à la pointe de son épée, tout le monde a cru qu'il s'agissait bien réellement d'une main mise de la France sur la Tunisie; que nous allions immédiatement couvrir le pays de nos troupes, nous emparer de l'administration, gouverner en maîtres, sous couvert de protectorat. Il n'en a rien été. Dans le désir philosophique de ne pas abuser de notre force, nous avons prétendu tenir la Tunisie par la seule autorité morale, sans en occuper toutes les positions stratégiques, sans toucher non seulement au pouvoir du Bey, mais à la situation des autres nations, y compris nos rivales, y compris celles dont nous venions de blesser si profondément l'amour-propre et les intérêts! Nous avons à choisir entre l'annexion et le protectorat : nous avons repoussé l'une et l'autre de ces solutions, pour en inventer une troisième à laquelle personne n'avait pensé : l'alliance avec le Bey et le partage avec les autres nations ! Ainsi, nous avons fait la guerre afin de rester seuls en Tunisie; et le lendemain de la victoire, de gaieté de cœur, nous invitions le Bey et les puissances étrangères à y prendre place à côté de nous !

Vouloir et ne pas vouloir est la pire des politiques. L'Europe qui avait commencé à nous esti-

ner lorsqu'elle nous avait vus agir vigoureusement pour le maintien de nos droits, a cessé de le faire lorsque nous nous sommes abandonnés nous-mêmes par une inexplicable défaillance. Jusqu'à l'arrivée du Bardo, on s'était peu occupé des causes immédiates, des prétextes apparents de la guerre; personne n'ignorait que ce qui nous avait amenés en Tunisie était l'obligation d'empêcher une nation rivale de s'y insinuer progressivement, de nous en évincer sans bruit, et de s'en emparer résolument à la première complication européenne qui nous aurait lié les mains. On n'en demandait pas davantage; on ne s'amusait pas à chercher la petite bête dans une entreprise si juste, si nécessaire : on allait droit au but, et l'on reconnaissait que nous avions eu raison de le poursuivre. Les choses ont changé d'aspect lorsque nous avons diminué spontanément la valeur de notre expédition. Le jour où nous nous sommes arrêtés à une solution fautive, bâtarde, que nos ennemis pourraient représenter comme hypocrite, une sorte de doute a plané sur les motifs mêmes de l'expédition; on s'est demandé s'ils n'auraient pas été également faux, bâtards, susceptibles d'être qualifiés d'hypocrites. La déplorable campagne politique entreprise en France sur la Tunisie, dans un

intérêt purement électoral, par les bonapartistes et les radicaux réunis, n'a pas peu contribué à répandre cette opinion. Nous avons lavé notre linge sale à la face de l'Europe. Une partie de l'Europe en a aussitôt agité l'écume. Il a fallu subir les indignations de la pruderie anglaise et les feintes pudeurs de la vertu italienne. Lord Salisbury, à ce qu'on raconte, disait récemment à quelqu'un qui lui faisait remarquer qu'il nous avait offert jadis la Tunisie, et que, par suite, il ne pouvait pas être étonné que nous l'eussions prise : « Oui, mais je ne croyais pas qu'ils le feraient si indécentement. » Le mot est bien joli dans la bouche du ministre qui s'est emparé de Chypre avec la décence que l'on sait ! Ce que les Anglais ont d'admirable, c'est la naïveté parfaite avec laquelle tout ce que font les autres leur paraît criminel ou du moins de mauvais goût, tandis que tout ce qu'ils font eux-mêmes est absolument pur et délicat à leurs yeux. Ils ont conquis d'immenses possessions dans les cinq parties du monde par les moyens les plus dégagés de scrupule ; mais dès qu'une puissance quelconque touche à une motte de terre en vertu d'excellents titres, de titres qu'ils ont signés de leur propre main, ils trouvent cette conduite si inconvenante qu'ils en

sont choqués comme hommes du monde, alors même qu'ils n'en sont pas blessés comme hommes politiques.

Il faut reconnaître cependant que nous avons justifié dans une certaine mesure l'opinion de lord Salisbury, d'abord en nous plaçant par le traité du Bardo dans une de ces situations équivoques où il est presque impossible de ne pas soulever bien des soupçons, ensuite en nous appliquant de notre mieux, par des polémiques de presse et de tribune, à rabaisser la question tunisienne, à en faire une sorte de question d'affaires et d'affaires médiocrement avouables. Nous avons eu l'air si peu sûrs d'avoir d'autres droits sur la Tunisie que celui de concessionnaires et d'industriels gênés dans leurs entreprises, que nous n'avons osé ni opérer l'annexion ni proclamer le protectorat. Est-il surprenant que les autres aient pensé comme nous ? Il est bien malheureux que dans les discussions qui ont eu lieu à la Chambre des Députés et au Sénat, il ne se soit pas trouvé un orateur pour dégager le débat des incidents mesquins qui salissaient les journaux et qui remplissaient les procès. A force de répéter que l'expédition de Tunisie était l'expédition du N de la République, on l'a persuadé

personnes en France et en Europe. Il n'y a pas de calomnie plus insoutenable. Ce n'est pas moi qui justifierai tout ce qui s'est passé à Tunis avant l'occupation ; je juge avec plus de sévérité que personne certains actes de notre autorité consulaire ; je déplore profondément que le nom et le prestige de la France aient été mis parfois au service des plus tristes intérêts individuels. Mais, quoi qu'on en dise, ce ne sont pas ces intérêts qui nous ont amenés en Tunisie. On a fait tellement de bruit autour d'eux qu'on est parvenu à les grossir, à les enfler outre mesure. Lorsqu'il s'agit de ces petites cours orientales et africaines, où se passent les scènes les plus extravagantes, où se nouent et se dénouent d'invraisemblables intrigues, où s'agitent d'odieuses et ridicules passions, rien n'est plus facile que de se laisser absorber par la contemplation du spectacle tragico-comique auquel on assiste. Que les amateurs de pittoresque et les chercheurs de scandale s'en tiennent là, soit ! Mais la politique sérieuse a d'autres devoirs. Sous les scènes qui se déroulent devant elle, elle doit démêler l'inspiration des acteurs, prévoir le dénouement où ils tendent, et le prévenir si les conséquences peuvent en être désastreuses.

Nous n'avions aucun grand intérêt politique à défendre au Mexique, et par conséquent nous n'y avons été conduits que par des intérêts particuliers ou des utopies diplomatiques également condamnables. Personne, au contraire, même parmi ceux qui n'ont vu à Tunis qu'un théâtre de marionnettes orientales et consulaires, ne saurait nier que la Tunisie, située au flanc de notre grande colonie africaine, ne soit indispensable à sa sécurité. La proximité de la France et l'habitude que nous avons de la guerre arabe constituent, à un autre point de vue, une immense différence entre l'expédition du Mexique et l'expédition de Tunisie. Au Mexique nous marchions dans l'inconnu, et nous étions à de si grandes distances de la France, que le moindre échec pouvait devenir un désastre. En Tunisie, nous avons une telle expérience de l'ennemi, nous sommes tellement maîtres du terrain et tellement rapprochés de la France, que nous avons pu faire en quelques mois deux campagnes complètes. Nos fautes elles-mêmes n'ont été que bien faiblement punies. Nos troupes sont parties et revenues, nous avons dégarni le pays et nous l'avons occupé de nouveau sans retard et sans... encore les pertes que nous a

J'ai dit déjà plusieurs fois, ne proviennent-elles pas de la guerre elle-même, mais de la mauvaise saison dans laquelle il a fallu opérer l'année dernière, de la pluie exceptionnelle qui est tombée cette année-là, enfin de la jeunesse de nos soldats, qui ne leur permettait pas d'opposer à la fatigue une force de tempérament suffisante. La fièvre en a décimé beaucoup ; le feu n'en a atteint que quelques-uns à peine. L'expédition n'a pas été meurtrière ; elle a consisté surtout en marches, en concentrations sur des points déterminés, en évolutions de colonnes extrêmement dures, assez fastidieuses, mais fort peu dangereuses. Au début de la campagne, on a eu quelque mal avec les Khroumirs, qui existent réellement, quoi qu'en disent les Parisiens, mais qui ne sont pas aussi belliqueux qu'on l'avait supposé. L'occupation de leurs montagnes a été pénible, non par la résistance des habitants, dont on est venu à bout tout de suite, mais par la difficulté du terrain que des pluies inusitées avaient rendu presque inabordable. Peu à peu cependant on s'y est établi, et depuis lors les Khroumirs, complètement soumis, absolument résignés, se sont montrés d'une douceur inespérée. Leur pays est admirable de fécondité. On y perce des routes qui le rendront

praticable et qui en assureront la pacification définitive. Après le traité du Bardo et le retrait de nos soldats, l'insurrection que nous avons laissé naître a pris tout à coup des proportions inquiétantes. Cependant lorsque nous avons eu de nouveau des troupes, même très fraîches, même inexpérimentées, même dégoûtées d'avance par l'impopularité où l'expédition de Tunisie était déjà tombée en France à leur départ, nous en sommes venus à bout en fort peu de mois et en moins de combats encore. Au fort de l'été, par d'épouvantables chaleurs, nous avons refoulé l'ennemi jusqu'au Sud ; nous l'avons refoulé dans la Tripolitaine presque sans lutte. Qu'y a-t-il donc de commun entre une expédition comparative-ment si facile, si prompte, que nous avons pu faire deux fois en un an, et l'expédition du Mexique ?

Grâce aux récits fantastiques des journaux, récits avidement accueillis partout, grâce à l'affaiblissement de notre tempérament national, grâce aux mensonges intéressés des partis, il s'est formé une légende populaire en France sur les souffrances de nos soldats. Je dois dire qu'après avoir parcouru bien des camps et bien des garnisons, qu'après avoir vu des colonnes en marche,

des avant-postes, des hôpitaux, des cantonnements, ces souffrances m'ont paru singulièrement surfaites. J'ai trouvé partout nos soldats très gais, très bien nourris, très bien équipés, et, quand ils sont malades, très bien soignés. A l'extrême Sud, dans les postes relativement assez tristes, ils savent encore se distraire en jouant la comédie, en donnant des concerts, en se livrant à tous les divertissements que leur verve inventive leur fait imaginer. Ils vivent en parfaite intelligence avec les Arabes, qui se montrent pleins de douceur et de prévenance, à la condition qu'on les laisse tranquilles, qu'on ne touche pas à leurs femmes et qu'on ne pénètre pas trop dans leurs mosquées. Les garnisons des villes éprouvent quelques désagréments, non du fait des Arabes, mais du fait des Européens. On leur a donné, dès le début de l'occupation, des instructions si minutieuses, si sévères, sur la conduite à tenir envers la population indigène, ils s'en sont si peu écartés, ils les ont au contraire si scrupuleusement observées, que les Arabes, qui sont très sensibles aux bons procédés, leur en ont montré une grande reconnaissance et se sont vite familiarisés avec eux. Jamais le moindre conflit, la plus petite rixe ne se sont élevés entre un soldat français et un Arabe. Il n'en

est pas tout à fait de même des rapports de nos troupes avec les Européens. Ces derniers sont généralement, — je parle de la classe populaire, — les gens turbulents, haineux, vindicatifs. Quand ils ont vu nos soldats se conduire avec une modération exemplaire, montrer une réserve, une timidité absolues, ils ont pris cela pour de la crainte; ils se sont dit que décidément les Français avaient changé de caractère; que depuis leurs défaites ils étaient devenus aussi souples et aussi mous qu'ils étaient jadis vifs et emportés: de là à conclure qu'on pouvait les molester sans danger, il n'y avait qu'un pas. Ce pas a été vite franchi. J'ai déjà expliqué que nos soldats avaient l'ordre de ne pas résister aux attaques des Européens. Quand l'un d'entre eux est convaincu d'être entré en lutte avec un de ces derniers, il est condamné, au minimum, à soixante jours de prison. Quant à l'Européen pris en flagrant délit de provocation contre un soldat français, s'il n'est pas acquitté par son consul, il est condamné à une amende dérisoire ou à une prison plus dérisoire encore<sup>1</sup>. De là quel-

.. Cette situation intolérable a enfin pris un terme. Le gouvernement français, muni d'une consultation de juristes, a supprimé les capitulations en ce qui concerne l'armée. A la vérité, tant que M. de Freycinet est resté au pouvoir, cette décision n'a eu aucun effet pratique; mais sous

ques scènes fâcheuses où le sang a coulé, mais qui ne suffisent certainement pas à rendre le sort de nos troupes aussi malheureux qu'on le croit en France.

Naturellement les soldats eux-mêmes se gardent bien de détruire la légende des souffrances qu'ils endurent en Tunisie. Comme ils ont la franchise postale, ils écrivent énormément. Chaque courrier emporte des flots de lettres dans lesquelles la Tunisie n'est pas représentée comme une nouvelle Capoue, et la vie qu'on y mène comme une vie de délices. Je ne parle pas des soldats qui écrivent des lettres à insérer dans les journaux ou dans les discours de M. Camille Pelletan et de M. Paul de Cassagnac. Ceux-là sont heureusement une exception. Mais les lettres intimes adressées aux familles sont remplies de peintures fort tristes, de récits fort peu encourageants. Cela s'explique sans peine. Les familles déjà attendries par ce qui se dit et s'écrit en France sur la Tunisie et sur l'expédition de Tunisie, répondent à toute lettre un peu sombre par l'envoi de quelques ressources destinées à adoucir la condition mal-

son successeur les choses ont changé de face. On connaît tous les détails de l'incident Meschino. Désormais nos soldats seront donc protégés contre d'inqualifiables agressions. Il était temps !

heureuse de nos soldats. On ne saurait croire combien d'argent arrive ainsi par chaque courrier. Les simples soldats en reçoivent plus que n'en recevaient jadis les officiers. Jamais armée, de l'avis de tous, n'a été mieux traitée à cet égard. Lorsque je suis allé à Kaïrouan, le payeur avait distribué dans la semaine 80,000 fr. au seul corps qui occupe la ville. On a calculé qu'en moyenne chaque soldat, outre sa solde, touchait dix francs par mois de sa famille. C'est là un phénomène curieux, une nouvelle preuve de la richesse et de l'esprit d'économie de la France. Pour que les familles soient en mesure d'expédier en Tunisie des sommes aussi considérables, ne faut-il pas que chez nous l'aisance ait réellement pénétré partout ? Mais c'est en même temps un phénomène qui explique bien des doléances sur la Tunisie, bien des tableaux sinistres de l'existence qu'on y mène. Pour toucher les familles, pour leur arracher leurs économies, ne faut-il pas aussi qu'on leur fasse croire aux grandes infortunes d'une campagne qui en réalité, à part les épidémies des premiers mois, a pu être fatigante, mais n'a certainement justifié ni les appréhensions qu'elle avait fait concevoir, ni les terreurs malencontreuses qu'elle cause encore à tant de personnes ?

Je ne saurais trop insister sur ce sujet, parce qu'il est de ceux sur lesquels il est essentiel que l'opinion publique soit complètement édifiée. Peut-être le passé a-t-il été dur pour nos soldats, je n'en parle que sur des informations étrangères, n'y ayant point assisté : mais le présent ne l'est pas, j'en suis témoin. A part les colonnes qui opèrent dans le Sud et qui, naturellement, ont à souffrir du climat et des marches, toutes nos troupes sont aujourd'hui parfaitement bien en Tunisie. On pourrait presque dire que l'abondance des ressources administratives mises au service du corps d'occupation est excessive. S'il faut un pareil matériel pour la plus petite expédition africaine, que ne faudrait-il pas pour une grande campagne européenne ? On ne saurait pourtant pas prendre l'habitude de faire la guerre avec un bien-être aussi grand que celui de la paix. Les camps sont placés pour la plupart dans des lieux très sains, très heureusement exposés, sous des oliviers ou des palmiers qui leur donnent de l'ombre et de la fraîcheur. Avec leur industrie ordinaire, nos soldats y ont créé des jardins potagers qui ont donné tout de suite, grâce à la fertilité du climat, d'excellents légumes. Dans les villes, les troupes occupent les kasbahs, les forts et les bastions, qui

ont été facilement appropriés et aménagés de manière à constituer des résidences parfaitement confortables. Les hôpitaux et les ambulances sont montés et entretenus avec le plus grand soin ; mais, par bonheur, en cette saison, on y voit fort peu de malades. S'il y en a davantage en été, — ce qui est malheureusement d'autant plus à craindre qu'on commet la faute de changer en ce moment la composition du corps d'occupation et d'envoyer à la place des soldats non acclimatés, — du moins ils auront tous des lits très doux, — placés dans des salles très aérées, où ils se rétabliront, il faut l'espérer, très rapidement. Ce qui prouve que nos soldats ne sont pas aussi éprouvés en Tunisie qu'on le croit et qu'ils le disent, c'est que beaucoup d'entre eux demandent à être incorporés dans les compagnies franches qu'on a créées ou qu'on se propose de créer : ils veulent rester dans le pays. Qu'ils y demeurent ou qu'ils le quittent, ils y auront reçu une éducation militaire qu'ils n'auraient jamais reçue en France. Le contraste entre les régiments que l'on voit ici et ceux qu'on rencontre à Paris ou en province est saisissant. La campagne de Tunisie aura formé un petit noyau de troupes solides, admirablement exercées, habituées à se débrouiller rapidement au milieu

de toutes les difficultés, très disciplinées, parfaitement aguerries aux marches et aux manœuvres. On croirait en Tunisie que tous les régiments sont des régiments de zouaves, tant ils sont alertes, délibérés, tant leur tenue est remarquable. Il n'y a pas d'observateur impartial qui n'en soit frappé, et qui ne reconnaisse que la campagne de Tunisie, en forçant les soldats qui y ont pris part à se reconnaître et à agir promptement dans un pays nouveau pour eux et où les surprises ne leur ont pas été ménagées, les aura trempés pour de plus grandes entreprises. Ils formeront des réserves de choix, une sorte de corps d'élite au milieu de notre armée.

En somme, ce qui frappe le plus, lorsqu'on arrive sans prévention à Tunis, c'est l'importance et la rapidité des résultats obtenus, en dépit des fautes commises et de la faiblesse avec laquelle ont été menées les opérations. Je ne cesserai de répéter que nous tenons le pays, que rien ne nous y menace à l'intérieur, qu'il ne nous reste plus qu'à le garder, et, par conséquent, qu'à l'organiser. Tout plie sous notre domination, et la rébellion ne se relèverait que si nous enlevions mal à propos le poids qui pèse sur elle en rappelant notre armée avant d'avoir organisé un système de d.

fense capable de la maintenir en respect avec peu de forces convenablement disposées. La guerre que nous avons faite a été plutôt une œuvre d'occupation qu'une œuvre de combat ; c'est pour cela que nous ne pouvons conserver le pays que par une occupation suffisamment prolongée. Or, cette occupation, fâcheuse sans doute à quelques égards, n'est du moins pas, comme on le dit, remplie de souffrance pour ceux qui l'exécutent. On ne saurait comparer un instant la vie de nos soldats en Tunisie à celle des troupes anglaises dans certaines possessions de l'Angleterre. Il est vrai cependant que la campagne de Tunisie a montré l'insuffisance de notre système militaire actuel. Organisé uniquement en prévision d'une grande guerre européenne, il se prêtait fort mal, on s'en est aperçu, à une expédition en Afrique. Que, malgré cela, cette expédition ait été si aisée, si prompte, si grosse de résultats, c'est ce dont tout le monde se féliciterait en France si l'esprit de parti et les préventions de la peur n'empêchaient pas de se rendre à l'évidence, de reconnaître la vérité ! Mais, en supposant même que les critiques soulevées par l'expédition de Tunisie soient fondées, que notre armée y ait fait preuve d'une impuissance et d'une incapacité absolues, qu'elle

soit très incomplètement venue à bout d'une entreprise pour laquelle elle n'était point préparée, ne serait-ce pas encore un avantage précieux d'avoir fait une pareille expérience ? Il est parfaitement clair aujourd'hui que nous devons être prêts à soutenir en même temps une guerre européenne et une guerre africaine, car le jour où nous aurons à lutter contre une des grandes puissances du continent, une forte diversion en Afrique sera presque inévitable. Au premier combat que nous livrerons en Europe, l'insurrection éclatera en Algérie. Seulement cette insurrection n'aura aucune importance et sera immédiatement comprimée si nous avons une force pour la briser. Dans le cas contraire, les plus grandes catastrophes sont possibles, voire même vraisemblables. N'eût-elle pas eu d'autre effet, l'expédition de Tunisie nous aurait donc rendu un grand service en appelant notre attention sur un péril auquel nous ne songions pas, en nous montrant la nécessité de créer une armée coloniale et de pratiquer dans nos possessions françaises une politique arabe, en prévision non seulement des complications ordinaires qui se produisent en Afrique, mais de l'explosion générale qui pourrait y éclater contre nous, au moment d'une grande guerre européenne.

Si nous étions moins légers, moins absorbés par nos luttes intérieures, plus occupés de ce qui se passe au dehors, plus soucieux de notre avenir dans le monde, la Tunisie serait aussi populaire en France qu'elle l'est peu. Elle a failli relever notre prestige diplomatique; elle nous a montré le fort et le faible de notre organisation militaire; elle a mis en évidence les lacunes de notre politique. Elle a fait tout cela sans nous compromettre. Nous y avons reçu des leçons utiles tout en y remportant des succès considérables. Bien plus, nous nous en sommes rendus maîtres avec une facilité extraordinaire. Nous n'y avons eu à lutter que contre nous-mêmes. Tant que nous y avons montré de la décision, toutes les résistances sont tombées devant nous. Elles n'ont reparu que lorsque nous avons hésité et nous nous sommes troublés. Les obstacles que nous y avons rencontrés, c'est de nos propres mains que nous les avons élevés. Après le traité du Bardo, si, loin de retirer nos troupes, nous avions occupé immédiatement le littoral et le Sud, il n'y aurait même pas eu de velléité de révolte. Aujourd'hui, si nous continuons à occuper le Sud et si nous ne dégarnissons pas le littoral du pays, nous n'aurons plus...

Nous sommes dans un petit pays très riche, dont les pluies exceptionnelles de cet hiver ont rendu le climat très supportable, où notre domination est acceptée avec une résignation parfaite. Les seuls dangers à craindre viennent du dehors, des Turcs d'abord, puis des puissances rivales. Mais pour rendre les Turcs impuissants, il suffit de les empêcher de lancer dans le Sud des bandes armées qui tomberaient sur les tribus dont nous avons reçu la soumission. Et quant aux puissances rivales, elles commencent à comprendre qu'il est inutile de lutter contre le fait accompli. Nous les en convaincrons complètement par une politique de protectorat effectif. Ce sont nos équivoques, nos réticences, nos demi-mesures qui les ont empêchées jusqu'ici de prendre leur parti d'une situation qu'elles ne peuvent point modifier, mais que nous leur permettons naïvement de modifier nous-mêmes. Soyons enfin plus sûrs de nous, c'est le seul moyen d'être sûrs des autres !

## XII

### L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE

Je n'ai cessé d'affirmer, au cours de ces lettres, que l'occupation de la Tunisie avait été pour nous une nécessité politique et militaire du premier ordre; qu'elle nous était si impérieusement imposée, que tôt ou tard nous aurions dû l'accomplir; qu'il ne fallait donc pas s'arrêter aux causes secondes qui nous avaient décidés à l'entreprendre, mais envisager seulement le motif supérieur auquel nous avions cédé en le faisant. La Tunisie contient, en effet, la frontière Sud-Est de notre grande colonie africaine, frontière sans la possession de laquelle l'Algérie resterait exposée à toutes les agressions du monde musulman. Entre ces



maines ce pays deviendra une barrière qui couvrira l'Afrique française, et en rendra le gouvernement facile; entre des mains étrangères il se serait inévitablement transformé en une sorte de vestibule largement ouvert sur nos provinces algériennes et y donnant accès à tous nos ennemis. C'est là une vérité géographique et historique tellement évidente, qu'il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur une carte quelconque, et de réfléchir quelque peu à notre situation en Afrique. Une sorte de brèche naturelle est ouverte au flanc Est de notre colonie, et c'est par cette brèche que sont toujours passés, non seulement les agitateurs, mais les armes et la poudre qui ont alimenté les révoltes périodiques du Sud algérien. Les véritables dangers pour notre domination africaine sont en Tripolitaine. C'est par là que le Sahara et l'Algérie communiquent avec l'Orient et subissent son influence. On sait qu'il s'est fondé, il y a un peu plus de quarante années, en Cyrénaïque, un ordre religieux tout-puissant, une immense confrérie musulmane à laquelle sont affiliées la plus grande partie des populations de la Tripolitaine, et dont le but avoué est l'expulsion des chrétiens, mais surtout des Français du Nord de l'Afrique. Cet ordre, qui est celui des Senoussia, forme un véri-

table état théocratique sous la direction de la Zaouïa du Djebel Lakhdar ; son action s'exerce à l'Est jusqu'en Égypte, et au Sud jusqu'au Soudan. Mais le véritable centre de ses opérations est le Sahara, où ses efforts sont appuyés par diverses sectes plus ou moins mystiques, et surtout par celles qui prennent leur mot d'ordre politique et religieux à la Zaouïa Chadouïa de Messara, en Tripolitaine, succursale de la Zaouïa de Médine, en Arabie. Cette grande association antichrétienne et antifrançaise est la plus dangereuse peut-être qui existe dans le monde musulman. L'ordre des Senoussia n'est théologiquement qu'un dérivé de celui de Chadouïa ; mais dans la lutte engagée contre le christianisme, il a pris le premier rang et marche à la tête des combattants. De l'avis unanime des personnes qui connaissent l'Afrique, c'est dans le Djebel Lakhdar, c'est de la Zaouïa de Si-Senoussi que sont toujours parties les prédications les plus violentes contre notre domination africaine, et que les émissaires les plus fanatiques ont rayonné dans nos possessions africaines.

La constitution géographique du pays favorisait singulièrement cette action des confréries belliqueuses de la Tripolitaine contre notre colonie algérienne. Comme je l'ai fait observer précé-

demment, à partir du chott Melrir et du chott Gharsa commence une immense région de dunes qui courent au Sud jusqu'au delà de Ghadamès et qui forment une digue presque infranchissable entre la Tripolitaine et l'Algérie. Du chott Gharsa à Gabès, au contraire, les dunes s'interrompent ; des contrées fertiles, de riches oasis, habitées par des populations belliqueuses, naturellement hostiles à tout ce qui est chrétien, donnent passage, non seulement aux émissaires isolés, mais encore aux convois et aux caravanes qui tentent de pénétrer à travers la Tunisie, dans le Sud algérien. Le Djerid, le Nefzaoua et l'Arad servent ainsi d'avant-poste et de refuge à tous les agitateurs politiques ou religieux de notre Sahara oriental. Ceux-ci sont constamment en relations avec les fanatiques de Tripolitaine, qui restent de leur côté en rapports non moins constants avec ceux de l'Orient : ainsi s'établit une sorte de chaîne continue allant de Constantinople et de l'Arabie jusqu'en Algérie, chaîne à travers laquelle passe un courant de révolte dont l'explosion menace à chaque instant notre sécurité.

Depuis la conquête de l'Algérie, le même phénomène s'est toujours produit. Quelle que fût notre influence sur la Tunisie, — et elle a été

longtemps tellement grande qu'elle équivalait à un protectorat, — le gouvernement tunisien étant incapable de fermer lui-même sa frontière aux incursions musulmanes, la poudre, les armes, les excitations insurrectionnelles n'ont pas cessé un seul jour de circuler librement de Djerbâ, de Tozeur, de Gabès, de Sfax de tous les points de cette large ouverture qui donne au monde oriental un accès si facile sur la Tunisie et sur l'Algérie, jusqu'au M'Zab et jusqu'au Sud marocain. Mais, durant ces dernières années, le danger a pris une gravité nouvelle. Tant que les confréries religieuses et les associations tripolitaines étaient livrées à elles-mêmes, leur action, nécessairement décousue, intermittente, mal dirigée, pouvait être combattue avec moins de difficulté. Il n'en est plus de même depuis le jour où une politique nouvelle a été inaugurée à Stamboul, où le Sultan a rêvé de relever le prestige du califat et de reprendre sur les Arabes, au moyen d'une politique musulmane, l'action qu'il avait perdue depuis longtemps. Tous les éléments antichrétiens et antifrçais, longtemps désunis et dispersés, ont pris subitement une cohésion, une harmonie redoutables. En réalité, la Turquie n'était point maîtresse jusqu'ici de la Tripolitaine; elle n'y pos-

sédait qu'un pouvoir nominal; la puissance effective ne lui appartenait pas. Son autorité sur les tribus indisciplinées de cette contrée n'avait pas plus de consistance que celle qu'elle exerce sur les tribus nomades des bords du golfe Persique. Les Arabes de vieille race et de pur sang n'obéissaient pas aux ordres turcs. Les choses ont changé lorsque la Turquie s'est présentée à eux comme la directrice du mouvement islamique, lorsqu'elle est venue leur proposer, non de supporter son joug, mais d'accepter son appui contre les chrétiens. Elle n'a pu se faire accepter d'eux qu'à la condition d'accepter leur fanatisme. Dès lors, des aliments nouveaux et singulièrement combustibles, ont été jetés dans le foyer qui brûlait en Tripolitaine. Malgré ses désastres, la Turquie est une grande puissance militaire; elle a des soldats admirables et des armes excellentes; elle peut distribuer en abondance, sinon des vivres, au moins des munitions aux combattants arabes, qui ne demandent pas autre chose pour entrer en campagne contre nous. Elle n'a pas besoin de nous déclarer directement la guerre, elle ne risque pas de le faire; mais usant contre nous d'un procédé dont tant d'autres ont usé contre elle, elle laisse se former sur son territoire des

bandes insurrectionnelles qu'elle équipe, qu'elle arme, puis qu'elle lance sur nos possessions, en leur réservant un abri, en cas de défaite, au lieu même où elles se sont préparées à la lutte.

Et ce péril est d'autant plus sérieux, qu'à côté de la Turquie, nous sommes exposés à voir se placer quelque grande puissance européenne. L'empire ottoman ne s'appartient pas à lui-même ; quelque effort qu'il fasse pour échapper aux influences étrangères, pour se retremper et se cantonner dans le monde islamique, sa politique est toujours inspirée, dirigée, conduite par un prétendu allié dont il suit plus ou moins docilement les conseils. Nous avons été longtemps cet allié ; l'Angleterre l'a été plus souvent que nous encore. Aujourd'hui, à ce qu'il semble, le tour de l'Allemagne est venu. C'est de Berlin que part l'impulsion à laquelle obéit Constantinople. Sans doute le Sultan actuel n'est pas homme à se donner jamais complètement ; mais, dans sa pensée, l'alliance allemande doit lui rapporter autant qu'elle lui coûte. Qu'il se trompe ou non, peu importe ! Il n'en est pas moins possible qu'à un moment donné sa politique islamique et arabe ne soit parfaitement d'accord avec la politique réaliste et européenne de l'Allemagne, pour soulever contre

les éléments insurrectionnels de l'Afrique. M. de Bismarck, on le sait, a toujours cherché à prendre entre deux feux les pays auxquels il faisait la guerre, et à les obliger à lutter en même temps contre l'armée allemande et contre une insurrection. On ne saurait oublier ni ses relations avec les révolutionnaires hongrois, durant la campagne contre l'Autriche, ni ses complaisances pour la ligue du Midi et la Commune durant la campagne contre la France. Il a dit un jour que la révolution était une force dont il fallait savoir se servir. Le fanatisme religieux, les haines de races sont des forces bien plus efficaces encore dont une politique prévoyante ne peut renoncer à tirer parti. Dieu me garde de voir la main de l'Allemagne dans tout ce qui se passe en Tripolitaine, et de céder à ce sentiment d'aveugle appréhension qui fait croire à un si grand nombre de Français que M. de Bismarck est l'auteur des agitations du monde entier ! Mais il serait le plus médiocre des hommes politiques s'il ne se préoccupait pas, en prévision d'une lutte possible avec la France, d'immobiliser une grande partie de nos troupes en Afrique. Bien des signes permettent de reconnaître qu'il ne néglige pas un soin aussi important. Il a constamment agi envers nous dans

la question tunisienne, suivant un de ses mots favoris, « en bon voisin » ; il ne nous a créé aucune difficulté ; il nous a même aidés à en surmonter quelques-unes ; quand nous nous sommes rendus maîtres du pays, il a été le premier à accepter les faits accomplis. Mais s'il n'a pas employé contre nous la politique de tracasseries dont certains autres ont usé, il n'a pas renoncé cependant à la politique de surveillance que nul ne pratique aussi habilement que lui. Ce n'est certainement pas sans dessein qu'il vient d'envoyer à Tunis, en qualité de consul général, un des hommes qui connaissent le mieux les Arabes et qui sont le mieux connus d'eux, un savant des plus distingués qui a parcouru tout le Nord de l'Afrique et le Soudan, et qui a conservé partout des relations, des sympathies, des amitiés : le docteur Nachtigal. Si, comme on l'annonce, M. Gerhard Rohlfs, dont la participation à l'insurrection de 1871 est encore dans toutes les mémoires, est nommé prochainement consul général à Tripoli, cette seconde mesure complétera la première. Beaucoup d'officiers allemands sont déjà, dit-on, en Tripolitaine. Personne assurément ne pourrait, à l'occasion, soulever plus rapidement les Arabes que des hommes tels que

MM. Nachtigal et Gerhard Rohlfs. J'insiste en ce moment sur l'action éventuelle de l'Allemagne; mais celle de l'Italie s'exercerait aussi à l'occasion d'une manière dangereuse pour nous. Depuis quelques années l'Italie a fait de grands efforts pour se rapprocher de Constantinople et pour y jouer un rôle important. Elle n'y a réussi qu'en partie; cependant elle n'y a pas totalement échoué. Ses rancunes, combinées avec celles des Turcs et avec la haine des Arabes, risquent de contribuer aux futures révoltes de l'Afrique. En un mot, toutes les puissances européennes avec lesquelles nous sommes exposés à entrer en action ne sauraient renoncer, sans une étonnante maladresse, à profiter de la situation de la Tripolitaine, qui est en quelque sorte une poterne dominant l'Algérie, pour ébranler notre puissance algérienne et nous mettre aux prises avec de terribles insurrections.

Il ne faut se faire à ce sujet aucune illusion. Tant que durera la crise que traverse en ce moment le monde musulman, — et il n'est pas probable qu'elle finisse bientôt, car elle tient à des causes générales dont l'action s'exercera longtemps encore, — nous resterons en Afrique le point de mire de tous les fanatiques du monde

arabe. Comme nous sommes, non seulement la seule puissance chrétienne du Nord de l'Afrique, mais encore la seule puissance chrétienne au monde qui domine directement dans un pays arabe, nous ne devons pas être étonnés que ce soit surtout contre nous que les Arabes concentrent leurs efforts. Le chrétien, c'est nous ! Je ne dis pas, bien entendu, qu'il nous soit impossible de gagner les Arabes, de les habituer à notre domination, voire même de la leur faire aimer. Je suis d'avis, au contraire, que c'est une entreprise parfaitement réalisable, dans laquelle nous réussirons beaucoup plus vite qu'on ne le croit généralement, et qui dissipera complètement les dangers que nous font courir les excitations turques et arabes en Afrique. Mais il faut bien reconnaître que jusqu'ici nous ne nous en sommes pas occupés ; que nous avons pensé à tout autre chose ; que nous avons tenu juste la conduite qui pouvait le plus nous aliéner les sympathies des Arabes. La politique de colonisation officielle que nous avons suivie avec tant d'ardeur depuis dix ans en Algérie a eu pour résultat de poser dans ce pays la question agraire, d'y ébranler notre situation militaire, de soulever contre nous les populations indigènes qui commençaient à se rappro-

cher de nous et à se soumettre de bon cœur à notre gouvernement. Pour réparer une faute aussi grave et qui peut avoir d'aussi terribles conséquences, il nous faudra bien des années. En attendant, nous resterons exposés à toutes les attaques. Ce serait donc, de notre part, un manque de prévoyance inexplicable, que de ne pas nous fortifier énergiquement dans les positions stratégiques dont nous sommes ou dont nous devons être les maîtres, et de ne pas défendre de notre mieux nos possessions algériennes contre les excitations morales et les secours matériels venus du dehors.

En nous établissant en Tunisie, et principalement dans la région du Sud, à laquelle on ne pensait pas au début de l'expédition, et qui est cependant la plus importante du pays, nous arriverons sans peine à fermer absolument la porte qui sépare le monde oriental de l'Afrique française. Il nous sera toujours facile de tenir le Nord et le centre de l'Algérie et de la Tunisie. Quels que soient nos griefs contre les Tunisiens, quelques inconvénients qui puissent résulter pour nous des excitations fanatiques des marabouts indigènes, y compris ceux de Kairouan dont on avait tant exagéré l'importance, et qui se sont trouvés les moins ardents de tous, nous

pouvons toujours rester les maîtres de la situation, nous garder et nous défendre jusqu'à la hauteur de Tebessa : c'est à partir du Sud de cette ville que commencent les vraies difficultés.

Pour couper court aux incursions des tribus de la Tripolitaine et aux révoltes de leurs alliées du Sahara, il faut en premier lieu dominer la ligne des anciens postes romains qui s'étend de Tebessa à Gabès et divise le versant méditerranéen de celui du Sahara. Cette ligne est d'une importance capitale, d'abord parce qu'elle nous assure la tranquillité du Sahara tunisien, ensuite parce qu'elle nous permet de surveiller toute la zone des landes et des hauts plateaux, jusqu'à la vallée de la Medjerda. Les grandes tribus nomades et guerrières des Hamoma, des Fraichich, des Zlass, des Mételit, des Drid et des Madjer seront ainsi tenues en respect par les postes établis sur leurs derrières. Mais ce n'est pas tout, et si la ligne dont je parle doit être notre principale frontière au Sud de la Tunisie, nous ne posséderons pourtant le pays d'une manière effective qu'en nous avançant plus loin encore, sur la route même du Sud tunisien et algérien. L'occupation de Zarzis ou de Ksar-Moudenne, peut-être l'occupation de Tozeur et d'un point de la

Neftzaoua sont d'une nécessité militaire du premier ordre. De Djerba à Tougourt et à Ouargla, quelques postes français, établis sur les points où il est impossible de ne pas passer, — car ce sont les seuls où se trouve de l'eau, les seuls par conséquent où il existe des routes praticables dans cet immense pays, — couvriront complètement la Tunisie et l'Algérie et les protégeront l'une et l'autre contre toutes les excitations qui y ont provoqué jusqu'ici les révoltes.

On se rappelle le mot de lord Beaconsfield sur la frontière scientifique de l'Inde. Quoique ce mot, qui avait quelque temps fait fortune, n'ait pas en somme été heureux, je n'en trouve pas un de meilleur pour définir la situation du Sud tunisien par rapport à l'Algérie. Cette contrée est la frontière scientifique de notre grande colonie africaine. Jusque-là, rien ne nous sépare du monde oriental ; mais là, sauf la médiocre trouée qui va du chott Gharsa à la petite Syrte, une sorte de mer de sable, cent fois plus grande que la mer projetée du capitaine Roudaire, s'étend entre l'Orient et nous. Il faut garder seulement les abords de cette mer, ce qui est une entreprise beaucoup plus simple, beaucoup moins coûteuse qu'on ne l'imagine au premier abord.

On a proposé deux systèmes pour occuper le Sud tunisien : le premier consiste à échelonner une série presque ininterrompue de postes le long de la ligne des chutout, en plaçant des avant-postes plus au Sud. Il aurait l'inconvénient d'exiger un nombre d'hommes beaucoup trop considérable et d'éparpiller nos forces outre mesure. Avec les puissants moyens de concentration dont nous disposons aujourd'hui, il vaut assurément mieux, comme je l'ai déjà exposé, se borner à établir de fortes garnisons sur certains points bien choisis, et détacher de ces garnisons des colonnes volantes qui évolueront au milieu d'un certain nombre de postes de ravitaillement gardés par de petites troupes. Mais pour que ce second système qui, contrairement au premier, demandera peu d'hommes, soit applicable, il est indispensable que nous nous mettions en mesure, en cas de danger, de concentrer sur notre frontière Sud des forces considérables avec toute la rapidité nécessaire pour éviter une surprise. C'est donc une simple question de routes et de chemins de fer. Le jour où nous aurons les routes et les chemins de fer suffisants, nous pourrons dégarnir sans inconvénient le Sud tunisien, ou plutôt n'y entretenir qu'un corps d'occupation

relativement restreint. J'ai déjà parlé de la ligne de Tebessa à Gafsa, au moyen de laquelle nous tiendrons absolument tous les hauts plateaux. Une ligne non moins indispensable est celle de Biskra à Tougourt et de Tougourt à Ouargla, qui suivrait parallèlement la région des dunes et qui nous permettrait d'en surveiller toutes les issues. Si l'on adoptait le procédé des voies étroites, ces chemins de fer pourraient être construits en trois ou quatre ans. Cela fait, nous serions absolument sûrs de notre frontière Sud-Est. En outre, nous serions sûrs de la province de Constantine et de celle d'Alger. L'occupation de la Tunisie aurait alors cet avantage étrange et inappréhensible de nous permettre d'affaiblir nos garnisons algériennes. Il est évident, en effet, que la présence de troupes nombreuses dans la province de Constantine et dans la province d'Alger deviendrait inutile, ou du moins cesserait d'être indispensable du moment qu'un corps d'occupation suffisant servi par de grandes voies de communication fermerait complètement l'Algérie et la Tunisie aux incursions et aux excitations du dehors.

Ceux pour lesquels l'expédition de Tunisie est une aventure qui immobilisera longtemps en Afrique une partie de notre armée, se trompent donc

manière la plus grave. L'aventure eût consisté à laisser la Tunisie servir de passage à nos ennemis pour venir nous attaquer en Algérie. Si nous avions persisté dans la faute que nous avons commise d'abord d'occuper le Nord du pays sans nous avancer jusqu'au Sud, — ainsi que le voulaient des diplomates pour lesquels la Tunisie commençait à Bizerte et ne dépassait pas Tunis, et des généraux convaincus que la prudence est la première vertu militaire, — nous aurions certainement perdu tout l'effet de la guerre. Mais une insurrection dont les résultats immédiats ont été fâcheux, a eu du moins l'avantage de nous empêcher de persévérer dans une erreur aussi périlleuse. Il nous est arrivé dans l'espace de quelques mois, en Tunisie, ce qui nous est arrivé en Algérie dans l'espace de plusieurs années. Malgré nos efforts pour restreindre notre action au Nord et au centre du pays, nous avons été obligés de nous avancer au Sud, vers des contrées brûlantes, habitées par des tribus belliqueuses, fanatiques et pillardes, que nos ennemis peuvent sans cesse lancer contre nous et dont l'assaut est toujours menaçant. Nous aurions volontiers renoncé à les placer sous notre empire, mais leurs provocations ne nous ont pas permis de respecter leur liberté. Où s'arrêtera

ce mouvement d'expansion? c'est ce qu'il est heureusement facile de déterminer. Bien des personnes s'imaginent que notre politique algérienne est soumise à la même nécessité que celle des Russes dans l'Asie centrale, je veux dire à la nécessité de marcher toujours, de faire toujours de nouvelles conquêtes faute de trouver une barrière naturelle où il soit possible de faire une halte définitive. Pour atteindre un adversaire fuyant sans cesse devant nous, mais se remettant sans cesse à notre poursuite dès que nous nous éloignons de lui, il faudrait aller continuellement en avant. C'est là, Dieu merci! une erreur géographique qui ne résiste pas à l'examen. L'Algérie est placée dans de tout autres conditions que les régions asiatiques occupées par les Russes. Elle forme au Nord de l'Afrique une sorte de bordure européenne, un bassin méditerranéen, dont la constitution géologique, les productions naturelles, le climat même ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la Provence et de l'Italie. Derrière cette bordure s'étend un immense désert, une région sablonneuse qui sépare scientifiquement et politiquement l'Afrique du Nord de l'Afrique du centre et du Sud. Ce sont deux mondes différents, entre lesquels la nature a placé, pour me servir de la com-

paraison que j'employais tout à l'heure, une mer de sable non moins difficile à franchir que la mer ordinaire. Cette mer est parsemée d'ilots et remplie de presqu'îles dont il faut s'emparer à tout prix ; mais au delà s'élèvent d'immenses vagues de sables qu'aucune invasion redoutable ne saurait affronter. Là doit s'arrêter, sinon notre action, au moins notre domination directe. Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin, mais il faut aller jusque-là pour être maîtres chez nous.

Or il est certain que nous ne serions jamais maîtres chez nous si nous pouvions être pris en flanc. Nous avons deux puissants voisins à l'Est et à l'Ouest, deux voisins musulmans, et par suite dangereux, mais à coup sûr très inégalement dangereux : la Turquie et le Maroc. Il est peu probable que nous ayons jamais à craindre d'eux une action directe et surtout combinée. Le Sultan de Constantinople et le Chérif du Maroc ayant des prétentions égales au califat de l'islam, rien n'est plus aisé que de les tenir divisés et de profiter de leur jalousie mutuelle pour les empêcher de s'unir jamais contre nous. Il ne nous est pas très difficile non plus d'entretenir des relations d'amitié avec le Chérif du Maroc, soit en flattant ses ambitions religieuses, soit en faisant agir au-

près de lui les influences diverses par le moyen desquelles on arrive à l'alliance des souverains orientaux. Le Maroc n'est point d'ailleurs, comme la Turquie, un champ d'intrigues que remuent toutes les puissances européennes, et la cour de Fez ne subit pas, comme le gouvernement de Constantinople, le contre-coup de toutes les crises qui agitent l'Occident. Nous sommes constamment exposés à voir la Porte ottomane agir sous l'impulsion de nos ennemis : un caprice du Sultan, une révolution de sérail, un intérêt politique sérieux risquent d'en faire l'auxiliaire des nations contre lesquelles nous aurions à lutter, tandis qu'au Maroc nous n'avons à redouter que l'action de l'Angleterre et de l'Espagne, deux pays qui sont nos alliés naturels. C'est donc de l'Est seulement que peut partir l'agression qui menacerait nos possessions algériennes. Si la Tunisie ne nous appartient pas, si elle reste livrée à toutes les influences musulmanes et européennes, nous sommes découverts absolument du côté de l'Est; nous n'avons pas de rempart, pas de frontière; on peut sans cesse entrer chez nous. Sans avoir besoin de nous déclarer la guerre, sans être obligé de venir se heurter à nos garnisons du Nord et du centre, il existe au Sud-Est, vers le

sommet de la région des dunes, un long couloir qui donne accès dans le Sud algérien, à travers lequel rien n'empêche de lancer des bandes de cavaliers, des émissaires religieux, des convois d'armes et de munitions qui iront fomenter et entretenir la révolte dans les régions où il nous est le plus difficile de l'atteindre et de la frapper. Maîtres de la Tunisie, il nous est facile de tourner à notre avantage ce qui, dans les mains de nos ennemis, serait pour nous la cause d'un si grand détriment. Tout l'Est de la Tunisie est enveloppé par la Méditerranée, et quant au Sud, à part l'ouverture dont je n'ai cessé de parler, il est couvert par la région des dunes sur laquelle je me suis non moins longuement étendu. Entourer cette région, en occuper fortement les abords, fermer l'issue qu'elle laisse libre entre ses murailles de sable et la mer, est pour nous une nécessité tellement évidente, qu'on s'étonne d'avoir besoin de la signaler. C'est la clef de notre possession africaine. Tant que nous ne la tenions pas, on pouvait sans cesse nous dire : La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir !

On ne le pourra plus désormais, puisque nous tenons cette clef, et que, s'il plaît à Dieu ! nous ne la lâcherons pas.

### XIII

#### L'ITALIE ET LA TUNISIE

Si j'ai réussi à expliquer combien la Tunisie était, politiquement et militairement, une dépendance nécessaire de l'Algérie, on comprendra sans peine que la France ait éprouvé une vive émotion lorsqu'elle a appris que l'Italie s'apprêtait à la lui disputer. Je ne ferai pas du sentiment mal à propos. Il y a eu chez nous beaucoup d'âmes naïves que la conduite de l'Italie a profondément blessées. Eh quoi ! un pays qui nous doit l'existence, qui sans nous ne serait arrivé ni à l'indépendance ni à l'unité ; un pays que nous avons formé et, pour ainsi dire, pétri de nos mains et de notre sang ; un pays auquel nous avons sacrifié

toutes les traditions de notre politique et pour lequel nous avons oublié nos intérêts les plus évidents sur la Méditerranée, à peine arrivé à l'épanouissement de ses forces, devait-il nous choisir, sinon pour ses premiers adversaires, — le mot adversaire est bien gros, — au moins pour ses premiers concurrents? Question oiseuse que je ne soulèverai pas. De nos jours le réalisme gouverne le monde; à tort ou à raison les nations, comme les individus, ne se laissent plus conduire par les conseils du cœur. Il n'y a que la France qui se targue encore de désintéressement. Personne ne se croit obligé de l'imiter. Je dirai donc tout de suite et très nettement ce que je pense de la conduite de l'Italie à notre égard. N'ayant pas été de ceux qui se sont passionnés jadis pour elle, je puis la juger aujourd'hui beaucoup plus froidement que d'autres. Ce qu'on appelle, peut-être à tort, son ingratitude ne m'a ni surpris, ni indigné: je n'ai été ni trompé dans mon espérance, ni déçu dans ma tendresse: étant trop jeune pour avoir eu occasion de l'aimer d'amour lorsqu'elle était faible, je ne suis pas tenté de la haïr depuis qu'elle semble quelquefois user de sa force à nos dépens.

Il est possible que le poids de la reconnaissance

ait pesé assez vite à l'Italie. « Allégeons notre dette de reconnaissance, » disait Cavour en nous cédant Nice et la Savoie. A supposer que ce poids fût d'abord très lourd, il s'est trouvé bientôt si allégé que l'Italie n'a pas hésité à profiter de nos désastres pour résoudre sans nous et malgré nous la question romaine. Il faut avouer cependant que nous avons trouvé chez nos voisins, durant tout le cours de la guerre franco-allemande, une sympathie très vive, très expansive; seulement le caractère de cette sympathie était assez particulier. Ceux qui avaient le loisir, au milieu des terribles incidents de la guerre, de lire les journaux italiens; ceux qui, la paix conclue, sont allés demander à l'Italie quelques heures de repos et d'oubli, ont tous conservé le souvenir de l'impression que nos malheurs avaient produite dans la péninsule. On nous plaignait beaucoup; on déplorait sincèrement ce qu'on regardait comme notre chute irrémédiable. On était convaincu que c'en était fait de la France, que son rôle politique était terminé, qu'elle ne se relèverait jamais du coup qu'elle venait de recevoir; et l'on déclarait avec une douleur véritable que c'était bien dommage. Pauvre France! Une si grande nation ne pouvait périr sans laisser dans le monde un vide

immense, sans que sa mort causât autour d'elle une profonde et poignante émotion. C'étaient dix siècles de gloire qui s'effondraient. Mais, par bonheur, avant de tomber, la France avait eu la noble, la généreuse inspiration de se créer un successeur. Avec elle, la mission des races latines en Europe et dans la Méditerranée n'était donc point terminée. L'Italie était là, pleine d'énergie et de jeunesse, et toute prête à la continuer. — Ce sera une tâche difficile, disaient d'une même voix ses journalistes et ses orateurs; l'œuvre de la France n'est pas de celles qu'on puisse reprendre aisément; aucune nation moderne peut-être n'a eu un plus beau passé : mais l'Italie saura s'inspirer de ses leçons pour faire aussi bien qu'elle, et s'il est possible même mieux qu'elle; et à chaque progrès accompli, aussi reconnaissante qu'heureuse, elle n'oubliera pas de reporter l'honneur du succès à sa devancière, à celle dont les services lui auront été si utiles et dont les exemples seront encore pour son inexpérience un si puissant secours.

Je suis convaincu que les Italiens étaient parfaitement sincères en s'exprimant ainsi. Ils éprouvaient pour nous les sentiments d'un héritier au lit de mort d'une personne aimée, mais

qu'involontairement on se console de voir disparaître à la pensée de la fortune qu'elle laissera après elle. En prononçant notre oraison funèbre, en rappelant en style de panégyrique toutes nos qualités, ils étaient à coup sûr attendris. C'est ce qui explique l'étonnement, ou plutôt le désappointement qu'ils ont éprouvé lorsqu'ils ont vu le prétendu mourant sur lequel ils avaient versé tant de larmes et tant d'éloquence se relever et marcher. Ils nous en ont voulu très naïvement, mais très naturellement de leur avoir causé une émotion inutile. Ils s'étaient si résignés à notre mort qu'ils avaient escompté notre succession. C'était bien la peine d'avoir exercé leur sensibilité et éveillé leurs espérances! C'était bien la peine de leur avoir inspiré des regrets si touchants et de si belles résolutions! Qu'on ne m'accuse pas de plaisanter. J'explique sans la moindre intention d'ironie ce qui s'est passé dans l'âme des Italiens à la suite de la guerre franco-allemande. Si réellement attendris qu'ils fussent pour nos désastres, notre rapide relèvement leur a causé quelque dépit. Néanmoins ils n'en sont pas venus tout de suite à l'idée malencontreuse d'essayer de s'emparer, par avancement d'hoirie, d'une partie de l'héritage que nous n'avions pas voulu leur la-

par mort volontaire et immédiate. Tant qu'a vécu le roi Victor-Emmanuel, qui était un galant homme dans toutes les acceptions du mot, l'Italie n'a pas cessé de nous montrer une amitié reconnaissante. Jusqu'au Congrès de Berlin même, elle a persévéré dans cette attitude. C'est ce Congrès qui a tout gâté. L'Italie avait toujours espéré que la question d'Orient ne se résoudrait pas sans qu'elle en tirât quelque avantage. N'était-elle pas habituée à profiter des complications européennes, quelles qu'elles fussent ? Il lui a paru dur de voir pour la première fois une grande guerre s'achever à côté d'elle et ne lui rien rapporter. Laisser créer un précédent aussi fâcheux était pénible, peut-être dangereux. C'est alors que les partis violents en Italie ont inventé l'*Italia irredenta*. Les hommes politiques ne pouvaient s'associer à un mouvement aussi maladroit et qui risquait, en visant l'Autriche, de provoquer les colères de l'Allemagne. Ils ont cherché un dérivatif, ils ont cru le trouver en Afrique. Tout le monde savait que l'Allemagne et l'Angleterre, pour des motifs différents, nous avaient offert la Tunisie au Congrès de Berlin, mais nous l'avions refusée, préférant à tous les succès politiques « des gains nettes », qui nous ont permis de maintenir notre morale et

matérielle. Nous nous étions bornés à faire reconnaître par l'Angleterre qu'aucune puissance ne devait entrer en concurrence avec nous à Tunis. Ainsi, tandis qu'on ne proposait rien à l'Italie, on nous tendait à nous la Tunisie, et nous n'acceptions pas ! Il est probable que cet acte de modération a paru à nos voisins une preuve de faiblesse, et qu'ils se sont repris à croire que si nous n'étions pas morts, nous étions du moins bien abattus, puisque nous ne nous sentions pas la volonté ou la force de prendre un pays que tout le monde était prêt à nous donner.

De là le changement subit de la politique italienne en Tunisie. Dieu me préserve de me lancer dans le récit des intrigues consulaires et de débrouiller l'écheveau des manœuvres en sens inverse de M. Maccio et de M. Roustan ! Il faudrait pour cela des volumes, et des volumes très fastidieux. Mais ce qu'il y a de certain, ce que tout le monde en Tunisie, à commencer par les étrangers<sup>1</sup>, affirme aujourd'hui, c'est que les pre-

1. Je n'en veux pour preuve que le témoignage d'un des plus grands ennemis de la France, M. Broadley, avocat de Levy dans l'affaire de l'Enfida, correspondant du *Times* durant la guerre et auteur d'une histoire des événements de Tunisie qui est un pamphlet contre nous. Voici pourtant comment M. Broadley y raconta l'arrivée de M. Maccio à Tunis :

mières provocations sont parties de l'Italie. Que la lutte se soit engagée sur le plus mauvais des terrains, sur le terrain des intérêts personnels, peu importe ! Il en est malheureusement toujours

« Peu de temps après, M. Licurgue Maccio vint dans la Régence pour y occuper son poste d'agent et consul d'Italie. Il se présenta, comme l'a dit avec assez de justesse M. Roustan, à son de trompe et dans l'appareil de la guerre. Dès que la canonnière qui l'avait conduit à Tunis eut jeté l'ancre à la Goulette, un certain nombre de caisses d'aspect mystérieux furent débarquées et transportées à Tunis. Le lendemain M. Maccio arriva, escorté de quarante marins. Dès qu'ils eurent atteint le consulat d'Italie, les portes s'ouvrirent et chaque personne se munit d'un fusil. Une double file de soldats fut improvisée, les musiques jouèrent, et M. Maccio pénétra dans sa future résidence avec les honneurs militaires. Les conséquences de cet acte d'incroyable folie sont si bizarres qu'il est difficile de les raconter. » (*The last Tunis war: Tunis past and present*, vol. 1, chap. XII, page 173.) Que pense-t-on de ce récit ? Il est inadmissible qu'une pareille démonstration ait pu se faire sans avoir été concertée avec le gouvernement italien. Il s'agissait donc bien d'une entrée en campagne dans laquelle M. Maccio se donnait le facile plaisir d'un premier triomphe. On savait à Rome, et M. Maccio, agent expérimenté d'abord, savait aussi que les Arabes sont tous capotés avec apparence; qu'ils jugent de la force qu'on possède par celle dont on fait parade et qu'ils, pour écraser d'un seul coup toutes les rivalités, entraînèrent à Tunis en vainqueur et en maître. Par malheur pour lui et pour son pays, il n'est pas sorti dans le même appareil; mais, c'est à qui le fault, et la responsabilité de l'occupation de Tunis retombe sur ceux qui l'ont faite, et non sur ceux qui ont été conquis.

ainsi en Orient. Grâce à ce qu'on appelle le régime des capitulations, quoique les vraies capitulations n'y soient pour rien, c'est au moyen des concessions, des entreprises industrielles, des avantages privés que les gouvernements s'y font constamment la guerre. Mais sous ces apparences il faut aller au fond des choses et voir la réalité. Tandis que jusqu'à ces dernières années le consul de France jouait un rôle prépondérant en Tunisie, tandis que notre influence s'exerçait seule dans le pays, depuis l'arrivée de M. Maccio une force nouvelle et singulièrement envahissante y avait fait son apparition. On avait vu un consul italien entrer à Tunis avec une escorte armée, comme un véritable conquérant. Cette démonstration nullement platonique dont les Arabes avaient été très frappés, était le prélude d'une campagne diplomatique et économique qui allait se poursuivre avec une singulière vigueur. A quoi bon en retracer les incidents ? A quoi bon rappeler avec quelle persistance le consul italien se mettait en travers de toutes les affaires françaises et cherchait à leur substituer des affaires italiennes ? On a cru longtemps qu'il ne s'agissait que de conflits consulaires tels qu'il s'en produit dans tout l'Orient. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence.

vidence et reconnaître que derrière M. Maccio se trouvait le gouvernement italien, lorsque ce dernier s'est mêlé directement à l'achat du chemin de fer de Tunis à la Goulette. Autant ce chemin de fer était utile, indispensable à la compagnie Bône-Guelma pour lui permettre d'avoir une issue sur la mer, autant il l'était peu à une compagnie italienne qui ne pouvait même pas y faire ses frais. Entre les mains de la compagnie Bône-Guelma, c'était le complément nécessaire d'un réseau important; entre les mains d'une compagnie italienne, c'était une ligne de banlieue tellement dépourvue de valeur, que, sans l'aide de l'État, elle s'y serait infailliblement ruinée<sup>1</sup>. Pourquoi donc l'Italie nous l'enlevait-elle ? Pourquoi s'imposait-elle un lourd sacrifice pour s'en assurer la possession ? Pourquoi apportait-elle, en dépit de promesses diplomatiques trop crédulement acceptées, le concours du budget à une entreprise soi-disant privée ? Il était assez aisé de le deviner. Fiers de leur succès, les Italiens ne cachaient plus leurs ambitions. Ils commençaient à agir en maîtres

1. La compagnie italienne a fait d'assez bonnes affaires depuis l'occupation et grâce à l'occupation. Nos officiers, nos soldats, nos approvisionnements lui ont amené un transit considérable. Mais, sans cela, elle n'aurait tiré de son chemin de fer aucun revenu.

dans la Régence. Sous leur inspiration tous les travaux français étaient illégalement arrêtés. Le favori du Bey, l'homme qui gouvernait réellement le pays, Mustapha-ben-Ismaïl, était devenu leur instrument docile. Les bruits les plus étranges couraient à Tunis. On ne parlait de rien moins que de l'occupation de Sfax, de Gabès ou de Djerba par des troupes italiennes. Il fallait à nos voisins une position dans le Sud, c'est-à-dire juste au point central, au nœud stratégique de notre frontière algérienne. Ces projets étaient-ils sérieux ? N'étaient-ils que de simples ballons d'essai lancés pour reconnaître l'opinion ? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en admettant même que l'Italie n'eût point fait de tentative en Tunisie tant qu'aucune complication ne se fût produite en Europe, sa conduite prouvait qu'à la première crise qui aurait absorbé nos forces et notre attention, elle eût été prête à se jeter sur la proie longtemps convoitée, à aller à Tunis comme elle était allée à Rome en 1870, au risque de soulever contre nous toutes les forces insurrectionnelles de l'Algérie.

C'est ce danger, il faut avoir le courage de l'avouer, que nous avons été conjurer en vain. Nous aurions absolument manqué de sagesse si nous avions permis qu'on nous pro-

nous devançât dans un pays dont le sort est lié à celui de nos possessions algériennes. A quel titre d'ailleurs l'Italie l'eût-elle fait ? c'est ce qu'on ne saurait dire. « L'Italie, a écrit avec raison M. Rambaud, est une puissance jeune, remuante, exigeante envers la fortune qui lui a prodigué les plus hautes faveurs, hantée par les grands souvenirs, les grands noms et les grands rêves. Elle est à Rome, il lui siérait d'être à Carthage. Pourquoi ? Parce que c'est Carthage. Carthage répond à tout et tient lieu d'autres preuves. Après l'*Italia irredenta*, l'utopie carthaginoise. Où s'arrêtera-t-on dans cette politique rétrospective ? Si Carthage est une raison, pourquoi pas Hippone ? S'il y a 8,000 Italiens en Tunisie, on en compte plus de 16,000 dans la province de Constantine. Si ces préoccupations sont entrées dans l'esprit français, à qui la faute ? Et trouve-t-on que l'attitude des journaux italiens soit de nature à l'affaiblir<sup>1</sup>. » Langage fort judicieux et dont les Italiens auraient tort de se plaindre. Jusqu'en 1870, ils n'avaient cessé de nous promettre que la politique historique s'arrêterait pour eux à Rome, qu'établis à

1. *Les Affaires de Tunisie*, discours de M. Jules Ferry, publié avec préface et notes à l'appui, par M. A. Rambaud, page 199.

Rome ils redeviendraient le peuple le plus conservateur de l'Europe. Pourquoi ne tiennent-ils pas leurs engagements? Pourquoi la possession de Rome, loin de calmer et de satisfaire leurs ambitions, les a-t-elle excitées de telle sorte qu'il n'est pas un point de la Méditerranée qui n'en soit menacé? Ce n'est pas à nous à le rechercher; mais on conviendra que nous ayons le droit et le devoir de nous défendre contre des prétentions dont nous serions les premières victimes.

En agissant comme nous l'avons fait à Tunis, nous avons suivi les traditions constantes de notre diplomatie. Depuis la conquête d'Alger, il n'y a pas en France, non seulement un gouvernement, mais un ministre qui ne se soit fait une loi d'éloigner de la Tunisie toutes les influences opposées à la nôtre. Chaque fois que la Turquie, par exemple, a cherché à rétablir son autorité dans la Régence, nos flottes sont arrivées pour l'en empêcher. Contre une rivalité autrement dangereuse que celle de la Turquie, il a fallu employer une force supérieure à celle qui résulte d'une simple démonstration navale. Nous avons  
Dieu merci ! sans toucher aux droits  
personne, pas même de l'Italie. On s'ét

nation aussi intelligente n'ait pas compris que nous ne lui permettrions jamais de s'établir à Tunis, et que d'autres, au besoin, s'uniraient à nous pour l'en empêcher. J'ai montré que la Tunisie était la clef de l'Algérie. Mais entre les mains de l'Italie elle aurait été autre chose encore, elle aurait été la clef de la Méditerranée. Possédant la Sicile, si l'Italie s'était fixée en Tunisie, elle aurait dominé sur les deux rives de ce canal de Sicile dont Malte garde une entrée, mais dont l'autre entrée et tout le parcours lui auraient appartenu. Ce n'est pas la flatter que de dire qu'elle possède déjà une très belle flotte; on sait quels sacrifices elle a faits pour cela; elle a d'immenses cuirassés et de nombreux bateaux qui, manœuvrant en croisière entre la Tunisie et la Sicile, auraient pu fermer la Méditerranée à toutes les flottes venant de Gibraltar. Les flottes venant de Toulon n'auraient pas été exposées à un moindre danger. Rien n'aurait empêché l'Italie de leur fermer non seulement le canal de Sicile, mais encore le détroit de Messine, dont personne ne peut lui disputer les rives, en sorte que les deux plus grandes puissances maritimes de la Méditerranée, celles qui ont les intérêts les plus importants, auraient été à la merci d'une

seule nation maîtresse de toutes les routes qui conduisent vers l'Est.

Est-ce qu'une pareille situation n'aurait pas été aussi périlleuse pour l'Angleterre que pour nous ? Depuis le percement de l'isthme de Suez, le commerce de l'Angleterre a pris le chemin de la Méditerranée ; chaque jour un nombre considérable de bateaux marchands partis de ses ports et de ses rivages passent entre les côtes de la Sicile et celles de la Tunisie. On les voit de Bizerte défilier au large comme une sorte de flotte continue. Ils n'arrivent à Malte qu'après avoir franchi le long canal sur lequel l'Italie rêvait de régner seule : ambition trop hardie que l'Angleterre ne pouvait pas tolérer plus que nous. Assurément je ne suis pas de ceux qui refusent à l'Italie un grand avenir maritime et commercial. Elle est créée et destinée géographiquement pour servir d'intermédiaire entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le jour viendra donc où, comme aux belles époques de Gênes et de Venise, elle prendra en Orient un rang digne d'elle. Mais la France et l'Angleterre ne sauraient permettre que ce soit à leurs dépens. Il y a place pour tout le monde dans la Méditerranée ; il est donc juste que tout le monde possède, au cœur de cette mer, une position straté-

gique qui lui permette d'y défendre et d'y faire respecter ses droits. L'Angleterre avait Malte; l'Italie, la Sicile; la Tunisie devait nous revenir. De cette manière, un équilibre de forces et d'influence entre les trois grandes nations méditerranéennes s'est établi et peut se maintenir. Elles détiennent chacune un point décisif sur le canal de Sicile; aucune ne peut en évincer les autres. L'Italie, qui est de plus en possession du détroit de Messine, est encore la mieux partagée de toutes, et quand sa puissance maritime sera au niveau de ses prétentions, malgré la perte de la Tunisie, il ne lui manquera rien pour jouer le grand rôle dont le rêve la poursuit.

Le seul danger pour elle serait de vouloir marcher trop vite, et de se lancer dans une aventure qui la perdrait. Elle est bien jeune encore pour réussir dans les entreprises coloniales qui exercent sur son imagination une séduction si vive. L'unique raison qu'elle fasse valoir lorsqu'elle veut justifier son désir de dominer en Orient et en Afrique, c'est le grand nombre de ses nationaux qui partent pour ces contrées et qui y cherchent un refuge. Mais si l'émigration italienne est si grande, ce n'est pas que la population déborde en Italie; c'est uniquement par suite de la disette et du faim. Tous les voyageurs

tous les observateurs impartiaux déclarent que l'Italie est écrasée sous les impôts, que la propriété y traverse la plus cruelle des crises, que le paysan y est plongé dans une grande misère, que d'immenses terrains y sont laissés stériles faute de capitaux et de bras pour les cultiver, que des contrées entières y restent en friche, et que, si l'on n'y prend garde, une révolution agraire finira par y éclater. Je prends au hasard dans le livre d'un ami de l'unité italienne, M. Émile de Laveleye, dans les *Lettres sur l'Italie* que j'ai déjà citées, le passage suivant : « Le nombre des émigrants qui quittent « la belle Italie » va sans cesse croissant. MM. Minghetti et Luzatti ont même déposé l'été dernier un projet pour les protéger contre les fraudes de toute espèce dont ils sont victimes. Et cependant que de terres fertiles encore vagues où des millions de familles pourraient vivre ! Pour que l'Italien émigre, il faut qu'il soit bien malheureux. Il l'est vraiment, et la cause en est la distribution vicieuse de la propriété. *Latifundia perdidere Italiam*. Le mot est encore aussi vrai de nos jours que du temps de Pline. Comprend-on qu'on déserte le plus beau pays du monde où la place ne manque point ? Voilà l'œuvre du crédit et de l'impôt ! Les paysans de Lombardie, qu'une circulaire

ministérielle récente détournait de l'émigration, ont répondu par un manifeste, où je note le passage suivant : Qu'entendez-vous par nation, Monsieur le ministre ? Est-ce la foule des malheureux ? Oui, alors nous sommes vraiment la nation. Regardez nos visages pâles et amaigris, nos corps épuisés par un travail excessif et une nourriture insuffisante. Nous semons et nous récoltons du froment, et jamais nous ne mangeons de pain blanc ; nous cultivons la vigne, et nous ne buvons pas de vin ; nous élevons du bétail, et nous ne consommons pas de viande, nous sommes vêtus de haillons, nous habitons des trous infects ; l'hiver, nous souffrons du froid, et l'été de la faim. Notre seule nourriture sur la terre italienne est un peu de maïs renchéri par l'impôt. Il s'ensuit que nous sommes dévorés dans les districts secs par la fièvre chaude et dans la région humide par la fièvre des marais. La fin est une mort prématurée à l'hôpital ou dans nos tristes chaumières. Et, malgré tout cela, vous nous conseillez, Monsieur le ministre, de ne pas nous expatrier. Mais la terre où l'on ne peut trouver de la nourriture en travaillant est-elle une patrie ?...

1. *Lettres sur l'Italie* (1878-1879), par Émile de Laveleye, p. 349, 350.

Voilà les émigrants italiens ! On s'explique sans peine qu'ils se portent sans cesse vers les régions plus heureuses où leur travail peut trouver quelque rémunération. Mais est-ce avec des éléments pareils qu'on peut créer des colonies en Afrique ? Je montrerai prochainement que ce ne sont pas des colonies de peuplement qui conviennent à l'Algérie et à la Tunisie. Il faut dans ces pays de grands capitaux, afin de mettre en œuvre les ressources aujourd'hui perdues d'un sol qu'une barbarie séculaire a rendu stérile, mais dont la fertilité naturelle est inépuisable. C'est par des chemins de fer, des canaux, des travaux d'irrigation qu'on y rendra la terre assez féconde pour que tout le monde, étrangers et indigènes, y trouve à vivre. L'Italie est-elle en mesure de faire en Tunisie ce qu'elle ne fait pas chez elle ? Défrichera-t-elle l'Afrique alors qu'en Europe elle laisse sans culture d'immenses régions dont la fécondité naturelle est au moins égale à celle de l'Afrique ? M. Émile de Laveleye explique, dans vingt chapitres du livre que j'ai cité, que le malheur le plus grand de l'Italie, c'est de ne pouvoir rien faire sur son propre territoire sans le secours des capitaux du dehors. La plus grande partie de la rente italienne et des actions des chemins de fer se

aux mains des étrangers. C'est à l'étranger que l'Italie contracte tout ses emprunts. L'État, les villes, les communes, tout est endetté à l'étranger. « L'Italie, s'écrie M. de Laveleye, paye un tribut à l'étranger comme si elle était un pays conquis ! » Et c'est dans de pareilles conditions que l'Italie songeait à aller coloniser la Tunisie ! Mais, sans parler de ce que lui auraient coûté la conquête et l'occupation militaires, elle aurait été obligée d'y faire des dépenses énormes si elle avait voulu transformer le pays, le mettre en culture, y construire des chemins de fer et des routes, y creuser des puits, y élever des aqueducs. A moins de recourir aux capitaux étrangers, elle n'y eût pas réussi, et pour payer l'intérêt de ces capitaux, elle eût été amenée à établir des taxes écrasantes sous le poids desquelles ses nationaux n'auraient pas moins fléchi que les Arabes. Ils fuient l'Italie pour échapper à l'impôt qui les ruine ; ils l'auraient retrouvé en Tunisie. Dès lors cette nouvelle terre leur aurait paru maudite comme l'autre, et ils auraient déclaré que là où on meurt de faim, en Afrique comme en Europe, ne saurait être la patrie.

que les nations y réfléchissent ! La colonisation est le remède à une situation que ne peuvent

se consacrer que les peuples qui ont une surabondance de richesse. Pour les autres, elle ne saurait être qu'une aventure, la plus folle, la plus dangereuse de toutes. L'Italie est possédée d'un désir immodéré d'avoir des colonies. Tantôt elle vise la Tunisie, tantôt elle songe à entamer l'Abyssinie par la baie d'Assab. C'est une grande imprudence. La sagesse, l'habileté avec lesquelles, depuis l'unité, elle a géré ses finances, sont au-dessus de tout éloge. Mais n'est-il pas à craindre que le fameux équilibre, le *pareggio*, établi par les conservateurs, ne soit compromis par les visées guerrières et conquérantes auxquelles les libéraux ne savent pas résister ouvertement ? Un pays où chaque année le nombre des propriétés saisies par l'État, à défaut de paiement d'impôt, est aussi effrayant qu'en Italie, devrait avoir pour principale occupation de coloniser son propre territoire. En 1876, — 6,614 propriétés ont été expropriées par le fisc pour le recouvrement de 936,774 fr. d'impôt, et, en 1877, — 6,644 propriétés pour 662,722 fr. La petite propriété disparaît. De 1873 à 1878, — 35,074 petits propriétaires ont perdu leur bien par l'expropriation forcée. En Sicile, il y a eu, pendant cette période de cinq ans, 3,392 expropriés par le fisc, et en

Sardaigne 20,077. C'est un fait de nature à donner à réfléchir aux journaux siciliens qui publient chaque jour des articles si violents contre notre expédition en Tunisie. Combien de malheureux propriétaires expropriés trouveront, grâce à nous, en Afrique, les moyens de vivre qui leur ont fait défaut dans leur pays ! L'Algérie en est peuplée, la Tunisie le sera bientôt. Déjà les Italiens qui l'habitent ont le sentiment très vif des bienfaits de notre domination, et, malgré la jalousie nationale dont ils ne peuvent absolument se défaire, ils seraient fort attristés de la voir finir. Nous avons eu la sagesse de les traiter avec la plus grande impartialité, de leur accorder autant d'avantages en Tunisie que nous en réclamions pour nous-mêmes. Ces bons procédés les ont ramenés à nous. Ils ont pleine confiance dans notre équité, dans notre justice. Si, comme Italiens, il leur est pénible de voir Carthage entre nos mains, comme propriétaires, comme industriels, comme commerçants, ils ne sauraient regretter la substitution d'un gouvernement européen à l'arbitraire gouvernemental du Bey. Les relations entre les autorités françaises et eux sont d'une cordialité parfaite. En quelques mois tous les froissements, toutes les haines ont dis-

paru, et rien ne répond moins au sentiment de la population italienne de Tunisie que les articles de la presse péninsulaire. Tôt ou tard il faudra bien qu'on tienne compte, à Rome, de cet heureux apaisement. L'Italie, malgré sa jeunesse, est déjà une grande nation. Elle a raison de vouloir jouer un rôle politique, car son armée est excellente, sa flotte remarquable, ses forces variées et importantes. Mais il y a une chose qui lui est, pour le moment, interdite, parce qu'elle demande l'avance de fonds qu'elle n'a pas, c'est la colonisation. Qu'elle nous laisse donc en faire auprès d'elle, à son profit comme au nôtre. Elle s'apercevra bientôt qu'il y a une grande œuvre à accomplir à nos côtés, sinon à notre place. Nous sommes aujourd'hui la seule puissance libérale sur laquelle elle puisse s'appuyer avec confiance, car elle a vu combien le *Culturkampf* germanique était éphémère. Si elle veut marcher avec nous à la tête des nations latines, nous lui tendrons la main avec joie. Cela ne vaudra-t-il pas mieux que d'essayer de s'élever à nos dépens et de s'emparer de notre héritage, qui ne sera pas ouvert de longtemps, s'il plaît à Dieu !

## XIV

### LES TRAVAUX PUBLICS

La question de savoir si la Tunisie est réellement aussi riche que l'ont prétendu les anciens, donne lieu en Tunisie même aux plus grandes controverses. L'histoire nous a-t-elle trompés? Le grenier de Rome ne contenait-il qu'un petit nombre de moissons? Faut-il regarder comme une sorte de mirage africain les tableaux qu'on nous a tracés de son étonnante prospérité? C'est ce qu'il n'est point facile de dire au premier abord. Il est certain qu'aujourd'hui la Tunisie est un pays très desséché, absolument dépourvu d'eau au Centre et au Sud, et dont la production, par suite, dépend des pluies de l'hiver. Lorsque l'hiver est



pluvieux, les récoltes sont surabondantes; lorsqu'il ne l'est pas, il n'y a pas de récolte. Or on prétend que, sur quatre ou cinq hivers, un seul est pluvieux. Le climat était-il le même autrefois? Rien ne prouve le contraire. Lorsqu'on parcourt la Tunisie, on est frappé du grand nombre de citernes et de conduits d'eau antiques qu'on y rencontre. Les Romains avaient donc éprouvé, comme nous, le besoin de combattre, au moyen de grands travaux publics, la sécheresse du pays. Ils avaient admirablement réussi s'il faut en croire leur témoignage, puisque ceux qui ont écrit sur la Tunisie sont unanimes à déclarer qu'ils en retiraient d'immenses produits. Lorsqu'on visite la Régence dans une bonne année, comme celle-ci par exemple, on se persuade sans peine que les écrivains anciens n'ont rien exagéré. Certaines provinces sont d'une fertilité dont nos plus beaux départements donnent à peine l'idée. Tout le littoral, le Sahel, les oasis du Sud que j'ai parcourues sont couverts de merveilleuses cultures; on s'y croirait perpétuellement dans le plus beau des jardins. La plaine de Medjerda n'est guère moins féconde, et, quant au pays des Kroumirs, que je n'ai point vu, chacun m'affirme qu'il ne dépare en rien un pays aussi remarquablement favorisé par la nature. Il est

rempli de forêts de chênes-lièges et de chênes verts dont l'exploitation donnera les meilleurs résultats, et ses vallées arrosées par d'innombrables cours d'eau, ne sont pas soumises aux influences malheureuses que subit le reste de la contrée dans les années sèches.

La réputation historique de la Tunisie n'a donc point été surfaite. On peut attendre de la Régence autre chose que des avantages militaires. Sous une administration intelligente et honnête, elle redeviendra un des greniers de la Méditerranée. Sa richesse sera aussi variée qu'étendue. Les oasis du Sud, la province du Djérid, produisent peut-être les meilleures dattes du monde. Malheureusement, à l'heure actuelle, la culture des dattiers est dans un état de décadence déplorable. Les anciens travaux de captage des eaux tombent en ruine; il serait urgent de les restaurer, et en même temps d'étudier si le procédé pratiqué avec tant de succès dans la province de Constantine pour multiplier l'arrosage, — le forage des puits artésiens qui permet chaque jour la création d'oasis nouvelles, — ne serait pas également applicable au Djérid. A côté des dattiers, une nouvelle source de prospérité a jailli, depuis quelques années, du sud et du centre de la Tunisie; je veux parler de l'alfa, qui est, paraît-il,

d'une meilleure qualité qu'en Algérie et qui donne déjà lieu à un commerce très important et très facile à développer. Le long de la côte Est s'étend une sorte de ruban de bois d'oliviers, d'une profondeur de quelques kilomètres, dont la production, dans les bonnes années, suffit presque à la fortune du pays tout entier. Les oliviers sont certainement la plus grande richesse de la Tunisie. Or, rien ne s'oppose à ce qu'on double ou triple les plantations actuelles, car le terrain situé derrière elles est de la même nature et soumis aux mêmes influences climatiques que celui qu'elles occupent. Si on ne le fait pas, c'est que le poids des impôts est tellement écrasant qu'il décourage absolument la culture. En Algérie, les oliviers ne paient aucun impôt; j'ai déjà expliqué combien ils en payaient en Tunisie ! Aussi ne plante-t-on plus, ou presque plus. On le fera le nouveau dès que la réforme fiscale sera accomplie. Les grands plateaux, les immenses plaines, situés au delà du littoral, ne servent guère en ce moment qu'à l'élevage des troupeaux. Si l'on parvenait cependant à se rendre maître du régime des eaux, ou pourrait sans nul doute y créer de véritables oasis. La plaine de Kairouan, par exemple, m'a rappelé l'Égypte : elle est formée d'une couche d'alluvion déposée par de nombreux

cours d'eau, qui se perdent au milieu de ses sables, mais après y avoir déposé une terre capable de porter les plus belles moissons. C'est une sorte de Delta qui ne touche pas à la mer et qui, par conséquent, manque d'issues. Aussi, dans les hivers pluvieux, forme-t-elle un gigantesque marais ; puis la sécheresse arrive ; elle est alors brûlée comme un désert. Mais, dans l'intervalle, les indigènes trouvent le moyen d'y faire une abondante récolte. Ils sèment à fleur de terre, n'ayant que d'insignifiantes charrues ; la fécondité du sol supplée au manque de culture. Au reste, l'industrie pastorale qui domine dans tout le centre de la Tunisie donne et surtout pourrait donner de tels résultats qu'elle compenserait largement l'insuffisance des autres industries. Chaque année, la Tunisie expédierait sans peine des millions de moutons en Europe. Tout le nord du pays, mais en particulier la plaine de la Medjerda, fournit en abondance du blé, de l'orge, du sorgho. On y acclimaterait aisément la vigne, qui y réussirait non moins bien qu'en Algérie et qui, dans peu d'années, aurait doublé les revenus de ces contrées.

Deux causes, pour le moment, empêchent ce développement d'un pays d'une fécondité naturelle. La première est le poids de

plètement le cultivateur. J'ai déjà énuméré très brièvement les taxes qui frappent directement la terre; mais ce n'est là qu'une faible partie de ce que doit supporter le contribuable. Je ne suis pas parvenu à réunir des renseignements complets sur le système des impôts en Tunisie; j'aime donc mieux ne pas traiter un sujet pour lequel je n'ai que des données insuffisantes. Je dirai seulement que les Tunisiens paient au moins une moitié de plus que leurs voisins d'Algérie. Pour ne citer que quelques exemples, en Algérie, les tribus qui sont soumises à la dîme n'ont pas d'impôt personnel; en Tunisie, outre la dîme, outre les frais de perception de la dîme qui ne sont pas compris dans la dîme, chaque habitant au-dessus de quinze ans, les vieillards aveugles et estropiés exceptés, doit la *medjeba*, impôt de capitation de 45 réaux par tête (le réal vaut 0 fr. 60 c.) et 5 kharoubes (le kharoube est le douzième du réal). Les soldats, les zaptiés, les spahis, les zouaves en sont exemptés, mais leurs enfants paient. Un droit de vente de 1 kharoube par piastre (il y a 16 kharoubes à la piastre) est dû sur toutes les denrées. Le timbre n'est pas une taxe fixe; il croît en proportion de la valeur de l'acte pour lequel il est employé. Il est de 1 0/0. Ainsi, pour une vente de

100,000 francs, il faut payer 1,000 francs de timbre sans préjudice des droits d'enregistrement, qui sont également beaucoup plus lourds en Tunisie qu'en Algérie. J'ai dit tout à l'heure que, dans ce pays, il n'y avait pas d'impôt sur l'olivier, tandis qu'en Tunisie il y en a d'écrasants. Le soleil de l'été brûle moins la Tunisie que l'administration financière du gouvernement beylical.

La seconde cause de la stérilité actuelle de la Tunisie est le manque absolu de travaux publics. On sait que la Régence, d'une étendue au plus égale à la superficie moyenne d'une de nos provinces d'Algérie, présente un développement de côtes incomparablement plus grand. C'est là un avantage géographique fort précieux, car il permet à la production locale d'arriver sans grands frais au port d'embarquement. Malheureusement, cet avantage est compromis par l'insuffisance des ports et par l'absence presque absolue des routes. La côte de la Tunisie est plate, ses abords peu profonds. En aucun point, les navires n'abordent aisément près du rivage. Il y a de bons mouillages, celui de Sousse par exemple, dont le fond est excellent; mais il n'y a ni rades, ni abris naturels. A Sfax, les bateaux mouillent à une distance considérable de la terre; il en est de même à Gabès,

à Djerba, à Zarzis. L'île de Djerba, dont la fertilité est prodigieuse et dont la position géographique au Sud de la Tunisie, à quelques pas de la Tripolitaine, est militairement et politiquement admirable, serait un des joyaux de la Méditerranée si elle possédait un port. Mais il ne faut pas songer à lui en donner un ; ce serait un travail d'un prix exorbitant et qui serait sans cesse à recommencer, car la mobilité du fond de la mer autour de Djerba est telle, qu'il est impossible de creuser un canal durable dans un terrain aussi mou et inconsistant. Au Nord, la Tunisie est mieux partagée. Tout le monde sait que le lac de Bizerte forme un superbe bassin, où tiendraient sans peine plusieurs flottes, si on en rendait l'entrée facile et si on le protégeait par une digue contre les vents du large. Est-ce une entreprise aisée et peu coûteuse ? Est-ce au contraire une œuvre dispendieuse qui engloutirait des millions ? J'ai entendu soutenir les deux opinions, et, comme je ne connais pas Bizerte et que je suis parfaitement incompetent dans la question, je ne me hasarderai pas à exprimer un avis. Ce qu'il y a de certain, c'est que le port de Bizerte, si on l'exécute, ne sera qu'un port militaire, à la vérité le plus beau et, avec Malte, le plus important de la Méditerranée. Comme m

de commerce, il n'aurait pas beaucoup d'avenir. Ce serait notre Toulon africain, mais Tunis doit devenir notre Marseille.

La construction et l'exploitation du port de Tunis ont été concédées à la Société des Batignolles. Des études très sérieuses ont été faites à cette occasion par un ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Laroche, qui a évalué à 11,000,000 de francs ce que coûteraient les travaux. Il s'agit, on le sait, d'ouvrir un lac de Tunis et de permettre aux bateaux qui s'arrêtent en ce moment à la Goulette d'atteindre la ville. Le tonnage des navires de commerce entrés en rade en 1881 a dépassé 320,000 tonneaux; on peut juger par là de l'importance qu'a déjà Tunis. Mais il est de toute évidence que cette importance augmentera d'une manière considérable à mesure que nous nous établirons plus fortement dans le pays, que nous y exécuterons un plus grand nombre de travaux publics, que nous en aménagerons et en multiplierons les richesses. Tous les produits de la plaine de la Medjerda, du Sahel et des contrées avoisinantes aboutiront à Tunis, où arriveront en sens inverse les principaux articles d'importation pour la Tunisie. Sans doute, il sera nécessaire d'exiger du commerce des droits assez forts si l'on veut

compenser les frais de construction du port; mais ces droits ne seront jamais aussi onéreux que ceux auxquels il est soumis aujourd'hui. Lorsque les marchandises sont à la Goulette, il faut encore les descendre à terre, puis les charger sur le fameux chemin de fer italien qui les transporte à Tunis. On dépense ainsi de 3 à 4 francs par tonne en moyenne. Le port de Tunis exécuté, cette dépense disparaîtra, et le petit chemin de fer de la Goulette, que l'Italie nous a enlevé avec tant d'éclat, deviendra ce qu'il doit être, un simple chemin de fer de banlieue.

Au nord de la Tunisie, Bizerte n'est pas le seul point digne d'attirer l'attention. L'importance de Tabarka est également très grande, d'abord parce que cette ville donne accès au pays des Kroumirs, dont l'occupation militaire ne peut plus être abandonnée, et secondement parce que l'insécurité de la Calle et les tentatives infructueuses qui ont été faites jusqu'à ce jour pour y construire un port lui permettront de ne craindre aucune rivalité. La région qui avoisine Tabarka est une de celles où la colonisation agricole et industrielle se développera sans doute le plus rapidement. Son climat très tempéré permettra à de nombreux Européens de s'y porter. On y rencontre à la fois des forêts

de chênes-lièges et de chênes verts, des pâturages, des mines de fer et de plomb. Il y a de l'eau en abondance et en toute saison. Or, l'exploitation des mines et des forêts, l'utilisation de l'eau comme force motrice ne sauraient avoir lieu sans le concours des capitaux européens. Peut-être l'industrie privée se chargera-t-elle de la construction du port de Tabarka. Il existe en effet dans les tribus des Mecknas et des Nefzas des affleurements de minerais de fer qui donnent les plus belles espérances. La Compagnie algérienne de Mokta-el-Habid a entrepris de les étudier : si ses recherches, comme tout le fait supposer, sont couronnées de succès, l'exploitation des mines de fer entraînera forcément la construction d'un port, permettant annuellement l'embarquement de deux cents à trois cent mille tonnes. Dans ce cas, rien ne serait plus naturel que de mettre à la charge du concessionnaire des gisements miniers et la construction du port de Tabarka, et l'établissement du chemin de fer qui devrait amener les produits de la mine au point d'embarquement.

Les Kroumirs, cause apparente et immédiate de la guerre, seraient ainsi les premiers à profiter de la conquête. Leur pays se transformerait et deviendrait d'une grande ri-

chesse. Il paraît que les travaux de la compagnie de Mokta-el-Habid les ont d'abord quelque peu effrayés ; on ne parvenait pas à les convaincre qu'on fouillait la terre pour y chercher du fer. Il a fallu conduire un certain nombre de leurs cheiks dans les mines de la province de Constantine pour leur montrer qu'on ne les trompait pas. Les cheiks sont revenus convaincus, et ils ont convaincu leurs compatriotes. Aujourd'hui, beaucoup de Kroumirs sont employés comme ouvriers par la compagnie : ils sont très actifs et très doux, et ne se doutent assurément pas que certaines personnes en Europe les regardent encore comme d'intraitables barbares, incapables de se plier à la plus légère discipline.

Sur la côte Est de la Tunisie, il n'y a pas un seul point où l'importance du trafic justifât la création d'un port ; à Hammamet, Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Hount-Souk et Zarzis, les navires mouillent sur rade ; le service des embarquements et débarquements se fait au moyen de chalands. Il faudra perfectionner ce service par la construction d'estacades et par l'amélioration des quais, surtout là où le commerce de l'alfa, une des principales sources de revenu de la Régence, a pris ou prendra un grand essor.

Je ne parlerai pas de l'établissement de nouveaux phares, réclamés incessamment par notre marine, qui est désormais appelée à côtoyer si souvent la Tunisie ; c'est un sujet sur lequel il ne saurait y avoir de contestation. La question des chemins de fer est plus compliquée. J'en ai déjà fait ressortir l'importance militaire. Les railways, seuls, peuvent porter notre civilisation dans la Régence, y supprimer les insurrections, y établir définitivement la prépondérance française. Il ne saurait y avoir de dépenses plus productives. De longtemps, sans doute, les recettes ne seront pas considérables ; mais les économies que nous serons à même de faire sur l'effectif de nos troupes et sur les frais d'expéditions belliqueuses, lorsque la Tunisie possédera un certain nombre de chemins de fer stratégiques et commerciaux, seront énormes. On ne connaît pas d'exemple en Algérie de contrée traversée par un chemin de fer qui se soit insurgée. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que le jour où il y aura partout des chemins de fer, il n'y aura nulle part d'insurrection. Les locomotives valent mieux pour la pacification d'un pays arabe que les colonnes volantes. Plus on dépense d'argent, plus on a de succès ; moins on en dépense pour l'armée, plus on en porte

pas seulement sur l'argent ; elle porte encore sur la vie des hommes, plus précieuse que l'argent. Trois voies ferrées sont d'un intérêt capital et immédiat pour l'occupation de la Tunisie : ce sont celles de Bône à Gafsa par Tebessa, de Tunis à Sousse, et de Djedeida à Bizerte. La première nous assurera, je le répète, une base d'opérations admirable dans le sud de la Régence. Bône est à la même distance que Tunis de l'oasis de Gafsa, qui domine le Djérid et le Nefzaoua, et peut être regardée comme la citadelle du Sud. Le chemin de fer de Bône à Gafsa rattacherait donc le sud de la Régence à notre grand port algérien, et permettrait de conduire en deux jours des forces importantes sur la ligne de retraite des tribus qui auraient l'imprudence de se révolter. La ligne de Tunis à Sousse a déjà été concédée par le Bey à la compagnie Bône-Guelma, et la première section comprise entre Tunis et Hamman-el-Enf, est presque terminée. De Hamman-el-Enf à Sousse, il y a environ 125 kilomètres, et, comme le terrain n'offre aucune difficulté, la construction du chemin de fer serait aisée et peu coûteuse. On pourrait aller très vite en commençant à la fois par les deux bouts. Ce chemin de fer traversera des pays très riches, tributaires de Tunis.

au moins pour la partie comprise entre Hamman-el-Enf et la capitale ; il contribuera donc à assurer des produits au port de Tunis. Militairement, il nous mettra en mesure d'arriver rapidement au cœur même de la Régence, avantage qui n'est pas à dédaigner, un débarquement à Sousse étant toujours chanceux. Le chemin de Djedeida à Bizerte est concédé, comme la ligne de Tunis à Sousse, à la Compagnie Bône-Guelma. Son développement, d'après l'avant-projet, serait de 75 kilomètres ; sa construction est également des plus faciles. Il reliera Tunis à Bizerte ; de plus, il desservira la région de Mateur, qui est très fertile et donnera du trafic à la ligne principale de Tunis à la frontière algérienne, sur une longueur de 25 kilomètres.

Cette dernière ligne a une importance considérable, car elle forme un tronçon de la grande artère qui doit traverser un jour tout le nord des pays barbaresques. Actuellement, ce tronçon ne se relie à rien ; il est isolé de la mer d'une part, de l'Algérie de l'autre : aussi ne faut-il point s'étonner de l'insuffisance déplorable de ses revenus. On sait qu'il impose au Trésor des charges assez lourdes, des charges véritablement excessives et contre lesquelles on peut lutter avec raison.



Mais, de ce qu'il coûte à la France beaucoup plus qu'il ne devrait lui coûter, est-ce un motif suffisant pour en condamner, comme on l'a fait, la construction? Nous l'avons payé beaucoup trop cher, mais nous devons évidemment le payer. Si les affaires en Tunisie s'étaient faites avec plus d'ordre et de méthode; si une politique, dont l'intérêt personnel semblait être le vrai mobile, n'y avait pas trop souvent fait oublier l'intérêt général, l'État aurait pu accorder à la compagnie Bône-Guelma des conditions beaucoup moins onéreuses pour lui. Mais à quoi bon récriminer sur le passé? C'est à l'avenir désormais qu'il faut songer. Lorsque le port de Tunis sera creusé et que la ligne de Gardimaou à Souk-Ahras sera établie, le chemin de fer de Tunis à la frontière algérienne verra son trafic doubler et son importance stratégique augmenter dans les mêmes proportions. En même temps, la garantie des intérêts due par le Trésor diminuera, et une partie des critiques qu'a justement soulevées la concession de ce chemin de fer tomberont d'elles-mêmes. Ce serait un grand malheur que cette première expérience goûtât la France des chemins de fer tunisiens. Il est à remarquer d'ailleurs que les concessions faites par le Bey ou par le Gouvernement particulier de

on ne paraît pas s'être rendu compte et qui peut servir cependant à alléger le Trésor. En France, à l'expiration de la concession, un chemin de fer revient purement et simplement à l'État, de sorte que son revenu net annuel doit représenter à la fois l'intérêt et l'amortissement du capital engagé dans l'entreprise. Il n'en est pas de même en Tunisie. Aux termes de la concession, le gouvernement est obligé de racheter la ligne; faute de quoi, cette concession devient perpétuelle. Il n'y a donc point à assurer au concessionnaire l'amortissement du capital de premier établissement; il ne saurait demander qu'un service d'intérêt pur et simple. Ainsi, la compagnie Bône-Guelma ayant accepté dernièrement 5 0/0 pour la ligne de Souk-Ahras à Gardimaou, le taux correspondant de la garantie en Tunisie ne serait que de 4,50 0/0.

Les routes rendent sur une moins grande échelle les mêmes services politiques, militaires et commerciaux que les chemins de fer. Ce sont les veines d'un corps dont les chemins de fer sont les artères. On en a aux environs de Tunis, et sur une trentaine de kilomètres à peu près, dans la direction du sud, Manouba, Hamman-el-Enf, il y a des chemins de fer et des chemins frayés, pour les

charrettes légères (arabas) durant la belle saison, mais impraticables pour tout véhicule en hiver. Les voitures vont à l'aventure à travers les champs et les prés. Si l'on veut assurer nos communications militaires et ouvrir au commerce de larges voies, il est indispensable de construire de véritables routes carrossables. Rien ne serait plus dangereux que de s'amuser à des expériences malencontreuses, comme on l'a fait, par exemple, de Sousse à Kaïrouan, où l'on a établi à grands frais une sorte de tramway connu sous le nom de chemin de fer Decauville, qui a coûté plus de 1 million, et qui a fait, dit-on, en hommes et en chevaux plus de victimes que toutes les batailles livrées sur le territoire de la Tunisie. C'est une fantaisie du ministre de la guerre, contre laquelle tout le monde a protesté ici, mais qui a été imposée de Paris, à la lettre, contre vents et marais. Chaque fois qu'il pleut, le chemin de fer Decauville est détruit, car les marécages qu'il traverse ne sauraient le supporter. Il est si insuffisant qu'un convoi de 500 chevaux par jour est nécessaire pour ravitailler Kaïrouan <sup>1</sup>. Ce qu'il

1. Je ne prétends pas, bien entendu, que le système des chemins de fer Decauville soit mauvais en toute circonstance. Il peut être appliqué très avantageusement dans les exploi-

faut à la Tunisie, ce sont des routes ordinaires, d'autant plus simples à exécuter que, dans la plus grande partie du pays, le terrain présente de médiocres difficultés. Dans les régions montagneuses les obstacles sont un peu plus considérables. Je citerai, par exemple, le pays des Kroumirs, où le génie perce des routes qui nous rendront maîtres de la contrée. Partout ailleurs, le travail est très aisé. Les routes qui pénétreront de l'Algérie dans la Régence, notamment celles qui viendront de la Calle à Aïn-Draham, de Souk-Ahras au Kef, par Gardimaou; celles qui constitueront le grand réseau vicinal tunisien, notamment celles qui relieront Gafsa à Gabès, Gafsa à Tunis et Sousse par Kairouan, sont d'une utilité majeure. Dans le Nord, un grand nombre de routes serviront d'affluents au chemin de fer, augmenteront ses recettes et diminueront ainsi la garantie versée par l'État. Le service des postes et des télégraphes contribuera encore à la facilité des communications. Il est déjà organisé d'une manière remarquable. En quelques mois, le pays a été couvert de

tations industrielles, et, en général, partout où il s'agit de parcourir, avec des charges modérées, de petites distances; mais pour porter au loin une armée et de gros approvisionnements, il est détestable. L'épreuve qui en a été faite en Tunisie a été décisive. On ne recommencera pas.

lignes télégraphiques qui fonctionnent très bien. Peut-être la France elle-même n'est-elle pas mieux partagée à cet égard que la Tunisie. Cependant, des accidents sont à craindre ; il suffit d'un homme pour couper un fil de télégraphe ! Si l'on veut éviter toutes les surprises, il faut se mettre le plus possible à l'abri des actes de mauvais vouloir de la part des indigènes. Un câble électrique allant de Tunis à Gabès et à Djerba, le long de la côte, qui est peu profonde, ne serait pas très coûteux et rendrait d'immenses services. L'établissement de télégraphes lumineux, tels qu'il en existe un déjà de Tunis à Zaghouan, et de Zaghouan à Kairouan, compléterait les avantages du câble maritime et nous rassurerait contre tous les dangers que risque de faire naître l'absence de renseignements rapides.

En somme, agricole, industriellement et militairement, la Tunisie a besoin d'un certain nombre de travaux publics qui, Dieu merci ! sont d'une exécution facile et relativement peu dispendieuse. Il ne s'agit pas d'œuvres romanesques comme celle de M. Roudaire. Le directeur des travaux publics de la Régence, M. Grand, a dressé un programme de travaux qui comprend toutes les entreprises essentielles et dont les frais ne dépassent

seraient pas 79 millions de francs. La plus grande partie de ces frais seraient supportés, bien entendu, par le pays et par l'industrie privée; car il n'y a pas un seul des travaux proposés qui ne serait immédiatement rémunérateur. Si le programme de M. Grand était réalisé, non seulement la Tunisie serait pacifiée d'une manière définitive, mais elle serait certainement transformée. Toutes ses richesses latentes, qui dorment depuis les Romains, éclateraient de nouveau au grand jour. Cette contrée jadis si célèbre pour sa fertilité redeviendrait ce qu'elle a été autrefois; et en admettant même que les anciens aient exagéré sa force productive, ce qui n'est pas, elle pourrait rester bien au-dessous de leurs descriptions et mériter encore d'être considérée comme une des plus belles provinces de l'Afrique. Le flot de la colonisation s'y porterait bien plus aisément qu'en Algérie, car sa population est plus douce, son climat moins variable, son territoire plus facile à gouverner et à défendre. La mer qui l'entoure au Nord et à l'Est permet d'y pénétrer aisément et rapidement; elle tempère la chaleur des côtes par une brise toujours fraîche; elle amène avec elle la paix et la salubrité. Qui sait, d'ailleurs, quelles surprises nous réserve la Tunisie?

à peine connue jusqu'ici, et ses ressources minérales sont déjà considérables. Elle possède des mines de plomb à Djebel-Rezas et à Djelba ; j'ai aussi parlé des gîtes de fer de la région de Tabarka : ils se poursuivent sur une longueur de plus de 10 kilomètres dans la tribu des Nefzas. Je signalerai encore la reprise de l'exploitation des carrières de Chemtou que tente une Société franco-belge. On pense avoir retrouvé là le marbre de Numidie (jaune veiné de pourpre) si recherché des Romains. Cette exploitation est susceptible de donner un grand trafic au chemin de fer de Tunis à la frontière algérienne. L'industrie privée trouvera certainement en Tunisie un champ d'activité précieux, pourvu que, renonçant aux affaires conduites à l'orientale qu'elle a poursuivies jusqu'ici dans ces contrées, elle se consacre à des affaires plus lentes, moins immédiatement productives, mais donnant un prix honnête, solide et durable. Ce sont ces premières affaires qui ont rendu la Tunisie impopulaire en France ; il faut espérer que les secondes lui assureront la popularité à laquelle elle a droit et qui serait déjà bien grande si nous comprenions ce qu'elle est et ce qu'elle vaut.

## XV

### L'AVENIR DE LA TUNISIE

Plus j'étudie la Tunisie, plus je consulte les personnes qui la connaissent le mieux, plus je me persuade que cette belle contrée n'est point au-dessous de sa réputation, et que sa misère actuelle provient uniquement de causes transitoires qu'il sera facile de faire disparaître. Si elle est pauvre aujourd'hui, si ses habitants vivent dans l'indigence, si sa terre ne porte de récoltes que lorsqu'il plaît au ciel de l'arroser de pluies abondantes, c'est qu'un système d'impôts écrasants pèse sur elle; c'est qu'il y a absence complète de routes, de ports, de débouchés; tout cela empêche de profiter de la richesse que la nature lui a donnée. C'est

que ces ressources, mal employées, s'affaiblissent et se perdent. Mais ceux qui ont longtemps vécu en Algérie et qui peuvent comparer l'état de notre colonie africaine, lors de la conquête française, à l'état présent de la Tunisie, n'hésitent point à affirmer qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre les deux pays. La Tunisie est beaucoup plus avancée sous tous rapports que ne l'était l'Algérie à l'époque de la conquête; la terre y est plus riche, la population plus intelligente et plus docile; l'agriculture, le commerce, l'industrie, quoique fort arriérés, ont cependant fait des progrès remarquables et ne demandent qu'une direction habile pour prendre un immense essor. Quand nous sommes entrés en Algérie, nous y avons trouvé une nation barbare, qui regardait les Européens comme des ennemis, qui n'entretenait avec eux que des relations belliqueuses, qui n'avait accepté, je ne dis pas seulement aucune de leurs idées, mais aucun de leurs arts. Après l'avoir subjuguée, il a fallu l'initier lentement à toutes les pratiques de notre civilisation, œuvre si difficile, si complexe, que nous sommes encore bien loin de l'avoir menée à bonne fin! Il n'en est pas de même des Tunisiens. Ils ont, en Afrique et dans tout le monde arabe, la réputation d'une race particu-

lièrement intelligente, singulièrement bien douée pour les travaux manuels; d'une race fine et souple, chez laquelle l'habileté dans les arts de la paix a amorti l'humeur guerrière. Cette réputation est justifiée. Comparé à l'Arabe d'Algérie, comparé surtout au Kabyle, le Tunisien est un être amolli; il n'a pas la noblesse naturelle, les qualités fières et hardies qu'on admire dans les premiers, mais qui ne sont pas de mise dans la vie moderne et sont incompatibles avec les mœurs européennes. Aussi est-il beaucoup moins attachant, et prête-t-il beaucoup moins soit aux descriptions romanesques, soit aux récits colorés. En revanche, il est beaucoup plus facile à gouverner, beaucoup mieux préparé à l'assimilation. Nos coutumes ne lui répugnent en rien. Voilà si longtemps qu'il les connaît, qu'il cherche même à les imiter! Il n'aime point, comme ses voisins, à mener une existence d'aventures, toujours à cheval et l'arme au bras. Lorsqu'il peut pratiquer la voiture, il le fait de grand cœur; sa démarche nonchalante n'est pas celle d'un cavalier; son fusil, fort inoffensif, lui sert surtout d'ornement; aucun des agréments de la vie européenne ne lui répugne, bien au contraire : il s'est déjà procuré tous ceux que ses revenus et l'état du pays lui ont permis de

se donner ; il ne demande qu'à obtenir les autres, et, si nous l'aidons à le faire, il nous pardonnera bien volontiers d'être ses maîtres et de lui avoir imposé notre domination.

Cette différence entre ce qu'était la population de l'Algérie en 1830 et ce qu'est aujourd'hui celle de la Tunisie, s'explique sans peine. Comme je l'ai déjà dit, depuis l'antiquité, tous les historiens, tous les géographes ont remarqué que le tempérament belliqueux des races africaines s'affaiblit à mesure qu'on marche de l'Ouest à l'Est. De plus, depuis la conquête de l'Algérie, la Tunisie n'a pas cessé de subir notre influence, de sentir le rayonnement de notre civilisation. En réalité, le traité de Kasar-Saïd n'a fait que régulariser un état de choses qui avait toujours existé et qui ne menaçait de disparaître que depuis quelques années. Si indépendant qu'il fût en principe, le Bey de Tunis agissait cependant comme un tributaire de la France. On peut voir au Bardo un tableau significatif représentant l'entrevue du Bey et de l'empereur Napoléon III à Alger en 1860. Dès que Mohamed-el-Sadok avait appris que le souverain français s'approchait de ses États, il était allé le saluer comme un vassal véritable. Il y avait alors à Tunis un consul français qui y a laissé, à bon droit,

les plus grands souvenirs, M. Roche. M. Roche jouait le rôle de résident tout aussi bien que peut le faire aujourd'hui M. Cambon, quoiqu'il n'en eût pas le titre et quoiqu'il n'eût pas pour le soutenir une armée de 30,000 hommes. C'est qu'alors notre prestige militaire était encore intact et notre prépondérance en Afrique incontestée. Depuis la conquête d'Alger jusqu'au jour où l'Italie est venue chercher à nous évincer de la Tunisie, nous n'avons pas cessé d'entretenir avec ce pays des relations tellement directes, tellement intimes qu'on aurait pu les regarder comme résultant d'un traité de protection. Ces relations ne pouvaient manquer de modifier les mœurs des habitants et de les porter à entrer en rapports, non seulement avec nous mais avec tous les Européens. C'est ainsi qu'un nombre considérable d'Italiens et de Maltais sont venus en Tunisie, et s'y sont établis. Grâce à la situation géographique du pays, à l'immense étendue de ses côtes, à la nature de ses cultures, à l'abondance de ses produits, le commerce s'y est développé avec rapidité. Les Tunisiens, vivant à peu de distance de la mer, dans des contrées facilement abordables, ne pouvaient conserver les instincts farouches des Algériens des hauts plateaux. Ils se sont bien vite accommodés d'un régime

beaucoup plus pacifique. Avant notre expédition, personne n'ignore qu'on pouvait aller partout, sauf à Kaïrouan, sans le moindre danger; qu'on trouvait partout une population douce, accueillante, très disposée à se mettre en contact avec les Européens, très préparée à les comprendre et à être comprise d'eux. Loin de modifier ces dispositions, notre expédition n'a fait que les accroître. Quoi qu'on en ait dit, la révolte n'a jamais gagné l'ensemble du pays; elle n'a été qu'un fait local, accidentel, qu'on eût évité avec un peu de prudence, mais qui n'a produit que des résultats circonscrits et passagers. Sans doute, là où le sang a été versé, des souvenirs pénibles subsistent et subsisteront encore quelque temps dans les cœurs; ils disparaîtront néanmoins à mesure que les bienfaits de notre domination montreront à la petite minorité qui proteste encore contre le nouveau régime que la Tunisie a tout à gagner à rester entre les mains de la France, et que ce serait un vrai malheur pour elle que de retomber dans l'ancienne anarchie.

Pour que cette démonstration se fasse, et se fasse très vite, il est essentiel d'éviter les fautes que nous avons commises en Algérie. Le maintien du pouvoir du Bey aura peut-être cet avantage

de nous empêcher de transporter en Tunisie le système de colonisation officielle et artificielle qui nous a fait tant de mal dans nos possessions africaines. Puisque le pays conserve son souverain, puisqu'il n'est pas à proprement parler une colonie, nous ne devons pas chercher à l'accaparer aux dépens des habitants actuels. Y créer administrativement des villages, y faire des concessions gratuites de terrains, y organiser trop rapidement et par des moyens violents la petite propriété, serait aussi absurde que dangereux. On a vu en Algérie les tristes effets de cette méthode de colonisation en terre chaude. Elle soulève contre nous la haine des indigènes sans parvenir à faire des colons sérieux. Dans l'état où nous trouvons les contrées africaines, après des siècles de barbarie, le climat est trop dur, le sol est devenu trop stérile, le pays est trop dépourvu de ressources, les conditions de la vie rurale y sont trop difficiles pour que les Européens puissent s'emparer immédiatement de la main-d'œuvre et l'appliquer directement à la petite culture. Ils se ruinent là où les Arabes, qui ne mangent presque rien et que la plus forte chaleur ne fatigue pas, trouvent l'aisance, presque la fortune. Aussi ceux qui tentent de pareilles aventures sont-ils

ordinairement ou des gens sans aveu qui ne peuvent plus rester dans leur propre pays, ou de pauvres gens qui n'y trouvent pas des moyens d'existence et qui se lancent dans l'inconnu pour échapper à une condition misérable. Les Français appartiennent beaucoup plus à la première qu'à la seconde catégorie. La France est très riche et sa population n'augmente presque pas ; elle suffit donc à nourrir tous ses enfants ; ceux qui la quittent obéissent plutôt à des nécessités morales que physiques. De là vient que nos colonies à l'étranger ont généralement si mauvaise réputation. Il en serait tout autrement si nous nous servions de notre fortune, de l'abondance de nos capitaux, pour aller tenter au dehors de grandes entreprises, en profitant dans chaque contrée des éléments qui s'y trouvent et qui ne demandent qu'à être mis en œuvre. Ce que nous devons faire en Algérie et en Tunisie, ce n'est pas ce que les Arabes y font aussi bien et mieux que nous, c'est ce qu'ils n'y font pas, c'est ce qu'ils ne peuvent pas y faire. Vouloir être à leur place laboureurs ou pasteurs est à la fois une sottise et une injustice ; une injustice, car nous soulevons à bon droit leurs colères en leur enlevant leurs moyens de vivre ; une sottise, car de longtemps

encore, il ne nous sera pas possible de les remplacer réellement. Presque tous les petits colons en Algérie finissent par vendre leurs terres aux Arabes. Mais la grande culture, l'exploitation des forêts, de l'alfa et des mines, le reboisement, les travaux publics, la mise en valeur des terres aujourd'hui stériles, l'industrie, le commerce, en un mot tout ce qui demande le secours du crédit européen, constitue un champ d'activité immense qui nous appartient en propre, que personne ne nous disputera et qui nous donnera les plus magnifiques moissons. C'est de ce côté qu'il faudrait concentrer nos efforts. Nous obtiendrions ainsi, en peu d'années, autant de succès que nous avons rencontré de revers du côté opposé ; nous ferions une œuvre vraiment civilisatrice et en même temps vraiment rémunératrice, une œuvre qui nous assurerait l'amour des indigènes et nous préserverait bien mieux que toutes les armées des révoltes de l'avenir.

La Tunisie, je ne cesserai de le redire, est autrement préparée que ne l'était l'Algérie en 1830 pour une œuvre de ce genre. Quand nous sommes entrés en Algérie, nous y avons trouvé, comme en Tunisie, un sol aride, déboisé, sans eau, ne portant que de rares ou de maigres moissons ; mais ce sol,

contrairement à celui de la Tunisie, ne pouvait être transformé qu'après de longs et de dispendieux efforts. Ici la richesse est à peine enfouie sous le sol ; elle est à fleur de terre ; quelques années, quelques travaux la feront surgir de toutes parts. J'en causais récemment avec un des hommes qui connaissent le mieux l'Algérie et la Tunisie, avec M. Sautter de Beauregard, directeur de la Compagnie genevoise qui a créé à Sétif de si belles et de si fertiles cultures. M. Sautter de Beauregard est allé pour la première fois en Algérie vers 1845, et il m'affirmait que rien dans la Tunisie actuelle ne saurait donner l'idée de la misère et de la stérilité qui régnaient alors dans les parties aujourd'hui les plus peuplées et les plus riches de notre colonie. Il a fallu tout créer, le sol et les travailleurs. On y est arrivé ; mais à quel prix ! M. Sautter de Beauregard est convaincu qu'on peut aller pour le moins deux fois plus vite en Tunisie qu'on ne l'a fait en Algérie, et il se propose, pour son compte, de donner l'exemple, car il est l'un des directeurs de la compagnie franco-africaine qui s'est formée pour exploiter le fameux domaine de l'Enfida. M. Sautter de Beauregard a étudié l'Enfida avec tout le soin d'un homme qui va consacrer le reste de son existence à faire de cet immense domaine, qui est

presque une province, un des coins les plus riches de la Méditerranée. Il affirme qu'il réussira, et tous ceux qui ont visité l'Enfida sont du même avis. La propriété de l'Enfida peut être prise comme modèle, ou plutôt comme type des divers genres de cultures dont la Tunisie est susceptible. Située dans le Sahel, à quelque distance de Sousse, elle s'étend jusque dans l'intérieur du pays. Elle ressemble donc à toutes les propriétés du littoral, et ce qu'on dit d'elle s'applique aussi bien aux autres. On y rencontre des montagnes, des vallées, des plaines, enfin de hauts plateaux. Les montagnes sont couvertes en ce moment, non de bois, mais de futaies où dominent l'olivier sauvage, le tuya et le lentisque. La dent des troupeaux empêche tous ces arbres de pousser : l'incurie des Arabes ne nuit pas moins à leur croissance. Ainsi, rien ne serait plus facile que d'avoir, depuis Hammamet jusqu'à Sfax, de superbes forêts de tuyas. Mais on y conduit les bestiaux, qui dévorent les jeunes pousses, et les indigènes se servent de la racine pour faire du charbon de bois. Ils ne se doutent même pas qu'on l'emploie en Europe pour des meubles de grand prix, et qu'ils feraient fortune en la vendant à des marchands européens ! Quant aux oliviers, la

pensée de les greffer ne leur vient pas. A quoi bon ? Le fisc, plus dévorant que les bestiaux, rend l'industrie de l'huile tellement peu rémunératrice dans un pays qui pourrait s'enrichir avec elle, que tout le monde y renonce. Les propriétaires de l'Enfida lutteront contre le découragement général. Ils organisent en ce moment une agence forestière dont les membres parcourront les montagnes, rechercheront les pieds qui doivent être conservés, feront arracher les autres, grefferont les oliviers sauvages, établiront autour des bois une surveillance sévère. En quelques années, grâce à la rapidité avec laquelle les arbres grandissent dans les contrées africaines, presque toutes les montagnes seront reboisées. Elles le seraient toutes, si l'on pouvait faire, sur celles qui sont complètement dénudées, des semis de pins maritimes et de pins d'Alep, lesquels donnent en Tunisie de magnifiques résultats. Malheureusement les pins sont très inflammables, et l'on connaît le goût malencontreux des Arabes pour les incendies. Il faudra donc procéder avec précaution. Néanmoins tout fait supposer qu'en une dizaine d'années on sera déjà parvenu à modifier le régime forestier de l'Enfida, et, par suite, le régime des eaux qui, comme chacun sait, est intimement lié au premier.

Les vallées sont d'une fertilité étonnante : formées de terre végétale descendue des montagnes sous l'action des pluies, elles porteraient de fort belles moissons si l'on était en mesure de les arroser. Mais on n'y peut guères songer. Il faudra se contenter de leur demander du fourrage. Lorsqu'on visite la Tunisie en cette saison, on est sans cesse en admiration devant les prairies chargées de millions de fleurs qu'on y rencontre. Rien ne sera plus aisé que de faire chaque année, dans les vallées de l'Enfida, une coupe extraordinairement abondante. Puis viendront les chaleurs qui les dessécheront, mais en leur laissant encore de quoi nourrir une partie des troupeaux. C'est dans les plaines d'ailleurs que se trouve la véritable fortune de la Tunisie. Elles manquent d'eau en ce moment, sauf dans certaines régions parfaitement cultivées, telles que les environs de Sfax, de Mehdiâ et de Monastir ; mais il est très simple de les rendre toutes aussi fécondes que le sont aujourd'hui les plus fécondes d'entre elles. Il suffit d'y creuser des puits et d'y établir des norias. On trouve partout, de 3 à 5 mètres de profondeur, une grande nappe d'eau qui, transportée jusqu'à la surface du sol, y rendra possibles les cultures plus riches. Le temps n'est pas loin

tout entier ne sera qu'un immense jardin non moins beau, non moins fertile que les environs d'Alger. Son avenir est dans la culture maraîchère qui y produira des fruits sans nombre. M. Sautter de Beauregard m'attestait que les bords de la Garonne seuls en France pourront être comparés au Sahel, lorsque arrosé par des centaines de norias, planté d'arbres fruitiers et de légumes, il aura subi la transformation que l'action de la France ne saurait manquer d'opérer sur une contrée si bien douée par la nature. Tous les fruits y pousseront ; on y obtiendra toutes les primeurs. Les merveilles de l'antique Byzacène seront dépassées. Mais il est clair qu'un pareil résultat ne saurait être obtenu sans routes et sans chemins de fer. A quoi servirait de faire les plus splendides récoltes si l'on n'avait pas le moyen de les expédier immédiatement sur le marché européen ?

Le chemin de fer de Tunis à Sousse, un service plus régulier de bateaux de Tunis à Marseille, permettront de porter en deux ou trois jours sur les marchés de France toutes les productions du Sahel. Je ne suis pas agriculteur et je n'ai pas vu l'Enfida ; mais j'ai parcouru presque tout le reste du Sahel, et les promesses de M. Sautter de Beauregard ne me paraissent point trop optimistes.

J'ai visité, entre Mehdiâ et Monastir, des jardins que je n'ai rencontrés nulle part ailleurs. Arrosés par des puits assez primitifs, ils contenaient une quantité extraordinaire de fruits, de légumes et de fleurs. Je crois sans peine que rien de pareil n'existait en Algérie avant 1830, et qu'aujourd'hui encore la campagne autour d'Alger n'est pas plus féconde. Lorsqu'un certain nombre de capitalistes européens auront doté ce pays d'un système d'irrigation complet, lorsque les chemins de fer y pénétreront et viendront y seconder les bateaux à vapeur qui l'abordent dans toute sa longueur, pourquoi ne réaliserait-il pas, en effet, les splendides espérances que son état actuel fait concevoir ?

Quant aux grands plateaux, qui s'étendent du Sahel jusqu'au Kaïrouan et au delà, il serait très aisé de les restreindre en développant en profondeur, comme je l'ai dit dans ma dernière lettre, la culture de l'olivier. Néanmoins, il ne faut pas songer à les supprimer, car ils sont le champ naturel d'une culture presque aussi rémunératrice que celle de l'olivier : la culture pastorale. Aujourd'hui la Tunisie exporte peu de bétail ; cela tient, non au manque, mais à la mauvaise qualité des animaux. Ses moutons, avec la

laine est assez grossière, sont affublés, comme ceux de Syrie, d'une gigantesque queue grasseuse qui absorbe toute leur substance. En dehors de la graisse contenue dans cette queue, il n'y a rien, la viande étant fort mauvaise, dure et sans suc. Les propriétaires de l'Enfida sont décidés à faire venir d'Algérie une race de moutons qu'ils ont éprouvée depuis longtemps et qui donne à la fois une viande et une laine fort bonnes, sans que l'un ou l'autre produit ait une supériorité décidée. Cette race moyenne, tenant en quelque sorte le juste milieu entre la laine et la viande, réussit fort bien en Afrique. Elle progressera très vite en Tunisie, où peu à peu elle remplacera la race actuelle. Tout le monde profitera au change, à commencer par les Arabes qui vivent surtout de leurs troupeaux et qui gagneront énormément à l'acclimatation d'espèces meilleures que celles d'aujourd'hui. La Tunisie nourrira une quantité innombrable de moutons; ce sera pour elle un revenu plus sûr que celui des céréales, devenu si aléatoire avec la concurrence russe et américaine. De plus, ce sera un revenu que les Arabes pourront se procurer sans rien changer à l'existence qu'ils ont suivie depuis tant de siècles, et qu'il leur serait presque impossible d'abandonner du jour au lendemain.

Je tiens à insister sur ce point, car il est capital. Les propriétaires de l'Enfida comptent associer de leur mieux les indigènes à l'œuvre qu'ils entreprennent ; ils les regardent comme leurs premiers, comme leurs plus constants auxiliaires. L'intelligence, la docilité, le goût sédentaire des Tunisiens de la côte leur permettront de rester fidèles à cette résolution. Néanmoins, la population de la Tunisie est aujourd'hui trop faible pour qu'on renonce à faire appel aux éléments étrangers. Il faudra les choisir parmi les races déjà habituées à un climat africain ou aptes à s'y habituer. Les ouvriers siciliens, mais surtout les Maltais, trouveront dans le Sahel un champ précieux d'activité. Du moment que les Capitulations seront supprimées, il n'y aura aucun inconvénient à le leur ouvrir. Les paysans de nos provinces méridionales pourront se joindre à eux ; plaise au Ciel qu'ils soient nombreux ! Si la culture maraîchère se développe en Tunisie comme en Algérie, les excellents jardiniers espagnols des environs de Grenade y rendront aussi d'inappréciables services. On fera venir d'Algérie des directeurs, des contremaîtres, des moniteurs déjà formés. Ce sera autant de gagné, et grâce à eux le travail marchera très vite. Nous aurions grand tort de nous montrer exclusifs, d'es-



sayer de nous réserver pour nous seuls le pays que nos armes ont conquis à la civilisation. C'est en doublant la fortune de ses habitants, c'est en appelant tous ceux qui peuvent y trouver l'emploi de leurs forces, à venir le féconder avec nous, que nous montrerons que nous n'y sommes pas entrés dans un dessein égoïste. Seuls sur la Méditerranée, nous avons les ressources suffisantes pour mettre en valeur ses richesses latentes ; mais d'autres, à défaut de capitaux, ont des bras qui serviront à cette œuvre généreuse. Eh bien ! qu'ils viennent ; loin de les repousser, nous les invitons. Pourvu qu'ils se soumettent à nos lois, qu'ils respectent notre autorité, nous serons heureux de les voir profiter de nos efforts, et trouver l'aisance là où ils ne trouvaient jusqu'ici que la stérilité et la misère.

Cet exemple de l'Enfida m'a tellement frappé que j'ai voulu le citer avec quelques développements. Mais le Sahel n'est pas à beaucoup près la seule contrée où nos capitaux puissent s'exercer en grandes et fécondes entreprises. Dans l'extrême Sud, c'est-à-dire dans le Djerid, nous deviendrions singulièrement populaires auprès des Arabes si nous augmentions les oasis, comme nous le faisons dans la province de Constantine au moyen de puits artésiens et d'un meilleur

aménagement des eaux. Quant au nord de la Tunisie, ses productions sont d'une remarquable variété. On sait ce que vaut la plaine de la Medjerda, si célèbre chez les anciens. J'ai parlé déjà des forêts de chênes verts et de chênes-lièges du pays des Kroumirs, ainsi que des mines de fer de cette contrée découverte par nos soldats. Que de contrées nous restent à découvrir de la même manière !

La Tunisie jusqu'ici n'a pas été explorée. On ne sait pas quelles sont ses ressources minérales ; on n'a pas étudié son système hydrographique ; on n'a rien fait pour se rendre maître de ses eaux, pour capter ses sources. A Zaghouan seulement, on a repris l'aqueduc de Carthage en vue d'alimenter Tunis. C'est donc en quelque sorte une terre vierge qu'il s'agit de défricher, une terre qui se repose depuis les Romains ! Il y a place pour tous les vrais capitalistes, tous y trouveront des opérations avantageuses. Mais si l'on veut que ceux-ci réussissent, il faut, coûte que coûte, en évincer les autres. Le grand malheur de la Tunisie, comme de l'Orient, c'est d'avoir été abominablement exploitée par une nuée d'aventuriers qui flattaient tous les vices du gouvernement du Bey, afin d'obtenir des concessions dont ils ne pouvaient rien

faire, et qu'ils vendaient ensuite à des compagnies ou repassaient à l'État moyennant un prix exorbitant. Les indigènes se livraient aussi à ce genre de trafic. On sait avec quelle rapidité et quelle rapacité les favoris du Bey ont fait de scandaleuses fortunes. Le domaine beylical, qui était très considérable, et qui, bien administré, aurait servi de garantie pour le service de la Dette, a été odieusement dilapidé. Arabes et Européens ont lutté à qui en arracherait les plus gros morceaux. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? On l'ignore, mais il faudra qu'on le sache, et que l'administration française s'applique avant tout à le reconstituer. Il faudra aussi qu'elle surveille avec le plus grand soin l'octroi des concessions nouvelles, car ce serait la perte définitive de la Tunisie si on continuait, sous le protectorat de la France, à les accorder aussi légèrement qu'autrefois. Les affaires plus que honteuses qui se sont faites en ces dernières années dans la Régence, et dont l'écho a retenti dans toutes les discussions publiques, sont la vraie cause de l'impopularité où l'expédition tunisienne est tombée. Un homme honnête et délicat me disait, non sans tristesse, qu'il était presque impossible d'avouer à Paris qu'on avait en Tunisie une grande exploitation agricole, tant on

était tenté chez nous de regarder comme une friponnerie toutes les entreprises européennes dans ce malheureux pays. Tel est le résultat de la détestable politique des consulats ! Ce serait pourtant une grande faute de rester sous cette malencontreuse impression. Si l'esprit d'intrigue et l'aventure a dominé jusqu'ici en Tunisie, Dieu merci ! les temps sont bien changés. Nos soldats ont purifié le pays en l'arrosant de leur sang. Désormais ce sera le devoir de nos administrateurs l'y interdire, par une surveillance active, les excès d'autrefois. Avant de donner une concession, ils s'assureront que ceux auxquels ils la donnent sont capables de l'exploiter honnêtement. Ils prendront également des précautions pour préserver les droits des indigènes dont on ne tenait jadis aucun compte. Le Bey livrait sans hésiter à ses favoris les biens qui appartenaient aux Arabes. C'est un des abus qu'il est essentiel de faire disparaître au plus tôt.

Dès que la suppression des Capitulations et le rachat de la Dette nous auront réellement rendus maîtres de l'administration du pays, nous aurons à nous appliquer à rétablir sa réputation par une série de mesures justes et libérales. J'ai constaté avec le plus profond regret qu'il se passait ici le

même phénomène que j'ai vu se produire en Égypte lors de l'établissement du contrôle anglo-français. Tout ce qu'il y a en France de gens sans aveu demande des places dans les administrations tunisiennes, tandis que tous les aventuriers financiers de notre pays y préparent des entreprises invraisemblables. Les uns sollicitent la concession de toutes les forêts du pays; les autres, de toutes les mines; les plus modestes demandent des milliers d'hectares de terrain: tous prétendent s'emparer entièrement du pays et n'y rien laisser aux étrangers. Je ne doute pas que ceux qui résisteront à tant d'exigences ne soient traités, comme l'a été M. de Blignières en Égypte, de mauvais Français, d'hommes vendus à l'ennemi. Ils doivent s'attendre aux calomnies les plus odieuses, aux outrages les plus vils. On les diffamera dans la presse, et il se trouvera peut-être à la tribune des députés pour répéter ces diffamations. Mais qu'importe! pourvu que dans quelques années d'ici la Tunisie, qui n'a été trop longtemps qu'un pays d'aventures, jouisse de l'ordre, de la prospérité, de la richesse qui régnait en Égypte, lorsque la révolte d'Arabi-Pacha est venue ruiner la grande réforme qu'on y avait accomplie. Les administrateurs français auront pour devoir le

plus étroit de se mettre au-dessus des critiques intéressées, de tailler dans le vif de la corruption au risque d'y faire de sanglantes blessures. S'ils se considéraient comme les agents de ce qu'on appelle la colonie française, s'ils se faisaient les serviteurs des intérêts des Français, si véreux qu'ils pussent être, s'ils combattaient les intérêts même légitimes des étrangers, uniquement à cause de leur origine, ils mériteraient sans doute les éloges de quelques journaux et de quelques députés, mais ils compromettraient l'œuvre admirable que la France peut et doit accomplir en Tunisie.

Cette œuvre s'exécutera au moins deux fois plus vite qu'en Algérie. Néanmoins, qu'on ne se laisse pas aller à de trop vives impatiences. La vie des nations est plus longue que celle des individus ; les résultats, par conséquent, ne sauraient y être aussi immédiats. Les propriétaires de l'Enfida pensent qu'ils mettront une dizaine d'années à opérer la transformation complète de leur domaine. Il ne faudra pas moins de temps, il en faudra davantage pour toute la Tunisie. Jusqu'à ces derniers temps l'Algérie a coûté à la France, son budget n'a pas été en équilibre. Est-ce à dire pour cela que l'Algérie n'ait encore

rien rapporté à notre pays ? Assurément non. Ce que nous lui donnions d'un côté, elle nous le rendait de l'autre sous une forme différente. C'est surtout de la conquête d'Alger que date le grand essor de Marseille. En 1830, nous faisons 3 millions d'affaires avec l'Algérie ; nous en faisons aujourd'hui de 450 à 500 millions. Il ne faut jamais juger la valeur d'une colonie par les dépenses que l'État est obligé d'y consacrer, car, en jugeant ainsi, on devrait déclarer que l'Inde est un objet de luxe pour l'Angleterre, et que nos voisins feraient bien de se débarrasser de leur immense empire asiatique. L'État sème dans les colonies ; les particuliers y récoltent. L'un jette quelques grains ; les autres recueillent, par l'industrie et le commerce, de superbes moissons. Une nation aussi riche que la France peut faire des avances à la Tunisie. Le maintien, durant quelques années encore, de l'occupation militaire, la création de chemins de fer, de routes et de ports, n'exigeront pas de grands frais. Ceci fait, il n'y aura, au nord de l'Afrique aujourd'hui comme autrefois, que l'Égypte qui puisse être comparée à cette belle province dont l'antiquité admirait la richesse, célébrait l'intelligence et ne cessait de louer la prospérité matérielle et morale. Avoir fait renaître

passé glorieux sera, quoi qu'on en dise, un grand honneur pour la république, si, après avoir commencé l'œuvre avec tant de succès, elle ne s'arrête pas, surprise et fatiguée, aux premières difficultés.

## XV

### TRIPOLI

Tripoli, 10 juin.

Je n'ai point voulu quitter la Tunisie sans aller me rendre compte des préparatifs militaires des Turcs en Tripolitaine, de l'état des esprits à Tripoli et de la situation des insurgés tunisiens qui ont demandé un refuge à cette province de l'empire ottoman, si voisine de nos possessions nouvelles. Désormais, la Tripolitaine ne saurait nous être indifférente; elle est en ce moment, elle sera bien souvent à l'avenir le centre d'une agitation arabe et musulmane dirigée contre l'Algérie et la Tunisie. Tant que la Régence de Tunis a pu demeurer indépendante, son rôle

a été celui d'un tampon entre notre colonie algérienne et l'empire ottoman ; c'est pour qu'elle servît à cet usage que le gouvernement de Juillet et l'Empire se sont fait un devoir non seulement de maintenir, mais de défendre son autonomie. Par malheur, cette politique fort sage, fort prudente, est devenue impossible à continuer dans ces dernières années. Obéissant à la plus fâcheuse inspiration, le Bey de Tunis a détruit lui-même la liberté de son pays en essayant de la placer sous l'autorité de la Porte, d'en faire une province vassale, une partie intégrante de l'empire du Sultan. De plus, l'Italie, comme je l'ai expliqué dans une de mes lettres précédentes, a tourné ses ambitions envahissantes vers la Tunisie, cherchant à s'établir sur nos frontières, à prendre à côté de l'Algérie des positions stratégiques et maritimes que nous ne pouvions sans péril laisser tomber en d'autres mains que les mains débiles qui les avaient gardées jusqu'ici. Voilà comment nous avons été forcés de devenir les voisins de la Turquie, chose fâcheuse à coup sûr, mais que l'excellente frontière de la Tunisie rend beaucoup moins dangereuse qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord.

**Embarqué sur un petit bateau de la compagnie**



transatlantique, décoré du nom malencontreux de *Mustapha-ben-Ismaïl*, j'ai longé de nouveau, durant plusieurs jours, la côte de la Tunisie, que je commence à connaître dans toutes ses parties et que je vous décrirai un jour, s'il plaît à Dieu ! car elle est si charmante qu'on peut la revoir bien des fois sans se lasser, et qu'on éprouve sans cesse le désir de la peindre ; puis, par une de ces matinées très claires de l'Orient, où l'air a une transparence telle que la vue discerne les moindres objets, même aux distances les plus éloignées, la ville de Tripoli m'est apparue sortant toute blanche de la mer bleue. Levé de fort bonne heure, je regardais depuis longtemps la plage africaine, toujours basse et plate, fuir devant moi. Elle se relève quelque peu aux approches de Tripoli. La première chose que j'ai aperçue, avant même de distinguer la ville, c'est un immense camp turc. Des rangées de tentes d'un gris clair couvraient la plaine, et, quoique situées à un assez grand intervalle de Tripoli, elles étaient si nombreuses et si allongées qu'elles paraissaient rejoindre un fort qui fait partie de l'enceinte et dont les murailles se dressent fièrement vers le ciel. Situé sur une éminence assez élevée, ce fort se présente d'abord aux regards

lorsqu'on arrive de Tunis ; l'apparence en est peu effrayante, mais, à mesure qu'on approche, on reconnaît qu'on a beaucoup travaillé depuis quelque temps à en augmenter les moyens défensifs. La terre fraîchement remuée, de petits murs récemment construits indiquent l'emplacement des batteries nouvelles, que les Turcs ont cru devoir tourner contre la flotte française qui d'un jour à l'autre risque, d'après eux, de paraître en face de Tripoli. Une longue muraille, en partie ruinée, descend de ce fort et s'avance dans la mer où elle se rattache à une ligne de rochers dirigée vers le Nord-Est, et de manière à fermer à demi de ce côté l'entrée du port. Il serait très aisé de réunir ces rochers par des blocs en maçonnerie, afin de former une excellente digue qui préserverait le port des vents du large et le rendrait parfaitement sûr ; mais un des derniers pachas, gouverneur de la Tripolitaine, auquel quel qu'un proposait cette fructueuse et très simple opération, répondit que les rochers étaient bien vieux, qu'en conséquence ils ne devaient pas être solides, et que, si on cherchait à appuyer sur eux des constructions, ils tomberaient probablement dans la mer. Grâce à cet admirable jugement, Tripoli, que la nature a doué de

nière la plus heureuse, et dont le port pourrait être très supérieur à tous ceux de la côte tunisienne, est exposé, chaque hiver, à de nombreux sinistres maritimes. Dans une seule nuit, la nuit du 13 au 14 janvier 1880, huit bâtiments ont fait naufrage sur ces antiques rochers qui, ne servant pas à protéger la rade tripolitaine, servent à la rendre très dangereuse. Jusqu'à ces dernières années, il était quelquefois impossible d'aborder à Tripoli de bon matin. Les paquebots-poste, qui doivent arriver et partir le même jour et pour lesquels tout retard est une perte, étaient cependant obligés de renoncer à entrer dans le port avant neuf et dix heures, au moment où le soleil se trouvait assez haut pour dissiper les brouillards, découvrir les terres basses et permettre d'apercevoir la ville. Sur les conseils de notre consul, M. Féraud, un gouverneur a eu le bon esprit de faire construire, au sommet de la citadelle, un phare qui projette ses feux à 18 milles en mer. Ce phare a été inauguré le 15 novembre 1880. Depuis lors, les capitaines reconnaissent sans peine leur position ; ne craignant plus de s'aventurer trop près des récifs dont la côte est bordée, ils prennent le large et entrent dans le port, à quelque heure que ce soit, par l'ouverture qui y donne

accès dans la direction du Sud. Malheureusement, ce phare bienfaisant est fort impopulaire à l'heure qu'il est parmi les Turcs ; c'est une œuvre chrétienne ; elle ne leur dit rien qui vaille ! Qui sait si les Français, qui l'ont construit et qui le dirigent encore, ne s'en serviront pas pour faire des signaux à l'armée d'invasion dont on redoute sans cesse la venue ? Mais, que les Français y prennent garde ! ils ont affaire à plus fin qu'eux. Le commandant des troupes ottomanes, le ferik, ou général en chef, a eu l'habile prévoyance de placer une batterie formidable au pied même du phare. Dès que les Français apparaîtront dans les brouillards de la Méditerranée, la batterie fera feu de toutes pièces, et le phare, ébranlé par un tel vacarme, tombera en débris.

Lorsque le bateau, ayant tourné la ligne des récifs, arrive en face de Tripoli, on peut juger des avantages naturels d'un port dont l'incurie des Turcs ne sait tirer aucun parti. Plût au Ciel que nous eussions le pareil sur un point de la côte qui va de Tunis à Zarzis ! Un grand bassin, assez profond pour contenir les plus gros navires, s'étend au pied de la ville ; il est bordé au Nord-Est par les rochers dont je viens de parler, et au Sud-Ouest par la plage tripolitaine et la belle oasis de

Meschija, dont les palmiers verts font un heureux contraste avec le sable jaune du désert. On y entre par une ouverture étroite qu'indiquent deux bouées. La vue de la ville est assez séduisante, quoique fort inférieure à celle des petites villes de la côte tunisienne, Sousse, Mehdia, Monastir, etc. Des maisons blanches, surmontées de terrasses et de belvédères, où les habitants vont chercher l'air et la brise marine, descendent par une pente douce jusqu'à la mer; quelques minarets dans le quartier turc, se dressent, deçà delà, au-dessus d'elles. Deux énormes constructions semblent écraser toutes les autres : d'un côté, c'est le fort que je viens de décrire, avec son phare, ses murs plus ou moins délabrés et ses batteries neuves; de l'autre, c'est le château du Pacha, énorme bâtisse sans goût, sans élégance, rappelant de très loin les charmantes kasbas de Tunisie. L'oasis que l'on voit à sa gauche en s'avancant dans le port, plaît beaucoup plus que la ville. Là aussi, sous l'ombre des palmiers, se dressent depuis quelques mois des camps turcs et des batteries où les canons, les mortiers, les mitrailleuses sont accumulés comme dans des arsenaux. On les reconnaît à l'œil nu, et, avec une bonne lorgnette on peut même en observer tous les détails. J'avais

beaucoup entendu parler des cuirassés ottomans de Tripoli ; je dois dire qu'en m'approchant d'eux, à bord du *Mustapha-ben-Ismaïl*, ils m'ont paru très inférieurs à leur réputation. Les forces navales que la Turquie entretient en ce moment dans le port de Tripoli, se composent d'un médiocre cuirassé dont les canons peu redoutables sont mis en évidence pour frapper l'imagination des Arabes, d'une frégate en bois déplorablement sale et mal entretenue, et d'un aviso ou d'une canonnière sans grande valeur. Tout cela néanmoins paraît admirable et formidable aux Arabes, qui, n'étant point habitués à contempler des vaisseaux de guerre ; s'imaginent volontiers que le Sultan seul possède d'aussi terribles engins de destruction, devant lesquels les chrétiens doivent trembler.

Lorsqu'on débarque à Tripoli, on éprouve cette éternelle déception que causent les villes orientales.

De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien !

Le beau décor tombe ; une réalité assez vulgaire apparaît. Néanmoins Tripoli ne manque ni l'originalité, ni de quelque beauté. Tout près du port s'élève un arc de triomphe romain, construit par un questeur en l'honneur des empereurs

Marc-Aurèle et Lucius Ælius Verus ; les sculptures en sont lourdes, mais il est fort bien conservé. Un Maltais l'a transformé en magasin de tabac et en entrepôt d'épicerie ; des barils d'huile, des paquets d'épices, des caisses de fruits secs en remplissent l'intérieur. Autour de l'arc de triomphe romains'étend un quartier à demi européen où dominant les Italiens et les Maltais, c'est-à-dire la population ordinaire des Échelles du Levant. A mesure qu'on entre dans la ville, le caractère en devient plus oriental. Une belle rue recouverte d'arcades, qui n'en longent pas les côtés, comme dans la rue de Rivoli, mais qui vont de l'un à l'autre et ombragent le milieu de la chaussée, est complètement peinte en bleu, nuance fort heureuse dans une contrée où l'éclat de la lumière brûle les yeux ; elle conduit au consulat français. La porte de ce consulat est gardée par de magnifiques cawas arabes et nègres, portant le costume des tirailleurs algériens, ce qui leur donne un air martial très convenable à Tripoli. Les autres rues sont moins élégantes. Plus propres peut-être qu'en Tunisie, elles laissent pourtant encore sous ce rapport beaucoup à désirer ; aux abords de l'oasis, d'assez grands boulevards, bordés de maisons ornées d'arcades qui, celles-là, courent des deux

côtés le long des maisons, sont remplis d'une poussière aveuglante ; ils conduisent à la plage, laquelle sert de promenade au beau monde de Tripoli ; là, les femmes et les filles des consuls peuvent aller admirer les flots bleus de la mer ; mais le spectacle des costumes variés et déplorablement sommaires qui se déroulent autour d'elles ne leur permet de rien ignorer des œuvres de la nature. La plupart des maisons consulaires sont situées dans une longue rue qui part de cette plage et remonte dans la ville en suivant le mur d'enceinte. Elles sont riches et vulgaires comme tout ce que les Européens font en Orient. L'intérieur de la ville arabe et le quartier juif attirent bien autrement l'attention : on y rencontre de fraîches ruelles ensevelies sous les arcades, des maisons absolument closes, des constructions bizarres et pittoresques. Il serait peu sage de trop s'arrêter en ce moment dans le quartier arabe, où les Européens sont vus d'un fort mauvais œil ; mais, dans le quartier juif, il est inutile de se gêner ! il est permis de regarder à travers toutes les portes ouvertes, et il n'y en a point de fermées, voire même de pénétrer sans façon dans toutes les demeures. Les tableaux qu'on y trouve ne sont point d'ailleurs des plus engageants.

Ce n'est pas que le costume des juives de Tripoli manque de grâce ; il se compose de gros pantalons bouffants, d'une sorte de jupe courte et d'une veste largement découpée sur la poitrine, qui couvrirait bien des choses, si des colliers composés d'une multitude de pièces de monnaies, médailles d'or, d'argent ou de cuivre ne descendaient presque aussi bas que le décolletage de la veste. D'ailleurs, les juives de Tripoli, comme celles de Tunis, ne sont jolies que dans leur jeunesse ; arrivées à la maturité, elles deviennent d'une laideur telle, que souvent elles ne peuvent plus se tenir debout, et qu'on les voit accroupies dans la cour ou dans quelque chambre de leurs maisons, immobiles du moindre mouvement.

Le point principal de la ville est le quartier du commerce où sont établis des bazars couverts semblables à ceux qu'on rencontre dans tout l'Orient. Mais, si les bazars de Tripoli ne diffèrent pas de ceux de la plupart des autres villes de l'Orient comme construction, de la plupart des autres, ils ont, en revanche, il sont très remarquables par la variété de physionomies des marchands et des acheteurs. C'est même là, à tous égards, le mérite principal de l'originalité de Tripoli. J'ai beaucoup voyagé en Orient ; nulle part, ni au Caire, ni à Damas, ni à Constantinople, je n'ai observé une telle diversité.

...est, sont les ...  
Touarougs, ...  
États d'Haoussa. Les ...  
Tombouctou. Les ...

habitants de ...  
partagent leur ...  
États d'Haoussa et le ...

aussi mis, dans ...  
qu'à l'ouest; ...  
côté de ces ...

toutes les régions de l'Afrique ...  
le riche Ghana, ...  
carpins, jusqu'au ...

puis le Fezzan, et ...  
d'Haoussa, et ...  
spectacle des ...

essentielle dans ...  
certaines de ...  
l'...

Ce n'est pas que le costume des juives de manque de grâce ; il se compose de gros lons bouffants, d'une sorte de jupe courte et veste largement découpée sur la poitrine, couvrirait bien des choses, si des colliers sés d'une multitude de pièces de monnaie médailles d'or, d'argent ou de cuivre ne daient presque aussi bas que le décolletage veste. D'ailleurs, les juives de Tripoli, comme de Tunis, ne sont jolies que dans leur jeunesse ; arrivées à la maturité, elles deviennent d'une laideur telle, que souvent elles ne peuvent plier, et qu'on les voit accroupies dans la rue, dans quelque chambre de leurs maisons, à l'abri de quelque paille, au moindre mouvement.

Le point principal de la ville est le quartier du commerce où sont établis des bazars couverts, semblables à ceux qu'on rencontre dans tout l'Orient. Mais, si les bazars de Tripoli ne diffèrent pas de ceux de Tunis, comme construction, de la plupart des autres, en revanche, il sont très remarquables par la variété des physionomies des marchands et des acheteurs. C'est même là, à tous égards, le mérite principal de l'originalité de Tripoli. J'ai beaucoup voyagé en Orient ; nulle part, ni au Caire, ni à Damas, ni à Constantinople, je n'ai observé une telle diversité.

de types, de couleurs et de costumes. « Tripoli, a dit le docteur Nachtigal, est le grand entrepôt commercial des habitants de Ghadamès, qui commandent, par leur trafic, le désert de l'Ouest, sont les correspondants d'affaires des Touaregs, possèdent des comptoirs dans les États d'Haoussa, et vont, par Touat, jusqu'à Tombouctou. Les négociants locaux eux-mêmes, ainsi que ceux de la Cyrénaïque, les habitants de Gharian et des oasis du Fezzan partagent leur activité commerciale entre les États d'Haoussa et le Bournou; ils se sont aussi mis, dans ces derniers temps, à aller jusqu'à l'Ouadaï; réciproquement, on trouve, à côté de ces négociants, leurs correspondants de toutes les régions de l'Afrique centrale, depuis le riche Ghadâmesî, porteur de burnous et d'escarpins, jusqu'au Touareg à la face voilée, depuis le Fezzanaï jusqu'au nègre du Bournou et d'Haoussa, et au Toubou à la taille élancée. »

« Spectacle des bazars et des rues de Tripoli semble donc à une immense exposition ethnographique où tous les spécimens de l'humanité

1. *Sahara et Soudan*, par le docteur Nachtigal, trad. de G. Courtaud, pages 15 et 17.

Ce n'est pas que le costume des juives de manque de grâce ; il se compose de gros lons bouffants, d'une sorte de jupe courte veste largement découpée sur la poitrine couvrirait bien des choses, si des colliers sés d'une multitude de pièces de monnaie médailles d'or, d'argent ou de cuivre ne daient presque aussi bas que le décolleté veste. D'ailleurs, les juives de Tripoli, comme de Tunis, ne sont jolies que dans leur jeunesse ; arrivées à la maturité, elles deviennent d'aspect telle, que souvent elles ne peuvent marcher, et qu'on les voit accroupies dans les rues dans quelque chambre de leurs maisons à peine pables du moindre mouvement.

Le point principal de la ville est le quartier du commerce où sont établis des bazars couverts semblables à ceux qu'on rencontre dans tout l'Orient. Mais, si les bazars de Tripoli ne diffèrent pas de ceux de la plupart des autres villes de l'Orient comme construction, de la plupart des autres, à la revanche, il sont très remarquables par la variété de physionomies des marchands et des acheteurs. C'est même là, à tous égards, le mérite principal de l'originalité de Tripoli. J'ai beaucoup vu de bazars en Orient ; nulle part, ni au Caire, ni à Constantinople, je n'ai observé une telle

à l'usage de couleurs et de costumes. C'est  
 le docteur Nachlitzal, est le grand  
 commercial des habitants de G. . .  
 commandent, par leur trafic, le docteur  
 sont les correspondants d'affaires  
 possèdent des comptoirs dans  
 d'Haoussa, et vont, par Touat, à  
 Tlemcen. Les négociants locaux  
 ainsi que ceux de la Cyrénaïque  
 de Gharian et des oasis de  
 leur activité commerciale  
 d'Haoussa et le Bourou ; de  
 dans ces derniers temps, a  
 à l'Algérie ; réciproquement, on  
 de ces négociants, leurs correspon  
 les régions de l'Afrique centrale  
 che Ghadamesi, porteur de bœufs et  
 jusqu'au Tonarez à la face  
 le Yezzanah jusqu'au nègre du  
 Haoussa, et au Touat à la table  
 spectacle des bazars et des  
 de donc à une immense expo  
 de tous les spécimens de l'

Journal de Tunis, par M. de ...  
 tome II, page 117.

Ce n'est pas que le costume des juives de Tripoli manque de grâce ; il se compose de gros pantalons bouffants, d'une sorte de jupe courte et d'une veste largement découpée sur la poitrine, qui découvrirait bien des choses, si des colliers composés d'une multitude de pièces de monnaies et de médailles d'or, d'argent ou de cuivre ne descendaient presque aussi bas que le décolletage de la veste. D'ailleurs, les juives de Tripoli, comme celles de Tunis, ne sont jolies que dans leur jeunesse ; arrivées à la maturité, elles deviennent d'une obésité telle, que souvent elles ne peuvent plus marcher, et qu'on les voit accroupies dans la cour ou dans quelque chambre de leurs maisons, incapables du moindre mouvement.

Le point principal de la ville est le quartier du commerce où sont établis des bazars couverts, semblables à ceux qu'on rencontre dans tout l'Orient. Mais, si les bazars de Tripoli ne diffèrent pas, comme construction, de la plupart des autres, en revanche, il sont très remarquables par la variété de physionomies des marchands et des acheteurs. C'est même là, à tous égards, le mérite propre, l'originalité de Tripoli. J'ai beaucoup voyagé en Orient ; nulle part, ni au Caire, ni à Damas, ni à Constantinople, je n'ai observé une telle diversité

de types, de couleurs et de costumes. « Tripoli, a dit le docteur Nachtigal, est le grand entropôt commercial des habitants de Ghadamès, qui commandent, par leur trafic, le désert de l'Ouest, sont les correspondants d'affaires des Touaregs, possèdent des comptoirs dans les États d'Haoussa, et vont, par Touat, jusqu'à Tombouctou. Les négociants locaux eux-mêmes, ainsi que ceux de la Cyrénaïque, les habitants de Ghârian et des oasis du Fezzan partagent leur activité commerciale entre les États d'Haoussa et le Bournou ; ils se sont aussi mis, dans ces derniers temps, à aller jusqu'à l'Ouadaï ; réciproquement, on trouve, à côté de ces négociants, leurs correspondants de toutes les régions de l'Afrique centrale, depuis le riche Ghadâmesi, porteur de burnous et d'escarpins, jusqu'au Touareg à la face voilée, depuis le Fezzanais jusqu'au nègre du Bournou et d'Haoussa, et au Toubou à la taille élancée<sup>1</sup>. »

Le spectacle des bazars et des rues de Tripoli essemble donc à une immense exposition ethnographique où tous les spécimens de l'humanité

africaine seraient représentés. Je ne sais si cela tient aux circonstances actuelles ; mais ces spécimens m'ont paru avoir un aspect assez sauvage. Ces Arabes aux figures bronzées par le soleil, ces riches négociants du désert couverts de costumes sous lesquels ils semblent enfouis, surtout ces Touaregs dont la barbe est enfermée dans une sorte de sac et le front revêtu d'un voile qui laisse à peine passer les yeux, ont quelque chose de sombre, de mystérieux, dont l'impression est assez vive. J'ai quelque peu frissonné, j'en conviens, à la vue du premier Touareg que j'ai rencontré. Le cawas du consulat, qui me conduisait, me l'a montré en me disant : « Voilà un des assassins du colonel Flatters ! » Cette manière de présenter les gens n'est guère faite pour les rendre agréables. D'ailleurs, toute cette population mêlée de Tripoli n'a point l'air de bonne humeur, de douceur ou d'indifférence fataliste des Arabes du Caire, de Damas et de Tunis. C'est du centre de l'Afrique, c'est de ce foyer presque inconnu de barbarie, où le soleil a des ardeurs sans pareilles, où la nature imprime aux hommes sa rudesse et sa sauvagerie, que viennent les passants que l'on croit dans les ruelles sombres de Tripoli. Ils ne se dérangent pas pour vous laisser la place, et Dieu

vous préserve de les bousculer, comme vous pouvez le faire sans inconvénient en Égypte, en Syrie ou en Tunisie ! Ici, on est en pays ennemi, fanatique ; la haine ou le dédain brille sur tous les visages. On ne saurait faire un pas sans croiser des marabouts portant d'immenses drapeaux, et prêchant la guerre sainte contre les infidèles. Ils pullulent partout, et souvent ils marchent accompagnés d'une foule qui pousse des cris autour d'eux. Les Turcs, les Asiatiques, assez nombreux à Tripoli, n'ont pas une mine plus rassurante que les Africains. Cette ville est une sorte de lieu d'exil et de déportation où l'on expédie les esprits remuants, les hommes dangereux de l'empire ottoman, les employés civils et militaires dont on veut se défaire, les Kurdes aventureux, les Circassiens intraitables, les vauriens, les malfaiteurs qui n'ont point commis de crimes nettement punissables, mais qu'on redoute de laisser chez eux. Ce mauvais levain ne peut que faire fermenter la pâte arabe. Depuis quelques mois, un autre élément d'agitation est venu s'ajouter à ceux que possédait déjà Tripoli. Des milliers de soldats sont arrivés sous prétexte d'arrêter l'invasion française et de la rejeter de Tunisie et d'Algérie ; ils sont bien armés, quelques-uns même

sont convenablement vêtus, mais leur solde est fort mal payée : il faut donc bien qu'ils vivent de la charité publique, et ils la sollicitent parfois d'une manière assez brutale. On les voit circuler fièrement dans les rues, remplir les cafés de bruit et de tapage, répandre autour d'eux le fanatisme dont on a cherché par tous les moyens à les animer. Comme soldats, ils sont admirables ; presque tous ont fait la dernière campagne contre la Russie. Mais ces braves gens, au fond du cœur aussi doux que des agneaux, ont été tellement surexcités et subissent tellement de privations, qu'on ne saurait leur reprocher quelque rudesse dans les manières. Leurs officiers ont plus mauvaise tenue qu'eux. Ignorants et orgueilleux, ils menacent du regard et du geste les Européens, qui ne les craignent guère, mais qui sont obligés à beaucoup de réserve pour ne pas provoquer des conflits où le sang pourrait très aisément couler.

Je ne veux pas dire cependant que toute la population de Tripoli ait l'apparence rébarbative que j'attribue aux soldats turcs et aux habitants du centre de l'Afrique. Les vrais indigènes ressemblent à tous les Arabes des côtes, sont fort doux et, sans aimer les Européens, — aucun musulman ne les aime, — n'ont pas pour eux de mauvais

sentiments. Tripoli compte environ 25,000 habitants : 15,000 musulmans (Arabes, Berbères, Maures, Kourouglis), 6,000 juifs, 3,000 Maltais, 900 Italiens et 100 Européens de nationalités diverses. Les Arabes, Berbères, Maures, Kourouglis disparaissent presque devant les étrangers : l'afflux de ces derniers les a fait se retirer de préférence dans les jardins de la ville, qui forment une localité à part tout près de celle-ci. Ces jardins ornent la belle oasis de la Meschija et sont d'une grande richesse. Il y a là de nombreuses maisons et quelques villages importants. On remarque aussi dans l'oasis les tombes des sultans Karamanlis et le marabout à douze dômes de Si Hamouda. La Meschija est donc un prolongement et comme un faubourg de Tripoli. A côté des Arabes et des Berbères y vit la race croisée des Kourouglis, descendants de Turcs qui ont épousé des femmes indigènes. Ils ont la prétention de former l'aristocratie du pays, mais, en somme, ils ne jouissent d'aucune considération, d'aucune influence. Ce sont les Turcs pur sang qui dominent à Tripoli, soit dans le gouvernement, soit dans les administrations publiques. Quant au commerce, il est surtout entre les mains des Arabes du centre de l'Afrique, des juifs et des Maltais.

à Tripoli le même rôle que dans les autres Échelles du Levant. « Au Hâra (quartier juif), dit le docteur Nachtigal, confine la partie de la ville où les Maltais ont élu domicile et où l'on retrouve partout leur empreinte caractéristique. Dans toutes les cités côtières de la Tripolitaine, de la Tunisie et de l'Algérie (le docteur Nachtigal aurait pu ajouter : de l'Égypte), cet élément méditerranéen est abondamment représenté; il a des relations très étroites avec la population mahométane; il est d'une activité infatigable, merveilleusement entendu en affaires, extraordinairement économe, doué d'une énergie vitale et d'une élasticité par lesquelles il influe beaucoup sur le développement de la prospérité collective. A Tripoli, presque tous les Maltais sont négociants, et une chose vraiment incroyable, c'est la diversité des objets dont ils trafiquent, et l'exiguïté de l'espace où ils savent les loger : bière anglaise, vin, tabac turc, cigarettes exécrables, mouchoirs de poche, tasses, tchibouks, pantalons de confection, café, thé, cierges, allumettes, chemises, couteaux, oranges, tout se trouve chez ces prodigieux représentants, sortes d'intermédiaires entre l'Africain et l'homme de l'Europe. Les musulmans, tout

» en ayant du mépris pour eux, ne laissent pas  
» que de les tolérer ; c'est une croyance populaire,  
» dans toute la région du nord de l'Afrique, que  
» les Maltais sont des Arabes mâtinés de sang  
» chrétien <sup>1</sup>. » Les Italiens ne diffèrent pas  
beaucoup des Maltais ; en général, ce sont d'assez  
pauvres diables, doués de beaucoup d'énergie,  
d'entregent et d'activité, ne partageant en rien les  
passions antifrançaises de leurs compatriotes de  
la péninsule. Il y a parmi eux un ou deux hommes  
remuants qui font beaucoup de bruit, mais la masse  
est des plus paisibles <sup>2</sup>. Catholiques avant tout,  
Maltais et Italiens regardent notre consul, lequel,  
vous le savez, exerce le protectorat catholique,  
comme le vrai, l'unique consul. Lorsqu'on parle à  
Tripoli du consul d'une autre puissance, on dit :  
le consul anglais, le consul italien, le consul alle-  
mand ; mais, lorsqu'on parle du consul français, on  
dit : le consul. Cela tient à l'importance toute par-

1. *Sahara et Soudan*, page 18.

2. Les deux tiers des Italiens de Tripoli sont originaires de l'ancien royaume des Deux-Siciles et n'ont point, en effet, les sentiments de leurs récents compatriotes du Nord et du centre à l'égard de la France. Un grand nombre d'entre eux, en 1859, ont sollicité de rester sous notre protectorat. Si l'Italie s'établissait en Tripolitaine, comme tant de personnes le lui conseillent, elle ne trouverait pas dans ses nationaux du pays des agents et des serviteurs bien chauds.

ticulière du rôle que nous avons joué durant des siècles en Orient, et dont il ne nous reste plus, comme dernier vestige, que le monopole du protectorat catholique.

Un autre élément de population que l'on rencontre beaucoup plus à Tripoli qu'ailleurs, ce sont les nègres. Jusqu'à ces derniers temps, une importation incessante s'est faite du pays des Esclaves ou Bar-el-Abid. A-t-elle réellement cessé ? Ce serait une duperie de le croire. « Quand les grands » personnages de Tunis, dit encore le docteur Nacthigal, veulent augmenter leur personnel de » domestiques noirs, d'eunuques ou de femmes » de service, ils font venir leurs recrues de Tripoli, » où ils les achètent à un prix très élevé. La » traite, à vrai dire, est interdite d'une façon sé- » vère dans cette dernière ville, et elle a certai- » nement beaucoup diminué ; mais cela n'empêche » pas qu'il ne s'y fasse encore un commerce clan- » destin de denrée noire. Aujourd'hui comme au- » trefois, il y arrive, chaque année, un certain » nombre de caravanes d'esclaves ; seulement » l'importance en va sans cesse décroissant, et, au » lieu de les diriger sur la localité même, on les » conduit aux jardins de la Meschija où l'on s'en » défait insensiblement en détail. Dès lors, les

» pauvres expatriés se trouvent déchargés de tout  
» souci; traités fort humainement, pourvus d'une  
» lettre de franchise (*ataka*), ils sont quasi dans  
» la situation des affranchis romains à l'égard de  
» leurs maîtres. Leur prend-il envie de se marier,  
» ce qui n'arrive toujours que trop aux nègres,  
» et la maison où ils servent ne leur offre-t-elle  
» pas la facilité de se créer un ménage à eux, ils  
» vont former un domicile au dehors sans que,  
» toutefois, les liens qui les attachent à leurs ma-  
» tres soient jamais complètement rompus. Quand  
» vous entendez dire à Tripoli que tel noir vient du  
» Soudan, il ne faut pas prendre ce mot Soudan  
» au sens le plus large, et croire qu'il désigne l'en-  
» semble de la région qui s'étend du Nil au Niger;  
» non; sur la côte, comme dans tout le désert, ce  
» mot s'applique d'une manière plus restreinte aux  
» États d'Hanussa, situés à l'est du Bournou, et  
» d'où proviennent effectivement la plupart et les  
» plus prisés des esclaves qu'on amène à Tripoli.  
» Au reste, même sous ce magnifique climat, les  
» nègres sont loin de prospérer. Beaucoup y meu-  
» rent lentement de consommation, et leur posté-  
» rité n'est ni abondante ni robuste <sup>1</sup>. »

1. *Sahara et Soudan*, pages 21 et 22.

J'ai réservé pour la fin les Tunisiens. On en trouve de deux sortes à Tripoli : d'abord un certain nombre d'habitants du Nefzaoua et du Djerid, et une colonie assez importante d'habitants de l'île de Djerba; et, en second lieu, les insurgés qui ont fui devant notre armée. Les premiers sont beaux et d'une agréable physionomie, surtout les indigènes de Djerba; actifs, intelligents comme les Berbères, à la race desquels ils appartiennent, doués à un haut degré du génie du commerce, les Djerbiens possèdent les principaux magasins des bazars, et, comme leurs compatriotes restés à Djerba ont accepté notre domination avec une grande faveur, nous pouvons les prendre pour des amis. Il n'en est pas de même, bien entendu, des insurgés. Heureusement, leur nombre est faible à Tripoli. Internés pour la plupart dans les environs ou établis sur la frontière, ils ne viennent ici qu'en petits groupes, soit pour apprendre des nouvelles, soit pour faire des représentations aux autorités turques, soit pour s'informer auprès de notre consul des conditions de l'aman. En général, ils ont l'air plutôt triste que farouche. Presque tous regrettent la faute qu'ils ont commise en se soulevant contre nous; ils ont encore un reste d'espoir dans les pro-

messes turques; néanmoins, le découragement est empreint sur leur visage. Lorsqu'on les rencontre dans les rues, on les reconnaît à l'inquiétude qui se peint sur leurs traits. Comme il faudrait peu de chose pour les ramener à nous !

## XVI

### L'AGITATION ISLAMIQUE

Pendant la traversée de Tunis à Tripoli, les officiers du *Mustapha-ben-Ismaïl* me faisaient une peinture des plus colorées du spectacle qui m'attendait dans cette dernière ville. Chaque fois qu'ils y passaient, ils y assistaient, disaient-ils, à des démonstrations populaires de plus en plus bruyantes. Tantôt il s'agissait de planter un drapeau sur un bastion, tantôt de conduire un canon dans un fort, tantôt d'élever un terrassement pour une batterie. Tous ces ouvrages se faisaient au milieu d'un déploiement extraordinaire de fanatisme. Des centaines de cheiks, venus de Constantinople, y présidaient. Portant d'immenses éten-

dards aux couleurs variées, ils excitaient et dirigeaient la foule, qui se pressait autour d'eux. Naturellement tous les travaux de fortifications à Tripoli et autour de Tripoli s'exécutaient au moyen de corvées. Mais c'étaient des corvées absolument volontaires; il était inutile de contraindre les Arabes au travail; ils y couraient d'eux-mêmes, au seul bruit de la musique militaire et aux cris des marabouts prêchant la guerre sainte. Les régiments turcs étaient sans cesse encombrés d'Arabes marchant à côté d'eux, suivant leurs exercices, prenant part à leurs manœuvres. Dans les grandes revues, les cheiks se tenaient auprès des officiers et recevaient des soldats le salut militaire. Quelques jours avant mon arrivée à Tripoli, le bruit avait couru dans la ville que les Français envahissaient la Tripolitaine. La cause et l'origine de cette rumeur étaient une simple marche militaire exécutée sur la frontière, dans le territoire des Ourghemma, par le brave général Logerot, un de nos meilleurs officiers d'Afrique. Aussitôt une effervescence extraordinaire s'était répandue partout. Pour rassurer la population, le ferik (général en chef) avait décidé d'envoyer de son côté, sur la frontière, un liva (général de brigade) avec quelques bataillons et quelques canons. Le départ

de ce petit corps expéditionnaire avait donné lieu à une manifestation monstre. Tous les minarets, tous les remparts, toutes les terrasses de la ville étaient couverts d'une foule hurlante, agitant des drapeaux, poussant des exclamations guerrières, criant à tue-tête : « A bas les Français ! que Dieu donne la victoire au Sultan ! mort aux chrétiens ! » Cette scène sauvage était, paraît-il, d'un admirable effet pittoresque. Sous le soleil ardent de l'Afrique, ces couleurs bizarres, ces bruits confus, ces mouvements désordonnés de masses en délire sont beaux comme un grand accident de la nature, comme une tempête ou un ouragan. Les Arabes de l'oasis, accourus sur la plage, répondaient aux clameurs de la ville par des clameurs non moins féroces. Seul, le liva, qui commandait l'expédition, ne semblait pas partager l'ivresse générale, étant sous le coup d'un autre genre d'ivresse à laquelle la religion et la patrie n'avaient aucune part. C'était pourtant un rude homme que ce liva ; car une semaine après son départ, il écrivait à Tripoli qu'ayant atteint la frontière, il avait expédié au général Logerot l'ultimatum suivant : « Fais-moi le plaisir de » t'en aller au plus vite, ou je t'écrase ! » et que le général Logerot et ses soldats, effrayés par une

menace aussi polie, s'étaient enfuis comme une volée d'oiseaux à l'approche d'un aigle superbe.

J'avais quelques doutes, j'en conviens, sur la parfaite exactitude des peintures qu'on me faisait de Tripoli; j'y soupçonnais quelque exagération. Je me trompais. J'ai pu constater qu'elles étaient plutôt au-dessous de la vérité. L'exaltation de la population tripolitaine, surexcitée par des émissaires turcs, a atteint un degré que l'on ne saurait imaginer. Le plus léger incident, un régiment qui passe, un canon qui arrive, une nouvelle d'Orient apportée par les journaux de Malte, la font éclater. Chaque jour, une démonstration se produit, et généralement les meneurs du mouvement ont soin qu'elle ait lieu dans le quartier européen, et surtout dans la rue du Consulat français. Je vous ai parlé de la physionomie barbare de Tripoli au repos; mais, quand le flot populaire y gronde, descendant de toutes les ruelles en torrents impétueux, c'est bien autre chose encore! on se croirait dans je ne sais quelle cité fantastique, habitée par une horde de sauvages affolés. Des cheiks et des marabouts marchent toujours en tête des manifestations; plusieurs sont des nègres dont l'aspect féroce est effrayant. Les soldats, les officiers de l'armée turque prennent une part active à tout ce

désordre. On les voit passer à cheval sur des canons que la foule traîne en vociférant; ils s'agitent sur ces terribles montures comme des derviches ivres, et c'est de leur bouche surtout que part le cri : « Mort aux chrétiens ! » D'immenses cortèges se déroulent ainsi à travers la ville jusqu'à ce qu'on arrive au but de la manifestation : là, tout le monde se met à l'œuvre ; de pauvres diables, qui meurent de faim et dont la misère fait pitié, passent leurs journées à élever des fortifications ridicules qu'une flotte européenne détruirait en quelques heures ; ils ne plaignent ni leur temps ni leur peine ; c'est pour Dieu qu'ils travaillent. Le salaire qu'ils n'ont pas dans ce monde, ils l'auront dans l'autre ! Parfois, comme vous le devinez bien, il arrive de graves accidents au milieu de ces tumultes ; beaucoup d'Arabes ont été écrasés sous les canons. Vous croyez que cela dégoûte les autres ? Non ! Les Turcs se contentent de dire : « Voyez si les canons du Sultan sont » admirables ! même déchargés, ils peuvent tuer » ceux qui les touchent ; » et les Arabes, émerveillés, se demandent combien de milliers de chrétiens tomberont sous les coups d'une artillerie si perfectionnée qu'elle n'a pas besoin de poudre et de boulets pour joncher la terre de victimes.

Naturellement, les consuls européens protestent sans cesse contre ces dangereuses manifestations. Le pacha, un fort brave homme, qui n'a qu'une ombre d'autorité, leur répond par les meilleures promesses, mais ne fait rien, ne peut rien faire. Toute cette exaltation de la populace tripolitaine, sincère qu'elle soit, n'est cependant pas spontanée. Ce sont les Turcs qui l'ont fait naître. La nouvelle de la conquête de la Tunisie et de la signature du traité de Kasar-Saïd, au mois de mai de l'année dernière, avait été reçue à Tripoli avec une froideur fataliste. Personne ne s'en était ému outre mesure. Mais les choses ont changé d'aspect, quelques semaines plus tard, lorsque l'armée turque est arrivée, et avec elle des marabouts arabes chargés de soulever la Tripolitaine. A la tête de ces marabouts se trouvait un homme qui est, depuis quelques mois, le véritable maître du pays, un certain Si-Hamza, envoyé par le Sultan pour prêcher aux Arabes le panislamisme et la haine des Français. Si-Hamza est originaire de la Tripolitaine, où il a de nombreux alliés. Le Rais-Bélédia, c'est-à-dire le maire de Tripoli, est son beau-frère. Mais ce qui fait la principale force de Si-Hamza, c'est que son propre oncle, Ahmed-Daffer (à la turque, Tammam-Daffer), est un homme de grande influence.

El Madhani, parce que son père se disait originaire de Médine, est le principal directeur spirituel et le conseiller politique du Sultan. Grâce à cette haute influence, Si-Hamza, qui n'était par lui-même qu'un marabout du dernier ordre, a pu obtenir la mission importante et lucrative d'aller révolutionner la Tripolitaine. Il touche un traitement régulier de 1,000 francs par mois, a des fonds secrets abondants, et reçoit d'énormes bakchichs de tous les fonctionnaires, marabouts et simples croyants. Mais on doit lui rendre justice : il en fait, qu'on ne se passe le mot, pour son argent ! Son zèle ne se ralentit jamais. Placé comme surveillant auprès du pacha, il le gourmande sans cesse sur sa tiédeur. Quant à lui, il déploie une activité prodigieuse. Son rôle est quelquefois bien difficile ! Les Arabes sont d'une crédulité inimaginable. Néanmoins, à force d'entendre dire qu'une immense flotte turque allait arriver portant d'innombrables bataillons qui chasseraient les Français non seulement de la Tunisie, mais de l'Algérie, et de ne voir rien venir, un doute timide envahit parfois leur âme et refroidit leur ardeur. Si-Hamza invente mille moyens pour ranimer leur confiance expirante : s'adressant à leur cupidité, sentiment toujours en éveil chez les Arabes, il leur propose

par exemple, de choisir une maison, un palais, un domaine à Tunis ou à Alger, jurant ses grands dieux qu'il les leur fera donner dans moins d'un mois. « Si c'était vrai pourtant ? » disent les Arabes, et ils continuent à attendre. D'autres fois, il leur annonce solennellement, pour tel jour, l'apparition de l'escadre du Sultan. Ce jour-là, du matin au soir, une foule compacte couvre la plage, les yeux braqués sur l'horizon. — Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Non, rien que les vagues qui miroitent au soleil et se brisent sur les galets en pluies de perles, hélas ! insaisissables. — Qu'importe ! les Arabes ont cru distinguer quelque chose, je n'en sais quoi, dans la lumière translucide de l'horizon, et ces grands enfants nourris des rêveries des *Mille et une Nuits* emportent cette vision fugitive comme une espérance et une consolation.

C'est dans ses rapports avec les réfugiés tunisiens que Si-Hamza est obligé de déployer le plus d'ardeur et d'imagination. Ceux-ci, comme je l'ai dit dans une lettre de Tunis, ne sont pas très nombreux ; mais c'est sur eux naturellement que repose tout l'espoir de l'islamisme. Ils ont été d'abord reçus en Tunisie avec un enthousiasme indescriptible ; mais les jours qui s'écoulaient arrivaient

au milieu de leurs frères pour préparer une revanche qu'on disait et qu'on croyait facile. Les Turcs les accueillèrent à bras ouverts; loin de les traiter en belligérants et de les interner au centre du pays, ainsi que le droit des gens l'aurait exigé, ils les admirent au milieu d'eux comme des amis et des alliés. Un des chefs de la révolte de Sfax, Mohammed Chérif, colonel d'artillerie qui avait commandé la place durant le siège, était immédiatement introduit, en conservant son grade, dans les rangs de l'armée turque; ce qui permettait au journal officieux de Constantinople, *el Djewâib*, de faire remarquer la différence du sort réservé aux Arabes en Turquie et en France : en Turquie, ils peuvent être colonels, généraux, *muchirs*; en France, il n'y a dans toute l'armée qu'un seul chef de bataillon et deux capitaines arabes. Le fait est que les Turcs, qui montraient jadis aux Arabes un mépris profond, leur décernent avec empressement les honneurs civils et militaires, depuis que le Sultan a imaginé de travailler à la grande coalition islamique contre les chrétiens. C'est une politique habile, en un sens, car elle rattache les Arabes, qui s'en éloignaient de plus en plus, au gouvernement du Sultan; mais, si elle se généralisait, elle ferait perd.

toute solidité à l'armée turque, toute vigueur aux administrations ottomanes. Quoi qu'il en soit, la Turquie ne pouvant et ne voulant pas faire pour les autres insurgés tunisiens ce qu'elle faisait pour Mohammed Chérif, c'est-à-dire leur donner chez elle des titres et des grades, a du moins imaginé de leur conserver leurs titres et leurs grades en Tunisie. Grâce à la fiction d'après laquelle, aux yeux de tout bon musulman, le Sultan est resté souverain légitime de la Tunisie, les chefs insurgés sont cheiks, khalifas, caïds *in partibus* dans la Régence. Ils sont payés comme tels sur le Trésor ottoman. Tandis que l'armée turque attend toujours sa solde, qui ne vient pas, un caïd insurgé reçoit 2 francs 50 par jour, un cavalier 1 franc 50. C'est peu sans doute; mais, si insuffisantes que soient ces sommes pour faire vivre des malheureux qui n'ont pas d'autres ressources et dont les familles sont nombreuses, c'est grâce aux secours pécuniaires de la Turquie que ceux-ci n'ont point encore demandé l'aman et repassé la frontière pour aller vivre en simples particuliers sous notre autorité.

S'il fallait une preuve que les Turcs, et les Turcs seuls, maintiennent l'insurrection tunisienne, je a trouverais dans une lettre d'Ali ben Khalifa,



publiée le 16 mai dernier par *el Djewaiïb*. Elle contient l'aveu formel des relations du chef de la révolte avec le Sultan. En voici la traduction :

#### DÉCLARATION D'ALI BEN KHALIFA

Des bruits s'étant répandus sur le compte du héros illustre, Sidi Ali ben Khalifa (c'est *el Djewaiïb* qui parle), que l'on donnait comme ayant engagé des pourparlers avec le gouvernement tunisien pour arriver à lui faire sa soumission, Ali ben Khalifa — Dieu le garde ! — a cru devoir démentir ces rumeurs en nous adressant, à la date du 28 avril, la lettre que nous jugeons à propos de reproduire ici. Telle en est la teneur :

» J'ai lu dans le numéro 1,077 de votre journal, une nouvelle étrange, inventée par les imposteurs et rapportée d'après des journaux de Londres et des télégrammes de Tunis, et qui annonce que moi et beaucoup de chefs de la Régence, nous aurions fait notre soumission. Ce bruit est absolument faux. Nous n'avons pas cessé de combattre pour notre pays avec la foi arabe et l'énergie de nos ancêtres. Nous ne reconnaitrons qu'une seule autorité, tant que nous aurons un souffle. Ne savez-vous pas que nous avons fui nos foyers et notre

patrie, que nous avons enduré avec patience les révolutions des temps ? N'avez-vous pas lu des lettres vous parlant de nos faits et gestes, ou bien avez-vous voulu nous exciter à nous surpasser encore ? Ne vous laissez pas tromper par les mensonges que les journaux débitent sur notre compte. Soyez bien convaincu que je reste, avec les braves qui ont cherché le même refuge que moi, sous la protection de la Sublime Porte, dont nous sommes tous les sujets, notre pays étant le sien. Ce que la Sublime Porte considère comme sage, nous le considérons comme tel. Grand est parmi nous le nombre des héros qui, semblables à des lions au moment du combat, apprécient la mort causée par une balle comme le plus beau des sacrifices. Dès que le moment de tenir ma promesse sera venu, je dirai à tous les imposteurs le vers du poète : *Quand la poussière du combat se dissipera, tu verras si j'ai sous moi une jument ou un âne.* — Je vous prie, en réponse à ces imputations mensongères, de publier ma lettre, bien que les gens sensés sachent discerner d'eux-mêmes le vrai du faux. Que Dieu me comble de votre affection.

» Votre ami,



Ce langage est beau assurément, il ne manque pas d'une certaine poésie; mais la jument que monte Ali ben Khalifa est singulièrement essoufflée. L'insurrection tunisienne agonise, malgré les efforts de la Turquie pour la galvaniser. Le gros des rebelles est campé, non loin de la frontière, dans la région comprise entre le village maritime de Zouara et le pied des montagnes qui porte le nom de plaine de Djeffera. Ils sont là, resserrés dans un espace restreint, avec leurs familles et leurs troupeaux, vivant aux dépens des tribus tripolitaines, qui commencent à se lasser d'un voisinage aussi coûteux. Cette concentration n'est pas moins dangereuse physiquement que politiquement. Les herbages s'épuisent, les puits se dessèchent, de graves maladies font leur apparition, la fièvre typhoïde, entre autres, qui a déjà commis bien des ravages. Cet hiver ayant été exceptionnellement pluvieux, ce qui a converti les prairies habituellement arides et stériles de la Tripolitaine en riches prairies et en gras pâturages, la famine a été retardée, mais elle est imminente aujourd'hui. Le soleil ardent de juin brûle le pays. En cette saison, les troupeaux remontent toujours vers le Nord. Si, comme je l'espère, l'expédition du général Logerot sur la frontière a assez bi-

réussi pour nous assurer la fidélité des Ourghemma et des autres tribus du Nefzaoua et de l'Arad, les insurgés tunisiens seront bientôt réduits à la plus affreuse misère<sup>1</sup>. Déjà, les pasteurs tripolitains essayent de les repousser de leur territoire dont ils absorbent toutes les ressources. Des rixes éclatent sans cesse entre eux et les exilés. Il y a eu tout récemment un combat où

1. L'expédition du général Logerot a, en effet, très bien réussi. Les Ourghemma n'ont fait aucune résistance, et nous avons trouvé chez certaines fractions de leur tribu, chez les Accara, par exemple, de véritables sentiments d'amitié. Par malheur, nous n'avons pas su profiter de ces avantages. Pour obliger les insurgés à se soumettre, il fallait leur barrer complètement l'entrée de la Tunisie, il fallait organiser les Ourghemma en maghzen et établir quelques garnisons au milieu d'eux sur la frontière du Sud. Tout le monde s'en rendait compte à Tripoli et à Tunis ; mais à Paris, on a eu peur des Turcs ! Le ministère de la guerre a refusé de prendre la responsabilité d'une mesure qui pouvait amener de la part des troupes tripolitaines des démonstrations dans le genre de celle dont j'ai parlé au début de cette lettre. Il en est résulté qu'au milieu de l'été des bandes de 500 insurgés ont passé la frontière et sont allées jusqu'à Kaïrouan se heurter à nos soldats. L'insurrection aurait été terminée dès la fin de l'hiver si on avait eu le courage de lui opposer une digue sérieuse. On ne l'a pas fait, et le brigandage a pu durer quelques mois encore. Heureusement la misère et la famine en sont venues à bout. Aujourd'hui il n'y a plus d'insurrection. Tout le monde est pacifique. Mais nous avons eu plus de bonheur que de succès en Égypte, nous aurions eu à Tunis.

quinze hommes ont été tués et une trentaine blessés. Les Turcs assistent impassibles dans des camps retranchés à ces luttes entre Arabes. Ils ne peuvent pas les calmer ; que gagneraient-ils à s'y mêler ?

Et ce n'est pas seulement entre Tripolitains et Tunisiens que des conflits s'élèvent chaque jour ; la division se propage naturellement jusque dans les rangs des insurgés. Les chefs se jalourent entre eux ; ils s'accusent mutuellement du malheur général. On vient de voir le fier langage d'Ali ben Khalifa. Ses riyaux sont loin de le trouver conforme à la vérité. Ali ben Khalifa est un vieillard boiteux, qui a toujours poussé les autres à la révolte sans s'exposer personnellement dans aucun combat. C'est un esprit remuant, inquiet, qui change sans cesse d'avis. Pourquoi, demandent ses compagnons d'infortune, accapare-t-il toute la gloire de l'insurrection ? Pourquoi les journaux de Constantinople ne parlent-ils que de lui ? Pourquoi lui seul reçoit-il les communications du Sultan ? N'a-t-on pas songé à l'élever au trône de Tunis, à le nommer Bey à la place de Mohammed-el-Sadok ? C'est donc par ambition, non par patriotisme qu'il s'est soulevé contre les Français. Au fond, leur est-il aussi hostile qu'il le dit ?

Pendant qu'il écrit au *Djewaïb* des lettres retentissantes où il se compare lui-même, avec une modestie charmante, à un lion, il agit plutôt en renard assez habile pour rester en bons rapports avec tout le monde. Il a obtenu tout récemment du consul de France le rapatriement de sa famille en Tunisie. Ce dernier acte a causé la plus vive colère parmi les insurgés. On y a vu le commencement de la fin. Un grand nombre de mécontents ont suivi l'exemple donné par la famille d'Ali ben Khalifa. Un des principaux défenseurs de Sfax, le cheik Kanoun, est rentré en Tunisie, après avoir fait sa soumission. Le dégoût, le désespoir sont si profonds que la plupart des chefs insurgés se sont réunis et ont décidé d'envoyer en ambassade, à Constantinople, le neveu d'Ali ben Khalifa, El Hadj Mohammed, pour s'assurer par ses propres yeux des dispositions réelles du Sultan. S'il voit qu'en effet une armée se prépare à partir pour la Tripolitaine, il reviendra porter cette bonne nouvelle et tout le monde fourbirait ses armes en vue de la lutte prochaine ; mais, s'il constate que le Sultan s'amuse de la crédulité arabe et ne songe en aucune manière à déclarer la guerre aux Français, eh bien ! les insurgés sauront ce qu'ils ont à faire ; ils

se soumettront en masse et rentreront à Tunis<sup>1</sup>.

Telle est aujourd'hui la situation de la révolte. El Hadj Mohammed navigue vers Constantinople ; en attendant, beaucoup d'insurgés vont au consu-

1. Ce que j'annonçais là s'est en effet produit. El Hadj Mohammed est revenu de Constantinople déclarant qu'il n'y avait rien à attendre du Sultan et qu'il fallait se soumettre. Aussitôt des négociations ont commencé entre les chefs de l'insurrection et le consul de France. Elles étaient sur le point d'aboutir et l'on s'était mis d'accord sur les conditions de l'aman, lorsque le gouvernement français a commis l'imprudence de faire annoncer à son de trompe, par l'agence Havas, la fin de la révolte. Qu'on juge de l'émotion qui s'est produite à Tripoli ! Les marabouts et les Turcs ont accablé Ali ben Khalifa et ses collègues des plus sanglants reproches. Ceux-ci, se voyant découverts trop tôt, se sont crus obligés de protester contre les intentions qu'on leur prêtait. Ils ont rompu avec le consulat français, et, pour prouver aux Turcs qu'ils restaient fidèles à la cause de l'Islam en même temps que pour obliger la France à leur faire des propositions plus avantageuses, ils ont expédié en Tunisie les bandes pillardes qui ont poussé leurs attaques jusqu'à Kairouan. Les insurgés qui ont persisté à se soumettre ont été molestés par leurs compatriotes. On a été jusqu'à jeter à la mer les cawas du consulat français, qui les escortaient au port où ils devaient s'embarquer. Une indiscretion maladroite, jointe à la faute militaire commise dans le Sud, a perpétué une insurrection qui se mourait depuis longtemps. Néanmoins cette prolongation de la crise ne pouvait durer. Les insurgés mouraient de faim. Aussi ont-ils repris bientôt leurs négociations avec le consulat français et se sont-ils soumis en masse à la fin d'octobre. L'écrasement du parti national en Égypte leur avait enlevé leur dernière espérance. On peut dire que c'est la bataille de Tel el Kébir qui a mis fin à l'insurrection tunisienne.

lat de France et y demandent tout simplement l'aman. Ils rencontrent là un homme qui est aussi Arabe que les Arabes, qui connaît admirablement la langue, les mœurs, les idées, les sentiments des Arabes, et qui exerce ainsi sur eux une étonnante fascination : je veux parler de notre consul général, M. Féraud. Ancien interprète militaire, ayant fait toute sa carrière en Algérie, c'est un agent comme il en faudrait beaucoup dans nos consulats d'Orient. Son influence personnelle est énorme en Tripolitaine ; les Arabes trouvent qu'il *prêche* admirablement ; ses discours contrebalaient dans leur esprit ceux de Si-Hamza. Aussi celui-ci est-il obligé d'employer la violence pour retenir les insurgés prêts à lui échapper. Une des dernières mesures qu'il a prises à cet effet est curieuse. Il a réuni un certain nombre d'ulémas, lesquels ont déclaré que tout Tunisien rentrant dans son pays serait divorcé *ipso facto*, attendu qu'on ne saurait obliger une femme musulmane à accomplir les devoirs du mariage avec un esclave des chrétiens. Voilà un cas de divorce que M. Naquet n'avait pas prévu ! Pour recourir à de pareils moyens, il faut que Si-Hamza et les meneurs de l'agitation musulmane se sentent bien menacés. Ils n'ont plus qu'un espoir, et cet espoir est en

Égypte. Si les chrétiens, comme ils le prédisent avec assurance, sont prochainement expulsés de l'Égypte, si l'islamisme l'emporte dans la plus belle, dans la plus riche province du monde musulman, si la révolution inaugurée par Arabi amène le triomphe des vrais croyants, le mouvement parti des bords du Nil gagnera bientôt toute l'Afrique. — Attendez, dit sans cesse Si-Hamza aux impatients qui viennent lui montrer l'inanité de ses promesses, attendez que les affaires d'Égypte soient arrangées à l'honneur de l'Islam : après cela, vous verrez si le Sultan vous a trompés, et s'il ne balaye pas les chrétiens jusqu'à la frontière du Maroc ! — Pour appuyer par quelque chose de plus tangible les paroles de Si-Hamza, le général en chef, le férik, promène continuellement les chefs insurgés dans les batteries et les bastions. On leur montre les canons, les bombes, les mortiers ; on les conduit visiter les arsenaux. Les Arabes se grisent aisément de poudre ; on en fait brûler sans cesse sous leurs yeux. Les troupes de Tripoli exécutent de grandes manœuvres aux alentours de la ville avec un vacarme épouvantable. Tout ce bruit n'est rien. C'est en Orient, c'est en Égypte que se dénoue en ce moment la question tripolitaine ou plutôt la question arabe.

de ces forces était insignifiant. Lorsque la nouvelle de notre entrée sur le territoire tunisien est parvenue à Constantinople, le Sultan, profondément ému, a réuni aussitôt plusieurs régiments, et, après les avoir embarqués sur ses plus beaux cuirassés, il s'apprêtait à les envoyer au secours du Bey. Mais le gouvernement français lui a fait savoir qu'il considérerait un pareil acte comme une déclaration de guerre, et qu'il se conduirait en conséquence. Ne trouvant aucun appui dans les puissances européennes, voyant que l'Angleterre, que l'Italie elle-même ne bougeaient pas, Abdul-Hamid a dû se résigner à changer la destination du corps expéditionnaire destiné d'abord à la Tunisie, et se borner à l'expédier en Tripolitaine. A partir du mois de mai de l'année dernière, il ne s'est guère passé de semaine sans qu'il arrivât à Tripoli ou quelques bataillons, ou quelques batteries d'artillerie, ou quelques caisses de munitions. Tripoli était devenu évidemment le centre des opérations du Sultan en Afrique; il voulait en faire la citadelle de l'Islam dans les contrées arabes. Le lieu était fort bien choisi; car, depuis une vingtaine d'années, il a servi de refuge à tous les Arabes mécontents soit du régime cosmopolite de l'Égypte, soit de notre gouvernement en Algé-

rie. De nombreux éléments antichrétiens et anti-français s'y trouvaient donc réunis. Il ne s'agissait que de les organiser pour une action énergique et suivie, œuvre qu'un corps d'armée turc était certainement en mesure d'accomplir, à la condition qu'il fût commandé par un homme capable d'en faire le cadre et le noyau d'une sorte de levée en masse des populations arabes. Mais, soit faute d'argent, soit lenteur ordinaire dans la mobilisation, soit désir d'exciter plus longtemps l'enthousiasme des Arabes en faisant durer l'arrivée des troupes, ce corps d'armée n'a débarqué à Tripoli que par petites bandes, apparaissant, comme je viens de le dire, presque chaque semaine, dans le port de la ville, et venant grossir sans cesse le nombre des soldats accumulés dans les casernes et dans les camps. De là un désordre, une difficulté d'établir fortement la discipline qui ont rendu vains les efforts du premier général chargé du commandement de Tripoli, lequel était un militaire d'un mérite véritable et d'une valeur fort rare chez les Turcs.

D'ailleurs, le commandement manquait d'unité. A côté du marabout Si-Hamza, dont je vous ai parlé, personnage envahissant qui s'emparait de la plus grande autorité, le pouvoir était partagé

entre le pacha, Nazif-Pacha, gouverneur de la province, et le ferik (général en chef), Hussein-Ousfi. C'est ce dernier qui, seul, aurait eu l'intelligence et la volonté nécessaires pour transformer en véritable armée les bataillons dépareillés que chaque bateau apportait de Constantinople. Sous son énergique direction, le corps expéditionnaire avait en quelques semaines acquis une réelle solidité. Malheureusement, Hussein-Ousfi n'était point un fanatique. Élève de nos écoles militaires, il s'était vaillamment battu à nos côtés à Freschwiller ; loin de détester la France, il avait pour elle une sympathie instinctive que les événements de Tunisie avaient ébranlée sans la détruire. Aussi voulait-il bien mettre la Tripolitaine en mesure de résister, en cas de besoin, à une invasion française, et surtout à une expédition italienne, qui lui paraissait beaucoup plus probable et beaucoup plus dangereuse ; mais il n'était point assez aveugle et assez antifrançais pour rêver, avec tous les cerveaux brûlés de son entourage, de nous expulser violemment de Tunisie et d'Algérie, et de rétablir dans tout le nord de l'Afrique l'autorité du Sultan. Entretien d'assez bons rapports avec notre consul général et nos nationaux, il ne croyait pas manquer à son devoir lorsqu'il refu-

sait de prendre part aux folles manifestations dont j'ai fait le tableau. Il n'en fallait pas davantage pour le rendre suspect à Si-Hamza et à Nazif-Pacha, non moins ardent contre nous que Si-Hamza. Nazif-Pacha, animé du même fanatisme que les marabouts, ne perdait pas une occasion de manifester sa haine pour les chrétiens. Son hostilité éclatait de mille manières. Oubliant le sage précepte de Talleyrand : Pas de zèle ! il poussait même les choses si loin, que la Porte, sur les remontrances des ambassadeurs, a dû le rappeler. Elle l'a remplacé par un homme très doux et très sage, Rassim-Pacha, qui ne demanderait pas mieux que de pacifier la Tripolitaine, s'il était en son pouvoir de le faire. Mais il n'en est rien ! Nazif-Pacha n'a pas été rappelé seul à Constantinople, Hussein-Ousfi l'a été avec lui. Son successeur, le nouveau ferik, déteste les chrétiens au moins autant que Nazif-Pacha. Zaki-Pacha est un fort jeune homme ; il a tout au plus une trentaine d'années. Il y a trois ans, il était simple capitaine ; mais tout à coup sa sœur est entrée dans le harem du Sultan, et il s'est fait affilier lui-même à l'ordre religieux de Si-Daffer, le frère du marabout Si-Hamza. Ce sont là des titres à l'avancement bien supérieurs à

plusieurs campagnes ! Zaki-Pacha a atteint avec une étonnante rapidité le grade de général en chef. Il en a les galons, il n'en a pas le mérite. Depuis qu'il est arrivé à Tripoli, le corps expéditionnaire est dans un état de désordre et d'indiscipline indescriptible. L'œuvre de Hussein-Ousfi a disparu. Zaki-Pacha s'en préoccupe assez peu. On avait fort remarqué, lors de son débarquement, trois voitures hermétiquement fermées qui l'escortaient : c'était son harem auprès duquel il passe la plus grande partie de ses journées. Il emploie le reste à promener des chefs insurgés dans les camps et dans les bastions. Jamais il ne voit un consul. A son arrivée, les drogmans des consulats sont allés le saluer, suivant l'usage : méprisant cette politesse européenne, il s'est bien gardé d'y répondre. Par sa liaison de harem avec le Sultan, par son affiliation à l'ordre de Daffer, il appartient au nouveau parti panislamique pour lequel les Capitulations ne sont qu'un chiffon de papier que la Turquie doit déchirer avec dédain. Qu'a-t-elle besoin de respecter l'Europe, puisqu'elle possède des généraux comme Zaki-Pacha ! Dernièrement, quelques insurgés tunisiens lui faisaient des objections sur ses triomphes futurs : « Ah ! vous doutez, leur a-t-il répondu. Eh bien ! les figuiers

» de Barbarie sont en fleur, n'est-ce pas? croyez-  
» en ma parole, vous en [mangerez les fruits à  
» Tunis et à Alger. »

Ces fruits-là risquent fort de ne mûrir jamais sous le soleil d'Afrique, si favorable pourtant à la végétation. Ce n'est pas avec les forces qui sont à l'heure actuelle en Tripolitaine que les Turcs nous attaqueront sérieusement. Ces forces se composent de 15,450 hommes, qui ne deviendraient redoutables que s'ils étaient commandés par un vrai général, que s'ils servaient surtout de point d'appui à une insurrection des tribus arabes. Là est le vrai, l'unique danger de leur présence en Tripolitaine. Les Turcs n'ont pas les moyens administratifs et financiers nécessaires pour faire mouvoir leur armée, pour la lancer à travers des pays d'un accès aussi difficile que le sud de la Tunisie, pour la déployer en ligne de bataille contre nous. Leur régime d'intendance est pitoyable, et, bien que leurs soldats supportent la misère avec un courage héroïque, encore faut-il leur fournir de quoi vivre, même de la manière la plus modeste ! Leur corps d'officiers est inférieur à leur intendance ; ces officiers, suffisants pour une guerre défensive comme celle qu'ils ont si bravement [soutenue contre la Russie, ne sauraient conduire avec succès

une guerre offensive. Ce n'est donc pas l'armée turque elle-même que nous devons redouter en Tripolitaine, mais l'action qu'elle peut exercer sur les Arabes, l'impulsion qu'elle peut leur donner, les secours qu'elle peut mettre à leur service. On en a échelonné une bonne partie, avec une réelle habileté, dans des camps retranchés, le long de la frontière. Ces camps sont la base d'opérations autour de laquelle doivent évoluer les bandes de cavaliers arabes. Au départ, on leur distribue des armes et des munitions; elles traversent la frontière, razzient les tribus soumises, répandent la terreur aussi loin que possible; puis, dès qu'elles aperçoivent une de nos colonnes, elles se dispersent, repassent la frontière, vont se reformer et se reposer dans les camps turcs. Comme nous ne pouvons pas les poursuivre en Tripolitaine, il leur est très facile de revenir sans cesse à la charge et de nous fatiguer par de continuelles entreprises. Nous n'arrêterons complètement leurs courses aventureuses qu'en suivant l'exemple des Turcs, c'est-à-dire en occupant quelques points bien choisis du sud de la Tunisie, points qui serviront de citadelle et de refuge aux tribus soumises organisées en maghzen pour la défense de notre territoire.

Après ce que je viens de dire, vous trouverez



sans doute intéressant d'avoir quelques détails sur la composition du corps expéditionnaire turc. Il est commandé, je l'ai dit, par un général en chef ou ferik, et deux livâs ou généraux de brigade. L'un de ces deux derniers commande la place de Tripoli, l'autre commande les troupes mobilisables. Le chef de l'état-major, Danich-Bey, est un officier de mérite, qui parle fort bien le français et l'anglais; ce qui n'a rien de surprenant, car il a été attaché militaire de Musurus-Pacha à Londres où il a laissé, dit-on, les meilleurs souvenirs. Danich-Bey a sous ses ordres 6 officiers, la plupart parlant également français et ne manquant pas d'instruction. L'infanterie se compose de 21 bataillons de ligne, 11,550 hommes; de 2 bataillons de chasseurs, 1,000 hommes; et d'un bataillon de tirailleurs, 500 hommes: soit, au total, 13,050 hommes. Les 2 bataillons de chasseurs sont armés du fusil américain Schneider, les 22 autres du fusil Martini Henri. Les numéros des régiments de ligne sont: 152, 155, 156, 157 et 158. L'artillerie est formée de 6 batteries de campagne, système Krupp, avec leurs attelages complets; de 2 batteries de campagne, même système, sans attelages; de 2 batteries de campagne, avec leurs mulets, toujours système Krupp; enfin de 8 batteries ancien modèle de

campagne sans attelages. Les canonniers pour le service de campagne et de forteresse ont un effectif de 1,060 hommes placés sous les ordres d'un colonel. Le génie comprend 2 compagnies de sapeurs, 240 hommes, commandées par 1 colonel, 2 majors, 8 capitaines et lieutenants. La cavalerie compte 500 hommes montés et 450 non montés, plus 1 escadron de 130 hommes, tous montés, arrivés récemment de Benghazi. Elle est commandée par 2 colonels. On a envoyé, en outre, de Constantinople le cadre d'un régiment de cavalerie qui serait formé en Tripolitaine avec des cavaliers arabes sur le type de nos régiments algériens de spahis. Ce cadre se compose d'un colonel et d'officiers et sous-officiers turcs. On se propose d'élever l'effectif à 1,200 hommes. Ce sera peut-être une entreprise difficile, avec un commandant en chef tel que Zaki-Pacha ! Il y a quelques mois, on songeait à armer tous les Arabes de l'oasis et à organiser avec eux un grand corps de réserve. Ce projet paraît abandonné ; on se borne à essayer de nous imiter et d'avoir des spahis. Il est douteux que les Arabes se soumettent longtemps au commandement turc. Il est plus douteux encore qu'on trouve l'argent nécessaire pour les équiper et les solder. Quoi qu'il en soit, la cavalerie actuelle

armée de la carabine américaine (16 coups), du revolver et du sabre dit bancal.

En récapitulant les chiffres que je viens de donner, on arrive aux résultats que voici :

	Hommes.	Chevaux.
Infanterie. . . . .	13,050	.
Artillerie. . . . .	1,060	.
Génie. . . . .	240	.
Cavalerie. . . . .	1,100	650
	<hr/>	<hr/>
Total. . . . .	15,450	650

Je ne fais pas figurer dans ce total les mulets et les chevaux de l'artillerie, n'ayant pu savoir combien il y en avait; mais, d'après le nombre des batteries, on peut aisément le deviner. Des pièces de campagne sont attelées de 6 chevaux.

Telle est la composition du corps expéditionnaire de Tripolitaine. Il n'est point concentré à Tripoli même. Actuellement, la garnison de cette ville ne dépasse guère 2,000 hommes; tout le reste de l'effectif est sous la tente, à six kilomètres de Tripoli, dans le vaste camp que j'apercevais de la dunette du *Mustapha-ben-Ismaïl*, et dans une série de petits camps échelonnés le long de la frontière pour y servir, ainsi que je viens de l'expliquer, de base d'opérations aux bandes arabes

insurgées ou pillardes. Ces camps comprennent 2,960 hommes, distribués de la manière suivante : à Zaouïa, 600 hommes ; à Zouara, 680 ; à El-Hadjilat, 160 ; à El-Houd, 160 ; à Nalout, 240 ; à Ksar, 320 ; à Kabaou, 80 ; à Ksar-Yfren, 800. Comme on le voit, il y a en tout huit camps qui seraient beaucoup trop dispersés s'ils avaient à craindre une attaque de la part des Français, mais qui offrent, par leur division même, de plus grandes facilités aux Arabes évoluant autour d'eux. J'ai raconté qu'à l'annonce d'une prétendue invasion française, de nouvelles forces étaient parties pour la frontière ; 1,300 hommes y ont été transportés sur une frégate et 500 s'y sont rendus par terre. J'ignore si ce contingent, dirigé contre le général Logerot, rentrera à Tripoli après le grand succès que le livâ placé à sa tête déclare avoir remporté, par sa seule présence, sur nos troupes effrayées. Dans le cas contraire, il y aurait à la frontière 4,760 hommes toujours prêts à favoriser l'invasion de notre territoire.

Naturellement l'état de l'armée turque laisse fort à désirer. Elle est mal nourrie, mal payée, et vit en partie de mendicité. Il n'y a d'approvisionnements de vivres nulle part. Les magasins sont vides, les dépôts n'existent pas. On se procure au

jour le jour, au moyen d'emprunts, les rations à distribuer. Les fournisseurs européens refusant de livrer de nouvelles denrées jusqu'à ce qu'on ait soldé leurs anciens comptes, on emploie tout l'argent disponible à les satisfaire; mais c'est peu de chose : une goutte d'eau dans la mer. On a usé et abusé de toutes les formes d'emprunts forcés. Au début, dans les premiers jours d'enthousiasme provoqué par la vue des soldats du Sultan, les souscriptions volontaires étaient rapidement couvertes. Peu à peu, il a fallu employer la force pour arracher aux populations des dons qui n'étaient plus spontanés du tout. Les Arabes versent plutôt leur sang que leur argent. Il leur paraît dur de nourrir à prix d'or une armée dont ils attendent toujours l'entrée en campagne, avec un secret pressentiment que le moment ne vient pas, qu'il ne viendra jamais. On ranime leur ardeur par l'envoi de canons et de caisses de munitions. Oh! ils sont en délire en les voyant débarquer sur la plage; mais ils se refroidissent graduellement lorsqu'on vient leur dire qu'il faudrait encore quelques cotisations pécuniaires pour mettre en place ces belles pièces d'artillerie qui leur ont inspiré tant d'admiration. On fait des quêtes pour disposer les canons Krupp dans les batteries. Les quêtes ne

rendent guère, mais, comme je l'ai dit, les travailleurs volontaires abondent, ce qui fait compensation. Rien de plus triste que le spectacle de la misère des Turcs, unie à leur imperturbable jactance. Des malheureux qui meurent de faim menacent les chrétiens avec une assurance étonnante. Ils se drapent dans leurs haillons comme si c'étaient des vêtements de pourpre, convaincus qu'en dépit de la pauvreté qui les ronge, ils sont ou vont être les maîtres du monde.

Étrange illusion, en vérité, mais qui durera autant que la Turquie, autant que l'islamisme ! L'orgueil musulman est à l'épreuve de toutes les déceptions. Je ne doute pas que cette médiocre ville de Tripoli, dont les remparts délabrés tombent en ruines, ne se regarde aujourd'hui comme la citadelle de l'Islam. Elle aussi, elle se drape dans ses murailles crevassées comme dans des fortifications imprenables. Elle est fière des promesses du Sultan, fière des travaux qu'elle a accomplis pour s'en rendre digne. Assurément ces travaux ne sont pas sans quelque valeur ; mais, à mon sens, ils ne défendraient pas Tripoli contre un assaut sérieux. C'est Danich-Pacha qui les a dirigés, avec l'espoir, fort mal réalisé, de rendre la ville presque inaccessible. Lorsqu'il est venu à Tri-

poli, il n'a trouvé que des bastions démantelés sur lesquels dormaient quelques canons rouillés. Depuis lors, une artillerie respectable a été apportée de Constantinople ; mais elle est encore insuffisante pour le plan de Danich-Bey. Ce plan consiste à élever trois forts commandant la rade, et une série d'ouvrages et de batteries disposés en demi-cercle autour de la ville, afin d'en rendre l'approche par terre sinon impossible, au moins très difficile. Le tout serait armé d'une cinquantaine de canons. Jusqu'ici les trois forts de la rade sont seuls construits ou du moins commencés, et ce sont plutôt des terrassements que des forts. Ils résisteraient bien difficilement à un bombardement exécuté de la pleine mer par une flotte ennemie. Mais le système de défense auquel ils se rattachent n'est qu'ébauché. Tous les projets de Danich-Pacha ont été approuvés à Constantinople : malheureusement entre l'approbation et l'exécution il y a loin en Turquie, bien plus qu'ailleurs ! De longtemps encore la force de Tripoli ne consistera ni dans l'importance de ses remparts ni dans le nombre de ses canons. Ce qui la sauvera d'un siège, c'est que personne n'a réellement intérêt à s'en emparer. Il ne faut pas croire trop aisément aux idées de conquêtes qu'on a prêtées

aux Italiens ; elles sont, pour le moins, prématurées. L'Italie commettrait une faute énorme si elle cherchait à s'emparer d'une ville vers laquelle convergent en ce moment tous les éléments de résistance de l'islamisme arabe, et que, d'ailleurs, la France ne saurait lui permettre d'occuper. Quant à la France elle-même, qu'irait-elle faire à Tripoli ? Elle possède enfin une bonne frontière au sud de la Tunisie ; en s'avancant jusqu'à Tripoli, elle la perdrait ; elle se placerait sans profit dans une position ouverte de toutes parts, où des milliers d'Arabes l'assiégeraient sans cesse. C'est pourquoi Tripoli peut se rassurer. Nul ne menace son indépendance, nul ne se prépare à démolir ses nouvelles et impuissantes fortifications. Mais c'est pourquoi aussi l'agitation religieuse et les préparatifs militaires dont elle est le théâtre sont une sottise et une faute. Une sottise, car s'ils duraient, ils pourraient, à la longue, obliger la France à prendre des mesures efficaces pour les faire cesser. Heureusement, bien des signes font espérer qu'ils cesseront d'eux-mêmes. Il y a assez d'autres questions posées sur la Méditerranée sans y ajouter la question tripolitaine.

## XVIII

### LES ARABES ET LES SENOUSSIA

Bien des personnes, qui connaissent depuis longtemps la Tripolitaine, se demandent si les démonstrations militaires et les manifestations fanatiques dont les Turcs ont pris l'initiative dans ce pays, ne seraient pas dirigées, par hasard, contre la population indigène elle-même, laquelle tomberait alors dans le piège que lui aurait tendu l'astuce ottomane. Personne n'ignore que la Tripolitaine a joui, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'en 1830, d'une indépendance presque absolue, sous le gouvernement des princes Karamanlis, qui l'avaient détachée de la Turquie pour en faire une régence indépendante, comme la ré-

gence de Tunis. Étant donnée la haine instinctive que les Arabes portent aux Turcs, il est difficile, on le conçoit sans peine, que le souvenir d'une liberté aussi récente n'ait pas laissé dans leur esprit des traces profondes et des souvenirs ineffaçables. Plusieurs fois, en effet, on a pu croire que des idées de révolte les agitaient encore ; l'autorité des Turcs mal assise et mal appuyée semblait chanceler : qui sait si les grands échecs de l'empire ottoman, si les défaites de la campagne russe, si surtout les événements de Tunisie n'allaient pas provoquer en Tripolitaine un soulèvement arabe ? Ce serait donc surtout pour consolider leur puissance dans une province où jusqu'ici ils régnaient sans gouverner, et où le règne même risquait de leur échapper, que les Turcs y auraient envoyé des forces considérables, destinées en apparence à combattre la France, mais en réalité à contenir le pays. Dans ce cas, lorsque les Arabes travaillent avec tant d'enthousiasme aux fortifications de Tripoli, ils joueraient le rôle du cheval de la fable, qui pria l'homme de vouloir bien monter sur son dos, lui mettre la bride à la bouche et diriger sa course contre le cerf. Le cerf fut forcé, comme chacun sait ; mais le cheval resta l'esclave de l'homme. Il y a peu d'apparence que la France

ait le sort du cerf ; mais la Tripolitaine pourrait bien subir celui du cheval et demeurer sous la domination des Turcs qu'elle paraissait sur le point de rejeter et qu'elle aurait inconsciemment affermie pour de longues années.

Cette manière de voir n'est point conforme à l'opinion émise par le docteur Nachtigal, sur la situation des Turcs en Tripolitaine. D'après le docteur Nachtigal, cette situation serait excellente. « Une chose m'étonne, dit-il, c'est qu'avec » de déplorables organes de gouvernement, et » étant donnés, d'une part, les difficultés que crée » à une direction d'ensemble la superficie immense de la Tripolitaine, et, de l'autre, le chiffre » relativement énorme de nomades réfractaires à » toute administration régulière, que présente » l'ensemble de la population, — une chose, dis- » je, m'étonne : c'est la tranquillité dont jouit le » pays. Depuis l'époque où le chef de tribu » Rhouma (c'était pendant la guerre de Crimée) » souleva les Arabes ses compatriotes contre la » domination étrangère des Turcs, et, au moment » d'atteindre le but, paya de sa vie son patriotisme, » non seulement il n'y a pas eu le moindre essai » de rébellion, mais la paix la plus profonde, la » sécurité la plus complète règnent sur tous les

» points du territoire... Il semble que le courage  
» des nomades guerriers se soit éteint avec leur  
» gloire : il a suffi pour l'anéantir d'une généra-  
» tion de fonctionnaires turcs gouvernant selon  
» leur bon plaisir <sup>1</sup>. » Quelle que soit la grande  
autorité du docteur Nachtigal, peut-être a-t-il  
jugé l'état de la Tripolitaine sur des apparences  
trompeuses. Ces fonctionnaires turcs gouvernant  
selon leur bon plaisir ont-ils réellement un pouvoir  
incontesté ; exercent-ils une puissance véritable ;  
ou plutôt, s'ils ne rencontrent aucune opposition,  
n'est-ce pas uniquement parce qu'occupés du  
soin de s'enrichir, ils ne se mêlent réellement  
en rien des affaires du pays ? Toutes les per-  
sonnes que j'ai consultées m'ont affirmé que cette  
dernière hypothèse était la vraie. Avant ces der-  
niers événements, l'impuissance des Turcs à Tri-  
poli était manifeste ; ils laissaient tout faire ; ils  
étaient incapables de rien empêcher. J'ai dit dans  
quel état pitoyable se trouvait la ville, avec ses  
vieux remparts lézardés et aux trois quarts écrou-  
lés. Les Turcs ne les réparaient pas, comme s'ils  
avaient conscience de leur départ prochain. La  
population des campagnes vivait à peu près à sa

1. *Sahara et Soudan*, p. 30 et 31.

guise et restait indépendante, sous leur domination plus nominale qu'effective. Les militaires de la garnison évitaient de mécontenter des gens qui pouvaient sans cesse les jeter à la mer, si la fantaisie leur en prenait, et si un homme énergique les y poussait en proclamant la révolte. On payait si peu d'impôts au gouvernement turc, qu'à peine valait-il la peine d'en parler. Dans les tribus, on se volait, on se pillait, on se tuait, sans se tourmenter de l'impuissante police du pacha. Du reste, celui-ci était généralement assez philosophe pour se résigner à l'anarchie des campagnes. « Les » tribus se battent bien entre elles de temps en » temps, disait-il, mais c'est la coutume traditionnelle ; nous ne nous en occupons pas, puisque » cela se passe entre bédouins et non contre l'au- » torité turque. »

Ainsi compris, le gouvernement n'était pas une grande gêne pour ceux qui y étaient soumis ; néanmoins, les Arabes de Tripolitaine ne l'acceptaient pas aussi placidement que le raconte le docteur Nachtigal. Sans doute, ils ne songeaient point à une révolte ouverte et immédiate ; ils ne se préparaient point à renouveler l'entreprise généreuse, mais imprudente, de Rhouma. Le cheik Rhouma était un soldat, non un politique. Le fanatisme

religieux n'était pas le mobile de ses actes ; et ce qui le prouve, c'est que ses émissaires vinrent traiter avec nous à Constantine. Mû par un sentiment exclusif de patriotisme, il ne songeait qu'à chasser les Turcs de Tripolitaine, afin de reconstituer dans cette région un royaume arabe indépendant. Malgré tout son courage, il finit par échouer devant le système de ruses et de corruption si familier aux Osmanlis. C'est au Djebel-Lakhedar, en Cyrénaïque, qu'il avait tenu quelque temps, non sans chances de succès. Or il existe depuis quelques années, dans ce même Djebel-Lakhedar, un homme qui semblait destiné à reprendre, par les moyens biens différents, l'œuvre du cheik Rhouma : je veux parler de Si-el-Mehedi-ben-Senoussi, le chef de l'ordre des Senoussia, la principale, la plus importante, et, à coup sûr, la plus langereuse des confréries religieuses arabes de l'Afrique. On sait ce que sont les confréries islamiques, quel est leur rôle et leur importance. Formées bien plus pour la lutte politique que pour la contemplation mystique, l'action d'une d'entre elles au moins s'est fait sentir dans chaque révolte que nous avons dû briser en Algérie depuis 1830. Mais l'organisation des Senoussia est supérieure à celle de toutes les autres. Grâce à la faiblesse du

lien qui rattache la Tripolitaine à l'empire ottoman et à la débilité du gouvernement turc dans cette province, les chefs des Senoussia ont pu fonder en Cyrénaïque un véritable État arabe parfaitement indépendant, une sorte d'*imperium in imperio* dont les ramifications s'étendent d'Égypte en Tunisie et pénètrent fort avant dans le Soudan.

Ce n'est point Si-El-Mehedi-ben-Senoussi qui a jeté les fondements de la puissance de son ordre; le mérite en revient à son père, Si-Mohammed-ben-Ali-Essenoussi, célèbre marabout qui joignait à un grand mysticisme un esprit d'entreprise des plus remarquables. Humble taleb de Medjaher, dans la province d'Oran, il parvint peu à peu, par ses vertus et par son courage, à se créer, comme je viens de le dire, un véritable empire au centre de la Cyrénaïque. Dans les dernières années de sa vie, il était le maître réel et absolu depuis Alexandrie jusqu'à Gabès; la Marmarique, la Cyrénaïque, la Tripolitaine, lui obéissaient, et, au delà des déserts qui bordent ces régions du côté du Sud, ses adeptes commençaient à son profit la conquête des royaumes nègres. Il résolut alors de transporter sa résidence et le siège de son autorité dans une localité éloignée, où il fût, en cas de

guerre, à l'abri de toute agression, soit de la part des Turcs, soit de la part des Égyptiens, qu'il regardait comme ses ennemis. Il quitta donc la zaouïa El-Beïda du Djebel-Lhakedar, où il avait résidé jusque-là, pour aller fonder un nouvel établissement dans l'oasis de Djerboub, située au Sud-Ouest, à deux journées de marche de l'oasis d'Am-mou (Syouah). La ceinture de déserts affreux qui entoure ce malheureux pays lui sembla une barrière excellente contre toute entreprise venue de l'extérieur. Peut-être d'ailleurs, en vertu du fameux principe : *Major e longinquo reverentia*, pensait-il que l'éloignement devait augmenter la vénération dont il était l'objet. En outre, à Djerboub, il se trouvait beaucoup plus près du Soudan oriental et notamment du Wadaï, où sa doctrine commençait dès lors à se répandre, et qui est devenue pour son fils une source abondante de revenus et une véritable pépinière d'esclaves. Il mourut en 1859, laissant son héritage à un taleb du Touat, nommé Si-Abd-Allah, qui ne tarda pas à être tué. A la mort de ce dernier, les deux fils de Si-Mohammed-ben-Ali Essenoussi, El Mehedi et Mohammed Chérif, étaient fort jeunes ; néanmoins l'aîné, El Mehedi, fut reconnu par les Khouans pour le chef de l'ordre, et c'est lui qui le dirige

aujourd'hui d'une main que l'on dit singulièrement ferme et hardie.

Ai-je besoin de rappeler que les prophéties musulmanes annoncent pour le mois prochain, novembre 1882, époque où se termine le dix-huitième siècle de l'hégire, l'apparition d'un sauveur qui donnera à l'islamisme un nouvel éclat? Au moment de sa mort, Si-Mohammed-ben-Ali-Essenoussi a précisé ces prophéties et leur a donné une netteté parfaite. Il a annoncé à ses fidèles que la fin du dix-huitième siècle de l'hégire verrait la chute du dernier Sultan de Constantinople, ainsi que le réveil de la puissance arabe s'élevant sur les ruines de la Turquie ; il a de plus signalé son propre fils comme devant être le messie promis chargé d'accomplir cette grande révolution. De là le nom de El Mehedi que porte le chef actuel des Senoussia. Jusqu'à ces derniers temps, celui-ci semblait avoir pris au pied de la lettre les promesses paternelles. Si-Mohammed-ben-Ali-Essenoussi lui avait laissé un héritage de haine contre les Égyptiens et indirectement contre les Turcs. Étant au Caire, le fondateur des Senoussia avait voulu élever la voix pour répandre en Égypte ses doctrines réformatrices. Un grand personnage religieux du pays, le cheik Hanich, lança contre lui une sorte d'anathème

sous forme de proclamation dans laquelle il le dénonçait au peuple comme un suppôt de Satan qui voulait porter le trouble dans la religion. Non content de l'excommunier, il le fit emprisonner, et ce n'est que par une sorte de miracle, disent ses adhérents, que Si-Essenoussi survécut, bien qu'il ne restât plus sur son corps que la peau et les os. A ce premier grief contre l'Égypte, s'en est joint plus tard un second, peut-être plus grave encore, qui a atteint Si-El Mehedi lui-même. Si-El Mehedi, recevant des peuplades nègres l'impôt en esclaves du Soudan, les expédiait en Égypte pour les vendre et en tirer profit. Informé de la provenance de ces caravanes, le vice-roi les fit saisir et confisquer sans façon. On comprend quelle colère pieuse, quelle indignation sacrée ce dernier acte a allumée dans l'âme sainte de El Mehedi ! Détestant la dynastie turque d'Égypte, El Mehedi était devenu un adversaire latent, mais des plus énergiques, de tous les Osmanlis. Comme iman réformateur, ne devait-il point d'ailleurs chercher à chasser les Turcs qui se sont emparés indûment de la direction de l'Islam, bien propre, patrimoine légitime des Arabes ? On prétend qu'il avait sans cesse à la bouche les paroles prophétiques d'un ancien habitant de Mostaganem, Si-Lakhedar Mekhelouf :

Les Turcs et les chrétiens  
Sont tous classés dans la même catégorie ;  
Je les taillerai tous en même temps.

Pour se préparer à cette grande entreprise, Si-el Mehedi s'est bien gardé de s'engager dans la voie périlleuse où a péri le cheik Rhouma. Héritant de son père un immense diocèse musulman, gros de canonicats et de prébendes, il a travaillé à l'étendre, à le fortifier, avant de chercher à le transformer en royaume. Son but évident, jusqu'à ces derniers mois du moins, était de se créer en Tripolitaine et dans le Soudan une puissance qui, au jour venu, tenterait de tout renverser à son profit. Quoique beau cavalier, amateur de chasse et d'exercices physiques, il s'est bien gardé de prendre les armes du premier jet, préférant grossir lentement ses forces, augmenter sérieusement ses ressources et asseoir sur la crédulité des masses une autorité de plus en plus incontestée. Toute la Cyrénaïque lui appartient ; les contributions qu'on n'y verse pas aux Turcs, c'est lui qui les touche. L'impôt est à lui comme le reste. Ses partisans, toujours armés, toujours prêts à partir en guerre, forment les seules troupes de la contrée. Jusque dans les villes du littoral, à Benghazi par exemple, ce sont eux qui dominent, comme l'ont appris à

leurs dépens des explorateurs et des colons italiens, arrivés dans le pays avec l'autorisation formelle de la Porte, et que Si-El Mehedi en a fait expulser sans pitié. Du côté du Soudan, l'influence des Senoussia est plus grande encore. Les royaumes nègres du Fezzan et du Wadaï reconnaissent leur pouvoir et subissent leur loi. Si-El Mehedi pourrait, s'il le voulait, y réunir une armée véritable. Sans compter le Fezzan et le Wadaï, il a, parmi les Arabes seuls, cinquante mille combattants à sa disposition ; mais en comptant les nègres, qui sait jusqu'où pourraient s'élever les forces qu'il serait en mesure, à l'occasion, de lancer contre un ennemi ?

Malgré la haine qu'il porte aux Turcs, malgré l'état de nullité politique auquel il les a réduits en Cyrénaïque et en Tripolitaine, il est probable que, depuis les derniers événements de Tunisie et l'inauguration de la politique panislamique du Sultan, Si-El Mehedi songe moins à leur enlever ce qui leur reste d'autorité politique qu'à sauver l'Islam menacé. Comme sa famille est originaire de la province d'Oran, il a d'ailleurs toujours nourri contre la France, qui opprime son pays natal, sa principale aversion. Les quelques espions que les autorités françaises sont parvenues à en-

voyer à Djerboub ont été unanimes à déclarer que Si-El Mehedi suivait avec une attention passionnée les affaires d'Algérie et qu'il avait pour première ambition de délivrer du joug des chrétiens le berceau de son père. Aussi le Djebel-Lhakedar est-il le lieu de refuge où tous nos ennemis, où les chefs de révolte que nous avons battus vont chercher une consolation, une espérance, un appui. Récemment encore, les assassins qui ont tué des missionnaires français dans les environs de Ghadamès se sont empressés de fuir le châtiment qui pouvait les atteindre en se rendant auprès de Si-El Mehedi. On doit donc considérer le zaouïa de Djerboub comme le centre d'une immense conspiration dirigée contre la France. Dés milliers de pèlerins y vont chaque année puiser la haine du nom français. Un grand nombre d'Algériens, de Marocains, revenant de la Mecque, passent par Djerboub pour y prendre le mot d'ordre. Si-El Mehedi a des agents à Constantinople, en Algérie, en Tunisie, partout. Le marabout Daffer, directeur spirituel et conseiller intime du Sultân, est un de ses fidèles et de ses affiliés. Peut-être sert-il d'intermédiaire entre Abdul-Hamid et Si-El Mehedi, et peut-être ce dernier, oubliant ou du moins ajournant ses anciennes rancunes contre les Turcs, les

regarde-t-il comme ses alliés dans la grande lutte qu'il se propose d'entreprendre, afin de détruire la domination chrétienne en Afrique.

Pour se préparer à cette lutte, il avait fondé, depuis plusieurs années déjà, des zaouïas à Ghadamès et à Ghat, se rapprochant de l'Algérie par le Sud, en tournant la Tunisie où il n'avait pas beaucoup d'influence, cette contrée étant sous la direction d'un ordre rival du sien, l'ordre des Tidjania, avec lequel la France a toujours entretenu de bonnes relations. Son plan semblait être de miner lentement notre autorité au moyen de zaouïas échelonnés à partir de Tripoli, de Ghadamès et du Touat ; puis, au moment où il la croirait assez ébranlée, de nous attaquer ouvertement par le Souf, Ouargla ou Tougourt, comme le fit jadis le chérif Mohammed-ben-Abdallah. Mais les derniers événements doivent avoir modifié ses projets.

Si, grâce à l'influence de ses agents à Yldiz-Kiosk, il pouvait se mettre d'accord avec le Sultan, il est clair qu'il lui serait plus facile de s'appuyer sur les troupes turques pour tenter de révolutionner le sud de la Tunisie et de l'Algérie. Quelle que soit la haine des musulmans les uns contre les autres, elle disparaît devant leur haine commune contre les chrétiens. Aussi est-il bien difficile de démêler

les différents motifs qui guident chacun d'eux dans des agitations et des crises du genre de celles dont la Tripolitaine est en ce moment troublée. Peut-être a-t-on raison de penser que les Turcs sont venus à Tripoli, en grande partie du moins, pour profiter des circonstances et essayer de ressaisir un pays qu'ils ne tenaient pas, ou qu'ils tenaient mal. Mais peut-être aussi, arrivés à Tripoli, leurs dispositions ont-elles changé en même temps que celles des Tripolitains. Des deux côtés on semble avoir mis momentanément l'intérêt religieux au-dessus de l'intérêt politique. Combien de temps cela durera-t-il ? Nul ne saurait le dire ; car cela dépendra de ce qui se passe à Tunis, et cela dépendra bien plus encore de ce qui va se passer en Égypte.

Quoi qu'il en soit, il est très important pour les nations qui ont de grandes colonies arabes en Afrique, comme la France, et pour celles qui aspirent à en avoir un jour, comme l'Italie, de connaître l'état réel de la Tripolitaine. Cette province officiellement turque est, en réalité, le centre d'une sorte d'empire religieux arabe, appuyé, comme arrière-garde, sur les royaumes nègres du Fezzan et du Wadaï. Cet empire n'est pas près de finir. On pourrait croire qu'il disparaîtra au mois

de novembre prochain, lorsqu'un nouveau siècle de l'hégire commencera sans que El Mehedi ait justifié son nom et accompli les prophéties. Mais ce serait bien mal connaître l'invincible crédulité des Arabes. Leur Messie trouvera de bonnes raisons pour leur expliquer les retards apportés à l'exécution de sa mission émancipatrice; il leur fera des promesses nouvelles dont ils attendront l'effet avec autant de confiance que si les premières n'avaient point été trompées. Peut-être les Turcs porteront-ils la peine de la déception générale. Peut-être fera-t-on tomber sur eux la responsabilité de la défaite commune. Peut-être le fanatisme qu'ils ont provoqué se tournera-t-il contre leur domination. Il ne faut pourtant point le désirer; car, autant la création d'un royaume arabe en Tripolitaine pourrait être une révolution heureuse, si un chef civil, comme l'étaient les Karamanlis et le cheik Rhouma, en prenait l'initiative, autant, au contraire, on devrait la redouter si elle amenait au nord de l'Afrique, entre l'Égypte et la Tunisie, la formation d'une sorte d'État théocratique mahométan. La France ne saurait trop veiller sur la Tripolitaine, non à coup sûr dans des vues ambitieuses, qui seraient bien imprudentes, mais pour assurer sa propre défense

et pour se garantir contre une attaque, toujours possible, des hordes musulmanes fanatisées par un Méhedi quelconque. Quant à l'Italie, à laquelle bien des tentateurs dangereux conseillent de jeter ses vues sur la Tripolitaine, qu'elle y prenne garde ! « Je suis persuadé, » écrivait il y a quelque temps dans la *Voce della Verita*, de Rome, le célèbre voyageur allemand Ghérard Rholf, « je suis persuadé qu'avant peu d'années la Tripolitaine sera de nouveau aux Italiens, puisque les Italiens sont successeurs des Romains. C'est un pays qu'il faudrait reconquérir, et il est pour moi vraiment incompréhensible que l'Italie n'ait pas fait valoir davantage ses droits sur la Tripolitaine. » Nous comprenons parfaitement, pour notre compte, ce qui paraît incompréhensible à Ghérard Rholf. Les mésaventures qui lui sont arrivées à lui-même en Cyrénaïque, la manière dont il a été traité par les Sénoussia, l'échec de son voyage dans les royaumes nègres indiquent assez à quels dangers l'on s'expose quand on s'avance dans ces contrées sauvages où règne le plus violent fanatisme. Quoique successeurs des Romains, à peu près au même titre que les Grecs sont successeurs de l'empire byzantin, quoique presque aussi orgueilleux que ces derniers, il est

difficile que les Italiens songent à rétablir dans son intégrité l'héritage de leurs ancêtres. En tous cas, commencer par la Cyrénaïque serait bien peu habile. Ce serait vouloir compromettre à jamais la suite de l'entreprise. Pour venir à bout d'un pays où les Arabes sont admirablement organisés en vue de la défense, il faudrait à l'Italie un effort à peu près égal à celui que nous a coûté l'Algérie. Si l'esprit politique qui inspire la *Consulta* est le même que celui dont le Sénat romain était inspiré, nous doutons qu'un peuple à peine arrivé à l'unité politique et entouré en Europe, sinon d'ennemis, au moins de rivaux dangereux, se lance de longtemps encore dans une aventure aussi périlleuse et qu'assurément aucun homme d'État de Rome n'eût conseillée.

## XIX

### COMMERCE, INFLUENCE FRANÇAISE

La Tripolitaine est un pays assurément moins riche et surtout moins facile à exploiter que la Tunisie. Cependant elle a sur cette dernière un avantage incontestable, elle possède des ports, ou plutôt des rades, très supérieures à celles de notre nouvelle possession africaine, sans en excepter peut-être même Bizerte. J'ai déjà dit qu'avec des travaux insignifiants Tripoli posséderait un merveilleux bassin, très bien garanti contre les vents du large. Mais la Cyrénaïque est encore mieux favorisée que la Tripolitaine proprement dite. Outre ses ports actuels de Benghazi, Derna, Khoms, Mezurata, elle transformerait facilement

les admirables baies de Tobrouk et de Bomba en ports du premier ordre. Resterait à savoir si ces ports, si beaux qu'ils fussent, auraient un grand avenir commercial. La Cyrénaïque contient des contrées d'une fertilité remarquable ; l'olivier, l'oranger, le citronnier y portent des fruits abondants ; néanmoins, il me paraît difficile qu'elle suffise, de longtemps du moins, à alimenter un mouvement commercial considérable. C'est comme ports de guerre que Tobrouk et Bomba auraient une réelle importance ; situés presque sur la frontière de l'Égypte, à une distance qui n'est pas considérable du canal de Suez, ils seraient, pour la puissance qui les posséderait, de magnifiques postes d'observation d'où elle surveillerait l'Orient. Aussi ne faut-il point s'étonner des convoitises qu'ils ont déjà excités. Dès 1772, la Russie avait proposé au pacha souverain de la Régence tripolitaine de lui céder l'île de Bomba, placée en face de la baie du même nom, s'obligeant à la payer un prix élevé. La crainte de mécontenter la Turquie et la France empêcha le succès de la négociation. Plus tard, l'Angleterre et l'Amérique ont essayé également sans succès de mettre la main sur Tobrouk et Bomba. Une autre puissance sera-t-elle plus heureuse que ne l'ont été la Russie, l'Angleterre et

l'Amérique ? C'est douteux. Désormais l'Angleterre aura un intérêt direct à empêcher la création de deux grands établissements maritimes et militaires aux portes de l'Égypte, et l'on doit compter sur elle pour veiller à ce que la Cyrénaïque ne tombe pas en des mains belliqueuses, qui risqueraient d'en faire une sorte de citadelle menaçant tout l'Orient.

Au reste, je le répète, les ports de cette contrée ne me paraissent pas réservés à un grand avenir commercial. Ils sont situés trop près d'Alexandrie et de Port-Saïd pour servir de points de relâche ; c'est donc la production locale seule qui les alimenterait, et cette production sera toujours assez restreinte, bien que les anciens aient placé dans la Cyrénaïque le jardin des Hespérides et ses fruits légendaires. J'ai tâché de me rendre compte à Tripoli de la valeur du commerce de cette dernière ville où viennent aboutir, comme on sait, les produits du Soudan, et qui est, par cela même, la plus importante de la Tripolitaine. Notre consul général, M. Féraud, a bien voulu me communiquer un tableau des importations et des exportations de l'année 1880, d'où j'ai tiré des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. Les résultats de l'année 1881 n'étaient pas encore connus ; mais

peu importe ! la différence d'une année à l'autre n'est pas très considérable. Il faut remarquer cependant que le commerce général de la Tripolitaine a pris depuis deux ans un essor nouveau, grâce à la création de deux lignes de bateaux à vapeur qui desservent ses ports. L'une de ces lignes est italienne, l'autre française. Dès son arrivée à Tripoli, M. Féraud avait préparé un projet pour l'établissement d'un service de paquebots français allant de Tunis à Benghazi et suivant, par conséquent, la côte de la Cyrénaïque aussi bien que celle de la Tripolitaine. Les Italiens nous ont devancés ; la compagnie Rubattino s'est emparée du projet et l'a appliqué. Cela n'a pas empêché la Compagnie transatlantique d'organiser à son tour une ligne circulaire de paquebots qui vont de Malte à Tunis en touchant à tous les ports de la côte tunisienne. Mais, au delà de la Tunisie, ils ne s'arrêtent qu'à Tripoli, ce qui est insuffisant. Toutefois les Tripolitains, qui, il y a si peu de mois encore, voyaient arriver fort irrégulièrement les bateaux-postes dans leur ville, sont trop heureux maintenant que deux bateaux français et deux bateaux italiens s'y présentent chaque semaine, les uns venant de Malte, les autres de Tunis.

Le mouvement général du commerce de Tripoli

de Barbari pour l'année 1880, importations et exportations réunies, atteint une somme de 29,689,479 fr. La richesse de la Tripolitaine est tout agricole. Jadis, la culture de l'olivier y était très prospère; aujourd'hui, elle est des plus médiocres. Les sables envahissent l'oasis; ils couvrent de plus en plus la terre cultivable. Sous le détestable régime des Turcs, personne n'a intérêt à travailler, et l'indolence de la population rurale est ici plus complète encore qu'en Tunisie. C'est au point qu'aux environs même de Tripoli, sur la lisière de l'oasis, à côté de la ville, le désert gagne tous les jours sur les jardins et les champs de céréales; j'ai pu constater, de mes propres yeux, qu'un grand nombre d'oliviers, de palmiers et d'autres arbres fruitiers y dépérissaient faute d'arrosage; l'oasis se rétrécit; les puits, mal entretenus, se combent; le paysan, se voyant enlever, sous mille prétextes et par mille oppresseurs, les résultats de son labeur, se dégoûte, perd toute activité, mesure son effort à ses besoins, qui sont insignifiants. Mais, si l'agriculture est dans un pitoyable état en Tripolitaine, en revanche une source nouvelle de revenus y a surgi depuis peu, aussi bien qu'en Algérie et en Tunisie, je veux dire l'alfa. Le petit port de Tripoli contient presque tou-

jours un ou deux bateaux alfatiens venant chercher le précieux produit qui a opéré, dans ces dernières années, une véritable révolution industrielle. Par malheur, on tue la poule aux œufs d'or en Tripolitaine. L'alfa y est si mal récolté, grâce à la déplorable habitude d'arracher la racine avec la touffe, qu'en dépit de l'immense étendue des espaces qu'elle couvre aujourd'hui, le jour viendra où cette plante féconde disparaîtra, et l'on se demande avec inquiétude quels seront alors les moyens d'existence des malheureuses populations des campagnes qui laissent périr toutes les autres cultures et qui n'ont déjà plus de ressource en dehors d'elle.

La Tripolitaine est un pays de transit où passent, d'une part, l'ivoire et les plumes d'autruche du Soudan qu'on transporte en Europe, et, d'autre part, les différents produits de l'Afrique. Les tissus de laine et de coton sont de plus en plus demandés dans le Soudan et le Bournou. Le nombre des caravanes parties de Tripoli en 1880 a été près du double de celui de 1879. Il y a quelques mois, on pouvait espérer que les relations entre l'Europe et l'intérieur de l'Afrique prendraient encore une plus grande extension, lorsque le chef de la tribu des Oulad-Sliman, le petit-fils du champion de l'indé-

pendance arabe, Abd El Djelil, s'étant mis à la tête des mécontents du régime turc, a coupé la ligne du Fezzan par une première razzia, dans laquelle il a enlevé près de deux millions de francs aux négociants de Tripoli. C'est un de ces coups auxquels il faut s'attendre en Afrique, et qui bien longtemps encore rendront le commerce de ces contrées barbares singulièrement aléatoire. On connaît l'histoire des Oulad-Sliman, leurs longues luttes contre la domination turque, leurs sanglantes défaites, leur indomptable énergie. Vaincus par les Turcs, chassés de l'Égypte, où ils étaient allés demander un refuge, plusieurs fois écrasés d'une manière telle qu'on les croyait incapables de se reconstituer, ils ont toujours trouvé le moyen de renaître de leurs désastres, de se réorganiser, de poursuivre leur vie de brigands et de routiers dans ces districts du Sud, dans ces riches pays du Soudan qu'ils viennent de fermer de nouveau au commerce tripolitain. On peut voir en eux le type achevé du Bédouin, ennemi de toute occupation civile, ne vivant que de rapines, n'ayant d'autres fonctions que de détrousser les caravanes et de razzier ses voisins. Ces terribles écumeurs de terre seraient un redoutable ennemi pour la puissance européenne qui voudrait recueillir l'héri-

tage des Turcs en Tripolitaine. Il faudrait peut-être les exterminer jusqu'au dernier pour assurer aux relations commerciales quelque sécurité, entreprise difficile dont on ne viendrait à bout qu'avec des forces considérables et qu'après un assez grand nombre d'années.

L'ensemble des importations à Tripoli avait atteint en 1880 : 16,157,792 fr., ce qui constituait sur l'année précédente, où il ne s'était élevé qu'à 14,120,695 fr. une différence en plus de 2,037,097 fr. En décomposant ce total par pays de provenances, on arrivait aux résultats que voici : Empire ottoman, 422,345 fr. ; France, 2,174,980 fr. ; Grande-Bretagne, Malte y compris, 9,248,304 fr. ; Italie, 1,332,130 fr. ; Régence de Tripoli, 203,667 fr. ; Régence de Tunis, 2,635,068 fr. ; Russie, 141,296 fr. ; de l'année 1879 à l'année 1880, les importations de la France avaient crû de 26,980 fr. ; celles de la Grande-Bretagne, de 573,604 fr. ; celles de l'Italie, de 846,630 fr. ; celles de la Régence de Tunis, de 1,761,568 fr. Comme on le voit, l'augmentation de la France était minime ; mais il convient de remarquer qu'en 1879 il n'existait pas à Tripoli de service régulier de navigation ; tous les tissus de laine et de coton embarqués à Marseille passaient donc pour fran-

çais ; or, il y en avait qui provenaient des manufactures de Suisse, et qui sont maintenant embarqués sur les paquebots de la compagnie Rubattino à Gènes. L'importation italienne, de 485,500 fr. qu'elle était en 1879, s'est élevée en 1880 au chiffre de 1,332,130 fr., obtenant un accroissement de plus du triple ; mais on ne doit point oublier l'observation que je viens de faire. Il n'en est pas moins certain que l'établissement de la ligne Rubattino a produit d'excellents résultats pour l'industrie purement italienne. L'Italie conserve le monopole de ses verroteries de Venise, fort goûtées dans les pays d'Orient, et elle partage avec Trieste la vente du bois de construction qui jusqu'ici venait presque uniquement d'Autriche. La Tripolitaine a singulièrement gagné à la concurrence que se font la Compagnie transatlantique et la compagnie Rubattino. Grâce à la régularité et au bon marché des transports, tous les prix ont baissé. Par malheur, comme je vous l'ai déjà dit, le service de la compagnie Rubattino est bien plus complet que celui de la Compagnie transatlantique. Les paquebots italiens touchent Benghazi, Khoms, Mezurata et Zelitime, où ne s'arrêtent pas les bateaux français. C'est sur les instances de la société formée à Milan pour établir des comptoirs commer-

ciaux en divers points des côtes de la Tripolitaine et dans l'intérieur de l'Afrique, que la compagnie Rubattino s'est décidée à donner à sa ligne de navigation un aussi grand et aussi utile développement.

Vous avez remarqué, sans doute, l'importance des importations de la Régence de Tunis. Cette Régence ne venait qu'au dernier rang en 1879; en 1880, elle a occupé le second rang après l'Angleterre; ce résultat est dû surtout à l'établissement du service de paquebots de la Compagnie transatlantique. La population indigène riveraine du golfe de Gabès, et les habitants de l'île de Djerba, ainsi que de la frontière occidentale de la Tripolitaine, appartiennent à la secte des Wahabites, que nous avons entièrement dans la main, grâce au Mزاب algérien, qui en est le centre religieux. Protégés par nous depuis la conquête, nous inspirons aux Wahabites une confiance sans rivale; aussi ont-ils accueilli nos paquebots avec enthousiasme. Il existe à Tripoli une véritable colonie de Djerbiens, qui, naturellement, entretiennent des relations suivies avec leur pays d'origine. Il serait très facile d'étendre et de développer ces relations entre la Tunisie et la Tripolitaine, toutes deux arabes, toutes deux placées dans les mêmes condi-

tions économiques. Dès que les haines actuelles seront effacées, les rapports deviendront constants. La nature des choses les rendra inévitables. La Tripolitaine en profitera largement, elle tirera de la Tunisie tout ce qui lui manque. Ainsi le rendement de l'huile ayant été considérable en 1880, la Tunisie en a exporté à Tripoli pour la somme de 575,000 fr. Les tissus de coton, la laine et la soie ont présenté ensemble une augmentation de 366,000 fr. sur l'année précédente. Enfin, le bétail ayant subi une épidémie en Tripolitaine, la Tunisie est venue en aide à cette dernière avec ses moutons pour une somme de près de 300,000 fr. Ces chiffres sont significatifs. Ils permettent d'espérer qu'un jour notre nouvelle possession fournira à la Tripolitaine, sinon les objets de luxe, d'ameublement et de construction, et les principales matières textiles, qui continueront à lui arriver d'Angleterre, d'Italie et d'Autriche, au moins les denrées alimentaires, les étoffes indigènes, les produits agricoles dont elle n'a pas moins besoin.

Les exportations de Tripoli s'étaient élevées en 1880 à 13,531,687 fr., et, comme elles n'avaient atteint que 12,544,214 fr. en 1879, cela constituait une différence en plus de 587.873 fr. Néanmoins,

cette augmentation ne portait que sur l'alfa et les plumes d'autruche, toutes les autres denrées ayant subi une diminution. L'augmentation de l'alfa était de 572,470 fr.; celle des plumes d'autruche, de 570,000 fr. L'ensemble des exportations se décomposait de la manière suivante : pour l'empire Ottoman, 450,031 fr.; pour la France, 5,620,000 fr.; pour la Grande-Bretagne, Malte y compris, 7,132,325 fr. ; pour l'Italie, 45,889 fr.; pour la Régence de Tripoli, 104,454 fr.; pour la Régence de Tunis, 178,778 fr. De 1879 à 1880, à l'exception de la France pour laquelle les exportations avaient crû de 3,242,000 fr. et de la Turquie pour laquelle elles avaient crû de 184,287 fr., toutes les autres nations avaient subi une diminution : la diminution de la Grande-Bretagne atteignait 2,212,135 fr.; celle de l'Italie, 24,111 fr.; celle de la Tunisie, 116,022 fr.

La diminution subie par la Grande-Bretagne provient de la préférence que l'industrie anglaise accorde aux plumes d'autruche du Cap, parfaitement blanches et fournies, et se prêtant sans peine aux teintes harmonieuses à la mode aujourd'hui, sur les plumes du Soudan, dont la qualité est inférieure. Quant à nous, nous ne nous contentons pas de l'exportation des plumes ; nous tentons

celle de l'animal lui-même. M. Féraud s'est entendu avec les caravaniers, et il a déjà expédié en Algérie 98 autruches vivantes ; 8 viennent d'arriver à Tripoli, 38 sont annoncées par caravane. Total 154. Le nombre en serait plus considérable, si la grande razzia exécutée par Abd El Djelil n'avait dispersé une cinquantaine d'animaux qui nous étaient destinés. L'autruche s'acclimate très bien en Algérie. Quelques Anglais ont essayé de l'acclimater également à Tripoli ; ils n'y ont pas réussi. Le pays est trop dépourvu d'herbages. Il faut à l'autruche de l'eau et des prairies, à côté d'un terrain salé et pierreux. Ces conditions existent dans maintes régions de l'Algérie où nous pourrions aisément faire naître et développer une industrie dont les produits, fort recherchés, sont très rémunérateurs.

D'après les chiffres que je viens de citer, on peut se rendre compte de l'importance actuelle du commerce du Soudan. Il aboutit presque tout entier à Tripoli, et l'exportation de Tripoli n'atteint que 13,531,687 fr. Il n'y a donc point là, comme quelques personnes se l'imaginent, une source immense de richesses. Le commerce du Soudan ne se compose pour le moment que d'ivoire, de plumes d'autruche et d'un peu de poudre d'or.

Sans doute il pourrait prendre, il prendra un jour un plus grand essor, lorsque la paix et la civilisation auront pénétré au centre de l'Afrique. Mais combien d'années s'écouleront avant qu'il en soit ainsi ? Ce n'est pas par l'exportation, c'est par l'importation que Tripoli devrait acquérir rapidement une grande importance. Les populations du Fezzan, du Bournou, du Wadaï et, en général, du Soudan, réclament de plus en plus nos étoffes et nos produits. Mais, pour les leur envoyer, il faudrait faire la police des routes, œuvre dont j'ai déjà signalé les difficultés. Des tribus bédouines à demi barbres, des sectes religieuses cruelles dominent entre les côtes de l'Afrique et les contrées où il sera longtemps presque impossible de pénétrer par la Tripolitaine et la Cyrénaïque, bien que ce soit la route directe. On y parviendra plutôt par l'Égypte si les Anglais y établissent complètement leur influence, et par l'Algérie, si nous savons profiter des avantages que nous donne notre situation acquise dans un pays où nous sommes les maîtres depuis un demi-siècle. Quelle que soit la puissance qui s'empare de la Tripolitaine, il lui faudra de longues années pour y faire régner quelque ordre et quelque sécurité, et pendant ce temps ses voisines gagneront le Soudan et lui en-

lèveront le commerce dont elle aurait l'ambition de s'emparer. Jadis les caravanes du Soudan passaient par l'Algérie; notre conquête les a détournées et elles se sont portées vers Tripoli. Mais, le jour où Tripoli tomberait sous la domination d'une puissance chrétienne, quel intérêt auraient-elles à suivre la nouvelle route, où elles ne se sont engagées que pour éviter de se trouver en contact avec les chrétiens ?

Commercialement aussi bien que militairement, la conquête de la Tripolitaine serait donc une opération mauvaise pour nous, aléatoire pour tout le monde; nous ne conseillerions à personne de la tenter. Mais il est clair que la France ne saurait négliger d'exercer une influence aussi grande que possible sur un pays qui confine de si près à ses possessions. Elle y arrivera sans peine lorsque la crise actuelle sera passée, pourvu qu'elle envoie à Tripoli des agents qui, comme notre consul général actuel, aient une grande connaissance des Arabes et sachent les moyens de leur inspirer confiance. C'est de la diplomatie arabe qu'il faut faire à Tripoli; diplomatie toute particulière, exigeant des aptitudes spéciales, et qu'on n'apprend pas dans les postes consulaires ordinaires. Avant les affaires de Tunisie, tout le

monde me l'a affirmé, M. Féraud jouissait à Tripoli de la plus grande autorité ; le pacha prenait ses conseils ; les indigènes le regardaient comme un protecteur ; les populations européennes, en majorité maltaises et italiennes, se pressaient autour de lui comme auprès du défenseur du peuple chrétien. On doit lui rendre la justice qu'il a usé de son prestige pour des œuvres d'une incontestable utilité. Grâce à lui, le gouverneur de la province a fait construire par la Compagnie des phares de l'empire ottoman, laquelle, on le sait, est une compagnie française, cinq phares qui ont rendu la navigation facile sur la côte tripolitaine. Le premier, à Tripoli, est à feux tournants et porte à 18 milles ; le second, à Benghazi, à feux tournants aussi, porte à 15 milles ; il en est de même de celui de Derna, qui est également à feux tournants, et de ceux de Loms et de Mezurata, qui sont à feux fixes. Comme la douane ottomane de Tripoli est dirigée par un Français, cela nous donne une nouvelle autorité dans le pays. Une Banque transatlantique établie depuis peu l'augmentera de plus en plus.

Mais c'est surtout par les écoles et par les établissements de bienfaisance que l'action de la France peut être efficace. Il existe à Tripoli une

école de filles placée sous la direction de sœurs françaises, qui compte deux cents élèves. A côté de cette école s'élève un hôpital, où tout le monde, Européens et indigènes, chrétiens et musulmans, reçoit des soins gratuits. Cet hôpital est très propre, très bien tenu ; il rend d'inappréciables services. Des pères missionnaires de Mgr Lavignerie, établis dans l'oasis, donnent également aux malades de toutes provenances des soins qui les rendent très populaires. La paroisse catholique est gérée par des Italiens ; mais, comme nous sommes les protecteurs du catholicisme en Orient, le clergé d'une nation rivale est tout entier à notre discrétion. Enfin, depuis quelques mois, M. Féraud a organisé une école de garçons dirigée par des Pères français, appelés les Pères marianistes. Bien que toute nouvelle, cette école compte déjà cent quarante élèves. Les bâtiments en sont d'une grande propreté, d'une salubrité parfaite. Les classes très vastes, très bien aérées, pourraient faire envie à beaucoup de nos établissements français. J'ai assisté à quelques cours ; ils m'ont frappé. Naturellement les élèves sont Italiens ou Maltais, car c'est à peine s'il y a à Tripoli une trentaine de Français. Néanmoins, ils connaissent et ils aiment tous la France, dont l'histoire, la géographie et la

langue leur sont familières. En quelques mois ils ont appris le français d'une manière surprenante ; ils le parlent sans accent, presque sans incorrection ; chose d'autant plus remarquable que leur supérieur est un Auvergnat ! Chaque cours se termine par un exercice musical. Je n'ai pas entendu, j'en conviens, sans une agréable surprise, dans une ville où le nom de la France vient d'être outragé de tant de manières, de jeunes Maltais et de jeunes Italiens chanter en chœur, avec une conviction parfaite, des refrains en l'honneur de notre pays, de ses gloires et de son drapeau.

Puisse l'influence de la France en Tripolitaine grandir de jour en jour, et rendre inutile une conquête qui nous coûterait beaucoup trop cher ! Cette influence s'étendrait aisément aux Arabes, aussi bien qu'aux chrétiens, si la prise de possession de la Tunisie était pour nous le début d'une politique nouvelle dans nos colonies africaines. La guerre est finie ; l'heure est venue de songer à l'assimilation de la race vaincue, assimilation sans laquelle notre domination sera toujours précaire et risquera sans cesse de disparaître. Ménager les sentiments, les préjugés même des Arabes, est pour nous une obligation ; respecter leurs droits est un devoir. A quoi nous servirait d'implanter

parmi eux une population française au moyen des procédés artificiels que nous employons si maladroitement en Algérie, si cette population pouvait toujours être balayée par la révolte ; si, dans une des grandes crises futures de l'Europe, alors que le gros de nos forces serait absorbé sur le continent, elle risquait d'être écrasée par des flots de musulmans ligués contre notre oppression ? Il ne faut point s'y tromper : exterminer les Arabes est impossible ; par conséquent, si nous ne savons pas les assimiler, ils nous échapperont tôt ou tard et notre œuvre africaine sera perdue ! Mais, si nous les élevons peu à peu jusqu'à nous, si nous créons des écoles pour les instruire, si nous regardons leurs propriétés comme aussi sacrées que les nôtres, si nous ne touchons pas à leurs croyances, tous ceux qui sont sous notre autorité s'attacheront à nous, et, partout où ils iront, ils célébreront la justice des Français. Les millions d'Arabes d'Algérie et de Tunisie deviendraient ainsi, en Afrique, les propagateurs de notre civilisation, les apôtres de nos idées, de nos lois et de nos mœurs. Sans nous heurter de front à des confréries redoutables, à de sauvages tribus bédouines, nous arriverions peu à peu à faire la conquête morale, sinon matérielle, de toutes les contrées

voisines de nos colonies ; et, sans avoir besoin de les contenir par les armes, nous les trouverions un jour ouvertes à notre industrie, à notre commerce, prêtes à nous traiter en alliés et en amis.

**FIN**

## TABLE

	Pages
<b>PRÉFACE.</b> . . . . .	I
I. D'Alexandrie à Malte . . . . .	1
II. Malte. . . . .	23
III. La situation militaire et politique. . . . .	45
IV. La Commission financière. . . . .	68
V. Les Capitulations. . . . .	112
VI. Les Consulats. . . . .	138
VII. Le protectorat. . . . .	161
VIII. L'organisation administrative. . . . .	185
IX. L'Occupation militaire. . . . .	209
X. Les critiques contre l'expédition. . . . .	234
XI. L'Algérie et la Tunisie. . . . .	256
XII. L'Italie et la Tunisie. . . . .	278
XIII. Les travaux publics. . . . .	301
XIV. L'avenir de la Tunisie . . . . .	323
XV. Tripoli. . . . .	348
XVI. L'agitation islamique . . . . .	370
XVII. Les troupes turques . . . . .	390
XVIII. Les Arabes et les Senoussia. . . . .	406
XIX. Commerce, influence française . . . . .	424